SEML Sogeba
6 quai du port
83 150 BANDOL
Capital : 712500€

(+33)4 94 29 42 64
contact@portbandol.fr
http://portbandol.fr
RCS Toulon 333006138

Mairie de Bandol
Hôtel de Ville
Place de la Liberté
83 150 BANDOL

Bandol, le vendredi 30 mai 2025

Objet : Rapport du concessionnaire relatif à l'exercice 2024

Monsieur le Maire,

La Société d'économie mixte de gestion du port de Bandol a assuré l'exploitation du port de plaisance de Bandol pour l'année 2024 en application des dispositions contractuelles de la convention de quasi-régie pour la gestion du port de plaisance de Bandol signée le 5 octobre 2021.

Conformément à l'article 33 de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021 et aux règles régissant le rapport annuel prévu par l'article L.1411.3 du Code général des collectivités territoriales, je vous adresse ci-après le rapport annuel du concessionnaire relatif à l'exercice 2024.

Je vous en souhaite bonne réception.

Veuillez agréer, monsieur le maire, mes salutations distinguées.

Philippe Rocheteau
Président directeur général

DEPARTEMENT DU VAR

VILLE DE BANDOL

SOGEBA

GESTION DÉLÉGUÉE DU PORT DE PLAISANCE DE BANDOL

RAPPORT ANNUEL DU CONCESSIONNAIRE RELATIF À L'EXERCICE 2024

TABLE DES MATIÈRES

I.- Rappel des règles d'établissement du rapport de quasi-régie..... 6
I.-1. Rappel des règles d'établissement du rapport du concessionnaire..... 6
I.-2. Au titre des obligations contractuelles..... 6
I.-2.1. Une partie technique..... 6
I.-2.2. Une partie sur la qualité du service..... 6
I.-2.3. Une partie financière..... 7
I.-3. Au titre du code général des collectivités territoriales..... 7
II.- Données comptables et financières..... 8
II.-1. Le compte d'exploitation..... 8
II.-1.1. Données de base..... 8
II.-1.2. Méthode d'établissement..... 9
II.-1.3. Modes d'imputations..... 9
II.-2. Évolution du compte de résultat..... 9
II.-2.1. Chiffre d'affaires de l'exercice..... 10
II.-2.1.1 Activité PORT PUBLIC..... 11
II.-2.1.2 Activité CARÉNAGE..... 12
II.-2.1.3 Activité CARBURANT..... 13
II.-2.2. Charges d'exploitation..... 14
II.-2.2.1 Achats de marchandises..... 14
II.-2.2.2 Achats de services extérieurs..... 14
II.-2.2.3 Impôts et taxes..... 17
II.-2.2.4 Frais de personnel..... 17
II.-2.2.5 Autres charges de gestion courante..... 17
II.-2.2.6 Dotations aux amortissements et provisions..... 17
II.-2.2.7 Amortissements de la participation au financement des ouvrages portuaires nouveaux..... 18
II.-2.2.8 Résultat d'exploitation..... 19
II.-2.2.9 Résultat financier..... 19
II.-2.2.10 Résultat exceptionnel..... 20
II.-2.2.11 Résultat net - Capacité d'autofinancement..... 21
II.-2.3 Synthèse de l'évolution du compte de résultat..... 22
II.-2.4. Situation des biens et immobilisations du concessionnaire..... 23
II.-2.4.1 Immobilisations acquises au cours de l'exercice..... 23
II.-2.4.2 Immobilisations mises au rebut au cours de l'exercice..... 23
II.-2.5. Inventaire de biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise..... 24
II.-2.5.1 Biens de retour - Inventaire initial..... 24
II.-2.5.2 Biens de retour - Variations..... 27
II.-2.5.3 Biens de reprise..... 28
II.-2.6. Créances clients..... 31
II.-2.7. Engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public..... 33

II.-3. Les conditions de révision des conditions financières....33
II.-3.1. Indexation des tarifs des services portuaires....33
II.-3.2 Dérogations aux tarifs portuaires....36
II.-3.2.1 Gratuité des tarifs portuaires - Organismes exerçant une mission d'intérêt général. 36
II.-3.2.2 Gratuité des tarifs portuaires - Prud'homie des Pêcheurs....37
II.-3.2.3 Gratuité des tarifs portuaires - Autres....39
II.-3.2.4 Exonérations partielles....39
II.-3.2.4.a Société Nautique de Bandol....39
II.-3.2.4.b Association Pointus-Légendes-et-Traditions (PLT)....39
II.-3.2.4.c Salon nautique....40
II.-3.2.4.d Autres....41
II.-3.3. Révision des conditions financières de la convention....41
III.- Données techniques....42
III.-1. Évolution de la fonctionnalité des ouvrages....42
III.-1.1. Reconfiguration du bassin prud'homie....42
III.-1.2. Installation d'un ponton flottant "SNSM/DOUANES"....42
III.-1.3. Installation d'un dispositif antipollution au niveau du parking du stade....43
III.-2. Gestion portuaire....44
III.-2.1. Campagne de lutte contre les bateaux ventouses....44
III.-2.2. Certification « Ports Propres »....46
III.-2.3. Bilan des actions 2024 - « Ports Propres »....48
III.-2.3.1. Bilan annuel 2024 - « Ports Propres » - Synthèse....49
III.-2.3.2. Bilan annuel 2024 - « Ports Propres » - Consommation d'électricité....50
III.-2.3.3. Bilan annuel 2024 - « Ports Propres » - Consommation d'eau....51
III.-2.3.4. Bilan annuel 2024 - « Ports Propres » - suivi des déchets....54
III.-3. Évolution des indicateurs d'activité....56
III.-3.1. Autorisations annuelles d'amarrage du port public....56
III.-3.2. Contrats professionnels....56
III.-3.2.1. AOT pour des postes d'amarrage....56
III.-3.2.2. AOT pour des locaux ou terre-plein....57
III.-3.2.3. Attribution des AOT professionnelles 2025-2029....57
III.-3.3. Contrats mensuels / saisonniers....58
III.-3.4. Escales....58
III.-3.5. Garanties d'usage....59
III.-3.6. Aire de carénage....60
III.-4. Incidents majeurs....61
III.-4.1. Mesures de mise en sécurité de certains pontons....61
III.-4.2. Changement de prestataire pour la surveillance nocturne du port....62
III.-5. Travaux d'entretien, de renouvellement et grosses réparations....63
III.-5.1. Dépenses d'entretien et de maintenance....63
III.-5.2. Dépenses d'investissement et de renouvellement des immobilisations....63
III.-5.3. Travaux ou achats prévus pour 2025....64

III.-5.3.1. Travaux et maintenance..... 64
III.-5.3.2. Investissements..... 64
III.-6. Suivi du programme de renouvellement - autres dépenses de renouvellement..... 65
III.-6.1 Création de la déchetterie de l'aire de carénage et du garage pour les engins de levage.. 66
III.-6.2 Destruction de l'ancienne panne touristique et construction d'une panne flottante selon un nouveau plan..... 66
III.-6.3 Destruction de l'ancien port amodié et construction de nouveaux quais bétons et pannes flottantes selon une nouvelle configuration..... 67
III.-6.4 Reconfiguration et redimensionnement de la station d'avitaillement.....69
III.-6.5 Restructuration et reconfiguration du quai principal.....69
III.-6.6 Création d'un pôle nautique et reconfiguration du parking du stade.....70
III.-6.7 Réaménagement et modernisation du port : Autorisation Environnementale..... 71
IV.- Qualité du service..... 72
IV.-1. Des outils et des procédures d'administration au service des usagers.....73
IV.-1.1. Gestion de la relation client au service de l'efficacité..... 73
IV.-1.2. Renforcement des horaires d'ouverture de la capitainerie..... 73
IV.-2. Mise en valeur de l'image du port de Bandol.....74
IV.-2.1. Salon Bandol Nautik 2024..... 75
IV.-2.2. Partenariat avec le navigateur-youtubeur TabascoPierro..... 77
IV.-2.3. Participation à la semaine de l'environnement.....79
IV.-2.4. Y a Degun sur le toit..... 80
IV.-2.5. Fip Rise - Box to box Padel Tour Bandol..... 83
IV.-2.6. Octobre Rose.....84
IV.-2.7. Bandol Circus.....85
IV.-2.8. Fête des Vins..... 86
IV.-2.9. Animations et illuminations de Noël.....87
IV.-2.10. Spectacle de drones du 31 décembre 2024..... 88
IV.-2.11. Apéro-Ponton.....90
IV.-3. Mesures qualitatives.....91
IV.-3.1. Registre des observations des usagers.....91
IV.-3.2. Avis des usagers déposés en ligne.....92
IV.-3.2.1 Page Google "SOGEBA - Port de Bandol".....92
IV.-3.2.2 Application Navily..... 93
IV.-3.3. Campagne de mesure de la satisfaction des usagers.....94
IV.-3.4. Le nombre d'usagers inscrits sur les liste d'attente.....96
IV.-3.4.1 Liste d'attente du port public.....96
IV.-3.4.2 Liste d'attente pour une garantie d'usage..... 97
IV.-3.4.3 Evolution des listes d'attente.....97
IV.-3.5. Les contentieux en cours.....99
V.- Conclusion.....101
VI.- Annexes..... 103
VI.-1. Annexe 1 : Soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2024 par activité..... 103

VI.-2. Annexe 2 : Inventaire des biens de retours.....105
VI.-3. Annexe 3 : Inventaire des biens de reprise.....112
VI.-4. Annexe 4 : Grilles tarifaires 2023 et 2024.....115
VI.-5. Annexe 5 : Bilan des actions 2024 - « Ports Propres ».....123
VI.-6. Annexe 6 : Indicateurs d'activité.....140
VI.-6.1 Évolution de l'activité des contrats annuels du port public.....140
VI.-6.2 Évolution de l'activité des contrats professionnels du port public.....141
VI.-6.3 Évolution de l'activité des contrats mensuels/saisonniers.....142
VI.-6.4 Évolution de l'activité des escales.....143
VI.-6.5 Évolution de l'activité de l'aire de carénage.....144
VI.-7. Annexe 7 : Avis des usagers.....146
VI.-7.1 Registre des observations des usagers du port (anonymisé).....146
VI.-7.2 Observations des usagers de l'application Navily (anonymisée).....151
VI.-8. Annexe 8 : Revue de presse.....154

I.- Rappel des règles d'établissement du rapport de quasi-régie

Le présent rapport est établi par la Société d'Economie Mixte de Gestion du port de Bandol (SOGEBA) en application des dispositions contractuelles de la convention de quasi-régie pour la gestion du port de plaisance de Bandol signée le 5 octobre 2021, conformément à l'article L.3131-5 du Code de la commande publique et aux règles régissant le rapport annuel prévu par l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales.

I.-1. Rappel des règles d'établissement du rapport du concessionnaire

Le concessionnaire du service public est soumis à plusieurs types d'obligations de compte-rendu de l'activité du service public au cours de l'exercice écoulé, notamment au titre des obligations contractuelles et des dispositions légales et réglementaires applicables.

I.-2. Au titre des obligations contractuelles

Le concessionnaire du service public, conformément aux dispositions contractuelles régissant la gestion concédée du service public prévues à l'article 33 de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021, remet chaque année à la Collectivité délégante un rapport comprenant "*notamment, une partie technique, une partie concernant la qualité de service et une partie financière*".

I.-2.1. Une partie technique

Cette partie doit permettre l'information de la Collectivité sur les points suivants :

- l'évolution de la fonctionnalité des ouvrages ;
- une note mettant en évidence les indicateurs caractérisant la fréquentation du port, détaillée par rubriques de la grille tarifaire, et son évolution au cours des trois derniers exercices (occupation des postes à quai, occupation des terre-pleins, manutentions effectuées…) ;
- les principaux incidents survenus ainsi que les actions correctives apportées ;
- les éventuelles insuffisances des ouvrages pour satisfaire à l'évolution des besoins des usagers ou à la réglementation et le rappel des propositions formulées par le concessionnaire pour remédier à ces insuffisances ;
- un inventaire des biens désignés comme biens de retour et de reprise et propres du service concédé.

Le rapport annuel contient aussi une liste détaillée des travaux d'entretien, de renouvellement et de grosses réparations réalisées pendant l'exercice et à prévoir pour l'exercice à venir.

I.-2.2. Une partie sur la qualité du service

En complément, le concessionnaire produit également une analyse de la qualité des ouvrages ou des services, comportant tout élément qui permet d'apprécier la qualité des ouvrages ou des services exploités et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers.

Les données sur la qualité du service comprennent au minimum :

- le nombre de réclamations consignées dans le cahier des observations, classées par nature ;
- le nombre d'usagers en attente de location de longue durée d'un emplacement ;
- les origines de chaque incident mentionné au paragraphe précédent ;
- le nombre de créances irrécouvrables à plus de 3 mois et, le cas échéant, les contentieux en cours avec les usagers.

I.-2.3. Une partie financière

La partie financière du rapport annuel est constituée :

- Du compte annuel de résultat de l'exploitation de la concession rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure.
- D'une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée.
- D'un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre de la convention.
- D'un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.
- D'un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé, comportant notamment une description des biens et, le cas échéant, le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité.
- D'un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la concession.
- Des engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la concession et nécessaires à la continuité du service public.
- D'un compte-rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service, notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.

Les charges prises en compte et qui doivent être décrites sont exclusivement celles liées à l'exploitation du service, dans le périmètre de la concession.

En outre le concessionnaire fera apparaître, dans une note analytique de synthèse, l'ensemble des comptes afférents au chiffre d'affaires global de l'exercice concerné.

I.-3. Au titre du code général des collectivités territoriales

Le concessionnaire du service public, conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant la gestion concédée du service public, remet chaque année à la collectivité délégante un rapport dont le contenu est fixé par l'article R.1411-7 du code général des collectivités locales.

Au titre de ces dispositions, le rapport comprend :

I. Les données comptables suivantes :

a) Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la concession rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;

b) Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

c) Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

d) Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

e) Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la concession ;

f) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

g) Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service concédé ;

h) Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la concession de service public et nécessaires à la continuité du service public.

II. L'analyse de la qualité du service mentionnée à l'article L. 1411-3 comportant tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le concessionnaire ou demandés par le délégant et définis par voie contractuelle.

III. L'annexe mentionnée à l'article L. 1411-3 qui comprend un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.

II.- Données comptables et financières

II.-1. Le compte d'exploitation

II.-1.1. Données de base

Cette présentation comprend les données de l'exercice et rappelle celles relatives à l'année précédente.

PRESENTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION COMPARE

	Résultat d'exploitation réalisé 2022	Résultat d'exploitation réalisé 2023	Résultat d'exploitation réalisé 2024	Résultat d'exploitation budget 2024
Ventes de marchandises	948 961	931 443	921 639	1 116 100
Production vendue	3 476 590	3 783 194	3 780 048	3 787 670
Chiffre d'affaires de l'exercice	**4 425 551**	**4 714 637**	**4 701 687**	**4 903 770**
Production stockée	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	-	-	-	-
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	5 233	22 119	38 960	-
Autres produits de gestion courante	126	171	96	-
Produits d'exploitation	**4 430 910**	**4 736 927**	**4 740 743**	**4 903 770**
Achats	770 886	753 903	748 759	908 580
Services extérieurs	1 075 256	1 390 033	1 361 926	1 324 464
Impôts & taxes	423 717	518 752	538 516	538 824
Charges de personnel	1 209 422	1 484 004	1 511 979	1 407 272
Autres charges de gestion courante	244 366	283 652	275 344	276 300
Dotations aux amortissements et provisions	1 107 710	1 033 868	1 032 995	1 032 960
Charges d'exploitation	**4 831 357**	**5 464 212**	**5 469 519**	**5 488 400**
Résultat d'exploitation hors amortissement financement des ouvrages portuaires	**(400 446)**	**(727 284)**	**(728 775)**	**(584 630)**
Amortissement de la participation au financement des ouvrages portuaires	636 622	1 167 512	1 171 504	1 194 600
Résultat d'exploitation inclus amortissement financement des ouvrages portuaires	**236 176**	**440 228**	**442 729**	**609 970**

II.-1.2. Méthode d'établissement

Pour établir ces comptes, les charges ont été affectées à la réalité de leur engagement pour la seule activité de gestion du port de plaisance.

II.-1.3. Modes d'imputations

Aucune imputation particulière n'a été effectuée au titre des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel pour la détermination des produits et charges directs et indirects, le résultat étant déterminé comme les années précédentes par la réalité de la comptabilité de l'entreprise concessionnaire.

II.-2. Évolution du compte de résultat

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions du compte de résultat entre les exercices 2023 et 2024 pour les seules activités relatives au périmètre de la convention de quasi-régie.

COMPTE DE RESULTAT	31 décembre 2024	31 décembre 2023	Variation 2024/2023	Variation en valeur
Ventes de marchandises	921 639	931 443	-1,1%	(9 804)
Production vendue - Services	3 780 048	3 783 194	-0,1%	(3 146)
Chiffre d'affaires de l'exercice	**4 701 687**	**4 714 637**	**-0,3%**	**(12 950)**
Production stockée	-	-		-
Production immobilisée	-	-		-
Subventions d'exploitation	-	-		-
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	38 960	22 119	76,1%	16 841
Autres produits de gestion courante	96	171	-43,9%	(75)
Amortissement participation au financement ouvrages portuaires	1 171 504	1 167 512	0,3%	3 992
Produits d'exploitation (hors impact financement ouvrages portuaires)	**4 740 743**	**4 736 927**	**0,1%**	**3 816**
Produits d'exploitation (inclus impact financement ouvrages portuaires)	**5 912 247**	**5 904 439**	**0,1%**	**7 808**
Achats	748 759	753 903	-0,7%	(5 144)
Services extérieurs	1 361 926	1 390 033	-2,0%	(28 107)
Impôts & taxes	538 516	518 752	3,8%	19 764
Charges de personnel	1 511 979	1 484 004	1,9%	27 975
Autres charges de gestion courante	275 344	283 652	-2,9%	(8 308)
Dotations aux amortissements et provisions	1 032 995	1 033 868	-0,1%	(873)
Charges d'exploitation	**5 469 519**	**5 464 212**	**0,1%**	**5 307**
Résultat d'exploitation (hors impact financement ouvrages portuaires)	**(728 776)**	**(727 285)**	**0,2%**	**(1 491)**
Résultat d'exploitation (inclus impact financement ouvrages portuaires)	**442 728**	**440 227**	**0,6%**	**2 501**
Intérêts et produits assimilés	150 171	60 330	148,9%	89 841
Intérêts et produits assimilés - impact financement ouvrages portuaires	511 262	432 103	18,3%	79 159
Reprises sur provisions	-	-		-
Produits financiers (hors impact financement ouvrages portuaires)	**150 171**	**60 330**	**148,9%**	**89 841**
Produits financiers (inclus impact financement ouvrages portuaires)	**661 433**	**492 433**	**34,3%**	**169 000**
Dotations aux amortissements et provisions	-	-		-
Intérêts et charges assimilés	-	-		-
Charges financières	**-**	**-**		**-**
Résultat financier (hors impact financement ouvrages portuaires)	**150 171**	**60 330**	**148,9%**	**89 841**
Résultat financier (inclus impact financement ouvrages portuaires)	**661 433**	**492 433**	**34,3%**	**169 000**
Résultat courant (hors impact financement ouvrages portuaires)	**(578 606)**	**(666 956)**	**-13,2%**	**88 350**
Résultat courant (inclus impact financement ouvrages portuaires)	**1 104 160**	**932 659**	**18,4%**	**171 501**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 374	31 942	-83,2%	(26 568)
Produits de cessions d'actif	-	-		-
Subventions investissement portées au résultat	-	-		-
Autres produits exceptionnels	-	-		-
Reprises de provisions	-	45 625	-100,0%	(45 625)
Produits exceptionnels	**5 374**	**77 567**	**-93,1%**	**(72 193)**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 430	8 980	-39,5%	(3 550)
Valeurs comptables des actifs cédés	-	3 123	-100,0%	(3 123)
Autres charges exceptionnelles	-	-		-
Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles	-	-		-
Charges exceptionnelles	**5 430**	**12 103**	**-55,1%**	**(6 673)**
Résultat exceptionnel	**(56)**	**65 464**	**-100,1%**	**(65 520)**
Résultat avant participation et impôt société (hors impact financement ouvrages portuaires)	(578 662)	(601 492)	-3,8%	22 830
Résultat avant participation et impôt société (inclus impact financement ouvrages portuaires)	1 104 104	998 123	10,6%	105 981
Participation salariés	-	-		-
Impôt sur les sociétés (hors impact financement ouvrages portuaires)	(8 622)	3 748	-330,0%	(12 370)
Impôt sur les sociétés (inclus impact financement ouvrages portuaires)	269 063	242 053	11,2%	27 010
Résultat net (hors impact financement ouvrages portuaires)	**(570 040)**	**(605 240)**	**-5,8%**	**35 200**
Résultat net (inclus impact financement ouvrages portuaires)	**843 663**	**752 322**	**12,1%**	**91 341**

II.-2.1. Chiffre d'affaires de l'exercice

Au total, toutes activités confondues, le chiffre d'affaires diminue de -0,3% par rapport à 2023 et se décompose de la manière suivante selon les activités.

EXERCICE	2024	2023	Evol 2024/2023
- PORT	3.299.317 €	3.309.277 €	-0,3 %
- ZONE DE CARÉNAGE	481.440 €	474.633 €	+1,4 %
- CARBURANT	920.930 €	930.727 €	-0,1 %
TOTAL	**4.701.687 €**	**4.714.637 €**	**-0,3 %**

II.-2.1.1 Activité PORT PUBLIC

Le chiffre d'affaires du PORT PUBLIC de l'exercice 2024 est en baisse globale de -0,3%, soit un peu moins de 10.000 euros en valeur.

Cette variation recouvre plusieurs phénomènes.

- sur les contrats annuels et contrats de garanties d'usage :

Les revenus des locations annuelles sont en régression de -2,7% sur l'année 2024 et sont en deçà des anticipations. Pour les raisons déjà évoquées dans les rapports sur les exercices précédents (lutte contre les bateaux ventouses, arrivée à terme des périodes de 24 mois post décès, mouvement significatif de désistements), les redevances des contrats annuels plaisanciers régressent de -3,5%. Les postes d'amarrage libérés ne sont pas réattribués car ils sont tous mobilisés pour accueillir les bateaux devant quitter les zones qui seront impactées par les travaux du programme de modernisation du port.

Les garanties d'usage génèrent des redevances d'entretien dans des proportions un peu inférieures à celles attendues et suivent, peu ou prou, l'évolution annuelle des tarifs portuaires (+1,5% vs 2023 pour mémoire pour l'année 2024).

- sur les AOT professionnelles :

Les revenus des AOT professionnelles sont, eux, assez stables (toutes catégories confondues), à période comparable. Même si l'impact en termes de revenus en est mineur, on note une augmentation des redevances par passagers transportés, soutenue par les acteurs locaux dont le volume de passagers déclarés a augmenté de +13,4% par rapport à 2023 (39.664 passagers déclarés). Les acteurs extérieurs, et notamment les croisiéristes, ont été moins nombreux sur l'exercice en cours.

- sur les locations mensuelles :

Le fait majeur de l'année 2024 concerne les revenus des contrats mensuels qui, alors qu'ils étaient en forte hausse de +35,2% à fin septembre 2024, affichent à la fin de l'année une baisse globale de -7,6%. En effet, ce type de contrat n'est plus disponible depuis le 1er octobre 2024, compte tenu de la mobilisation des postes d'amarrage disponibles pour les déplacements de bateaux des zones concernées par les travaux à venir.

- sur les escales :

Le chiffre d'affaires généré par les bateaux en escale demeure en forte progression, à +9,4% par rapport à 2023. Le nombre de bateaux accueillis décroît de -2,2% par rapport à l'année précédente mais demeure soutenu pendant les mois de juillet et d'août, au cours desquels le nombre de bateaux accueillis a progressé par rapport à 2023 alors que le premier semestre avait connu une baisse très importante.

Nbre Btx	Année						
Mois	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Janvier	15	39	34	17	33	28	28
Février	40	33	40	21	30	35	22
Mars	54	43	26	37	43	35	36
Avril	85	101	11	61	113	150	113
Mai	268	164	88	204	276	326	239
Juin	300	176	226	369	392	335	322
Juillet	598	430	648	701	659	638	643
Août	803	807	885	961	900	779	878
Septembre	366	332	297	357	309	296	240
Octobre	101	177	97	171	128	151	188
Novembre	47	40	20	67	54	56	47
Décembre	25	18	19	22	29	24	35
Total général	**2 702**	**2 360**	**2 391**	**2 988**	**2 966**	**2 853**	**2 791**

Le nombre de nuitées progresse légèrement, quant à lui, à 15.741 nuitées avec un été particulièrement dynamique et des niveaux records atteints en juillet et en août 2024.

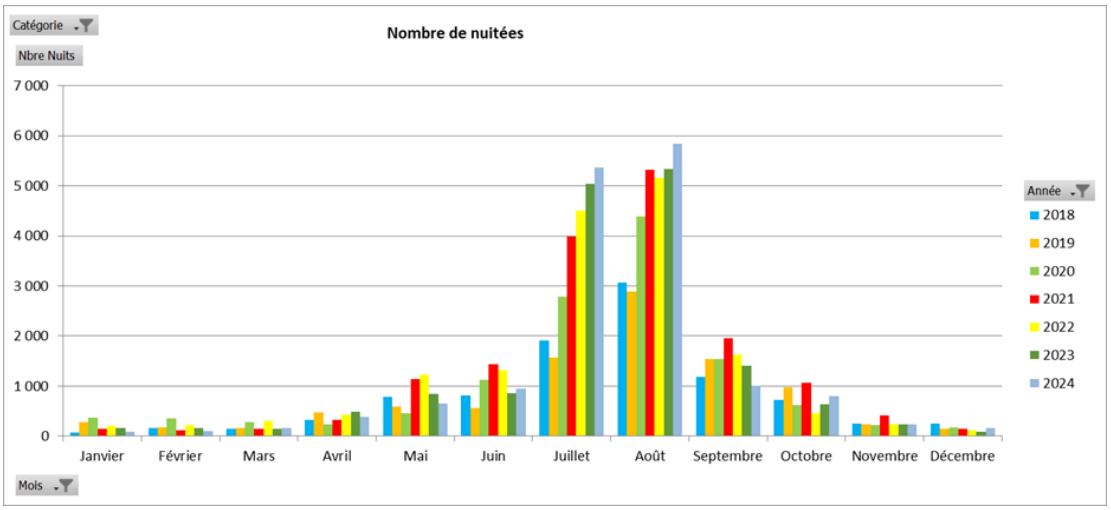

Le nombre de nuitées de la période estivale est en augmentation de +4,2 % avec 13.168 nuitées sur la période juin-septembre 2024 contre 12.639 nuitées sur la même période en 2023. La durée moyenne de séjour est assez stable à 6,3 nuitées par bateau, contre 6,2 nuitées par bateau en 2023.

II.-2.1.2 Activité CARÉNAGE

Le chiffre d'affaires de l'activité CARENAGE atteint 481.440 euros, en progression de +1,4% par rapport à 2023, soit une hausse en ligne avec l'augmentation annuelle des tarifs portuaires (+1,5%).

Toutefois, si le chiffre d'affaires du stationnement régresse de -7,6% par rapport à 2023, celui des manœuvres, qui représente toujours près des 2/3 du chiffre d'affaires total, progresse de +3,7% (en intégrant les revenus des immobilisations flash).

Le nombre de bateaux pris en charge progresse de +1,7% avec, notamment, un plus grand nombre de bateaux entre 10 et 15 m (+2,2%) mais également une progression nette des bateaux entre 7 et 9 m (+8,1%). Après avoir franchi ce seuil en 2021 (année post covid), l'aire de carénage a de nouveau traité un peu plus de 3.000 bateaux sur l'année 2024.

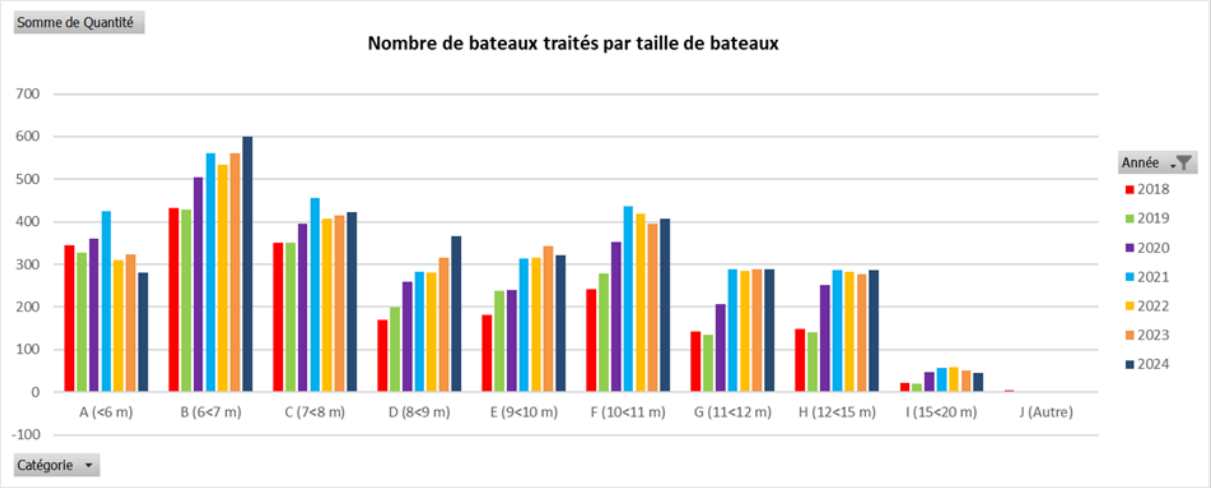

II.-2.1.3 Activité CARBURANT

Le chiffre d'affaires global de l'activité CARBURANT est en régression de -1,1% à fin 2024, alors qu'il progressait de +2,0 % à la fin du 1er semestre et se trouve, donc, très en retrait des anticipations budgétaires.

Les volumes de carburant sans plomb vendus progressent globalement de +3,1% grâce à de très bons niveaux de vente en juillet et août, ces deux mois représentant, à eux seuls, près de 2/3 des volumes annuels. On note en revanche des volumes en forte baisse sur juin et septembre.

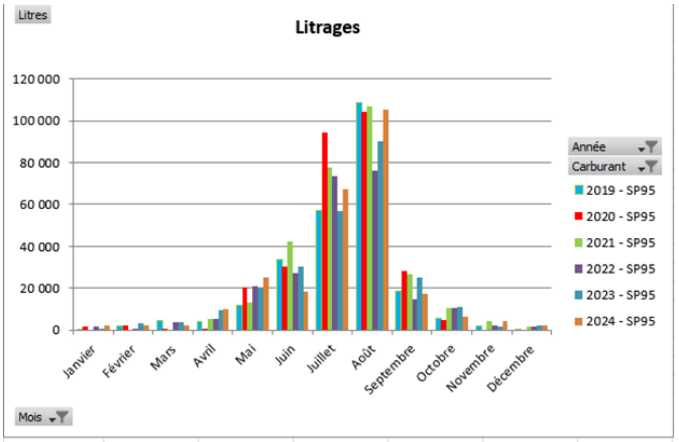

Litres	Année	Carburant				
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mois	SP95	SP95	SP95	SP95	SP95	SP95
Janvier	705	1 696		1 747	971	2 520
Février	2 009	2 065		901	3 117	2 354
Mars	4 571	941		3 829	3 923	2 187
Avril	3 930	44	5 545	5 199	9 367	9 848
Mai	12 051	20 344	13 211	20 943	19 838	25 216
Juin	33 587	30 540	42 164	27 244	30 570	18 639
Juillet	57 335	94 334	77 511	73 652	57 090	67 390
Août	108 767	104 116	106 606	76 353	90 174	105 337
Septembre	18 673	28 105	26 832	14 723	25 187	17 601
Octobre	5 738	4 663	10 353	10 714	11 183	6 328
Novembre	1 816		4 515	2 327	1 867	4 104
Décembre	657		1 878	1 967	2 482	2 242
Total général	249 839	286 847	288 614	239 600	255 769	263 765

Le tarif moyen de revente au litre continue sa baisse avec un niveau moyen qui passe sous la barre de 1,90 € HT et retrouve un des niveaux les plus bas depuis fin 2022. En conséquence, le chiffre d'affaires du carburant sans plomb ne progresse que de +0,6%.

De leur côté, les ventes de gasoil à la station d'avitaillement génèrent un chiffre d'affaires en hausse de +1,8%. Les volumes distribués à la station d'avitaillement sont en hausse de +6,2% sur un an, avec un printemps très dynamique, un été en léger retrait et une rentrée très atone.

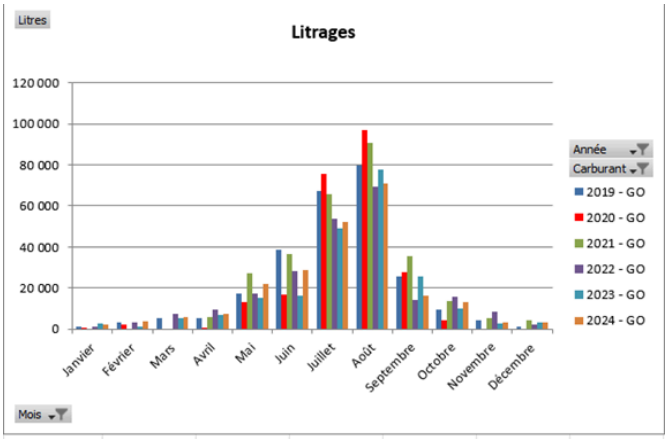

Litres	Année	Carburant				
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mois	GO	GO	GO	GO	GO	GO
Janvier	972	777		1 480	3 018	2 391
Février	3 245	2 499		3 271	1 468	3 771
Mars	5 363	0		7 336	5 136	6 067
Avril	5 213	15	6 035	9 406	6 747	7 219
Mai	17 402	13 129	27 403	17 605	15 139	22 103
Juin	38 885	16 991	36 512	28 202	16 378	28 990
Juillet	67 141	75 681	65 638	53 584	49 050	52 263
Août	80 008	96 893	90 629	69 254	77 732	71 011
Septembre	25 434	27 763	35 678	14 378	25 739	16 125
Octobre	9 400	4 543	13 766	16 010	10 296	13 328
Novembre	4 382		5 439	8 730	3 020	3 413
Décembre	1 167		4 477	2 033	3 145	3 539
Total général	258 610	238 290	285 578	231 289	216 868	230 220

La baisse des prix a été plus marquée pour le gasoil, avec une baisse de près de -4,4% du prix moyen de vente sur l'année 2024 (1,73 € HT en 2024 vs 1,81 € HT en 2023). Ce retour à des niveaux de prix plus contenus, ne permet de maintenir une progression du chiffre d'affaires de la station d'avitaillement que de +1,8%.

En revanche, les livraisons de carburant à quai (avitaillement direct des grosses unités) baissent fortement. Cette baisse génère, à elle seule, la baisse du niveau global de chiffre d'affaires sur ce carburant.

II.-2.2. Charges d'exploitation

II.-2.2.1 Achats de marchandises

Les achats de marchandises n'incluent que les achats de carburant pour la station d'avitaillement et les avitaillements à quai. Ils diminuent logiquement dans des proportions assez comparables à la diminution des ventes (-0,7%).

II.-2.2.2 Achats de services extérieurs

Les achats de services extérieurs diminuent de 28.107 € par rapport à 2023.

SIG GLOBAL ARRETE AU : 31/12/xxxx	TOTAL 2024 Réalisé	TOTAL 2024 Budget	TOTAL 2023 Réalisé	Evol €	Evol %
	TOTAL SOGEBA	TOTAL SOGEBA	TOTAL SOGEBA	2023/2024	
- AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	(1 361 926)	(1 324 464)	(1 390 033)	28 108	-2,02%
6061 - ELECTRICITE, EAU	(133 674)	(146 280)	(236 869)	103 195	-43,57%
606X - FOUNRITURES ET CARBURANT	(83 754)	(77 400)	(82 638)	(1 117)	1,35%
611X - SOUS-TRAITANCE - ETUDES - PRESTAS	(36 087)	(32 400)	(245 801)	209 714	-85,32%
613X - LOCATIONS IMMOBILIERES/MOBILIERES	(3 005)	(5 880)	(8 833)	5 829	-65,99%
615X - ENTRETIEN & REPARATIONS	(429 667)	(319 344)	(243 093)	(186 574)	76,75%
6156 - MAINTENANCE	(116 590)	(129 720)	(131 154)	14 564	-11,10%
616X - PRIMES D'ASSURANCE	(68 499)	(65 400)	(61 219)	(7 280)	11,89%
622X - HONORAIRES (CAC, EXP-COMPT, AVOCATS,..)	(64 343)	(71 940)	(62 468)	(1 875)	3,00%
623X - FRAIS ACTES, ANNONCES, ABONNEMENTS, DOCS, DIVERS	(194 638)	(234 180)	(87 956)	(106 682)	121,29%
625X - VOYAGES & DEPLACEMENTS - RECEPTIONS	(13 029)	(12 000)	(9 478)	(3 551)	37,46%
626X - FRAIS TELECOMMUNICATIONS - AFFRANCHISSEMENTS	(11 116)	(14 760)	(12 609)	1 493	-11,84%
627X - FRAIS BANCAIRES - COTISATIONS	(24 622)	(26 520)	(24 639)	17	-0,07%
628X - GARDIENNAGE - NETTOYAGE	(182 904)	(188 640)	(183 277)	373	-0,20%

En particulier, sur les différents postes de charges externes, on notera :

- Une baisse significative de 103,2 K€ (-43,6%) des coûts d'approvisionnement en énergie et en eau recouvrant deux phénomènes :

    - Les coûts d'approvisionnement en électricité diminuent spectaculairement après deux années de très forte augmentation.

      Cette baisse atteint -49,8 % sur l'année 2024. Outre la baisse prévue du prix du kWh, la consommation baisse de nouveau de -7,7% sur un an, après les précédentes baisses déjà enregistrées. Ce niveau de consommation est inférieur de 21,6% au plus haut niveau constaté depuis que ces données sont suivies (2021).

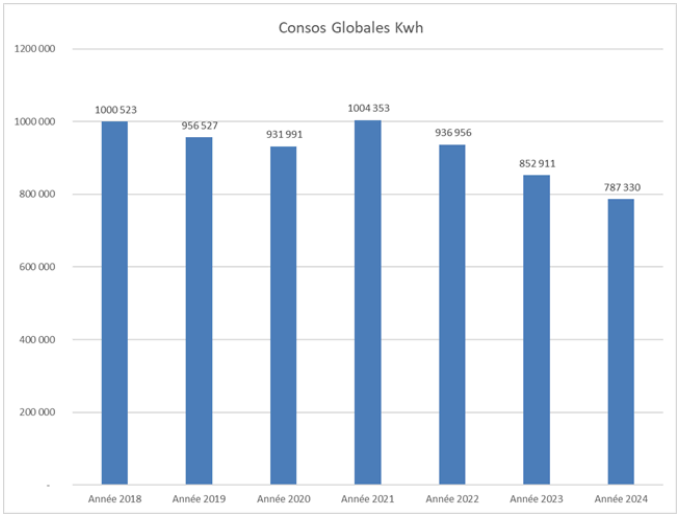

    - Les coûts d'approvisionnement en eau augmentent, eux, de +51,1% après deux années de diminution.

      Contrairement aux années précédentes, la commune a été placée seulement tardivement en état d'alerte sécheresse par un arrêté préfectoral du 27/08/2024 qui a, lui-même pris fin le 30/09/2024. Comme on pouvait le craindre, on note une augmentation sensible du niveau de consommation sur la période estivale avec une correction assez nette marquant l'effet des restrictions préfectorales et une reprise

sensible immédiatement après la levée des restrictions. La consommation globale est donc supérieure de +14,8% par rapport à l'année précédente, mais reste toutefois en retrait de -18,5% par rapport au niveau observé en 2021.

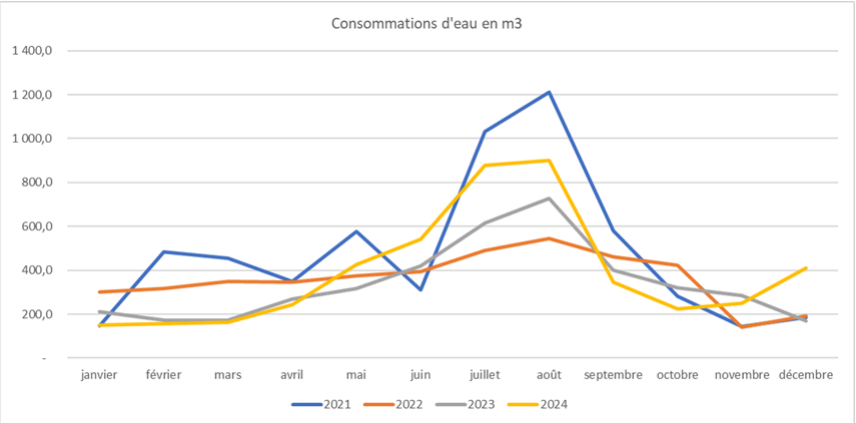

- Une baisse de 209.714 euros (-85,3%) des comptes 611X - SOUS-TRAITANCE - ETUDES - PRESTAS

  En 2023, la SOGEBA avait constaté une charge de 222.213 euros correspondant aux honoraires de deux marchés de maîtrise d'œuvre qui avaient été définitivement arrêtés (reconstruction de la panne touristique et réaménagement du port amodié) et remplacés par une nouvelle maîtrise d'œuvre unique correspondant à l'intégralité du programme de travaux et intégrant les dernières évolutions amenées par la SOGEBA.

  Ces dépenses ne sont par nature pas récurrentes et ne trouvent donc pas d'équivalent dans le compte de résultat 2024.

- Une augmentation de 186.571 euros du poste 615X - ENTRETIEN & RÉPARATIONS

  Cette hausse porte, à hauteur de 88.606 euros sur des travaux engagés sur le plan d'eau, dont, notamment un peu plus de 58.000 euros pour réorganiser le bassin où sont situés les pêcheurs professionnels, permettant de créer, en plus des postes d'amarrage consacrés aux pêcheurs en activité, une nouvelle AOT professionnelle et des postes destinés à accueillir des garanties d'usage de 20 mètres. D'autres bassins de la panne Est ont été rénovés et recalepinés pour accueillir les bateaux déplacés de la panne amodiée.

  En complément, 78.771 euros ont été engagés pour les études préalables et les travaux lancés pour la réfection du réseau de caniveaux de l'aire de carénage. Cette dépense n'avait pas été budgétée sur l'exercice 2024 mais la SOGEBA a dû engager ces travaux en urgence afin de pouvoir en rendre compte à la DDTM, qui les avait ciblés dans les mesures annexes à prendre, lors de l'étude de la demande d'autorisation environnementale pour les travaux de réaménagement et de modernisation du port.

  Par ailleurs, on y trouve une dépense exceptionnelle de 7.906 euros pour changer les câbles de l'ascenseur à bateaux et 9.115 euros engagés pour remplacer les coffrets électriques de l'aire de carénage devenus obsolètes.

- Une augmentation de 106.682 euros du poste 623X - FRAIS ACTES, ANNONCES, ABONNEMENTS, DOCS, DIVERS

Cette hausse est portée essentiellement sur le poste ANIMATIONS PORT. En effet, dans le cadre des obligations portées à sa charge par l'article 9 de la convention de quasi-régie, la SOGEBA engage des montants significatifs dans des actions de soutien aux animations et à la promotion de l'image du port et plus généralement de la destination "Bandol". Au titre de l'exercice 2024, les principales dépenses engagées concernent le partenariat avec la Fête des vins qui a fait son retour sur le port en décembre 2024 (budget total 43.000 euros), l'organisation de l'édition 2024 du salon nautique (20.000 euros) mais aussi le soutien financier apporté au tournoi de padel qui s'est tenu au mois d'août sur le port (20.000 euros). En complément, la SOGEBA a engagé 15.000 euros pour financer le spectacle de drones offert aux bandolais le 31 décembre 2024, 11.096,50 euros pour sa participation au festival Bandol Circus, sans compter les traditionnelles illuminations de Noël.

II.-2.2.3 Impôts et taxes

Les impôts et taxes augmentent de +3,8 % soit un peu moins de 17.800 euros en valeur et représentent plus de 538.500 euros.

La taxe foncière et la CFE augmentent par suite de la révision des bases. La SOGEBA s'acquitte pour la deuxième année d'une contribution spéciale collectée par la CASSB (Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume) à hauteur de 72.445 euros pesant sur les entreprises utilisant le service public de gestion des déchets. Cette redevance a pour but de financer le surplus de déchets professionnels pris en charge par le service public (après application d'un abattement réputé couvrir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères déjà payée par les entreprises).

II.-2.2.4 Frais de personnel

Les frais de personnel n'augmentent que de 27.975 euros (+1,9 %) par rapport à 2023. Cette augmentation reproduit globalement les effets de l'augmentation de la valeur du point d'indice décidée au niveau de la convention collective des ports de plaisance (+2,0 % au 1er janvier 2024).

Après la forte augmentation observée entre 2022 et 2023 avec les effets du recrutement du directeur technique, du deuxième agent technique et de la responsable de la communication qui ont intégré l'équipe de la SOGEBA au 1er trimestre 2023, les frais de personnel se stabilisent, profitant des départs récents (été 2023 et début 2024) de deux salariés avec une forte ancienneté et des niveaux de rémunérations assez élevés. Les recrutements effectués pour remplacer les agents partants ont permis de maintenir, voire d'améliorer, le niveau de service procuré aux usagers, tout en générant des économies de fonctionnement.

II.-2.2.5 Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont pour l'essentiel la redevance de quasi-régie versée par la SOGEBA à la Ville de Bandol.

Cette redevance s'élève pour l'exercice 2024 à 273.986 euros, soit une hausse de 3.328 euros par rapport à 2023. En sus de la redevance fixe, elle intègre une redevance variable basée sur le chiffre d'affaires réalisé par la SOGEBA de 47.017 euros.

II.-2.2.6 Dotations aux amortissements et provisions

En contrepartie de la baisse de la redevance versée par la SOGEBA à la Ville de Bandol, la SOGEBA doit provisionner les sommes nécessaires pour faire face aux obligations mises à sa charge concernant le renouvellement des installations portuaires (environ 657.396 euros sur l'exercice 2024) et pour les charges de dragage (300.000 euros par exercice).

L'extension du périmètre concédé, et en particulier l'intégration à celui-ci de l'ensemble des quais et pontons, exclus du périmètre de la précédente convention, impose une dotation importante pour assurer la mise en réserve des sommes nécessaires au renouvellement des installations pendant la durée de la convention ou pour les opérations de dragage d'entretien du port.

II.-2.2.7 Amortissements de la participation au financement des ouvrages portuaires nouveaux

En complément du compte d'exploitation du périmètre de la quasi-régie, la SOGEBA a commercialisé des garanties d'usage pour des postes d'amarrage dont le produit est affecté au financement de la construction des ouvrages portuaires prévus dans le plan prévisionnel d'investissement annexé à la convention de quasi-régie.

Pour mémoire, comptablement, ces contrats produisent deux impacts :

- une redevance d'entretien qui est intégrée dans le chiffre d'affaires de la section PORT PUBLIC et qui couvre les frais d'entretien des postes d'amarrage (entretien des mouillages, fluides, surveillance nocturne, etc..). Ce produit est annuel et constitue un produit d'exploitation normal de la SOGEBA,
- une participation au financement des ouvrages portuaires à construire dont la destination est le financement d'une partie des travaux de modernisation du port.

Cette participation au financement des ouvrages portuaires fait l'objet d'un « étalement » linéaire sur la durée des contrats. Ainsi, chaque année pendant toute la durée des contrats (et en tenant compte des éventuelles périodes de suspension), la SOGEBA constate dans sa comptabilité un produit jusqu'à complet amortissement des montants levés.

Depuis la fin de l'année 2024, la SOGEBA propose plusieurs options de durée pour les contrats de garanties d'usage (10 ans, 15 ans, jusqu'à la fin du contrat de quasi-régie) en fonction de la date de conclusion du contrat. Ces différentes durées sont évidemment prises en compte pour l'amortissement. La majorité des contrats conclus l'ont été en 2022 mais des contrats complémentaires ont été accordés en 2023 et 2024. D'autres ont également été repris par anticipation au gré des demandes des bénéficiaires.

Au 31 décembre 2024, le montant de la quote-part de ce produit constaté est de 1.171.504 euros.

Ce produit est comptabilisé dans un compte d'AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE.

Il n'a pas vocation à couvrir des frais d'exploitation puisqu'il ne peut être affecté qu'au financement des projets d'investissements conformément au plan pluriannuel d'investissement annexé à la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021. A ce titre, même si au regard de la présentation globale des états financiers de la société il intègre le résultat d'exploitation, il ne représente pour autant pas un produit « normal » lié à l'exploitation.

La SOGEBA a créé une section de comptabilité analytique permettant d'assurer que ces produits ne sont pas affectés à la couverture des frais d'exploitation courants du périmètre de la quasi-régie.

Le solde des montants perçus (hors taxes) au titre de la participation au financement des ouvrages portuaires, restant à amortir, figure au bilan de l'entreprise en Produits Constatés d'Avance à hauteur de 9.093.322 euros au passif du bilan de la SOGEBA.

II.-2.2.8 Résultat d'exploitation

COMPTE DE RESULTAT	31 décembre 2024	31 décembre 2023	Variation 2024/2023	Variation en valeur
Ventes de marchandises	921 639	931 443	-1,1%	(9 804)
Production vendue - Services	3 780 048	3 783 194	-0,1%	(3 146)
Chiffre d'affaires de l'exercice	**4 701 687**	**4 714 637**	**-0,3%**	**(12 950)**
Production stockée	-	-		-
Production immobilisée	-	-		-
Subventions d'exploitation	-	-		-
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	38 960	22 119	76,1%	16 841
Autres produits de gestion courante	96	171	-43,9%	(75)
Amortissement participation au financement ouvrages portuaires	1 171 504	1 167 512	0,3%	3 992
Produits d'exploitation (hors impact financement ouvrages portuaires)	**4 740 743**	**4 736 927**	**0,1%**	**3 816**
Produits d'exploitation (inclus impact financement ouvrages portuaires)	**5 912 247**	**5 904 439**	**0,1%**	**7 808**
Achats	748 759	753 903	-0,7%	(5 144)
Services extérieurs	1 361 926	1 390 033	-2,0%	(28 107)
Impôts & taxes	538 516	518 752	3,8%	19 764
Charges de personnel	1 511 979	1 484 004	1,9%	27 975
Autres charges de gestion courante	275 344	283 652	-2,9%	(8 308)
Dotations aux amortissements et provisions	1 032 995	1 033 868	-0,1%	(873)
Charges d'exploitation	**5 469 519**	**5 464 212**	**0,1%**	**5 307**
Résultat d'exploitation (hors impact financement ouvrages portuaires)	**(728 776)**	**(727 285)**	**0,2%**	**(1 491)**
Résultat d'exploitation (inclus impact financement ouvrages portuaires)	**442 728**	**440 227**	**0,6%**	**2 501**

L'excédent brut d'exploitation (EBE) du périmètre des activités de la concession s'élève à 582.964 euros en 2024 contre 790.798 euros en 2023, en baisse de -26,3%, mais reste très consistant L'EBE global de l'entreprise (incluant l'impact de la section analytique GARANTIE D'USAGE) s'élève lui, à 570.430 euros en 2024 contre 568.037 euros en 2023, soit une variation non significative d'un exercice à l'autre..

Cet indicateur économique reflète la performance économique de l'entreprise, avant prise en compte des impacts des provisions et redevance versée à la commune.

Le résultat d'exploitation du périmètre de la concession, hors impact du traitement de l'impact du financement des ouvrages portuaires, est très affecté par l'évolution des charges externes et des frais de personnel et atteint -728.776 euros, soit un niveau très comparable à celui observé en 2023.

Après prise en compte de l'amortissement du financement des ouvrages portuaires, ce résultat d'exploitation devient positif à hauteur de 442.728 euros en amélioration de +0,6 % par rapport à l'exercice antérieur.

II.-2.2.9 Résultat financier

COMPTE DE RESULTAT	31 décembre 2024	31 décembre 2023	Variation 2024/2023	Variation en valeur
Intérêts et produits assimilés	150 171	60 330	148,9%	89 841
Intérêts et produits assimilés - impact financement ouvrages portuaires	511 262	432 103	18,3%	79 159
Reprises sur provisions	-	-		-
Produits financiers (hors impact financement ouvrages portuaires)	**150 171**	**60 330**	**148,9%**	**89 841**
Produits financiers (inclus impact financement ouvrages portuaires)	**661 433**	**492 433**	**34,3%**	**169 000**
Dotations aux amortissements et provisions	-	-		-
Intérêts et charges assimilés	-	-		-
Charges financières	-	-		-
Résultat financier (hors impact financement ouvrages portuaires)	**150 171**	**60 330**	**148,9%**	**89 841**
Résultat financier (inclus impact financement ouvrages portuaires)	**661 433**	**492 433**	**34,3%**	**169 000**

Le résultat financier est, de nouveau, en hausse très significative compte tenu de la trésorerie actuellement placée provenant des indemnités de résiliation des baux sur le patrimoine immobilier et de la mise en réserve des provisions pour renouvellement des immobilisations.

Les comptes à terme à taux variable mis en place pour optimiser la gestion de cette trésorerie permettent de profiter pleinement du contexte actuel de taux élevés et génèrent des revenus à hauteur de 150.171 euros.

Les sommes perçues au titre du financement des ouvrages portuaires sont également placées sur des outils de trésorerie à capital garanti en attente des décaissements liés à la réalisation des différents chantiers et génèrent des intérêts à hauteur de 511.202 euros sur l'année 2024.

II.-2.2.10 Résultat exceptionnel

COMPTE DE RESULTAT	31 décembre 2024	31 décembre 2023	Variation 2024/2023	Variation en valeur
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	5 374	31 942	-83,2%	(26 568)
Produits de cessions d'actif	-	-		-
Subventions investissement portées au résultat	-	-		-
Autres produits exceptionnels	-	-		-
Reprises de provisions	-	45 625	-100,0%	(45 625)
Produits exceptionnels	**5 374**	**77 567**	**-93,1%**	**(72 193)**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 430	8 980	-39,5%	(3 550)
Valeurs comptables des actifs cédés	-	3 123	-100,0%	(3 123)
Autres charges exceptionnelles	-	-		-
Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles	-	-		-
Charges exceptionnelles	**5 430**	**12 103**	**-55,1%**	**(6 673)**
Résultat exceptionnel	**(56)**	**65 464**	**-100,1%**	**(65 520)**

Le résultat exceptionnel au titre de l'exercice 2024 n'appelle aucun commentaire particulier et est proche de 0.

II.-2.2.11 Résultat net - Capacité d'autofinancement

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	31 décembre 2024	31 décembre 2023	Variation 2024/2023	Variation en valeur
+ Ventes de marchandises	921 639	931 443	-1,1%	(9 804)
- Achats	748 759	753 903	-0,7%	(5 144)
Marge commerciale	**172 880**	**177 540**	**-2,6%**	**(4 660)**
Production vendue - Services	3 780 048	3 783 194	-0,1%	(3 146)
Production stockée	-	-		-
Production immobilisée	-	-		-
Production de l'exercice	**3 780 048**	**3 783 194**	**-0,1%**	**(3 146)**
- Services extérieurs	1 361 926	1 390 033	-2,0%	(28 107)
Valeur ajoutée	**2 591 002**	**2 570 701**	**0,8%**	**20 301**
+ Subventions d'exploitation	-	-		-
- Impôts & taxes	538 516	518 752	3,8%	19 764
- Charges de personnel	1 511 979	1 484 004	1,9%	27 975
Excédent brut d'exploitation	**540 507**	**567 945**	**-4,8%**	**(27 438)**
+ Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	38 960	22 119	76,1%	16 841
+ Autres produits de gestion courante	96	171	-43,9%	(75)
+ Amortissement participation au financement ouvrages portuaires	1 171 504	1 167 512	0,3%	3 992
- Autres charges de gestion courante	275 344	283 652	-2,9%	(8 308)
- Dotations aux amortissements et provisions	1 032 995	1 033 868	-0,1%	(873)
Résultat d'exploitation (hors impact financement ouvrages portuaires)	**(728 776)**	**(727 285)**	**0,2%**	**(1 491)**
Résultat d'exploitation (inclus impact financement ouvrages portuaires)	**442 728**	**440 227**	**0,6%**	**2 501**
+ Intérêts et produits assimilés	150 171	60 330	148,9%	89 841
+ Intérêts et produits assimilés - impact financement ouvrages portuaires	511 262	432 103	18,3%	79 159
Résultat financier (hors impact financement ouvrages portuaires)	**150 171**	**60 330**	**148,9%**	**89 841**
Résultat financier (inclus impact financement ouvrages portuaires)	**661 433**	**492 433**	**34,3%**	**169 000**
Résultat courant (hors impact financement ouvrages portuaires)	**(578 605)**	**(666 955)**	**-13,2%**	**88 350**
Résultat courant (inclus impact financement ouvrages portuaires)	**1 104 161**	**932 660**	**18,4%**	**171 501**
Produits exceptionnels	**5 374**	**77 567**	**-93,1%**	**(72 193)**
Charges exceptionnelles	**5 430**	**12 103**	**-55,1%**	**(6 673)**
Résultat exceptionnel	**(56)**	**65 464**	**-100,1%**	**(65 520)**
Impôt sur les sociétés (hors impact financement ouvrages portuaires)	(8 622)	3 748	-330,0%	(12 370)
Impôt sur les sociétés (inclus impact financement ouvrages portuaires)	269 063	242 053	11,2%	27 010
Résultat net (hors impact financement ouvrages portuaires)	**(570 039)**	**(605 239)**	**-5,8%**	**35 200**
Résultat net (inclus impact financement ouvrages portuaires)	**843 664**	**752 323**	**12,1%**	**91 341**
Capacité d'autofinancement (hors impact financement ouvrages portuaires)	**462 956**	**383 004**	**20,9%**	**79 952**

Le résultat net du périmètre de la concession, hors impact du traitement de l'impact du financement des ouvrages portuaires, et compte tenu des modifications intervenues dans le périmètre des obligations portées à la charge de la SOGEBA dans la nouvelle quasi-régie rappelées précédemment, est logiquement négatif à -570.039 euros, en très légère amélioration par rapport au niveau observé en 2023.

Après prise en compte de l'amortissement du financement des ouvrages portuaires et de l'effet sur l'impôt sur les sociétés induit, ce résultat net est très largement positif à hauteur de 843.664 euros pour l'exercice 2024.

La capacité d'autofinancement (hors impact du financement des ouvrages portuaires) est, elle, à un niveau satisfaisant reflétant la mise en réserve de la trésorerie via les provisions et amortissements passés par la SOGEBA pour le renouvellement des biens de la concession et le dragage du port.

II.-2.3 Synthèse de l'évolution du compte de résultat

En synthèse, sur le périmètre de la concession, hors l'impact de l'amortissement du financement des ouvrages portuaires, pour l'année 2024 :

- **La SOGEBA dégage un chiffre d'affaires de 4.701.687 euros.**
- **L'EBE global est comparable à celui enregistré en 2023, à 570.430 euros, mais très en deçà des attentes.**
- **Le résultat d'exploitation global de la SOGEBA, intégrant la quote-part d'amortissement de la participation au financement des ouvrages portuaires (GARANTIE D'USAGE) est lui aussi très stable, à 442.728 euros. Le résultat net progresse de +12,1% et atteint 843.664 euros, intégrant des produits financiers à hauteur de 661.433 euros et une charge d'impôt sur les sociétés de 274.546 euros.**

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) est un indicateur particulièrement intéressant à suivre.

Il permet de mesurer la performance économique intrinsèque de l'exploitation du port puisqu'il est calculé avant l'impact de la redevance de quasi-régie et avant l'impact des dotations aux amortissements et provisions. Ainsi, il n'est pas impacté par les variations significatives intervenues sur ces deux derniers postes et qui reflètent des choix et arbitrages stratégiques et financiers à long terme.

A titre d'illustration, le graphique ci-après représente l'évolution de cet indicateur au global et par activité sur la période 2008-2024 où l'on peut observer que les performances 2024 (hors charges liées aux garanties d'usage) sont en retrait par rapport au niveau observé précédemment et retrouve des niveaux comparables à ceux antérieurs à 2021. Les charges d'entretien des infrastructures et de développement de la politique d'animation et de communication pèsent sur cet indicateur, pour les sections PORT PUBLIC et CARENAGE. C'est le tassement de l'activité de la section CARBURANT qui entraîne la baisse de l'EBE pour cette section.

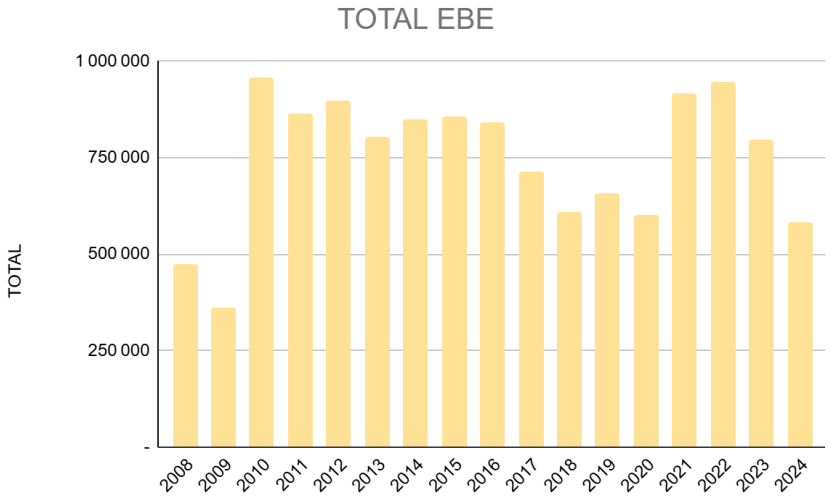

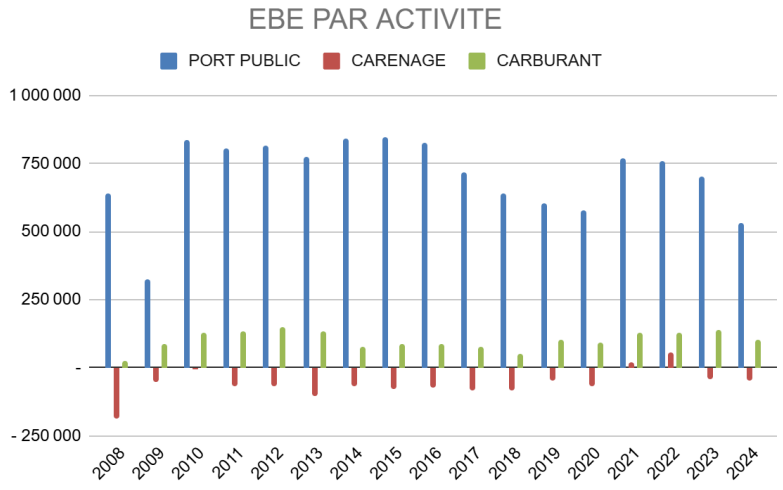

II.-2.4. Situation des biens et immobilisations du concessionnaire

Sur l'exercice 2024, les variations intervenues sur les immobilisations utilisées dans le cadre de l'exécution du contrat, **hors les biens de retour**, sont les suivantes :

II.-2.4.1 Immobilisations acquises au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice 2024, la SOGEBA a financé sur ses fonds propres l'acquisition des immobilisations suivantes :

LIBELLE	TAUX	DATE ACQUISITION	MODE	DUREE	VALEUR ACQUISITION
CHARIOT ELEVATEUR ELECTRIQUE	14,29	16/01/2024	Linéaire	7 ans	13 300,00
MOTEUR YAMAHA 9,9 -1092294	25,00	31/01/2024	Linéaire	4 ans	2 955,00
MOTEUR YAMAHA 9,9 -1092296	25,00	31/01/2024	Linéaire	4 ans	2 955,00
CAMERA VIDEO PROTECTION	33,33	28/03/2024	Linéaire	3 ans	2 766,86
ORDINATEUR DELL BUREAU AMARREURS	33,33	19/11/2024	Linéaire	3 ans	751,67
				TOTAL	22 728,53

En synthèse, les acquisitions concernent :

- Un chariot élévateur, affecté à l'exploitation de la zone de carénage, d'une valeur de 13.300 euros HT a été acquis en janvier 2024, en remplacement d'un chariot acquis en 2011 et mis au rebut fin 2023. Il s'agit d'un matériel d'occasion reconditionné acquis auprès d'un revendeur professionnel
- deux moteurs YAMAHA 9,9cv neufs acquis en janvier 2024 pour une valeur totale de 5.910 euros HT, pour équiper les embarcations des agents portuaires
- une caméra complémentaire pour le système de vidéoprotection de la capitainerie a été acquise en mars 2024 pour un coût de 2.766,86 euros HT
- un ordinateur DELL, remplaçant du matériel obsolète, a été acquis en novembre 2024 pour une valeur de 751,67 euros HT

Ces immobilisations constituent des biens de reprise et intègrent à ce titre l'inventaire des biens de reprise figurant ci-après (II.-2.5.3).

II.-2.4.2 Immobilisations mises au rebut au cours de l'exercice

Aucune immobilisation n'a été mise au rebut au cours de l'exercice 2024.

II.-2.5. Inventaire de biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise

II.-2.5.1 Biens de retour - Inventaire initial

Le périmètre de la concession a été modifié dans le contrat conclu le 5 octobre 2021.

Il comprend notamment :

- Le plan d'eau
- L'ensemble des pannes et pontons et les quais ainsi que les accès aux pontons à partir de la jetée
- Les appareils d'amarrage, les bornes et équipements utilisés par les plaisanciers et les professionnels disposés sur les quais, les pannes et les pontons
- Les bâtiments de la capitainerie, les sanitaires des plaisanciers, l'aire de carénage et ses bâtiments
- La zone technique et ses clôtures, y compris les parties supportant les locaux des artisans
- La station de carburant et ses cuves
- La station de collecte des eaux grises et noires
- Les grues et bers et appareils de calage
- Les réseaux de distribution d'eau douce, d'énergie électrique, de télécommunication
- L'aire de collecte des déchets
- Le parking de la Capitainerie
- Le parking du stade (exploité par la collectivité en tant que parc de stationnement jusqu'à la réalisation des travaux prévus sur l'emprise au plan pluriannuel d'investissement)
- Le parking de la prud-homie
- Le parking de l'aire de carénage et le parking attenant
- Les barrières d'accès aux quais

Les nouveaux ouvrages qui seront ultérieurement édifiés et mis à la charge du concessionnaire au titre de la convention du 5 octobre 2021 intégreront également ce périmètre.

Sont expressément exclus du périmètre de la concession la jetée, la contre-jetée et les feux de signalisation de la passe.

La convention de quasi-régie du 5 octobre 2021, autorisée par délibération du conseil municipal en date du 1er octobre 2021, précise en son article 15 la notion de biens de retour.

> ***"ARTICLE 15 – Biens de retour***
> *Par biens de retour, on entend les biens meubles ou immeubles, ouvrages et installations indispensables à l'exploitation du service objet de la présente convention.*
> *Ces biens sont réputés être la propriété de la Collectivité dès leur affectation à l'exploitation portuaire.*
> *L'inventaire annexé à la présente convention (Annexe 12) comporte une liste des biens qualifiés comme tels.*
> *Les biens de retour se composent :*
> - *De l'ensemble des biens mis à la disposition du Concessionnaire par la Collectivité ;*
> - *Des ouvrages, bâtiments, installations, outillages, réseaux et œuvres intellectuelles (plans, bases de données…) indispensables et nécessaires à l'exploitation du port, qui sont repris à l'ancien exploitant ou renouvelés ou établis par le Concessionnaire ;*
> - *Des biens mobiliers nécessaires à l'exploitation du port, établis ou renouvelés par le Concessionnaire.*
> - *Des ouvrages, bâtiments, installations, outillages, réseaux et œuvres intellectuelles (plans, bases de données…) réalisés et financés par les garanties d'usage.*
>
> *Les biens de retour financés par la Collectivité lui reviendront gratuitement à l'expiration de la convention sans que le Concessionnaire ne puisse demander le versement d'aucune indemnité.*
> *Les biens de retour financés par le Concessionnaire seront remis à la Collectivité, qui en est propriétaire ab initio, moyennant, si ces biens ne sont pas amortis, une indemnité égale à leur valeur nette comptable. Cette indemnité sera payée dans un délai de 6 mois suivant la remise des installations. Tout retard dans le versement des sommes dues donnera lieu à des intérêts de retard calculés selon le taux d'intérêt légal.*
> *Les biens de retour financés par les garanties d'usage reviendront à la Collectivité sans qu'aucune indemnité ne puisse lui être demandée.*

Le Concessionnaire est tenu de remettre à la Collectivité en bon état d'entretien les ouvrages de la délégation. A défaut, le Concessionnaire est tenu de verser à la Collectivité les sommes nécessaires pour mettre en bon état les ouvrages et outillages délégués.
La mise au rebut ou la cession des biens de retour est réalisée par la Collectivité.
Les biens de retour mis au rebut ou cédés par la Collectivité génèrent une mise à jour de l'inventaire figurant en annexe sur lequel ces biens seront radiés."

L'inventaire des biens de retours apportés par le Collectivité à la prise d'effet du contrat et dont la valeur totale s'élève à 17.637.740 euros est repris ci-après et en annexe n° 2.

INVENTAIRE DES BIENS DE RETOURS

				2024						Diagnostic VSC 2020			17 637 739,89
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport
OP02	Panne Grande Jetée	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	225	M	1985	60	2045	3	2	2 850,00	641 250,00
OP02	Panne Grande Jetée	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	23	U	inconnu	20	2030			1 500,00	34 500,00
OP03	Panne Touristique	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	90	M	inconnu	45	2026	3	2	2 560,00	230 400,00
OP03	Panne Touristique	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	90	M	inconnu	50	2026	3	2	2 850,00	256 500,00
OP03	Panne Touristique	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	22	U	inconnu	20	2026			1 500,00	33 000,00
OP04	Quai du stade (quai ouest)	Ville de Bandol	Sogeba	Quai plein (inclus organes d'amarrage & mouillages)	184	M	2021	75	2096	2	2	7 228,00	1 329 952,00
OP04	Quai du stade (quai ouest)	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	3	U	2021	20	2041			1 764,00	5 292,00
OP05	Panne A	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	137	M	2019	40	2059	3	3	3 972,00	544 164,00
OP05	Panne A	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	24	U	2019	20	2039			1 224,34	29 384,16
OP06	Panne B	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	137	M	2019	40	2059	2	4	3 972,00	544 164,00
OP06	Panne B	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	23	U	2019	20	2039			1 224,34	28 159,82
OP07	Panne C	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	130	M	2012	40	2052	2	3	2 850,00	370 500,00
OP07	Panne C	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	15	U	2012	20	2032			1 500,00	22 500,00
OP08	Panne D	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	130	M	2012	40	2052	2	2	2 850,00	370 500,00
OP08	Panne D	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	15	U	2012	20	2032			1 500,00	22 500,00
OP09	Quai d'honneur	Ville de Bandol	Sogeba	Quai plein (inclus organes d'amarrage & mouillages)	640	M	1977	20	2026	1	2	2 560,00	1 638 400,00

				2024						Diagnostic VSC 2020			17 637 739,89
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport
OP09	Quai d'honneur	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	25	U	inconnu	20	2030			1 500,00	37 500,00
OP09	Quai d'honneur partie Est	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	21	U	2021	20	2041			1 764,00	37 044,00
OP09	Quai d'honneur partie Est	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SOS	1	U	2021	20	2041			892,00	892,00
OP09	Quai d'honneur	Ville de Bandol	Sogeba	Dispositifs de collecte et d'évacuation des eaux pluviales	2	U	inconnu	45	2030				
OP10	Embarcadère	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	23	M	1977	60	2037	1	2	3 780,00	86 940,00
OP11	Panne d'accès centrale Amodiée	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	220	M	1976	45	2026	1	2	2 560,00	563 200,00
OP11	Panne d'accès centrale Amodiée	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	5	U	1976	20	2026			1 022,00	5 110,00
OP12	Panne I	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	130 560,00
OP12	Panne I	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	8	U	1976	20	2026			1 022,00	8 176,00
OP13	Panne II	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	130 560,00
OP13	Panne II	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	2026			1 022,00	9 198,00
OP14	Panne III	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	130 560,00
OP14	Panne III	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	2026			1 022,00	9 198,00
OP15	Panne IV	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	130 560,00
OP15	Panne IV	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	2026			1 022,00	9 198,00
OP16	Panne V	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	130 560,00
OP16	Panne V	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	2026			1 022,00	9 198,00

				2024						Diagnostic VSC 2020			17 637 739,89
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport
OP17	Panne VI	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	64	M	1976	45	2026	2	2	2 560,00	163 840,00
OP17	Panne VI	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	2026			1 022,00	9 198,00
OP18	Panne VII	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	77	M	1976	45	2026	2	2	2 560,00	195 840,00
OP18	Panne VII	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	10	U	1976	20	2026			1 022,00	10 220,00
OP19	Panne VIII	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	227 840,00
OP19	Panne VIII	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	16	U	1976	20	2026			1 022,00	16 352,00
OP20	Panne IX	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	227 840,00
OP20	Panne IX	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	13	U	1976	20	2026			1 022,00	13 286,00
OP21	Panne X	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	227 840,00
OP21	Panne X	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	16	U	1976	20	2026			1 022,00	16 352,00
OP22	Panne d'accès Est	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	159	M	1997	40	2037	1	2	2 850,00	452 580,00
OP23	Panne E	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	96	M	1997	40	2037	3	2	2 850,00	274 170,00
OP23	Panne E	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	17	U	2021	20	2041			1 764,00	29 988,00
OP23	Panne E	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SOS	1	U	2021	20	2041			892,00	892,00
OP24	Panne F	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	35	M	1997	40	2037	2	2	2 850,00	100 320,00
OP24	Panne F	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	7	U	2021	20	2041			1 764,00	12 348,00
OP25	Panne G	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	114	M	1997	40	2037	2	2	2 850,00	325 470,00

				2024						Diagnostic VSC 2020			17 637 739,89
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport
OP25	Panne G	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	18	U	2021	20	2041			1 764,00	31 752,00
OP25	Panne G	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SOS	1	U	2021	20	2041			892,00	892,00
OP26	Panne H	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	65	M	1997	40	2037	2	2	2 850,00	185 820,00
OP26	Panne H	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	10	U	2021	20	2041			1 764,00	17 640,00
OP27	Panne I	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	114	M	1997	40	2037	2	2	2 850,00	325 470,00
OP27	Panne I	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	15	U	2021	20	2041			1 764,00	26 460,00
OP27	Panne I	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SOS	1	U	2021	20	2041			892,00	892,00
OP28	Panne J	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	72	M	1997	40	2037	2	1	2 850,00	205 770,00
OP28	Panne J	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	8	U	2021	20	2041			1 764,00	14 112,00
OP29	Panne K	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	114	M	1997	40	2037	3	2	2 850,00	325 470,00
OP29	Panne K	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	14	U	2021	20	2041			1 764,00	24 696,00
OP29	Panne K	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SOS	1	U	2021	20	2041			892,00	892,00
OP30	Quai parking	Ville de Bandol	Sogeba	Quai plein (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	177	M	1986	75	2061	2	3	2 560,00	453 120,00
OP30	Quai parking	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	8	U	inconnu	20	2030			1 500,00	12 000,00
OP31	Darse de levage	Ville de Bandol	Sogeba	Quai plein (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	50	M	1973	60	2033	1	2	2 560,00	127 232,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Chantier naval	5 000	M²	1973	60	2033	2	3	158,40	792 000,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bungalows 25 m²	5	U	2013	20	2033			42 500,00	212 500,00

				2024						Diagnostic VSC 2020			17 637 739,89
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bungalows 50 m²	3	U	2013	20	2033			85 000,00	255 000,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bungalows 75 m²	1	U	2013	20	2033			127 500,00	127 500,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Travelift	1	U	2010	20	2030			223 970,00	223 970,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Grue Mobile	1	U	2018	20	2038			146 848,00	146 848,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	10	U	2008	20	2028			1 500,00	15 000,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bers bateaux moteur	20	U	2018	20	2038			519,50	10 390,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bers voiliers	23	U	2016	20	2036			896,17	20 611,91
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Quai plein (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	100	M	1973	75	2048	1	3	2 560,00	256 000,00
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	5	U	2021	20	2041			1 764,00	8 820,00
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SOS	1	U	2021	20	2041			892,00	892,00
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Pompes eaux grises	1	U	2011	20	2031			18 988,00	18 988,00
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Pompes eaux noires	1	U	2012	20	2032			8 900,00	8 900,00
OP34	Ponton d'accueil	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	19	M	1977	60	2037	3	2	2 560,00	48 640,00
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	19	M	1977	60	2037	1	3	50 000,00	950 000,00
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandol	Sogeba	Cuves immergées 40 m³	2	U	2006	27	2033			94 500,00	189 000,00
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandol	Sogeba	Cuves immergées 20 m³	2	U	2006	27	2033			47 250,00	94 500,00
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandol	Sogeba	Distributeurs carburant	6	U	inconnu	20	2030			90 460,00	542 760,00

				2024						Diagnostic VSC 2020			17 637 739,89
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport
OP36	Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Bâtiment	1	U	2021	50	2071	4	4	1 686 550,00	1 686 550,00
OP38	Mouillage des pannes	Ville de Bandol	Sogeba	Mouillages		M	inconnu	10	2030				
OP39	Fond	Ville de Bandol	Sogeba	Fonds		M³	inconnu	20	2030				
OP41	Réseaux élect et transfo	Ville de Bandol	Sogeba	Réseaux distributions électriques			inconnu	20	2030				
OP44	Sanitaires	Ville de Bandol	Sogeba	Sanitaires Ouest	1	U	inconnu	50	2030	3	4	49 100,00	49 100,00
OP44	Sanitaires	Ville de Bandol	Sogeba	Sanitaires OT	1	U	inconnu	50	2030	3	4	49 100,00	49 100,00
OP44	Sanitaires	Ville de Bandol	Sogeba	Sanitaires capitainerie	1	U	2021	50	2071	3	4	49 100,00	49 100,00
OP45	Parking	Ville de Bandol	Sogeba	Parking	550	M²	2019	45	2064	4	4	120,00	66 000,00
OP46	Quai Prodhommie Flottant	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	50	M	inconnu	40	2030	3	1	2 850,00	142 500,00
OP46	Quai Prodhommie Flottant	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	3	U	2021	20	2041			1 764,00	5 292,00
OP49	Ponton Capitainerie (PCA)	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	28	M	inconnu	40	2030	4	3	2 850,00	79 800,00
OP49	Ponton Capitainerie (PCA)	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	1	U	2021	20	2041			1 764,00	1 764,00
OPXX	Parking pêcheurs	Ville de Bandol	Sogeba	Parking		M²						-	-
OPXX	Parking Forain	Ville de Bandol	Sogeba	Parking		M²						-	-
OPXX	Parking du stade	Ville de Bandol	Sogeba	Parking		M²						-	-

II.-2.5.2 Biens de retour - Variations

Au cours de l'exercice 2024, la SOGEBA a apporté des modifications à l'inventaire des biens de retours de la concession et notamment, elle a financé la création des biens de retours repris ci-dessous :

INVENTAIRE DES BIENS DE RETOURS FINANCES PAR LA SOGEBA

				2024						Diagnostic VSC 2020			32 237,11
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport
OP04	Quai du stade (quai ouest)	Ville de Bandol	Sogeba	pose de panneaux brise vue autour des poubelles	3	U	2024	10	2034	[redacted]		3 704,04	11 112,11
OP30	Quai parking	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton flottant pour les douanes et la snsm	1	U	2024	50	2074			21 125,00	21 125,00

En synthèse, cette variation concerne

- l'achat et la pose, pour un total de 11.112,00 euros HT de panneaux brise-vue autour des containers d'ordures ménagères, afin d'améliorer la perception visuelle.
- l'acquisition, l'équipement et la mise en place d'un ponton flottant installé au niveau du parking des pêcheurs et destiné à accueillir les moyens nautiques de la Brigade des Douanes et ceux de la Station SNSM. Le coût total de l'investissement se monte à 21.125,00 euros HT

Depuis 2022, la SOGEBA a financé les biens de retour ci-dessous pour un total de 242.868 euros HT.

				2024						Diagnostic VSC 2020			242 868,46
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport
OP04	Quai du stade (quai ouest)	Ville de Bandol	Sogeba	mobiliers urbains	49	U	2022	10	2032	[redacted]		419,38	20 549,59
OP04	Quai du stade (quai ouest)	Ville de Bandol	Sogeba	pose de panneaux brise vue autour des poubelles	3	U	2024	10	2034			3 704,04	11 112,11
OP09	Quai d'honneur partie Est	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	16	U	2022	20	2042			1 262,00	20 192,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Abri garage et dechetterie	1	U	2022	20	2042			140 694,15	140 694,15
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Rénovation accueil carénage sur 1 bungalow 25m2 et 1 bungalow 75m2	1	U	2023	10	2033			29 195,61	29 195,61
OP30	Quai parking	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton flottant pour les douanes et la snsm	1	U	2024	50	2074			21 125,00	21 125,00

<u>L'inventaire des biens de retour de la concession et ses modifications sont repris en annexe n° 2 du présent rapport</u>

II.-2.5.3 Biens de reprise

La convention de quasi-régie du 5 octobre 2021, autorisée par délibération du conseil municipal en date du 1er octobre 2021, précise en son article 16 la notion de biens de reprise

> *"**ARTICLE 16 – Biens de reprise***
> *Par biens de reprise, on entend les biens, ouvrages et installations financés par le Concessionnaire et utiles à l'exploitation du service objet de la présente convention.*
> *Une liste de biens de reprise rédigée par le Concessionnaire complétera chaque année l'inventaire.*
> *Cet inventaire complété annuellement sera annexé à chaque rapport annuel prévu à l'article 33 de la présente convention.*
> *La Collectivité aura la possibilité de racheter ces biens moyennant une indemnité calculée en tenant compte de leurs conditions d'amortissement et des frais éventuels de remise en état. Ces biens appartiennent au Concessionnaire tant que la Collectivité n'a pas usé de son droit de reprise et il ne pourra en disposer à la fin de la concession que si la Collectivité ne les réclame pas.*
> *Cette indemnité sera payée dans le délai de 6 mois suivant la remise. Tout retard dans le versement des sommes dues donnera lieu à des intérêts de retard calculés selon le taux d'intérêt légal."*

A la clôture de l'exercice 2024, l'inventaire des biens de reprise est le suivant :

Code	Compte	Date	Libellé	Qté restante	Valeur achat	VNC
A41001	2154100000	18/10/2004	BORNES SOURCELEC 2008	1	12 300,00	0,00
A60402	2184010000	28/04/2006	MOBILIER SALLE REUNION	1	4 785,20	0,00
A60504	2184010000	04/05/2006	VESTIAIRES TECH	1	1 735,50	0,00
A60505	2184010000	04/05/2006	VESTIAIRES ADM	1	523,50	0,00
A70501	2154100000	28/05/2007	PORTAIL ZONE CARENAGE	1	3 980,00	0,00
A70902	2181010000	30/09/2007	BORNES COMPTAGE LOCASAIL QUOVA	1	4 117,86	0,00
A80403	2154100000	24/04/2008	BORNE SOURCELEC 198	1	1 056,00	0,00
A80404	2154100000	24/04/2008	BORNE SOURCELEC 460 - 4 PRISES	1	1 843,00	0,00
A80405	2154100000	24/04/2008	BORNE SOURCELEC 460 - 2 PRISES	1	1 263,00	0,00
A80604	2181010000	26/06/2008	CHAINE MERE PANNE II - III PAM	1	7 000,00	0,00
A80803	2154100000	12/08/2008	ACM CONTAINER DE STOCKAGE	1	2 200,00	0,00
A90204	2181010000	16/02/2009	BORNES	1	19 004,00	0,00
A90304	2181010000	05/03/2009	REP PANNES 9-10 ET I K MANILL	1	3 382,00	0,00
A90403	2181010000	22/04/2009	ATSMFOURNITURE POSE OBTIMISATI	1	4 275,00	0,00
A90404	2181010000	22/04/2009	ATSM RECENTRAGE MOUILLAGE P 10	1	3 040,00	0,00
A90601	2154100000	25/06/2009	CIEL TABLEAU ELECTRIQUE(QUAI P	1	1 536,31	0,00
A90903	2154100000	29/09/2009	4 CORPS MORT 2T	1	4 800,00	0,00
A91007	2154100000	22/10/2009	CONTENEUR DE STOCKAGE	1	1 770,00	0,00
B00700	2154000000	29/07/2010	PORTIQUE ZONE CARENAGE PANNEAU	1	1 773,17	0,00
B10200	2181010000	25/02/2011	DEPORT RESEAU INFO ZONE CARENA	1	1 929,00	0,00
B10300	2181010000	28/03/2011	CHANGEMENTS MOUILLAGES 2011	1	12 750,00	0,00
B10301	2181010000	31/03/2011	CHAINES MANILLES CHGT 2011	1	19 539,88	0,00
B10302	2181010000	31/03/2011	CHAINES MANILLES CHGT 2011	1	6 885,20	0,00
B10400	2181010000	12/04/2011	CHANGEMENTS MOUILLAGES 2011	1	22 650,00	0,00
B10600	2184010000	24/06/2011	BUREAU COMPLEMENTAIRE MR LANZI	1	820,00	0,00
B10800	2154000000	22/08/2011	JAUGE ELECTRONIQUE CARBURANT	1	14 242,50	0,00
B11000	2141300000	20/10/2011	AUSTRAL BAT TOITURE SANITAIRE	1	3 580,00	668,23
B20200	2154200000	20/02/2012	CHAUFFE EAU 500L STADE	1	4 570,00	0,00
B20201	2154200000	20/02/2012	MITIGEUR THERMOSTATIQUE STADE	1	980,00	0,00
B20202	2181010000	20/02/2012	RESEAUX EAU SANITAIRE STADE	1	2 125,00	0,00
B20400	2181010000	17/04/2012	DEPAGNE BORNE PONTON ACCUEIL	1	886,00	0,00
B20401	2181010000	25/04/2012	RESEAU EAU SANITAIRE PORT	1	1 895,00	0,00
B20402	2181010000	25/04/2012	DALLE SANITAIRE PORT	1	555,00	0,00
B20600	2154000000	19/06/2012	TOKHEIM DISTRIBUTEUR GROS DEBI	1	54 800,00	0,00
B20601	2181010000	15/06/2012	INSTALL 2 NVELLES BORNES QUAI	1	13 354,61	5 644,70
B20700	2181010000	20/07/2012	REFECTION CHBRE&REGARDS PORT	1	4 195,00	0,00
B21000	2051000000	11/10/2012	LOGICIEL ALIZEE+MISE EN PLACE	1	18 500,00	0,00
B30100	2181010000	07/01/2013	CHANGEMENTS MOUILLAGES PANNE K	1	8 400,00	0,00
B30700	2141300000	02/07/2013	AGENC NVEAU MODULE CARENAGE	1	6 149,48	0,00
B50100	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM REMPL TAMPON CUVE SP98	1	2 820,00	298,22
B50101	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM POMPE PLONGEUR SUR GO	1	8 618,00	911,38
B50102	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM TRAVAUX SUR RESERVOIR	1	4 120,00	435,70
B50103	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM REMPL PLATEAU INOX+SON	1	13 755,00	1 454,64
B50400	2051000000	29/04/2015	LOGICIEL SERIANS OPEN BEE	1	1 685,00	0,00
B50600	2154100000	16/06/2015	GUERIN 1 MOTEUR YAMAHA CANOT 1	1	2 363,33	0,00
B60700	2182000000	20/07/2016	CITROEN BERLINGO VTI 95	1	10 709,13	0,00
B60800	2154100000	23/08/2016	TOKHEIM TAMPON PISTE CARB TAXE	1	5 420,00	1 432,01
B60900	2181010000	16/09/2016	PORALU PLATELAGE JETEE OUEST	1	25 323,00	6 856,58
B70200	2183010000	09/02/2017	AMAZON ORDINATEUR ASUS ACCUEIL	1	749,17	0,00
B70201	2183010000	14/02/2017	AMAZON ORDI ASUS ACCUEIL	1	749,17	0,00
B70202	2184010000	20/02/2017	OFF DEPOT BUREAU PDG	1	589,00	0,00
B70300	2154000000	21/03/2017	TOKHEIM SONDE CUVE SP95	1	2 436,00	0,00
B70400	2154000000	27/04/2017	MADIC EXTINCTION AUTO CARBURAN	1	6 680,00	2 216,30
B70600	2183010000	06/06/2017	SEITZ LIVECAM	1	5 927,03	0,00
B71100	2051000000	27/11/2017	KONICA LOGICIEL KOMI DOC	1	1 600,00	0,00
B80500	2181010000	24/05/2018	PORALU PASSERELLE PANNE PTF	1	3 043,91	
B80600	2181010000	19/06/2018	FIDUCIAL FIBRE CLUSTER DE LIEN	1	1 050,00	468,62

Code	Compte	Date	Libellé	Qté restante	Valeur achat	VNC
B80601	2181010000	30/06/2018	CIRCET RACCORDEMENT FIBRE	1	11 883,87	5 339,59
B80602	2181010000	30/06/2018	CIRCET TVX SUPPL FIBRE	1	2 500,00	1 123,29
B80900	2151000000	13/09/2018	TOKHEIM REMISE EN SERVICE STAT	1	47 911,00	30 978,03
B80901	2051000000	18/09/2018	14 LICENCES BORNES W	1	11 574,00	0,00
B80902	2150000000	18/09/2018	S2F 14 BORNES WIFI	1	59 348,00	38 427,12
B90100	2051000000	18/01/2019	DOCAPAST LICENCE ACTES BUDGETA	1	700,00	0,00
B90200	2154100000	04/02/2019	GUERIN 1 MOTOR YAMAHA 9,9 - 10	1	2 725,00	0,00
B90201	2184010000	20/02/2019	DACOTA ARMOIRE ROTATIVE	1	3 634,91	1 867,25
B90202	2154100000	04/09/2019	GUERIN 1 MOTOR YAMAHA 9,9 -106	1	2 725,00	0,00
B90300	2154100000	11/03/2019	ROULEV PESON POUR TRAVELIFT	1	9 444,70	4 900,89
B90400	2051000000	17/04/2019	ADOBE LICENCE ADOBE ACROBAT PR	1	178,98	0,00
B90700	2154100000	09/07/2019	S2F BORNES WIFI A ET B	1	3 320,00	2 269,60
B90701	2154200000	08/07/2019	PORTE ENTREE SANITAIRE OFFICE	1	1 619,00	166,78
B90702	2181010000	08/07/2019	RENOVATION COMPLETE SANITAIRE	1	21 790,66	2 244,74
B91000	2181010000	22/10/2019	ACCES PARKING CAPITAINERIE	1	1 375,00	221,51
B91001	2181010000	22/10/2019	ACCES PARKING CARENAGE	1	1 375,00	221,51
B91002	2181010000	22/10/2019	ACCES PARKING PROFESSIONNELS A	1	1 375,00	221,51
B91003	2181010000	22/10/2019	ACCES QUAI DEPART BENDOR	1	1 375,00	221,51
B91004	2181010000	22/10/2019	ACCES QUAI DU STADE	1	5 673,00	913,90
B91005	2141300000	23/10/2019	PORTAIL PARKING CARENAGE	1	5 555,26	3 226,60
B91100	2154100000	30/11/2019	BOUEE AMARRAGE QH	1	8 800,00	1 605,70
C00200	2181010000	28/02/2020	PASSERELLE ARTICULEE GDE JETEE	1	1 433,11	882,58
C00201	2181010000	28/02/2020	REMISE ETAT PONTONS GDE JETEE	1	10 804,75	6 654,06
C00400	2181010000	30/04/2020	AMENAG. PONTON CATAMARAN GJ	1	2 596,00	1 642,71
C00500	2181010000	29/05/2020	CREATION MOUILLAGE ZONE CATAMA	1	10 930,00	7 994,43
C00700	2183010000	21/07/2020	TABLETTE GALAXY TAB S6	1	899,75	0,00
C01000	2183010000	30/10/2020	CIRCET PC VIDEO SURVEILLANCE	1	2 128,00	0,00
C01001	2154100000	30/10/2020	MOTEUR TRAVEL ELECTRIQUE	1	2 500,99	517,62
C01100	2183010000	30/11/2020	CIRCET CAMERA OFF TOURISME	1	1 237,00	0,00
C01200	2181010000	08/12/2020	BARRIERES OFF.TOURISME+QH MANE	1	18 013,00	6 968,96
C01201	2154100000	14/12/2020	4 CANOTS SECU 12	4	5 989,60	2 336,93
C10100	2154100000	11/01/2021	MAT BASCULANT TOIT CAPITAINERI	1	4 428,00	2 765,58
C10200	2181010000	26/02/2021	REMPLACEMENT CANIVEAUX GRILLES	1	14 051,00	10 050,37
C10201	2183010000	08/02/2021	STATION METEO CAPTEUR SANS FIL	1	1 450,00	49,69
C10202	2183010000	17/02/2021	VISUNEXT VIDEO PROJECTEUR	1	2 499,17	106,44
C10300	2182000000	12/03/2021	STORMER BATEAU DE SERVICE	1	38 298,00	27 563,92
C10301	2184010000	16/03/2021	VESTIAIRE SECHANT	1	1 374,26	990,60
C10302	2181010000	19/03/2021	MARSEILLAISES PLOMBEES E ET K	90	6 885,00	497,25
C10303	2183010000	18/03/2021	CAMERAS DE SURVEILLANCE	5	1 200,17	85,56
C10304	2183010000	29/03/2021	CAMERA DOME FULL HD MAT CAP	1	3 457,00	281,69
C10400	2184010000	20/04/2021	CHAISES ACCUEIL	5	1 295,00	596,42
C10401	2183010000	17/04/2021	TELEVISEUR 4K ACCUEIL	1	2 138,33	0,00
C10402	2154100000	17/04/2021	REFRIGERATEUR INTEGRABLE	1	597,50	0,00
C10403	2154100000	17/04/2021	COMBINE MICRO ONDE GRILL	1	499,17	0,00
C10500	2154100000	11/05/2021	FONTAINE A EAU AVEC WATERBLOCK	2	2 612,00	0,00
C10501	2154100000	28/05/2021	COFFRE 12 COMPARTIMENTS	1	2 709,00	2 357,96
C10502	2154100000	28/05/2021	COFFRE FORT	1	4 234,00	3 685,34
C10503	2184010000	28/05/2021	TABLES SALLE DE REUNION	8	10 211,84	4 918,70
C10504	2184010000	28/05/2021	CHAISES ET CHARIOTS SALLE DE R	20	5 001,94	2 409,26
C10600	2154100000	09/06/2021	VOILES DU TOIT TERRASSE CAPITA	1	14 142,00	9 312,77
C10601	2183010000	03/06/2021	PC PORTABLE HYBRIDE LENOVA	5	5 329,11	750,02
C10610	2184010000	08/06/2021	BANQUETTE ACCUEIL CAPITAINERIE	2	3 446,19	1 679,06
C10611	2184010000	08/06/2021	TABLE BASSE ACCUEIL CAPITAINER	2	1 313,97	640,21
C10700	2184010000	01/07/2021	CHAISES BUREAUX DES MDP	3	834,30	417,15
C10900	2183010000	29/09/2021	CAMERA VISIOCONFERENCE	1	832,50	206,58
C11000	2154100000	05/10/2021	COLLECTEUR D'HUILE 1000 LITRES	1	3 848,00	2 124,95
C20300	2154100000	21/03/2022	CONTROLE ACCES CAPITAINERIE	1	12 569,65	10 335,04

Code	Compte	Date	Libellé	Qté restante	Valeur achat	VNC
C20301	2154200000	21/03/2022	CONTROLE ACCES SANITAIRES	1	4 309,00	3 542,96
C20600	2154100000	16/06/2022	SYST INFO D'EXPLOITATION CARB	1	24 000,00	16 600,00
C20601	2154100000	30/06/2022	POTENCE AVEC TREUIL HANDICAPE	1	9 430,00	6 595,76
C20900	2154100000	19/09/2022	PALONNIER DE LEVAGE GRUE VALLA	1	3 458,00	3 014,22
C20901	2154100000	30/09/2022	POMPE PLONGEUR POUR CUVES CARB	1	1 930,10	1 688,30
C21200	2183010000	12/12/2022	ORINATEUR MICROSOFT PDG	1	1 874,24	1 216,52
C21201	2183010000	30/12/2022	ORDINATEUR LENOVO MDP CARENAGE	1	632,50	421,08
C30100	2183010000	10/01/2023	ORDINATEUR MACBOOK PRO RESP CO	1	2 290,83	1 546,31
C30101	2154100000	27/01/2023	RAMPE A BATEAU POUR STORMER	1	4 840,67	3 942,46
C30102	2183010000	27/01/2023	AMAZON/UBALDI ECRAN 4K CARENAG	1	1 299,17	696,49
C30200	2154100000	27/02/2023	FONTAINE A EAU CARENAGE	1	739,20	427,09
C30300	2183010000	01/03/2023	APPAREIL PHOTO FUJIFILM+ZOOM+G	1	3 165,82	2 286,43
C30600	2183010000	08/06/2023	DRONE MAVIC 3 PRO	1	2 705,30	2 196,80
C30800	2183010000	17/08/2023	ECRAN+SUPPORT SAMSUNG REUNION	1	3 443,41	3 016,17
C30900	2181010000	22/09/2023	CIRCET CAMERA DOME D10 P.CENTR	1	2 903,12	2 637,00
C30901	2181010000	22/09/2023	CIRCET CAMERA DOME PTZ D16 DIG	1	2 903,12	2 637,00
C30902	2183010000	15/09/2023	IMPRIMANTE CAONO C3326 COMPTA	1	2 509,49	2 263,19
C30903	2183010000	26/09/2023	DELL INSPIRON 24 ACCUEIL PORT	4	3 560,00	3 246,85
C30904	2183010000	26/09/2023	DELL VOSTRO COMPACT COMPTA	1	850,00	775,23
C30905	2183010000	26/09/2023	IMP CANON MF655 CARENAGE	1	319,00	290,94
C30906	2183010000	26/09/2023	IMP CANON MF754 DIRECTION	1	480,00	437,78
C30907	2183010000	26/09/2023	IMP CANON MF832 ACCUEIL PORT	1	890,00	811,71
C30908	2183010000	26/09/2023	IMP CANON IMAGEPRO TRACEUR	1	2 425,00	2 211,69
C30909	2051000000	26/09/2023	LICENCE WINDOWS 11 PRO	10	520,00	382,78
C40100	2154100000	16/01/2024	CHARIOT ELEVATEUR	1	13 300,00	13 300,00
C40101	2154100000	31/01/2024	MOTEUR YAMAHA 9,9 -1092294	1	2 955,00	2 955,00
C40102	2154100000	31/01/2024	MOTEUR YAMAHA 9,9 -1092296	1	2 955,00	2 955,00
C40300	2181010000	28/03/2024	CAMERA VIDEO PROTECTION	1	2 766,86	2 766,86
C41100	2183010000	19/11/2024	ORDINATEUR BUREAU AMARREURS	1	751,67	751,67
					887 708,13	**308 771,05**

(VNC = valeur nette comptable)

Les variations qui y ont été apportées en 2024 (mises au rebut et acquisitions) ont été abordées précédemment au II.-2.4. Cet inventaire est repris en annexe n° 3 du présent rapport.

II.-2.6. Créances clients

Les créances douteuses à la fin de l'exercice s'élèvent à 129.908,53 euros TTC, sur lesquelles une provision a été constatée à hauteur de 35.058,82 euros. Le détail de cette provision est repris dans l'état ci-dessous qui montre également l'évolution avec l'exercice précédent.

Déterminé sur le solde impayés Alizé sans echéancier de paiement
+ 365 j => 100%
entre 181 et 365 j => 80%
entre 91 et 180 j => 50%

	31/12/2023				31/12/2024				Dotation	Reprise
Taux de provision	50%	80%	100%	Total	50%	80%	100%	Total		
CARENAGE	-	-	**9 253,43**	**9 253,43**	-	**32,53**	**8 812,93**	**8 845,46**	**32,53**	**440,50**
Client 001			3 226,98	3 226,98			3 226,98	3 226,98		
Client 002			33,33	33,33			33,33	33,33		
Client 003				-		32,53		32,53	32,53	
Client 004			35,37	35,37			35,37	35,37		
Client 005			5 306,04	5 306,04			5 306,04	5 306,04		
Client 006			440,50	440,50				-		440,50
Client 007			-	-				-		
Client 008	-			-				-		
Client 009			211,20	211,20			211,20	211,20		

	31/12/2023				31/12/2024				Dotation	Reprise
Taux de provision	50%	80%	100%	Total	50%	80%	100%	Total		
PORT PUBLIC	471,77	24,75	24 317,58	24 814,10	777,11	902,85	24 533,40	26 213,36	2 885,44	1 486,18
Client 010	35,85			35,85			71,70	71,70	35,85	
Client 011				-		589,19		589,19	589,19	
Client 012			86,22	86,22			86,22	86,22		
Client 013				-	137,32			137,32	137,32	
Client 014	-			-			-	-		
Client 015			64,77	64,77			64,77	64,77		
Client 016			398,97	398,97			398,97	398,97		
Client 017			882,32	882,32				-		882,32
Client 018			1 239,64	1 239,64			1 239,64	1 239,64		
Client 019			377,52	377,52			377,52	377,52		
Client 020			371,38	371,38			371,38	371,38		
Client 021			37,38	37,38			37,38	37,38		
Client 022	207,53			207,53		149,43	563,51	712,93	505,41	
Client 023				-	311,73			311,73	311,73	
Client 024			-	-			-	-		
Client 025			54,51	54,51			54,51	54,51		
Client 026			4 477,22	4 477,22			4 477,22	4 477,22		
Client 027			27,75	27,75			27,75	27,75		
Client 028		-	17,16	17,16			17,16	17,16		
Client 029			25,00	25,00			25,00	25,00		
Client 030			-	-			-	-		
Client 031			-	-			-	-		
Client 032			-	-				-		
Client 033		-		-				-		
Client 034			28,19	28,19			28,19	28,19		
Client 035	-			-			-	-		
Client 036			879,43	879,43			879,43	879,43		
Client 037			416,08	416,08				-		416,08
Client 038		-		-			-	-		
Client 039			433,95	433,95			433,95	433,95		
Client 040			-	-				-		
Client 041			196,08	196,08			196,08	196,08		
Client 042			20,27	20,27			20,27	20,27		
Client 043				-			231,40	231,40	231,40	
Client 044				-			23,14	23,14	23,14	
Client 045				-	-			-		
Client 046			-	-			-	-		
Client 047			-	-				-		
Client 048			344,87	344,87			344,87	344,87		
Client 049			-	-				-		
Client 050			74,47	74,47			74,47	74,47		
Client 051			133,15	133,15			133,15	133,15		
Client 052			-	-			-	-		
Client 053				-	107,65			107,65	107,65	
Client 054				-	23,87	48,55		72,42	72,42	
Client 055	-	-	1 208,50	1 208,50		-	1 208,50	1 208,50		
Client 056			123,14	123,14			123,14	123,14		
Client 057				-	52,43			52,43	52,43	
Client 058			-	-				-		
Client 059	187,79			187,79				-		187,79
Client 060			-	-			-	-		
Client 061			-	-				-		
Client 062			1 136,73	1 136,73			1 136,73	1 136,73		
Client 063			959,93	959,93			959,93	959,93		
Client 064			-	-			-	-		
Client 065			401,46	401,46			401,46	401,46		
Client 066			56,00	56,00			56,00	56,00		
Client 067			2 330,13	2 330,13			2 330,13	2 330,13		
Client 068			-	-			-	-		
Client 069			26,66	26,66			26,66	26,66		
Client 070			665,38	665,38			665,38	665,38		
Client 071			-	-				-		
Client 072				-		47,60		47,60	47,60	
Client 073				-	-			-		
Client 074			-	-			-	-		
Client 075				-	62,75			62,75	62,75	
Client 076				-	32,35			32,35	32,35	
Client 077			30,59	30,59			30,59	30,59		
Client 078	40,60			40,60			81,21	81,21	40,60	
Client 079				-	49,03			49,03	49,03	
Client 080			-	-				-		
Client 081				-	-	26,82		26,82	26,82	
Client 082	-	-	31,98	31,98			31,98	31,98		
Client 083		-		-				-		
Client 084		-		-				-		
Client 085			921,59	921,59			921,59	921,59		

	31/12/2023				31/12/2024				Dotation	Reprise
Taux de provision	50%	80%	100%	Total	50%	80%	100%	Total		
Client 086	-			-				-		
Client 087		-	-	-			-	-		
Client 088	-			-				-		
Client 089			112,80	112,80			112,80	112,80		
Client 090			31,22	31,22			31,22	31,22		
Client 091	-	24,75		24,75			30,93	30,93	6,19	
Client 092	-			-				-		
Client 093				-		41,26	512,33	553,59	553,59	
Client 094			-	-				-		
Client 095			3 781,96	3 781,96			3 781,96	3 781,96		
Client 096			691,64	691,64			691,64	691,64		
Client 097			1 221,58	1 221,58			1 221,58	1 221,58		
TOTAL GENERAL	471,77	24,75	33 571,00	34 067,52	777,11	935,38	33 346,33	35 058,82	2 917,98	1 926,68

La provision passée ne varie que marginalement d'un exercice à l'autre. Aucun dossier significatif d'impayé n'est venu entacher l'exercice 2024.

II.-2.7. Engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public

Ces engagements du concessionnaire résultent pour l'essentiel des frais de personnel tels que retracés dans le compte d'exploitation relatif à l'exercice 2024.

Tous les autres engagements pris par le concessionnaire tels qu'ils résultent du compte d'exploitation peuvent indifféremment, au choix de la Collectivité, être repris par elle le moment venu ou résiliés par le concessionnaire.

En 2024, les effectifs de la SOGEBA sont restés stables. Après les créations de postes faites en 2023, le seul mouvement de personnel opéré en 2024 a été le remplacement d'un agent chargé des manutentions parti en retraite au cours du premier trimestre 2024. Le coût associé au salarié recruté en remplacement du salarié sortant est évidemment moindre compte tenu de l'absence d'ancienneté et d'expérience, et donc d'une qualification moindre.

Il n'est pas prévu à ce stade de nouvelle création de poste sur l'exercice 2025.

II.-3. Les conditions de révision des conditions financières

II.-3.1. Indexation des tarifs des services portuaires

Selon les dispositions de l'article 20 de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021, "*le Concessionnaire percevra auprès des usagers du port, pour l'usage des installations portuaires, une rémunération arrêtée, en montants et modalités selon une grille tarifaire adoptée par l'organe délibérant de la Collectivité*".

Les conditions de révision et d'indexation des tarifs portuaires sont quant à eux prévus aux articles 21 et 22 de la convention de quasi-régie repris ci-après :

> *"**ARTICLE 21 - Indexation des tarifs***
> *A compter de 2023, le 1er janvier de chaque année, les tarifs seront indexés en hausse comme en baisse par application de la formule de variation suivante aux tarifs initiaux :*
>
> *Rn = R0 *(0.15+0.85*ind(n)/ind(0))*
>
> *Dans laquelle :*
> *Rn = la valeur de chacun des tarifs figurant à la grille tarifaire pour l'année n.*
> *R0 = la valeur initiale de chacun des tarifs en vigueur en 2022.*

Ind (n) est la valeur au mois de mai de l'année n-1 , de l'indice FSD2 – Frais et services divers – modèle de référence n°2 publié au Moniteur du bâtiment et des travaux publics ou dans tout autre publication.
Ind (0) est la valeur au mois de signature de la convention , de l'indice FSD2 – Frais et services divers – modèle de référence n°2 publié au Moniteur du bâtiment et des travaux publics ou dans tout autre publication.

Les prix obtenus par application de la formule ci-dessus seront arrondis à la dizaine de centimes supérieure.
Les tarifs en vigueur à la date de la signature sont les tarifs de l'année 2021 approuvés précédemment par la Collectivité. Ils s'appliqueront sans modification jusqu'au 31 décembre 2021.

Les tarifs de référence pour la présente convention sont les tarifs de l'année 2022 approuvée par la Collectivité sur proposition du Concessionnaire et joints en annexe 7 au contrat.

Il est précisé qu'en cas de difficulté dans l'application de la formule d'indexation, les derniers tarifs en vigueur seront prolongés autant que nécessaire afin de préserver la continuité du service public."

*"**ARTICLE 22 - Modification des tarifs***
La rémunération du Concessionnaire issue de la grille tarifaire est réputée lui permettre d'assurer la gestion du service dans les conditions de la présente convention.

Le Concessionnaire aura la possibilité, à tout moment, de proposer à la Collectivité une modification des conditions tarifaires du service, lesdits tarifs devant en tout état de cause être conformes au principe d'égalité entre les usagers du service public et ne pas bouleverser l'équilibre économique de la présente convention. Dans ce cadre, la modification de tarifs devra être soumise, pour avis consultatif, au Conseil Portuaire avant délibération de la Collectivité ;

La proposition de modification tarifaire peut être refusée par la Collectivité après avis consultatif du Conseil Portuaire par décision expresse et motivée, cette décision n'ouvrant droit à aucune indemnisation du Concessionnaire.

Il est rappelé qu'aucune modification des tarifs ou de la structure tarifaire, peu importe le cadre, ne pourra intervenir sans l'accord préalable et exprès de l'organe délibérant de la collectivité."

Sur la période concernée, l'indice de référence FSD2 a progressé de 15,9% entre octobre 2021 (date de signature de la convention) et mai 2023 (indice de révision). La variation de l'indice est de 1,8% par rapport à mai 2022.

Année	Mois	FSD2	Variation sur 1 mois	Variation sur 1 an	Variation depuis 10/2021
2021	Janvier	131,5	1,2%	0,3%	
	Février	132,8	1,0%	1,8%	
	Mars	133,9	0,8%	4,5%	
	Avril	134,4	0,4%	7,2%	
	Mai	134,8	0,3%	7,4%	
	Juin	136,4	1,2%	7,7%	
	Juillet	138,5	1,5%	8,5%	
	Août	140,1	1,2%	9,6%	
	Septembre	142,7	1,9%	11,6%	
	Octobre	147,5	3,4%	15,2%	
	Novembre	150,8	2,2%	17,3%	2,2%
	Décembre	153,0	1,5%	17,7%	3,7%
2022	Janvier	160,1	4,6%	21,7%	8,5%
	Février	160,6	0,3%	20,9%	8,9%
	Mars	167,5	4,3%	25,1%	13,6%
	Avril	168,3	0,5%	25,2%	14,1%
	Mai	167,9	-0,2%	24,6%	13,8%
	Juin	167,9	0,0%	23,1%	13,8%
	Juillet	173,5	3,3%	25,3%	17,6%
	Août	177,4	2,2%	26,6%	20,3%
	Septembre	178,5	0,6%	25,1%	21,0%
	Octobre	178,3	-0,1%	20,9%	20,9%
	Novembre	177,7	-0,3%	17,8%	20,5%
	Décembre	180,2	1,4%	17,8%	22,2%
2023	Janvier	184,0	2,1%	14,9%	24,7%
	Février	179,7	-2,3%	11,9%	21,8%
	Mars	182,6	1,6%	9,0%	23,8%
	Avril	174,9	-4,2%	3,9%	18,6%
	Mai	170,9	-2,3%	1,8%	15,9%
	Juin	168,7	-1,3%	0,5%	14,4%
	Juillet		-100,0%	-100,0%	-100,0%
	Août			-100,0%	-100,0%
	Septembre			-100,0%	-100,0%
	Octobre			-100,0%	-100,0%
	Novembre			-100,0%	-100,0%
	Décembre			-100,0%	-100,0%

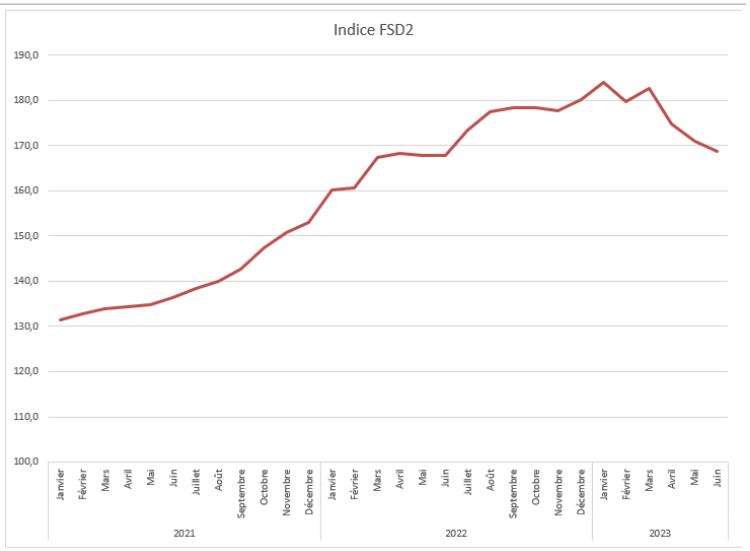

De telle sorte que la formule de révision posée à l'article 21 de la quasi-régie a conduit à une augmentation des tarifs portuaires de **[**$0,15 + 0,85\,x\,(170,9 / 167,9)$**] <u>= 1,5 % sur la base des tarifs 2023.</u>**

Ainsi, le tarif de référence (m²/an pour un contrat annuel au port public) est donc passé de 89,50 €/m²/an à 90,00 €/m²/an (104,70 € pour les plus de 80 m²) avec toutes les déclinaisons qui en découlent (tarif mensuel, escale, etc).

Les tarifs suivants sont demeurés inchangés :

- inscription sur liste d'attente (par simplicité)
- frais administratifs GU (fixés dans le contrat)
- participation au financement des ouvrages portuaires nouveaux (fixée dans le contrat)
- location du rooftop

Un observatoire des prix a été construit par la SOGEBA en 2021 pour vérifier et suivre le positionnement tarifaire du port de Bandol par rapport à son environnement local et régional. La méthodologie utilisée consiste à "scanner" les ports dans un rayon de +/- 120 Km à l'Ouest et à l'Est de Bandol. Seuls les ports significatifs (en nombre de postes d'amarrage notamment) sont retenus dans le comparatif.

Les tarifs comparés étaient les tarifs projetés en 2024 pour Bandol et les tarifs 2023 pour les autres ports (seuls tarifs disponibles au moment de la comparaison). Les variations à venir pour 2024 dans les ports "scannés" n'étaient donc pas prises en compte.

Des résultats de cet observatoire on pouvait noter que :

- Le tarif de référence pour les contrats "annuels" 2024 projeté pour le port de Bandol était de nouveau 11% moins cher que la moyenne des ports observés et même 17% moins cher que les ports du Var observés <u>avant même la prise en compte des évolutions tarifaires 2024 pour les autres ports</u> ;

- Le positionnement du tarif en escale en haute saison passait à +10% (contre +15% dans l'observatoire 2023) par rapport aux ports voisins, mais là encore, sans tenir compte de ce que serait la revalorisation de ces tarifs chez nos confrères pour 2024. Pour autant, les ports immédiatement voisins et donc "concurrents" directs sont positionnés dans une fourchette de

prix plus élevée que le port de Bandol. Dans certains de ces ports, le tarif haute saison s'applique d'ailleurs sur une période plus longue (avril à octobre) ;

La seule novation pour l'exercice 2024 concerne la création d'un tarif spécifique visant les très grandes unités (+ de 150 m²).

Un tarif spécifique pour les unités dont la superficie dépasse 80 m² a été créé en 2020. La SOGEBA a équipé les bornes électriques desservant les grandes unités du port (QH) de relevé de comptage dans le but de mesurer les consommations électriques réelles de ce type de bateau. La campagne de relevés a d'ores et déjà été menée sur un peu plus d'un an (démarrage fin juin 2022) et a montré que la surcote payée par les unités de plus de 80 m² (pour mémoire +15% par rapport au tarif normal) couvre effectivement les coûts liés à la fourniture d'électricité pour les unités dont la superficie est comprise entre 80 et 150 m².

En revanche, au-delà de 150 m², la consommation électrique n'est plus couverte par cette surcote. Pour tenir compte de cette réalité, il a été proposé la création d'un tarif spécifique pour les unités dont la superficie dépasse 150 m² qui intégrerait donc une surcote de +30% sur la base du tarif des + de 80 m², soit 136,20 € m²/an (au lieu de 104,70 € m²/an) pour les bateaux de plus de 150 m², permettant de couvrir les coûts spécifiques d'alimentation électriques de ces unités. Ce tarif est créé sur toutes les déclinaisons (escale, mensuel, etc..).

Pour information, ce tarif s'applique également pour la redevance d'entretien des postes en garanties d'usage dont la superficie dépasserait 150 m² (pas de catégorie concernée actuellement).

Les tarifs des AOT professionnelles ont été revalorisés selon la même formule. Toutefois, la redevance par passager est demeurée inchangée compte tenu des règles de calcul et d'arrondi.

Les tarifs de l'aire de carénage ont été revalorisés selon la même formule et donc dans les mêmes proportions.

Enfin, les tarifs de mise à disposition de la salle de réunion et du rooftop de la capitainerie sont demeurés inchangés par souci de lisibilité dans le temps.

Les grilles de tarifs pour les exercices 2023 et 2024 sont reprises dans l'annexe n° 4.

II.-3.2 Dérogations aux tarifs portuaires

II.-3.2.1 Gratuité des tarifs portuaires - Organismes exerçant une mission d'intérêt général

L'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques prévoit que :

> « *Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 donne lieu au paiement d'une redevance sauf lorsque l'occupation ou l'utilisation concerne l'installation par l'État des équipements visant à améliorer la sécurité routière ou nécessaires à la liquidation et au constat des irrégularités de paiement de toute taxe perçue au titre de l'usage du domaine public routier.*
>
> *Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement :*

1° Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation est la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage, intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous ;
2° Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même ;
3° Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer l'exercice des missions des services de l'Etat chargés de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics ou du contrôle aux frontières dans les aéroports, les ports et les gares ;
4° Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation permet l'exécution de travaux relatifs à une infrastructure de transport public ferroviaire ou guidé.
5° Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation est soumise au paiement de redevances sous la forme de baux ou de licences consentis à titre onéreux autorisant l'exercice de pêche professionnelle ainsi que la navigation, l'amarrage et le stationnement des embarcations utilisées pour cette activité.

En outre, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Lorsque l'occupation du domaine public est autorisée par un contrat de la commande publique ou qu'un titre d'occupation est nécessaire à l'exécution d'un tel contrat, les modalités de détermination du montant de la redevance mentionnée au premier alinéa sont fonction de l'économie générale du contrat. Lorsque ce contrat s'exécute au seul profit de la personne publique, l'autorisation peut être délivrée gratuitement. »

Par courrier du 20 novembre 2023, la SOGEBA a saisi la Collectivité de demandes d'application d'une gratuité totale des tarifs portuaires. Ces demandes ont reçu une réponse favorable de la Collectivité le 6 décembre 2023.

En application, les gratuités suivantes ont été appliquées :

Organisme	Redevance d'amarrage	Gratuité accordée	Autres prestations	Commentaires
Police Municipale de la Ville de Bandol	1.373,62 € TTC	100%	Application du tarif portuaire	
Brigade de Surveillance Nautique des Douanes	6.129,00 € TTC	100%	Application du tarif portuaire	
Station SNSM de Bandol	7.459,05 € TTC	100%	Gratuité des manutentions sur l'aire de carénage	En application de la convention de mécénat conclue en 2021 entre la SOGEBA et la SNSM

II.-3.2.2 Gratuité des tarifs portuaires - Prud'homie des Pêcheurs

Par différentes conventions s'étant succédées de 1988 à 2006, la commune de Bandol et la Prud'homie des pêcheurs de Bandol ont convenu d'un certain nombre de droits et obligations portant sur l'occupation du domaine public communal et portuaire au profit des patrons pêcheurs de la prud'homie des pêcheurs. Une dernière convention en date du 14 septembre 2018 est venue reprendre l'ensemble de ces droits et obligations en en précisant les modalités d'application.

Des difficultés dans l'application de la convention du 14 septembre 2018 sont apparues au cours de l'année 2021 et ont conduit la commune de Bandol à résilier la convention en vigueur.

Après concertation entre l'ensemble des parties prenantes, une nouvelle convention a donc été mise au point et est venue se substituer à l'ensemble des accords et conventions antérieurs. Elle reprend le fruit des échanges et concertations menées précédemment par les parties.

Outre des dispositions techniques, organisationnelles et administratives, ladite convention prévoit notamment l'exonération des redevances d'amarrage pour les titulaires d'autorisations d'occupation du domaine public portuaire au titre de cette convention ainsi que la gratuité d'un certain nombre d'opérations de manutentions et de stationnement dont le détail est repris ci-après.

Extrait de la convention tripartite du 02/05/2024 entre la commune de Bandol, la Prud'homie des Pêcheurs de Bandol et la SOGEBA :

"3.*8 – Opérations de manutention et de stationnement sur l'aire de carénage du port de Bandol*

3.8.1 - Opérations de manutention et de stationnement annuelles

Les pêcheurs professionnels en activité ou en retraite, ou leurs ayants-droits, membres de la prud'homie des pêcheurs de Bandol et titulaire d'une autorisation d'amarrage au port de Bandol en vertu de la présente convention, pourront bénéficier une fois par an des opérations de manutention et de stationnement suivant :

- *Soit pendant la période de basse activité de l'aire de carénage (mois de janvier, février, septembre, octobre, novembre et décembre de chaque année) :*
  - *une montée-calage-descente*
  - *un stationnement sur l'aire de carénage pour une durée maximale de 11 jours*
- *Soit pendant la période de haute activité de l'aire de carénage (mois de mars, avril, mai, juin, juillet et août de chaque année):*
  - *une montée-calage-descente*
  - *un stationnement sur l'aire de carénage pour une durée maximale de 5 jours*

Pour tout stationnement sur l'aire de carénage au-delà des durées précisées ci-dessus, le tarif municipal sera appliqué dès le 1er jour supplémentaire sans application d'une quelconque autre gratuité ou franchise de jours de stationnement que celles précisées ci-dessus.

Ces dispositions ne sont valables, pour chaque bénéficiaire, que pour le bateau déclaré auprès de la Capitainerie au titre des autorisations d'amarrage délivrées en vertu de la présente convention.

3.8.2 - Opérations de manutention et de stationnement exceptionnelles

En complément des dispositions prévues au 3.8.1 de la présente convention, les pêcheurs professionnels en activité ou en retraite, ou leurs ayants-droits, membres de la prud'homie des pêcheurs de Bandol et titulaire d'une autorisation d'amarrage au port de Bandol en vertu de la présente convention, pourront bénéficier, en cas d'avarie ou d'urgence et dans la limite d'une fois par an des opérations de manutention et de stationnement suivantes :

- *une montée-calage-descente*
- *un stationnement sur l'aire de carénage pour une durée maximale de 3 jours"*

Dans ces conditions, et après un avis favorable rendu par le conseil portuaire du 12 février 2024, le conseil municipal de la commune de Bandol s'est prononcé, au terme de la délibération n° 34 du 1er mars 2024 pour que les exonérations prévues par la convention soient accordées par la SOGEBA.

Sur l'exercice 2024, la convention a généré des gratuités, au titre des dispositions précisées ci-dessus, à hauteur de :

- 2.384,43 € TTC au titre des manutentions et du stationnement
- 45.388,55 € TTC au titre des redevances d'amarrage

II.-3.2.3 Gratuité des tarifs portuaires - Autres

D'autres exonérations totales des tarifs portuaires ont été sollicitées auprès de la Collectivité au cours de l'exercice 2024. Elles sont reprises dans le tableau ci-après.

Organisme	Redevance d'amarrage Redevance d'occupation	Gratuité demandée	Date de demande adressée à la Collectivité	Date de réponse de la Collectivité	Nature de la réponse
Accueil Trophée SNSM 2024	3.157,00 € TTC	100%	14/11/2023	06/12/2023	Favorable
Journée de travail du groupe Plaisance, Pêche et Aquaculture du Parlement de la Mer de la Région Sud	200,00 € TTC	100%	29/01/2024	05/02/2024	Favorable
Journée technique « La Fiscalité dans les ports de plaisance » UPACA	200,00 € TTC	100%	25/04/2024	13/05/2024	Favorable
Journée technique « La Fiscalité dans les ports de plaisance » UPACA	200,00 € TTC	100%	14/05/2024	21/05/2024	Favorable
Action Evasion Rose - 31ème édition d'Octobre Rose	100,00 € TTC	100%	02/09/2024	10/09/2024	Favorable

II.-3.2.4 Exonérations partielles

II.-3.2.4.a Société Nautique de Bandol

Suivant délibération n° 18 du conseil municipal du 18 décembre 2020, une convention d'engagement a été conclue entre la SOGEBA et l'association « Société Nautique de Bandol – SNB », avec le concours pour accord préalable de la Ville de Bandol.

Cette convention prévoit que la SOGEBA affecte des postes d'amarrage aux bateaux dont la SNB a l'usage pour la dispense de ses enseignements.

Compte tenu de l'intérêt manifeste pour le port de Bandol que représente l'enseignement de la pratique de la voile et des activités nautiques dès le plus jeune âge, de l'intérêt tout aussi manifeste que représente l'enseignement de la pratique de la navigation et des règles de sécurité et de bons usages à tenir dans le cadre de la navigation, et enfin de l'intérêt en termes de développement de l'image du port de Bandol comme port de pratique de la voile sportive, la SOGEBA a proposé que soit accordée une remise de 85% sur le tarif public du port pour la facturation des postes d'amarrage affectés à la SNB.

La délibération n° 11 du conseil municipal du 24 octobre 2023 a approuvé cette exonération partielle à hauteur de 85% des tarifs normalement applicables.

Eu égard aux tarifs en vigueur pour l'année 2024 au port de Bandol, la redevance annuelle d'amarrage normalement acquittée pour l'ensemble des postes d'amarrage affectés à la SNB, d'une superficie totale de 322,00 m², se serait élevée à 29.237,60 € TTC.

La remise ainsi appliquée représente un montant de 24.851,96 € TTC et laisse à la charge de la Société Nautique de Bandol un montant annuel de 4.385,64 € TTC pour l'ensemble des postes d'amarrage.

Les autres prestations que la SOGEBA est amenée à facturer à la Société Nautique de Bandol, et notamment des opérations de manutention de l'aire de carénage ou la vente de carburant, sont facturées aux conditions normales en vigueur pour l'ensemble des clients du port de Bandol.

II.-3.2.4.b Association Pointus-Légendes-et-Traditions (PLT)

L'association « Pointus, Légendes et Traditions » (PLT) a pour but la restauration, la maintenance et la valorisation du patrimoine maritime au travers de l'organisation d'animations et de manifestations nautiques. Leur flottille amarrée au quai d'honneur, constitue une grande attraction touristique tant pour le port de plaisance que pour la ville de Bandol.

Par différentes conventions annuelles s'étant succédées jusqu'en 2022, la commune de Bandol, la SOGEBA et l'association « Pointus, Légendes et Traditions » ont convenu d'un certain nombre de droits et

obligations portant sur l'occupation du domaine public portuaire au profit des adhérents de l'association « Pointus, Légendes et Traditions ».

Des questions sont apparues sur l'application des conditions anciennement en vigueur et il est apparu opportun de définir les contours d'une nouvelle convention régissant les relations entre les 3 parties concernées.

Une nouvelle convention a donc été mise au point pour venir se substituer à l'ensemble des accords et conventions antérieurs et reprendre le fruit des échanges et concertations menées précédemment par les parties. Elle prévoit notamment certaines dérogations aux dispositions du règlement général du port de plaisance et aux tarifs portuaires.

Notamment, l'ancienne convention prévoyait un certain nombre de dérogations aux tarifs portuaires qui ont été précisés et/ou ont évolué et sont repris ci-après.

	Ancienne convention	**Nouvelle convention**
Gratuité du stationnement à terre sur l'aire de carénage	8 jours pendant une période comprise entre le 30/09 et le 28/02 uniquement pour les bateaux classés BIP	8 jours consécutifs pendant une période comprise entre le 01/09 et le 31/03
Gratuité des manutentions	1 levage et calage gratuit par an pour les bateaux classés BIP (Bateau d'Intérêt Patrimonial)	1 montée-calage-descente par an entre le 01/09 et le 31/03 pour les bateaux classés BIP uniquement.

L'ensemble des autres tarifs en vigueur au port s'appliquent sans dérogation aux titulaires d'une autorisation d'amarrage délivrée en vertu de la convention passée entre la SOGEBA et l'association "Pointus, Légendes et Traditions".

Ladite convention a été approuvée par la délibération n° 13 du conseil municipal du 15 décembre 2023 après avis favorable du conseil portuaire en date du 11 décembre 2023.

Sur l'exercice 2024, la convention a généré des gratuités, au titre des dispositions précisées ci-dessus, à hauteur de :

- 3.562,90 € TTC au titre des manutentions et du stationnement

II.-3.2.4.c Salon nautique

Pour les besoins du déroulement de l'évènement « BANDOL NAUTIK – Edition 2024 » (voir IV.-2.1.), l'association KIWANIS, organisatrice de l'événement a sollicité la mise à disposition d'un certain nombre de postes d'amarrage à flot visant à accueillir les bateaux exposés pendant la durée de la manifestation.

En matière d'autorisation d'occupation du domaine public portuaire, l'article L.2122-1-1 du CG3P dispose que :

> *« Lorsque l'occupation ou l'utilisation autorisée est de courte durée ou que le nombre d'autorisations disponibles pour l'exercice de l'activité économique projetée n'est pas limité, l'autorité compétente n'est tenue que de procéder à une publicité préalable à la délivrance du titre, de nature à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution. »*

En complément et conformément aux dispositions de l'article 20 de la convention de quasi-régie, « *le Concessionnaire est autorisé à accorder une remise pouvant aller jusqu'à 50% sur le tarif passager aux profits des participants aux régates et manifestations nautiques* ».

Au titre de l'édition 2024, la SOGEBA a donc mis à la disposition de l'organisateur du salon des postes d'amarrage pour une superficie totale de 3.622 m² pour une durée de 5 jours. Selon les tarifs d'accueil en escale en vigueur au port de Bandol pour l'année 2024, la facturation correspondante à cette occupation se serait élevée à 18.110,00 euros TTC.

La SOGEBA, en application de l'article 20 de la convention de quasi-régie rappelé ci-dessus, a accordé une remise de 50% sur ce tarif, soit 9.055,00 euros TTC, laissant ainsi 9.055,00 euros TTC à la charge de l'organisateur.

II.-3.2.4.d Autres

Comme rappelé précédemment, l'article 20 de la convention de quasi-régie prévoit que:

> *« Le Concessionnaire est autorisé à accorder une remise pouvant aller jusqu'à 50% sur le tarif passager aux profits des participants aux régates et manifestations nautiques.*
>
> *Le Concessionnaire devra rendre compte au moins une fois par an, auprès du comité de contrôle, de l'ensemble des remises accordées – il pourra le faire notamment par le biais de son rapport annuel.».*

En complément des remises déjà détaillées dans les chapitres précédents, la SOGEBA a accordé au cours de l'exercice 2024, en application de l'article 20 de la convention de quasi-régie précédemment rappelé, les remises suivantes pour des manifestations nautiques accueillies au port :

Organisme	Redevance d'amarrage avant remise	Remise accordée	Redevance d'amarrage après remise	Nombre de bateaux accueillis	Nombre de nuitées
Régate ASPRO Elan	873,70 € TTC	50%	436,85 € TTC	12	2
Régate Samu's Events	4.248,70 € TTC	50%	2.124,35 € TTC	22	4
Régate Voiles des Vignerons 2024	375,00 € TTC	50%	187,50 € TTC	9	1

II.-3.3. Révision des conditions financières de la convention

La convention de quasi-régie conclue le 5 octobre 2021 prévoit des conditions financières différentes reprises dans l'article 24 de la convention :

> ***"ARTICLE 24 - Redevance***
> *Le Concessionnaire versera une redevance annuelle fixe d'un montant de 200 000 Euros et une part variable égale à 1% du chiffre d'affaires en contrepartie de la mise à disposition des ouvrages et installations du service et tenant compte des avantages de toute nature susceptibles d'être retirés de la présente concession. Cette redevance sera soumise à la formule de révision fixée à l'article 21.*
>
> *La partie fixe de cette redevance est payée par quart à réception du titre émis par la Collectivité.*
>
> *Le Concessionnaire devra adresser à la Collectivité, au plus tard le 31 mars de l'année N+1, une déclaration du chiffre d'affaires total réalisé sur l'année N certifiée par l'expert-comptable du Concessionnaire, qui servira de base au calcul du montant de la partie variable de la redevance. La partie variable est payable en une seule fois à réception du titre émis par la Collectivité."*

En application de ces dispositions, la redevance a été constatée au titre de l'année 2024 pour un montant de 273.986,00 euros pour sa partie fixe. La partie variable s'est, quant à elle, élevée à 47.017,00 euros.

III.- Données techniques

Au titre du compte-rendu contractuel, les éléments suivants sont apportés à la Commune :

III.-1. Évolution de la fonctionnalité des ouvrages

III.-1.1. Reconfiguration du bassin prud'homie

En 2024, une nouvelle convention a été mise au point entre la commune de Bandol, la Prud'homie des Pêcheurs et la SOGEBA. Elle a permis de redéfinir les contours des différentes zones du périmètre du port mises à la disposition de la Prud'homie des Pêcheurs. En particulier, ces nouveaux accords ont permis de mettre en œuvre d'importants travaux de modernisation et de réaménagement de la partie du plan d'eau du port située à l'angle du carrousel.

Après déplacement et relogement de l'ensemble des bateaux de la zone, la société ATSM, mandatée par la SOGEBA a retiré l'ensemble des mouillages et corps morts de la zone, qui étaient dans un état de dégradation très avancé.

Des lignes de mouillages (corps morts, chaînes mères) neuves ont été déployées sur la zone et un nouveau plan de mouillage a été dessiné.

Ce chantier a permis :

- d'assurer l'amarrage des bateaux des pêcheurs professionnels en activité dans des conditions optimales de sécurité et de confort
- de créer des postes d'amarrage de grandes dimensions sur le quai d'honneur dans l'espace entre les pêcheurs et le quai dévolu à l'accueil des bateaux de l'association Pointus Légendes et Traditions. Ces postes viennent pallier le déficit important du port dans les catégories des 15, 16 et 20 mètres
- de repositionner la flotte des bateaux des institutionnels (SNSM, Brigade des Douanes, Police Municipale) sur cette partie du port. Cette opération libérera les postes d'amarrage situés sur le quai devant la capitainerie.

L'ensemble des travaux et installations ont été financés par la SOGEBA sur ses fonds propres.

III.-1.2. Installation d'un ponton flottant "SNSM/DOUANES"

En 2024, la SOGEBA a organisé l'acquisition, l'équipement et la mise en place d'un ponton flottant installé au niveau du parking des pêcheurs et destiné à accueillir les moyens nautiques de la Brigade des Douanes et ceux de la Station SNSM.

Cet équipement permet de regrouper, à proximité d'accès immédiats à des voies de circulation et de parkings, les moyens nautiques engagés par le brigade des Douanes et par la station SNSM, anciennement stationnés devant la capitainerie du port. Ce ponton est équipé d'un portillon d'accès sécurisé permettant d'en restreindre, pour des raisons évidentes de sécurité, l'accès aux seuls équipiers de ces moyens nautiques d'intervention.

Les emprises libérées par cette réorganisation sur le quai d'accueil de la capitainerie permettront d'y créer des postes d'accueil pour des unités pouvant aller jusqu'à 15/16 m notamment en période estivale. Cette zone sera également complètement réorganisée dans le cadre des travaux de réaménagement et de modernisation du port, et en particulier par la reconfiguration de la station d'avitaillement et de ses alentours.

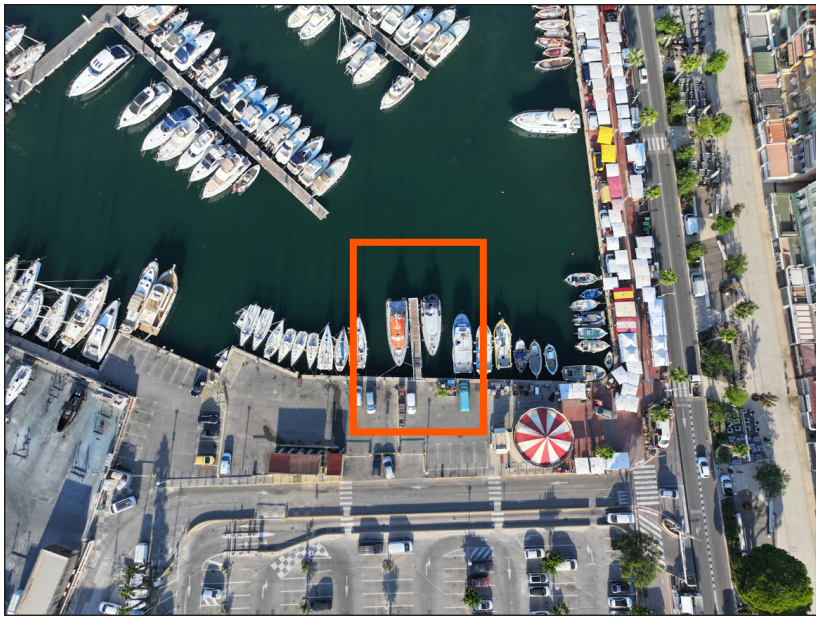

Le coût total de l'investissement s'est élevé à 21.125,00 euros HT pour le ponton, ses équipements et sa mise en place. Le tout a été intégralement financé par la SOGEBA sur ses fonds propres.

III.-1.3. Installation d'un dispositif antipollution au niveau du parking du stade

Pleinement engagée dans la préservation de l'environnement, la SOGEBA a mis en place, en juin 2024, un dispositif antipollution sur le parking du quai du stade. Ce dispositif permet de lutter contre le rejet en mer des eaux de ruissellement du parking.

Pour traiter efficacement ces eaux, la SOGEBA a procédé en deux temps :

- d'abord la construction d'un dos d'âne entre les sanitaires du stade et la bordure du quai afin de détourner les eaux de largade directement vers le port (pour éviter le lessivage du parking)

- ensuite, la pose d'un filet anti-déchets au niveau de l'escalier du parking du stade, point de ruissellement principal lors des fortes pluies, pour retenir les macro-déchets lors du débordement de l'eau sur le quai. Ce filet, fourni par la Société Pollustock, permet également la filtration des hydrocarbures à l'aide d'un boudin absorbant.

Cette mise en œuvre fait partie du plan d'actions déployé par la SOGEBA dans le cadre de la démarche d'obtention de la certification ISO 18725 dite « norme mondiale Ports Propres ».

III.-2. Gestion portuaire

III.-2.1. Campagne de lutte contre les bateaux ventouses

Une campagne de lutte contre les bateaux "ventouses" a été lancée au cours du mois de novembre 2023.

Les agents portuaires de la SOGEBA ont identifié et documenté une cinquantaine de bateaux semblant souffrir de défauts majeurs d'entretien (état apparent de la coque, état de l'accastillage, etc…).

Les relances des propriétaires indélicats ont été réalisées fin novembre 2023. Au terme de cette première phase "amiable", un certain nombre de dossiers ont donné lieu à l'envoi d'une mise en demeure par courrier recommandé pouvant aboutir, dans les cas extrêmes et en cas d'absence de réaction, à la résiliation des autorisations d'amarrage et au retrait définitif des bateaux.

Le bilan de cette campagne peut être détaillé comme suit :

Nombre total de bateaux “ventouses” recensés	53
Nombre de plaisanciers ayant libéré le poste d’amarrage	17
Dont = bateaux partis en déconstruction	9

D’une manière générale, la campagne menée a conduit quelques plaisanciers à renoncer à leur autorisation d’amarrage car ils ne souhaitaient pas engager les actions d’entretien ou les réparations nécessaires. Une grande partie a fait le choix de vendre les bateaux concernés et quelques unités très dégradées ont enfin été envoyées en déconstruction dans la filière agréée.

Cette action permet de libérer des postes d’amarrage qui seront, dans un premier temps, utilisés pour gérer les mouvements de bateaux rendus nécessaires par la réalisation des travaux de modernisation du port. Ils pourront ensuite être affectés à des plaisanciers inscrits sur la liste d’attente du port public ou être proposés en support à des garanties d’usage.

Port de Bandol
15 décembre 2023 ·

Dans le cadre de notre action pour lutter contre les bateaux ventouses, une campagne d'inspection des bateaux du port a fait ressortir un certain nombre d'unités non entretenues. Des points tels que la carène pleine de concrétions, des trous dans la coque, l'absence de moteur ou des doutes sur son état de marche sont passés au crible.

Le règlement portuaire exige en effet que le bateau soit en parfait état de navigation.

52 propriétaires ont reçu une demande de prise de rendez-vous avec les maîtres de port pour évoquer l'état du désordre que connaît leur bateau.

Certains cas sont d'ores et déjà résolus, les plaisanciers ayant pu attester de l'entretien de leur navire et/ou ont parfois déjà pris rendez-vous sur l'aire de carénage avec un professionnel pour une remise en état.

Nous avons aussi des cas de déconstruction du bateau en cours.

Enfin, dernier cas, le plus complexe, lorsque les propriétaires ne donnent pas signe de vie ou ne peuvent justifier l'état de leur bateau. Des mesures plus coercitives sont alors mises en oeuvre, pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat d'amarrage.

L'objectif de cette campagne est d'assurer la sécurité du plan d'eau et éventuellement de libérer des places pour des plaisanciers plus actifs.

Ces contrôles vont se poursuivre de manière régulière pour identifier les bateaux dont l'entretien ne semble pas conforme avec le règlement de police du port.

Parallèlement, des procédures sont encore en cours auprès de la Préfecture du Var pour la déchéance des droits de propriété de deux bateaux abandonnés stockés au ponton fourrière. Le premier bateau concerné a pu être envoyé en déconstruction début janvier 2024 après une procédure qui aura duré plus de 2 ans. A cette occasion, le propriétaire indélicat, qui avait été condamné à retirer son bateau par la justice administrative sous astreinte de 500 euros par jour de retard, a été condamné à payer au titre de cette astreinte, la somme de 152.000 euros allouée, à la SOGEBA à hauteur de 15.200 euros, et au budget de l'Etat, à hauteur de 136.800 euros.

Le deuxième dossier a également abouti à la déconstruction du bateau en mai 2024. Le propriétaire ayant également, à l'époque, été condamné à retirer son bateau sous peine d'astreinte, la SOGEBA demandera au tribunal administratif de Toulon qu'il soit condamné à la liquidation de l'astreinte prévue. Cette procédure est en cours.

III.-2.2. Certification « Ports Propres »

Le port de Bandol est engagé dans la démarche d'obtention de la certification « Ports Propres ». Dans ce cadre, la direction de la SOGEBA a édicté une déclaration de politique environnementale « Ports Propres », reproduite ci-dessous, cosignée par la Commune de Bandol, mettant en avant l'ensemble des actions déjà entreprises mais aussi les démarches dans lesquelles elle est engagée à long terme pour aller dans le sens de l'amélioration durable de l'écosystème marin.

Cette norme européenne est devenue mondiale fin 2024, sur l'impulsion de l'Union des Ports de Plaisance Provence Alpes Côte d'Azur et Monaco (UPACA) sous la forme de la norme ISO 18725 dite « norme mondiale Ports Propres ».

Les grandes lignes de cette norme mondiale reprennent l'intégralité des anciens référentiels de certification avec leurs grands principes :

- Lutte contre les pollutions récurrentes et les pollutions accidentelles
- Économie et ressources alternatives (eau et énergie)
- Pratiques et équipements pour favoriser la biodiversité dans les ports de plaisance
- Formation du personnel
- Sensibilisation des usagers

Après un diagnostic environnemental mené en 2005, de nombreuses actions ont été entreprises sur la base des propositions faites dans ce diagnostic initial. Certaines actions sont encore en cours ou seront intégrées dans le cadre de la réalisation des travaux de réaménagement et de modernisation du port.

PORT DE BANDOL

SEML SOGEBA
6 quai du port
83 150 BANDOL
Capital : 712500€

(+33)4 94 29 42 64
accueil@portbandol.fr
http://portbandol.fr
RCS Toulon 333006138

Ville de Bandol

Déclaration de politique environnementale du port de plaisance de Bandol

La SOGEBA, société d'économie mixte locale de gestion du port de Bandol, et la Commune de Bandol, s'engagent pour une amélioration durable de l'écosystème marin au travers de différentes actions volontaristes concernant tous les acteurs du port et plus globalement de la ville, qu'ils soient agents de la capitainerie, plaisanciers, professionnels du nautisme, ou citoyens.

La SOGEBA souhaite intégrer la démarche de certification « PORTS PROPRES ».

Cet engagement se traduit par des actions volontaristes internes et externes.

- Formation « Ports Propres » des agents de la capitainerie
- Formation à la gestion des pollutions d'hydrocarbure dans les ports
- Mise à disposition, test régulier et entretien de matériel adapté à la gestion environnementale
- Suivi de la qualité des eaux du port
- Politique de ramassage des déchets dans le port avec l'acquisition en 2024 de robots collecteurs
- Surveillance de la consommation énergétique des unités les plus énergivores
- Végétalisation des quais
- Prise en compte du changement climatique dans tous les projets (hauteur des quais, îlots de chaleur)
- Mise en place d'actions de sensibilisation des usagers au tri des déchets et aux économies d'énergie
- Conférence auprès des scolaires sur les déchets et la préservation du milieu marin
- Campagnes annuelles de dépollution du fond du port
- Réhabilitation de la station carburant en 2025

C'est grâce à l'action et l'implication de tou(te)s qu'une telle politique trouvera sa pleine efficacité, afin de préserver un milieu marin et plus globalement un environnement magnifique dans note région.

Philippe Rocheteau
Président directeur général

Jean-Paul Joseph
Maire de Bandol

MAIRIE DE BANDOL (VAR)

Parmi les dernières réalisations :

- construction d'un dos d'âne entre les sanitaires du stade et la bordure du quai afin de détourner les eaux de largade directement vers le port (pour éviter le lessivage du parking)

- pose d'un filet anti-déchets accompagné d'un coussin absorbant au niveau de l'escalier du parking du stade, point de ruissellement principal lors des fortes pluies, pour retenir les macro-déchets et hydrocarbures lors du débordement de l'eau sur le quai.

- mise en place d'une signalétique spécifique.

En parallèle, l'effort de formation du personnel se poursuit à un rythme soutenu avec 4 agents qui suivront la formation "Ports Propres" à l'automne 2024 après que 3 premiers agents l'aient suivie en 2018 et 2023. A ce stade, cette formation est dispensée prioritairement aux agents opérationnels incluant aussi bien les agents portuaires, que les agents d'accueil, les agents techniques ou les grutiers de l'aire de carénage. Elle sera, à terme, dispensée, à l'ensemble du personnel de la SOGEBA.

Un audit blanc a été réalisé au mois de juillet 2024 sur la base d'un important travail documentaire réalisé par les équipes de la SOGEBA sous le pilotage d'un des agents portuaire de l'équipe et a permis d'identifier des améliorations à mettre en oeuvre ou des corrections à apporter pour maximiser les chances d'obtention de la certification.

Sur la base de ce travail, la SOGEBA a sollicité l'audit final, par les auditeurs de l'AFNOR, qui interviendra les 19 et 20 juin 2025.

III.-2.3. Bilan des actions 2024 - « Ports Propres »

Dans le cadre de la démarche « Ports Propres », dans laquelle s'est engagée la SOGEBA en signant la déclaration de politique environnementale du port de Bandol, un bilan annuel des actions menées est rédigé chaque année, accompagné d'un plan d'action pour l'année suivante.

Grâce aux outils de gestion et de suivi mis en place, les actions menées seront reconduites, améliorées ou remédiées.

Ce bilan annuel est communiqué à la collectivité au travers du présent rapport.

III.-2.3.1. Bilan annuel 2024 - « Ports Propres » - Synthèse

Le tableau ci-après reprend, critère par critère, les actions entreprises en 2024, les difficultés rencontrées et les perspectives pour 2025. Un bilan détaillé de chacune de ces actions est repris en annexe n° 5 du présent rapport.

Critère	Action	Date de réalisation	Difficultés rencontrées	Perspectives
Critère n°1: Suivi et traitement des déchets	Choix de prestataires manquants pour certains déchets	juin 2024		Mise à jour du plan de réception et traitement des déchets
	Mise en place du tri sélectif dans la capitainerie	octobre 2024	Organisation de la collecte au sein des bureaux (qui? quand?)	
Critère n°2: Point propre	Mise en place du carnet de maintenance du point propre	juin 2024		
	Mise en place de la collecte de nouveaux déchets	octobre 2024		Suivi de l'utilisation de ces nouveaux bacs par les usagers; remédiation si besoin
Critère n°3: Collecte des eaux usagées et de fond de cale	Mise en place du carnet d'usage et d'entretien des pompes, avec attestations de pompage	juin 2024	Peu d'utilisation des pompes Difficulté à estimer la quantité pompée	Remise systématique des attestations de pompage Etude d'une contrepartie incitative au pompage
	Convention de rejet des eaux dans le réseau EU	mai 2024	Autorisation de rejet en cours	
	Pose des panneaux de signalisation Ports Propres	juillet 2024		Remplacement des pompes sur le nouveau quai carburant
Critère n°4: Collecte des eaux du carénage	Réfection des caniveaux ADC (160 mL)	novembre 2024		Fin des travaux en janvier 2025
Critère n°5: Collecte des eaux de ruissellement	Mise en place du dos d'âne et du filet antipol quai du stade	mai-juin 2024	- filet non protégé (risque de dégradation) - réticence des plaisanciers (bloque un passage entre le quai et le parking) : ouverture d'un	Solution temporaire avant construction du pôle nautique
Critère n°6: Gestion des huiles alimentaires	X	X	X	X
Critère n°7: Equipements de la station carburant	Inspection mensuelle remise en place	février 2024		
	Rédaction des procédures de dépotage	juin 2024		Rédaction d'une convention de livraison à quai avec les prestataires
Critère n°8: Installations/équipements obsolètes	Déconstruction des navires en déchéance de propriété par filière spécifique			
	Remplacement de l'ensemble des bouées couronne	été 2024		

Critère	Action	Date de réalisation	Difficultés rencontrées	Perspectives
Critère n°9: Equipements sanitaires	Reprise du pointage Taqt	juin 2024	un boitier HS (sanitaires capitainerie) pendant longtemps	systématisation des pointages et des relevés Désignation d'un référent pour le suivi
Critère n°10: Matériel de dépollution	Rédaction des procédures d'urgence	2023-2024	Harmoniser les procédures et les rendre facilement consultables	Mise à jour régulière
	Suivi des materiels de dépollution dans le conteneur	mai 2024		
	Devis pour linéaire de barrage antipollution	juin 2024	Devis en cours	Commande pour 2025?
Critère n°11: Maîtrise des consommations d'eau	Pose de compteurs d'eau en début de pannes Est + QCA	printemps 2024		
	Mise en place d'un relevé mensuel	printemps 2024	Pas assez de recul pour analyser les données Voir quelles données croiser pour analyser les données	mise en place d'un système de détection automatique des fuites
Critère n°12: Maîtrise des consommations d'électricité	Etude de devis pour compteurs en A, B, C, D, QP et GJ	printemps 2024		
	Mise en place d'un relevé mensuel	printemps 2024	Comment analyser avec pertinence les données? (dans une optique d'économie d'énergie)	Télérelève
Critère n°13: Formation / sensibilisation du personnel	Exercice antipollution POLMAR-Terre aux Issambres	17/04/24		Participation à la prochaine session (2025?)
	Exercice antipollution dans le port	25/06/24		à renouveler chaque année en modifiant les situations
	Formations Ports Propres : 4 agents inscrits	novembre 2024		Envoyer des agents en formation chaque année jusqu'à ce que l'ensemble du personnel soit formé

Critère	Action	Date de réalisation	Difficultés rencontrées	Perspectives
Critère n°14: Formation / sensibilisation des saisonniers	Documentation d'information mise à jour avec chapitre Ports Propres	01/05/24		Préparer une présentation pour la saison 2025
Critère n°15: Information / sensibilisation des usagers	Semaine pour l'environnement : accueil de classes pour présentation pédagogique et nettoyage du port	3-5/06/24		Reconduction l'année prochaine
	Création d'un livret d'accueil des plaisanciers avec référence à PP	juin 2024		
	Publications sur les réseaux sociaux 1 fois par quinzaine	depuis mai 2024	Préparer d'avance des sujets à publier	Etablir en amont de la saison un plan de com complet (événements, publications...)
	Signalétique Ports Propres complétée	juin 2024		Signalétique complète en fin d'année
	Publication d'un code de bonne conduite environnementale			Diffusion plus systématique lors de la saison 2025
Critère n°16: Bilan annuel				Inclure le bilan annuel dans le rapport du délégataire
Critère n°17: Plan d'action				

III.-2.3.2. Bilan annuel 2024 - « Ports Propres » - Consommation d'électricité

Le port de Bandol est couvert par 3 compteurs / contrat de distribution d'électricité :

Nom du Site	Localisation
PORT DE BANDOL REFOULEMENT	PARKING STADE DEFERRARI
PORT DE BANDOL ESPLANADE	PARKING CENTRAL
PORT DE BANDOL NEPTUNE	ALLEES VIVIEN

Les consommations mensuelles, par compteur, sont suivies et répertoriées depuis 2018.

On note une baisse régulière de la consommation globale d'électricité sur le périmètre du port (cumul des 3 compteurs). La consommation globale est passée de près d'un million de Kwh en 2018 à 787.330 Kwh en 2024, soit une réduction significative de près de 21% des volumes consommés.

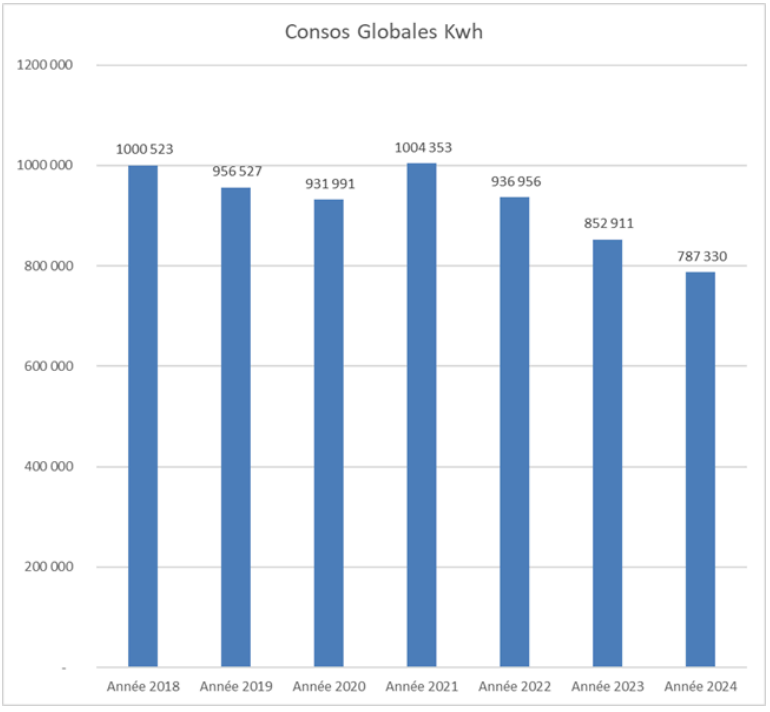

En détail, par compteur, on note des évolutions contrastées selon les secteurs, même si, globalement, depuis 2021, les consommations décroissent sur quasiment l'ensemble des secteurs du périmètre portuaire.

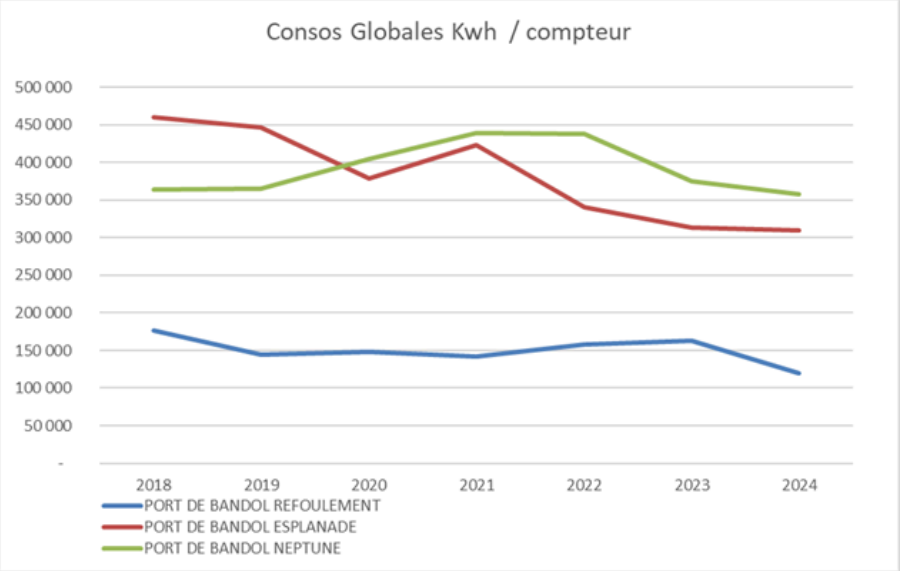

Contrairement à ce qui est observable sur les consommations d'eau, il n'apparaît pas de phénomène de saisonnalité lié à l'activité touristique estivale.

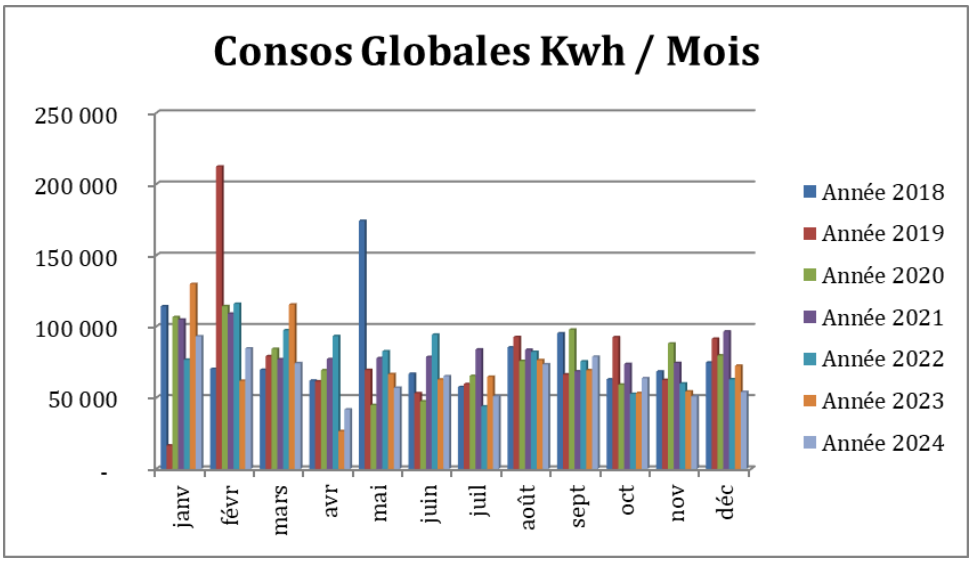

En complément, la SOGEBA suit particulièrement les consommations des grandes unités amarrées sur le quai d'honneur et celles des unités hybrides exploitées par les professionnels (excursions en mer).

Ces relevés ont permis d'identifier des différences très notables de niveau de consommation selon les tailles des unités et ont conduit la SOGEBA à proposer l'adoption d'une tarification modulée en fonction de la superficie des bateaux pour les unités de plus de 80 m², depuis 2020, et pour celles de plus de 150 m² depuis 2024 pour intégrer le surcoût généré par ces consommations électriques.

III.-2.3.3. Bilan annuel 2024 - « Ports Propres » - Consommation d'eau

Le port de Bandol est couvert par 5 compteurs / contrat de distribution d'eau potable :

N° Contrat	Compteur	Nom contrat	Secteur
5659749	D10XG082268	Secteur Ouest	GJ -> QW3
5987190	C18SB011751	Sanitaires Stade	Sanitaires stade
6029777	D10XI008585	Allées Vivien	QV -> Quai parking
6094342	C10FA004124	Sanitaires OT	Sanitaires Office du Tourisme
7061380	C10FA114756	Capitainerie	Secteur capitainerie

Les consommations mensuelles, par compteur, sont suivies et répertoriées depuis 2021. Les consommations globales annuelles sont, elles, disponibles depuis 2018.

On note une baisse régulière de la consommation globale d'eau potable sur le périmètre du port (cumul des 5 compteurs). La consommation est passée de 8708 m3 en 2018 à un peu moins de 4700 m3 en 2024, soit une réduction significative de près de 46% des volumes consommés.

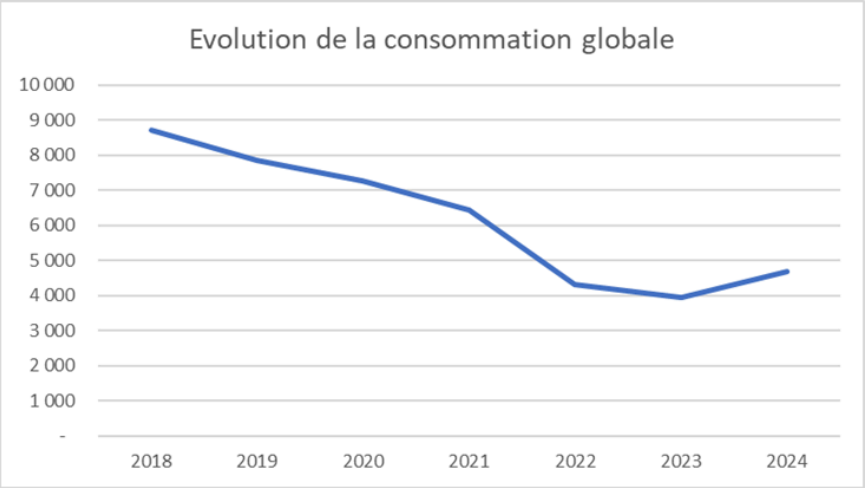

En détail, par compteur, on note des évolutions contrastées selon les secteurs.

Année	Allées Vivien	Capitainerie	Sanitaires OT	Sanitaires Stade	Secteur Ouest	Total général
2018	4 893	111	212	863	2 629	8 708
2019	5 588	102	162	392	1 598	7 842
2020	4 114	1	157	713	2 265	7 250
2021	4 233	225	189	642	1 150	6 439
2022	3 263	134	148	609	167	4 321
2023	2 037	295	182	1 325	117	3 957
2024	3 484	396	224	490	98	4 693

Ainsi, les consommations du compteur qui dessert la capitainerie augmentent sensiblement depuis la réhabilitation de la capitainerie en 2021 et l'intégration d'un bloc sanitaire à destination des plaisanciers, autrefois implanté hors du périmètre portuaire (espace Croso).

On observe aussi les effets très massifs des mesures de restriction de consommation d'eau édictées au niveau préfectoral. Ainsi, en 2023, avec un passage en restriction forte dès le mois de mai, l'impact sur la baisse des volumes est majeur, alors qu'en 2022 et 2024, la prise de mesure de restrictions fortes n'est intervenue qu'en août. En 2023 l'arrêté préfectoral plaçant la commune en alerte sécheresse a été pris le 2 mai 2023 et est resté en vigueur jusqu'à l'automne.

Sur la décomposition mensuelle des consommations, on observe nettement le phénomène d'augmentation de la consommation liée à la saison touristique entre juin et septembre. De nouveau, on voit également comment les décisions de restrictions préfectorales peuvent affecter le pic estival de consommations.

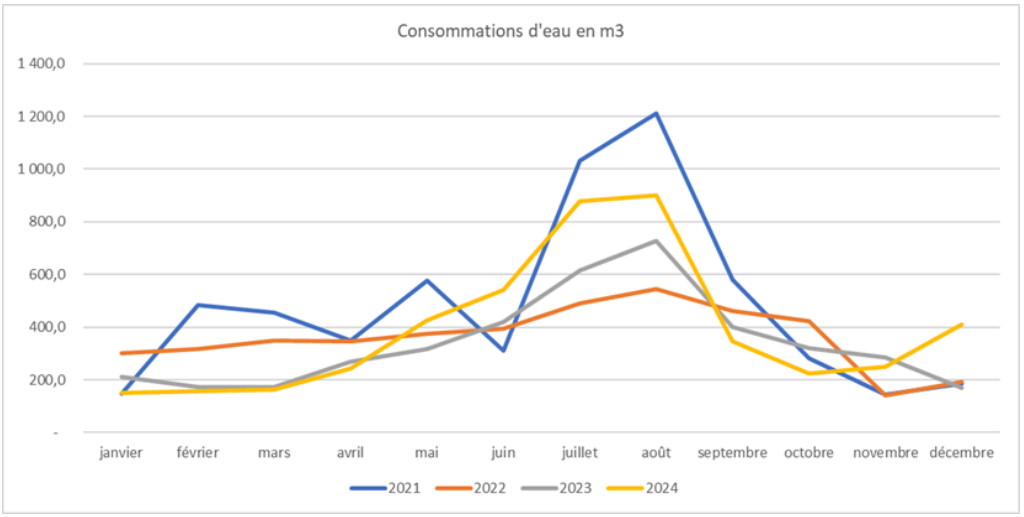

En complément de ces données globales, la SOGEBA a mis en place, depuis avril 2024, un relevé et un suivi mensuel des consommations d'eau au niveau des principales pannes du port.

On observe, là aussi, très nettement les effets de la saison estivale.

En particulier, on note la forte hausse de la consommation quotidienne d'eau sur QP dans la partie Ouest, qui accueille notamment les pontons professionnels des gros loueurs de bateaux. La consommation moyenne quotidienne est quasiment multipliée par 3 entre le printemps et l'été. Le phénomène, bien que présent sur les pannes de plaisanciers en contrats annuels, est d'une ampleur bien moindre et varie en fonction des tailles d'unités concernées (panne D).

On observe un phénomène d'une ampleur encore plus grande sur la panne K, dans la partie Est, avec une moyenne quotidienne multipliée par 5, cette panne accueillant de grandes unités tout l'été.

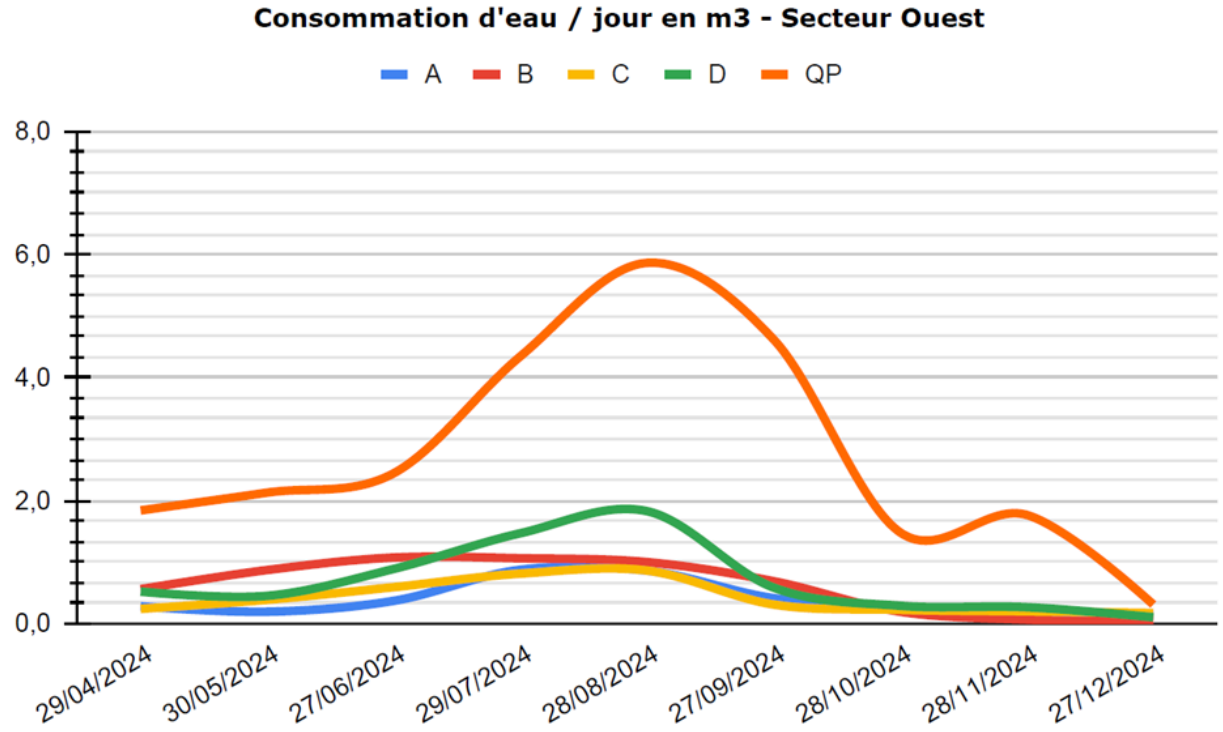

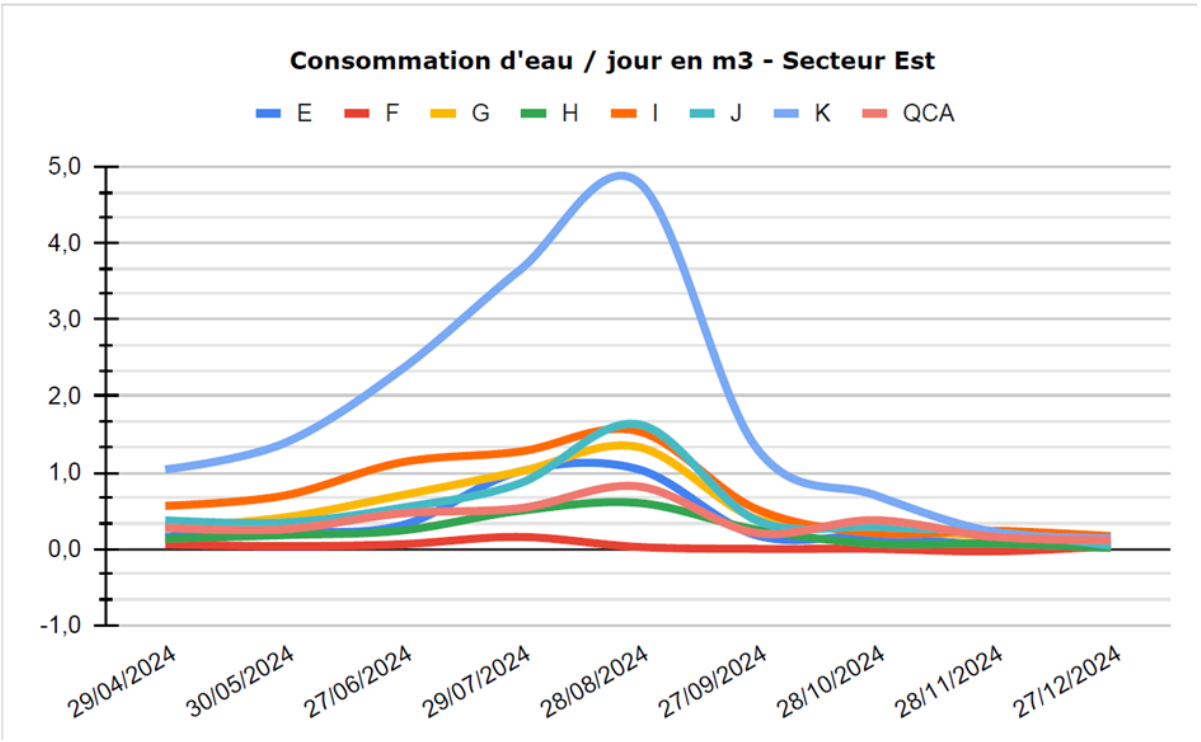

Le recueil des informations et leur analyse sur un temps plus long permettront d'avoir une meilleure perception de ces phénomènes.

III.-2.3.4. Bilan annuel 2024 - « Ports Propres » - suivi des déchets

- **Déchets ménagers**

Les conteneurs pour ordures ménagères disposés sur le domaine portuaire sont collectés tous les jours de la semaine, durant toute l'année. Cependant nous ne disposons pas de données exploitables car les conteneurs appartenant au port sont regroupés avec ceux de la ville et la collecte est commune et non pesée.

Le tri sélectif (papier/carton, plastique/métal et verre) se fait aux points d'apport volontaire, non gérés par la SOGEBA. Cartons et plastiques sont aussi collectés au Point Propre de l'aire de carénage une semaine sur deux par Nicollin (1 bac pour plastiques, 2 bacs pour cartons).

Le tri sélectif a été organisé à la capitainerie en octobre 2024 avec la mise à disposition de bacs de tri pour le papier et carton au rez-de-chaussée (accueil et bureaux), pour le verre et le plastique dans la cuisine à l'étage. Les bacs sont vidés chaque vendredi matin.

- **Déchets collectés au Point Propre**

Le Point Propre créé en 2021 sur l'aire de carénage a fait l'objet fin 2024 d'une réorganisation et la mise en place de nouveaux bacs de collecte pour :

  - eaux hydrocarburées
  - liquide de refroidissement
  - emballages vides souillés
  - matériaux souillés

Le plan de réception et traitement des déchets sera mis à jour en conséquence au 1er janvier 2025.

Les quantités de certains types de déchets sont minimes et ne donnent pas encore lieu à une collecte par les prestataires.

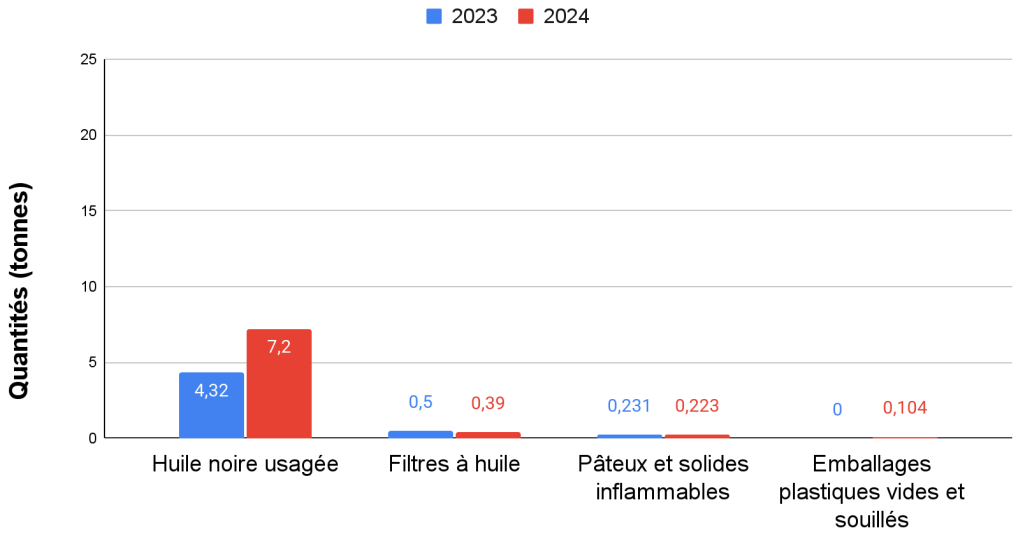

Déchets collectés au Point Propre

La collecte d'huile noire usagée a augmenté de 67% en 2024 par rapport à l'année précédente.
La collecte des filtres à huile a quant à elle légèrement diminué (-22%).
La collecte des pâteux et solides inflammables (petits pots de peinture) est stable.

- **<u>Déchets dangereux liquides issus de l'activité du port</u>**

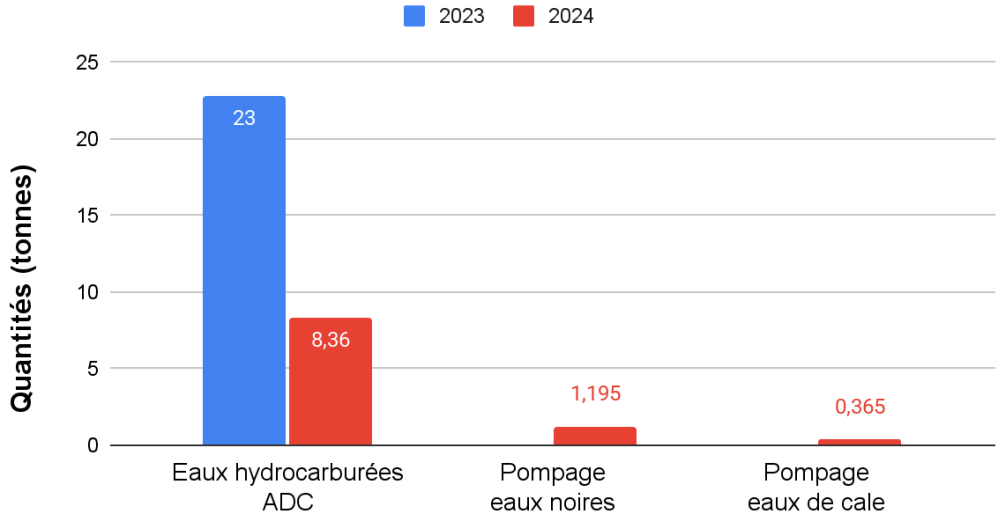

Déchets dangereux liquides issus de l'activité du port

➢ Pompes eaux noires / eaux de cale :

Le carnet d'usage des pompes a été mis en place au mois de mai, les données extraites sont donc parcellaires pour l'année 2024.

- 20 bateaux sont venus faire pomper leurs eaux noires, pour un volume estimé à 1195 litres;
- 5 bateaux sont venus faire pomper leurs eaux de cale, ainsi que 2 personnes apportant des bidons, pour un volume total estimé à 365 litres.

Les plaisanciers et artisans peuvent désormais vider leurs bidons d'eaux de cale directement dans le bac de collecte mis à disposition au Point propre.

➢ Eaux hydrocarburées ADC :

Le pompage des eaux hydrocarburées de l'aire de carénage se fait contractuellement deux fois par an, mais le pompage de fin 2024 a été reporté en raison des travaux sur les caniveaux, ce qui explique la baisse de 63% du volume pompé par rapport à 2023.

III.-3. Évolution des indicateurs d'activité

Les indicateurs détaillés par rubrique et leur évolution au cours des trois derniers exercices (occupation des postes à quai, occupation des terre-pleins, manutentions effectuées), sont détaillés dans l'annexe n° 6. Ils sont repris en synthèse ci-après.

III.-3.1. Autorisations annuelles d'amarrage du port public

Le nombre de contrats annuels sur le port public a de nouveau baissé de -3,1% (-23 contrats en solde net) entre 2023 et 2024, avec 726 contrats en cours sur l'année 2024.

Les effets de la non transmission des autorisations d'amarrage postérieure au décès des titulaires s'accélèrent puisque ce changement du règlement de police du port intervenu début 2018 s'applique systématiquement et concerne chaque année de nouveaux plaisanciers.

Ainsi en 2024, ce sont 8 contrats qui ont été clos, de manière anticipée ou au terme de cette période de 24 mois laissée aux ayants droit. En parallèle, on observe toujours un nombre significatif de restitution volontaire des autorisations d'amarrage par des plaisanciers ne souhaitant plus en bénéficier.

En 2024, après les attributions de nouvelles autorisations d'occupation du domaine public portuaire faites en 2021 et 2022, aucune nouvelle autorisation n'a été attribuée pour continuer la politique de conservation des postes libérés pour être utilisés pour déplacer les bateaux en anticipation de l'important remembrement du plan d'eau entraîné par la modernisation du port.

Le chiffre d'affaires par bateau affiche une baisse non significative de -0,58% par rapport à 2023, matérialisant les effets d'une proportion plus importante du nombre de bateaux de moins de 12 mètres et en particulier de moins de 8 mètres.

III.-3.2. Contrats professionnels

III.-3.2.1. AOT pour des postes d'amarrage

Dans le cadre de sa mise en conformité avec les dispositions de l'ordonnance 2017-562, la SOGEBA a délivré des nouvelles AOT aux professionnels exerçant une activité économique pour une période maximale de 5 ans démarrant le 1er janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2024.

L'article 9.9.3 de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021 a prévu que :

> ***9.9.3. Reprise des contrats antérieurs et poursuite des AOT en cours***
> *Le Concessionnaire, du seul fait de l'octroi de la présente concession, est immédiatement substitué au précédent exploitant et à la Collectivité dans l'exercice des droits et obligations de ces derniers à l'égard des tierces personnes*

détentrices de place de mouillage, contrat de location, autorisation d'occupation du domaine public, marchés publics sur les éléments de la concession et convention en cours d'exécution, à l'exception des contrats ayant fait l'objet d'une réception des travaux avec ou sans réserve ainsi que les contrats de maîtrise d'oeuvre correspondant aux marchés de travaux en question.

Plus précisément, le Concessionnaire est subrogé dans l'exécution des autorisations d'occupation temporaire du domaine public accordées par la Collectivité, en cours d'exécution, situées dans le périmètre de la quasi-régie à l'exclusion de celles situées sur le Quai principal/promenade.

De ce fait, le Concessionnaire s'engage à assurer, dès la prise d'effet du présent contrat, les droits et obligations résultant des contrats et engagements de toute nature conclus pour assurer la gestion du port de plaisance de Bandol. La liste des contrats et engagements pour lesquels le Concessionnaire est subrogé figure en annexe n°9

A ce titre, l'annexe n° 9 de la convention reprenait la liste des AOT en cours à la date de sa conclusion, parmi lesquelles figuraient 23 autorisations d'occupation temporaires de poste d'amarrage pour l'exercice d'une activité professionnelle qui se sont donc poursuivies en 2022.

En 2024, les redevances perçues au titre de ces AOT professionnelles se sont élevées à 421.551 euros hors taxes, contre 423.836 euros hors taxes sur l'exercice précédent.

En complément, même si l'impact en termes de revenus en est mineur, la SOGEBA a facturé des redevances par passagers transportés à hauteur de 20.340 euros contre 18.536 euros en 2023. Cette hausse est soutenue par les acteurs locaux dont le volume de passagers déclarés a augmenté de +13,4% par rapport à 2023 (39.664 passagers déclarés). Il n'y a toujours aucun trafic de passagers vers l'île de Bendor.

Cette redevance est également perçue sur les passagers débarqués des navires de croisière mouillant au large de Bandol et sur les passagers embarqués au port par des opérateurs d'événementiels. Cette catégorie de passagers représente 1.105 passagers sur l'année 2024.

L'essentiel des AOT professionnelles arrivent à leur terme au 31 décembre 2024. Un appel à candidature visant à de nouvelles attributions pour la période 2025-2029 a été organisé en juin 2024.

III.-3.2.2. AOT pour des locaux ou terre-plein

En complément des AOT pour des postes d'amarrage, la reprise des AOT rappelée ci-avant a entraîné le transfert au profit de la SOGEBA des AOT attribuées en juillet 2021 pour les locaux artisans de la zone de carénage et d'une AOT pour une emprise à proximité du parking du stade accueillant un centre de plongée.

L'ensemble de ces AOT a généré un chiffre d'affaires de 57.665 euros hors taxes sur l'exercice 2024.

III.-3.2.3. Attribution des AOT professionnelles 2025-2029

Les AOT professionnelles en vigueur dans le port de Bandol arrivent, sauf exception, à leur terme au 31 décembre 2024.

Afin d'assurer l'attribution des AOT pour la période démarrant le 1er janvier 2025, la SOGEBA a lancé le 31 mai 2024 une procédure d'appel à candidatures avec comme objectif d'assurer la diversité des acteurs présents et des activités économiques exercées sur le port de Bandol afin de renforcer son attractivité et celle de la commune de Bandol.

17 lots ont fait l'objet d'un appel à candidatures, concernant 8 activités différentes :

- Vente, location, gestion-location de bateaux neufs ou d'occasion monocoques (6 lots).
- Vente, location, gestion-location de bateaux neufs ou d'occasion multicoques (1 lot).
- Organisation d'excursions en mer sur navires de commerce (2 lots).
- Organisation d'excursions en mer sur bateau à voiles traditionnelles (1 lot).
- Maintenance, entretien, prestations de préparation à la vente de bateaux neufs et d'occasion (3 lots).
- Bateau-école (2 lots).
- Club de plongée (1 lot)
- Sports nautiques tractés (1 lot)

L'appel à candidature a été publié sur le site internet du port ainsi que sur celui de la commune. Il était également disponible à l'accueil de la capitainerie aux horaires habituels d'ouverture. La date limite de dépôt des candidatures était fixée au lundi 1er juillet 2024 à 12h00 par courrier recommandé exclusivement.

La commission d'appel d'offres de la SOGEBA s'est réunie le 30 juillet 2024 afin de procéder à l'admission des dossiers de candidatures reçus, à leur évaluation et à leur classement. Sur les 26 dossiers reçus, 23 ont été admis à concourir. Elle a pu attribuer 16 lots sur les 17 disponibles. Un des lots n'a pas pu être attribué au terme de cette première procédure, faute de candidat éligible, mais la commission a décidé de solliciter des manifestations d'intérêt pour ce lot auprès des candidats ayant déposé un dossier pour une AOT ayant la même activité. Ce dernier lot a finalement pu être attribué.

Les AOT ainsi attribuées ont pris effet le 1er janvier 2025 pour une durée de 5 années se terminant le 31 décembre 2029.

III.-3.3. Contrats mensuels / saisonniers

Les revenus de locations mensuelles sont en baisse sur l'année 2024. Le nombre de bateaux accueillis a globalement crû mais le tarif mensuel n'était plus disponible entre le 1er octobre 2024 et le 31 décembre 2024.

En effet, les postes d'amarrage habituellement consacrés aux locations mensuelles ont été mobilisés pour accueillir les bateaux déplacés des zones concernées par les travaux à venir et notamment de l'ancienne panne amodiée.

III.-3.4. Escales

Le chiffre d'affaires généré par les bateaux en escale est en forte progression en 2024, à +9,4% par rapport à 2023.

Le nombre de bateaux accueillis décroît par rapport à l'année précédente mais demeure soutenu pendant les mois de juillet et d'août, au cours desquels le nombre de bateaux accueillis a progressé par rapport à 2023 alors que le premier semestre avait connu une baisse très importante.

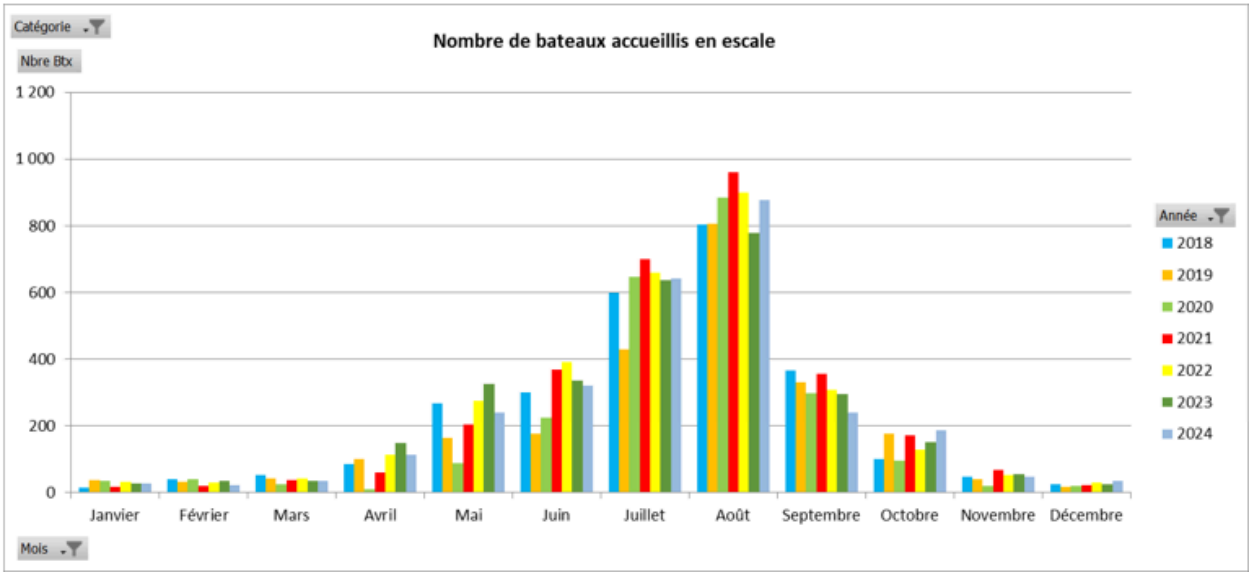

Le nombre de nuitées progresse légèrement, quant à lui, à 15.741 nuitées avec un été particulièrement dynamique et des niveaux records atteints en juillet et en août 2024.

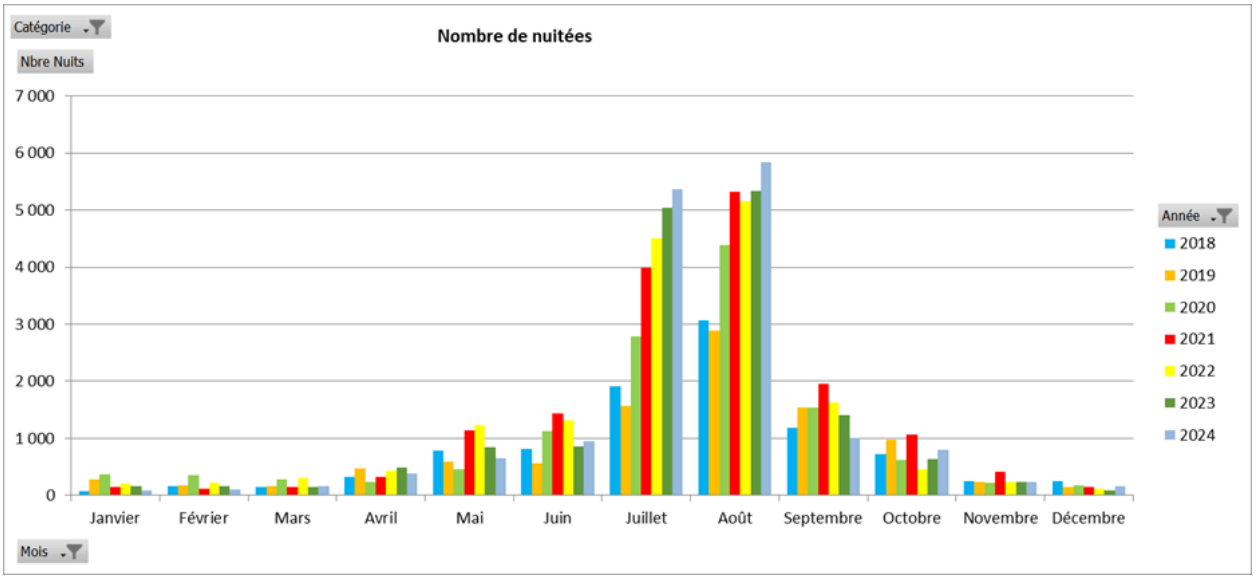

III.-3.5. Garanties d'usage

La convention de quasi-régie du 5 octobre 2021 a autorisé la SOGEBA à lever des garanties d'usage selon des modalités prévues par le règlement général du port de Bandol et par le contrat de garantie d'usage annexés à ladite convention.

A l'issue de différents débats tenus en conseil portuaire, 359 garanties d'usage réparties comme ci-dessus ont été créées.

Catégories	GU Créées				
	Initial	Supprimées	Créées	Total	%
GU / 07.00 X 2.65	130	30	0	100	28%
GU / 08.00 X 3.00	88	0	0	88	25%
GU / 09.00 X 3.25	55	0	0	55	15%
GU / 10.00 X 3.65	35	12	0	23	6%
GU / 11.00 X 4.00	34	0	0	34	9%
GU / 13.00 X 4.50	31	0	0	31	9%
GU / 15.00 X 5.00	16	4	0	12	3%
GU / 16.00 X 5.20	4	0	0	4	1%
GU / 20.00 X 6.00	8	0	4	12	3%
GU M / 12.00 X 7.20	0	0	0	0	0%
GU M / 13.00 X 5.00	0	0	0	0	0%
GU M / 15.00 X 8.50	0	0	0	0	0%
Total général	**401**	**46**	**4**	**359**	**100%**

La majorité des contrats conclus l'ont été en 2022 mais des contrats complémentaires ont été accordés en 2023 et 2024. D'autres ont également été repris par anticipation au gré des demandes des bénéficiaires.

Depuis la fin de l'année 2024, la SOGEBA propose plusieurs options de durée pour les contrats de garanties d'usage (10 ans ou jusqu'à la fin du contrat de quasi-régie). Cette option est proposée aux nouveaux contractants mais également à ceux disposant déjà d'un contrat et souhaitant en prolonger la durée.

Après l'ensemble des mouvements enregistrés, il y a 262 contrats en cours.

Catégories	GU Créées		Amodiataires				Non Amodiataires				Global				
	Total	%	Attribuées	Refusées	Résiliées Reprises	Validées	Attribuées	Refusées	Résiliées Reprises	Validées	Attribuées	Refusées	Résiliées Reprises	En cours	%
GU / 07.00 X 2.65	100	28%	122	53	21	48	59	38	3	18	181	91	24	66	66%
GU / 08.00 X 3.00	88	25%	78	14	22	42	53	25	8	20	131	39	30	62	70%
GU / 09.00 X 3.25	55	15%	46	7	9	30	44	24	9	11	90	31	18	41	75%
GU / 10.00 X 3.65	23	6%	29	10	6	13	27	18	0	9	56	28	6	22	96%
GU / 11.00 X 4.00	34	9%	30	5	8	17	36	24	5	7	66	29	13	24	71%
GU / 13.00 X 4.50	31	9%	21	5	4	12	42	26	4	12	63	31	8	24	77%
GU / 15.00 X 5.00	12	3%	12	1	3	8	12	7	0	5	24	9	3	12	100%
GU / 16.00 X 5.20	4	1%	4	0	3	1	7	4	2	1	11	4	5	2	50%
GU / 20.00 X 6.00	12	3%	8	1	1	6	4	1	0	3	12	2	1	9	75%
GU M / 12.00 X 7.20	0	0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
GU M / 13.00 X 5.00	0	0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
GU M / 15.00 X 8.50	0	0%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	#DIV/0!
Total général	**359**	**100%**	**350**	**96**	**77**	**177**	**284**	**167**	**31**	**86**	**634**	**264**	**108**	**262**	**73%**

Les redevances d'entretien perçues au titre de ces contrats se sont élevées à 585.513 euros hors taxes pour l'exercice 2024.

De nouvelles attributions ont été proposées, début 2025, aux candidats inscrits sur la liste d'attente pour compenser les reprises anticipées faites par la SOGEBA.

III.-3.6. Aire de carénage

Le chiffre d'affaires de l'aire de carénage atteint 481.440 euros, en progression de +1,4% par rapport à 2023, soit une hausse en ligne avec l'augmentation annuelle des tarifs portuaires (+1,5%).

Toutefois, si le chiffre d'affaires du stationnement régresse de -7,6% par rapport à 2023, celui des manœuvres, qui représente toujours près des 2/3 du chiffre d'affaires total, progresse de +3,7% (en intégrant les revenus des immobilisations flash).

Le nombre de bateaux pris en charge progresse de +1,7% avec, notamment, un plus grand nombre de bateaux entre 10 et 15 m (+2,2%) mais également une progression nette des bateaux entre 7 et 9 m (+8,1%). Après avoir franchi ce seuil en 2021 (année post covid), l'aire de carénage a de nouveau traité un peu plus de 3.000 bateaux sur l'année 2024.

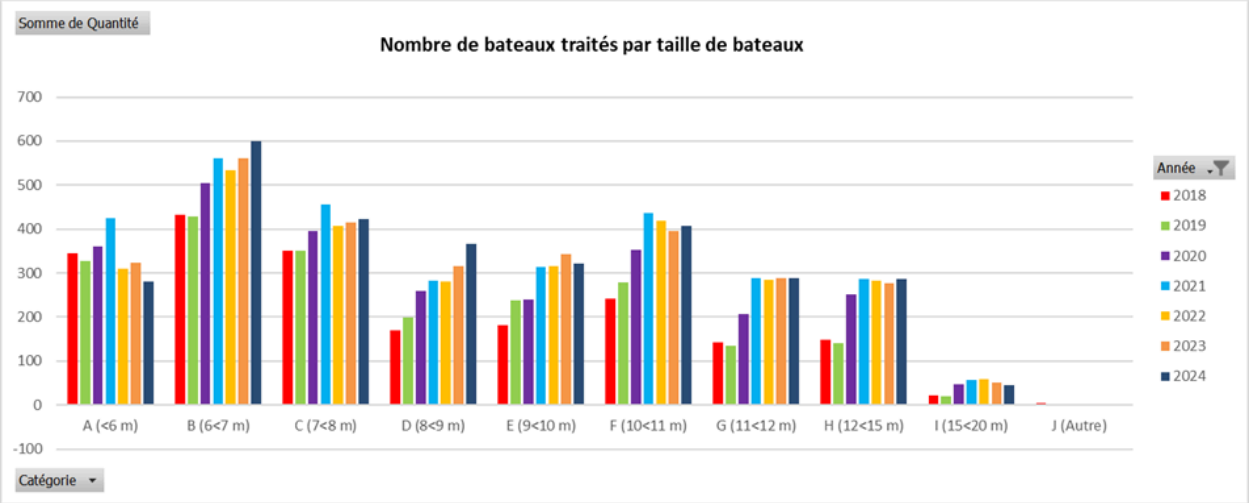

III.-4. Incidents majeurs

Aucun incident majeur n'est à signaler au cours de l'année 2024. Certains incidents mineurs sont repris ci-après.

III.-4.1. Mesures de mise en sécurité de certains pontons

En début d'année 2024, la SOGEBA a fait appel au bureau d'études ACCOAST pour assurer une inspection particulière de certains ouvrages pour lesquels il existait des doutes sur l'évolution de l'état. Cette inspection a concerné les pontons fixes en béton précontraint (panne amodiée et partie fixe de la panne touristique). En complément, la SOGEBA souhaitait avoir un avis quant au risque encouru par le maintien en exploitation de ces travées dans l'attente de leur remplacement ou de leur destruction.

L'inspection réalisée en février 2024 n'a pas relevé d'évolution significative par rapport à 2020 (le même bureau d'études avait produit, en 2020, un rapport décomposant le port en ouvrages et attribuant à chacun de ces ouvrages des indices d'état après inspection et évaluation des ouvrages à la demande de la commune de Bandol) et a permis d'estimer que le risque à court terme de maintien en exploitation de ces installations était faible.

Toutefois, à titre préventif, il était préconisé l'installation d'une passerelle à l'entrée de la panne touristique pour soulager la travée fixe, extrêmement abîmée et pouvant présenter des risques d'effondrement. Une passerelle, commandée et installée en mai 2024, sécurise, en conséquence, l'entrée de la panne touristique.

Le 21 mai 2024, les équipes de la SOGEBA ont constaté l'apparition de fissures sur la travée 4 de la panne 2 probablement consécutives à une importante fuite du réseau de distribution d'eau potable créant une pression sur l'ensemble de la structure et contraignant fortement la stabilité de l'ensemble.

Par mesure de précaution, l'ensemble des bateaux amarrés sur la travée concernée ont, immédiatement et définitivement, été déplacés. La travée a été interdite d'accès avec la mise en place d'une barrière et déconnectée des réseaux de distribution d'eau et d'électricité. Elle a depuis été placée sous vigilance particulière.

Depuis lors, la direction de la SOGEBA a pris la décision de continuer de déplacer les bateaux encore présents sur la panne amodiée à la rentrée prochaine vers des postes disponibles ailleurs dans le port afin d'anticiper le début des travaux de déconstruction et diminuer encore davantage la fréquentation de ces pontons. Ces déplacements débuteront dès le mois de septembre.

III.-4.2. Changement de prestataire pour la surveillance nocturne du port

La SOGEBA a fait le choix en 2018 d'externaliser, auprès d'un prestataire spécialisé, les prestations d'accueil des plaisanciers et la surveillance des installations portuaires en dehors des horaires habituels de présence du personnel de la SOGEBA et d'ouverture de la capitainerie. Après l'accord préalable de la collectivité, une consultation d'entreprise visant à désigner une entreprise pour ces prestations a été lancée en 2022 et a abouti à la désignation de l'entreprise SECURITIM SÛRETÉ SARL pour une durée de 3 ans et 9 mois courant du 1er janvier 2023 au 30 septembre 2026.

SECURITIM SÛRETÉ SARL a été placée en redressement judiciaire le 11 janvier 2024 par le Tribunal de Commerce de Nanterre et placée sous observation pour une période de 6 mois se terminant le 11 juillet 2024. Au terme de cette période d'observation, l'administrateur judiciaire désigné dans la procédure a adressé, le 10 juillet 2024, une requête au juge-commissaire indiquant que la situation de l'entreprise SECURITIM SÛRETÉ SARL pourrait ne pas lui permettre de poursuivre son activité au-delà de fin juillet 2024, qu'une conversion en liquidation judiciaire n'était pas à exclure et que, dans ce contexte, une résiliation du contrat qui lie la société SECURITIM SURETE SARL et la SOGEBA était de nature à permettre la réorganisation du cocontractant et un éventuel transfert des salariés à un nouveau prestataire.

Après une audience qui s'est tenue le 25 juillet 2024 devant le Tribunal de Commerce de Nanterre, le juge-commissaire a décidé la résiliation judiciaire du contrat avec la SOGEBA avec un arrêt des prestations le 25 août 2024. Au surplus, l'entreprise SECURITIM SÛRETÉ SARL a été placée en liquidation judiciaire avec un arrêt d'activité à cette même date.

Après accord de la collectivité, une nouvelle consultation d'entreprises a été publiée le 1er août 2024, sous forme d'une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation soumise aux articles

L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique. La date limite de remise des offres était fixée au 16 septembre 2024 à 12h00.

Au terme de la procédure, la société SECURI-FRANCE a été retenue pour assurer la surveillance nocturne des installations portuaires pour un montant de 138.679,88 euros HT annuel, soit un surcoût raisonnable et compatible avec le budget prévu pour l'exercice 2024.

Dans ces circonstances particulières, la SOGEBA a été contrainte de recourir aux services ponctuels d'un prestataire pour assurer un service minimum, depuis le dimanche 25 août 2024 0h00 jusqu'à la prise de service du nouveau prestataire désigné dans le cadre de la procédure de consultation d'entreprise.

III.-5. Travaux d'entretien, de renouvellement et grosses réparations

III.-5.1. Dépenses d'entretien et de maintenance

Sur l'exercice 2024, la SOGEBA a engagé les dépenses suivantes pour des opérations d'entretien et de maintenance des installations :

Montant € HT	Nature de la dépense
2.745,50	Fourniture et pose de film solaire pour vitrage (capitainerie)
3.460,00	Remplacement d'une pompe immergée (avitaillement)
4.250,00	Remplacement de capteurs de pompes immergées (avitaillement)
5.567,25	Installation d'un dispositif antipollution au niveau du parking du stade (dos d'âne et filet antipollution)
9.115,60	Changement coffrets électriques (aire de carénage)
10.776,62	Dépenses d'entretien engagée pour l'élévateur à bateaux (aire de carénage)
77.890,90	Etudes préalables et travaux pour le remplacement des caniveaux du réseau pluvial de l'aire de carénage

III.-5.2. Dépenses d'investissement et de renouvellement des immobilisations

Au cours de l'exercice 2024, la SOGEBA a financé sur ses fonds propres l'acquisition des immobilisations suivantes :

LIBELLE	TAUX	DATE ACQUISITION	MODE	DUREE	VALEUR ACQUISITION
CHARIOT ELEVATEUR ELECTRIQUE	14,29	16/01/2024	Linéaire	7 ans	13 300,00
MOTEUR YAMAHA 9,9 -1092294	25,00	31/01/2024	Linéaire	4 ans	2 955,00
MOTEUR YAMAHA 9,9 -1092296	25,00	31/01/2024	Linéaire	4 ans	2 955,00
CAMERA VIDEO PROTECTION	33,33	28/03/2024	Linéaire	3 ans	2 766,86
ORDINATEUR DELL BUREAU AMARREURS	33,33	19/11/2024	Linéaire	3 ans	751,67
				TOTAL	22 728,53

En synthèse, les acquisitions concernent :

- Un chariot élévateur, affecté à l'exploitation de la zone de carénage, d'une valeur de 13.300 euros HT a été acquis en janvier 2024, en remplacement d'un chariot acquis en

2011 et mis au rebut fin 2023. Il s'agit d'un matériel d'occasion reconditionné acquis auprès d'un revendeur professionnel

- deux moteurs YAMAHA 9,9cv neufs acquis en janvier 2024 pour un valeur totale de 5.910 euros HT, pour équiper les embarcations des agents portuaires
- une caméra complémentaire pour le système de vidéoprotection de la capitainerie a été acquise en mars 2024 pour un coût de 2.766,86 euros HT
- un ordinateur DELL, remplaçant du matériel obsolète, a été acquis en novembre 2024 pour une valeur de 751,67 euros HT

III.-5.3. Travaux ou achats prévus pour 2025

III.-5.3.1. Travaux et maintenance

Sur l'année 2025, la SOGEBA va maintenir son effort pour l'entretien et le renouvellement des mouillages du port et plus généralement pour l'entretien des outils d'exploitation et des infrastructures.

Parmi les principales opérations prévues, on peut citer :

- des opérations d'entretien de la capitainerie (reprise des garde-corps, pompe de relevage) = 25.000 euros
- des coûts associés à la mise en place de la nouvelle zone professionnelle en panne B (signalétique, pavillonnerie) = 25.000 euros
- des frais d'entretien de certaines pannes (bornes électriques de l'ancienne panne fourrière, coffrets électriques panne Est) = 33.000 euros
- des travaux sous-marins consécutifs au réaménagement du quai capitainerie et de la panne K = 85.000 euros
- la réhausse des murs d'enceinte de l'aire de carénage = 10.000 euros
- travaux de remplacement des caniveaux du réseau pluvial de l'aire de carénage = 140.000 euros

III.-5.3.2. Investissements

Pour le reste, certains investissements seront réalisés sur fonds propres.

En particulier, en 2025, la SOGEBA va financer :

- Pour le PORT PUBLIC – à hauteur de 65.000 euros HT :

INVESTISSEMENTS 2025 - HORS PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	
BUDGET GLOBAL ARRETE AU :	**Budget**
PORT PUBLIC :	**65 000**
Renouvellement du véhicule de service	35 000
Acquisition barrage antipllution	20 000
Acquisition robots dépollution (DPOL)	10 000

Il est prévu le renouvellement du véhicule de service de la SOGEBA, utilisé principalement par les services techniques.

Le véhicule actuel, acquis en juillet 2016, est totalement amorti. Bien que peu kilométré, son état est très affecté par son stationnement prolongé en bord de mer. Il ne correspond plus tout à fait, non plus, aux besoins des équipes des services techniques qui interviennent de plus en plus sur le port.

Le nouveau véhicule devrait être acquis sur fonds propres (les options du crédit-bail ou de la LOA/LDD seront également étudiées), neuf ou d'occasion, selon un cahier des charges en cours de préparation. Il devrait être, autant que possible, équipé d'une motorisation à faible émission de CO^2, voire électrique. Enfin, contrairement au précédent, il sera stationné à l'abri des embruns pour optimiser sa longévité.

La SOGEBA doit également acquérir un linéaire complémentaire de barrage antipollution. Dans le cadre de la démarche d'obtention de la certification Ports Propres, la SOGEBA est contrainte de se mettre en conformité avec la réglementation qui nécessite de pouvoir ceinturer la plus grande unité du port en cas de pollution.

Enfin, après un premier test, la SOGEBA devrait faire l'acquisition de robots dépollueurs, qui pourront être positionnés à différents endroits stratégiques du port, pour y collecter une grande partie des déchets flottants sur le plan d'eau. Ces robots sont également capables de capter des pollutions accidentelles d'hydrocarbures.

- Pour le CARÉNAGE – à hauteur de 120.000 euros HT :

INVESTISSEMENTS 2025 - HORS PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	
BUDGET GLOBAL ARRETE AU :	**Budget**
CARENAGE :	**120 000**
Installation panneaux photovoltaïques (aire de carénage)	120 000

Au niveau de l'aire de carénage, l'investissement majeur portera sur l'installation de panneaux photovoltaïques.

Ce projet dont l'étude est conduite en interne par les services techniques de la SOGEBA, devrait permettre d'installer des panneaux solaires sur les toits des bungalows de l'aire de carénage et ainsi produire une énergie décarbonée qui sera autoconsommée sur l'aire de carénage (possiblement pour alimenter des installations de récupération des eaux souillées de l'aire de carénage) et sur le port.

- Pour le CARBURANT :

Sur 2025, et compte tenu des travaux de modernisation et de renouvellement complet des installations prévus, il n'est pas prévu d'autre investissement particulier sur la station d'avitaillement.

III.-6. Suivi du programme de renouvellement - autres dépenses de renouvellement

Pour rappel, en application de l'instruction de la DGFIP n° BOI-BIC-PROV 30-30-20-10 portant sur le renouvellement des biens mis à la disposition par la collectivité dans le cadre du contrat de concession de service public, la SOGEBA constate une provision pour renouvellement calculée sur le coût prévisionnel de remplacement des matériels et outillages qui lui sont remis en concession et dont le renouvellement est programmé pour intervenir pendant la durée de la convention de quasi-régie. De telle sorte que les biens dont la date de renouvellement est postérieure à la date de fin de ce contrat ne doivent pas faire l'objet d'une provision, exception faite des biens analysés comme obsolètes.

Le programme de renouvellement intègre également la prise en compte des équipements qui feront l'objet d'investissements financés par les fonds issus de la commercialisation des garanties d'usage.

A cet effet, un plan pluriannuel d'investissement a été élaboré et fait l'objet de l'annexe 11 de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021. Il est repris ci-après:

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

	Financement	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	Total
Création de la déchetterie de l'aire de carénage et d'un garage pour les engins de levages mobiles	Concessionnaire	145,000																			145,000
Destruction de l'ancienne panne touristique et construction d'une panne flottante selon un nouveau plan	Garanties d'usage		1,100,000																		1,100,000
Destruction de l'ancien port amodié et construction de nouveaux quai bétons et pannes flottantes selon une nouvelle configuration	Garanties d'usage		25,000,000																		25,000,000
Reconfiguration et redimensionnement de la station d'avitaillement	Garanties d'usage			1,500,000																	1,500,000
Restructuration et reconfiguration du quai principal	Garanties d'usage				3,000,000																3,000,000
Création d'un pôle nautique et reconfiguration du parking du stade	Garanties d'usage				10,000,000																10,000,000
Renouvellement de bornes portuaires	Concessionnaire								200,000												200,000
Renouvellement de l'ascenseur à bateau	Concessionnaire										265,000										265,000
Renouvellement de bornes portuaires	Concessionnaire												200,000								200,000
Renouvellement de l'aire de carénage (bungalows et cuves immergées)	Concessionnaire													2,700,000							2,700,000
Reconfiguration du port Est	Concessionnaire																4,700,000				4,700,000
Renouvellement grue mobile	Concessionnaire																		150,000		150,000
Renouvellement de bornes portuaires	Concessionnaire																			200,000	200,000
																		Financé par Garanties d'usages			40,600,000
																		A financer par le Concessionnaire			8,560,000

III.-6.1 Création de la déchetterie de l'aire de carénage et du garage pour les engins de levage

La réception définitive du chantier de construction de la déchetterie et du garage pour les engins de levage a eu lieu le 14 décembre 2021.

La déchetterie est mise à la disposition des usagers du port, qu'ils soient plaisanciers ou professionnels. Le garage permet d'abriter la grue mobile électrique de l'aire de carénage (achetée neuve en 2018) et d'assurer des conditions de sécurisation du dispositif de recharge satisfaisantes.

Le coût total de la réalisation s'est élevé à 140.694,15 euros HT. La Région Sud a accordé une subvention à hauteur de 27.242,83 euros en participation au financement de cet équipement. Le solde de l'opération est financé sur les fonds propres de la SOGEBA.

Ce bien a intégré l'inventaire des biens de retours de la convention de quasi-régie pour ce montant à compter de 2022.

III.-6.2 Destruction de l'ancienne panne touristique et construction d'une panne flottante selon un nouveau plan

Dans le cadre d'une consultation d'entreprise menée par la commune de Bandol, le bureau d'études ICTP avait été désigné en qualité de maître d'œuvre pour le projet de destruction de l'ancienne panne touristique et la construction d'une panne flottante selon un nouveau plan.

Un premier rapport d'avant-projet a été rendu en octobre 2021 par le maître d'œuvre, Il incluait la déconstruction de la panne touristique actuelle et la reconstruction d'une panne en remplacement selon une architecture différente.

Après remise du dossier PRO, les équipes de la SOGEBA ont identifié une possibilité d'optimisation du projet avec une reconfiguration de cette zone du port différente de celle envisagée à ce stade et qui pourrait permettre d'accueillir des unités de dimensions supérieures (jusqu'à 13 mètres) au lieu des unités de 7 mètres initialement envisagées (l'offre en poste de cette dimension est actuellement excédentaire dans le reste du port par rapport à la demande réellement exprimée par les plaisanciers) voire d'implanter des postes d'amarrage à destination de multicoques pouvant aller jusqu'à 14 ou 15 mètres sur la grande jetée.

Compte-tenu de ces évolutions, il a été décidé de mettre un terme en février 2023 à la mission du maître d'œuvre désigné à l'issue de la phase PRO, tel que le permettait le marché public conclu.

Une nouvelle consultation d'entreprises en vue de désigner un maître d'œuvre unique chargé d'un périmètre remis en cohérence avec le projet global intégrant la destruction de la panne touristique a été conduite par la SOGEBA au cours de l'été 2023.

Au terme de cette consultation, le bureau d'étude SAFEGE-SUEZ Consulting a été désigné comme maître d'oeuvre d'un projet global décomposé en 4 tranches dont une première tranche ferme qui inclut le réaménagement et la modernisation de l'ex-port amodié ainsi que la déconstruction du la panne touristique et le réaménagement du bassin ainsi libéré (voir ci-après).

Le marché a été notifié le 4 octobre 2023, valant démarrage de la mission AVP de la tranche incluant la déconstruction de la panne touristique.

III.-6.3 Destruction de l'ancien port amodié et construction de nouveaux quais bétons et pannes flottantes selon une nouvelle configuration

Le groupement "EGIS WATER/PIERRE LOUIS Ingénieurs Conseils" avait été désigné en qualité de maître d'œuvre après une consultation d'entreprise menée par la Commune de Bandol. Il a finalement remis un rapport d'AVP le 12 juin 2023 incluant un chiffrage du projet.

A cette occasion, des échanges ont mis en lumière la difficulté d'articuler le projet tel qu'il a évolué dans sa nature et dans son périmètre avec les contraintes du marché de maîtrise d'œuvre, initialement lancé par la commune en 2021 (avant la nouvelle convention de quasi-régie). Ainsi, les contours du périmètre de la mission du maître d'œuvre ne correspondaient plus au périmètre réel du projet de réaménagement et certaines missions étaient soit mal définies soit absentes. Les avenants déjà réalisés sur le marché original ne permettaient plus d'apporter d'évolution.

Dans ce contexte et afin de repartir sur des bases plus efficaces, la SOGEBA a décidé de mettre un terme, le 6 juillet 2023, au marché en cours à l'issue de la phase AVP comme l'y autorisaient les clauses administratives du marché. Une nouvelle consultation d'entreprises en vue de désigner un maître d'œuvre unique chargé d'un périmètre remis en cohérence avec le projet intégrant la destruction de la panne touristique a été conduite par la SOGEBA au cours de l'été 2023.

Au terme de cette consultation, le bureau d'étude SAFEGE-SUEZ Consulting a été désigné comme maître d'œuvre comme indiqué au point précédent. Le marché a été notifié le 4 octobre 2023, valant démarrage de la mission AVP pour la tranche ferme n° 001 (TF-001) incluant la destruction de l'ancien port amodié et construction de nouveaux quais bétons et pannes flottantes selon une nouvelle

configuration, ainsi que la déconstruction de la panne touristique et le réaménagement du bassin ainsi libéré.

Le projet global de réaménagement est décomposé en 4 tranches :

Tranche(s)	Désignation
TF-001	Tranche Ferme n° 001 : travaux de modernisation et de réaménagement de l'ex-port amodié
TF-002	Tranche Ferme n° 002 : travaux de modernisation et de réaménagement de la station d'avitaillement
TO-001	Tranche Optionnelle n° 001 : travaux de redimensionnement et réalisation des exutoires pluviaux donnant sur le port et installations d'interfaces terre-mer
TO-002	Tranche Optionnelle n° 002 : travaux de traitement de surface du quai «Principal»

Les deux tranches optionnelles de la maîtrise d'œuvre ont depuis été affermies.

Pour chacune de ces tranches, la mission de maîtrise d'oeuvre comprend les missions suivantes :

- Avant-Projet (AVP)
- Projet (PRO)
- Assistance à la passation des Contrats de travaux (ACT)
- Examen de la conformité des documents et études d'exécution (VISA)
- Direction de l'exécution des Travaux (DET)
- Assistance aux Opérations de Réception (AOR).
- Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC)

S'agissant de la tranche TF-001, une première version du rapport PRO a été rendue et présentée fin février 2025. Elle est actuellement en cours d'étude par la SOGEBA et devrait faire l'objet d'une révision pour intégrer certaines modifications devenues nécessaires (prise en compte des réseaux, évolutions de l'embarcadère de passagers, etc..). De nouvelles hypothèses de phasage doivent également être étudiées.

Tranche(s)	Désignation	
TF-001	Démarrage	à la notification du marché le 04/10/2023
	Avenant	evolution AVP le 08/10/2024
	Validation AVP	26/11/2024
	Validation PRO	PRO v1 reçu 25/02/2025 - En cours d'étude par MOA

III.-6.4 Reconfiguration et redimensionnement de la station d'avitaillement

Le projet de modernisation et de réaménagement du port de Bandol prévoit que la station d'avitaillement du port doit être intégralement détruite et réaménagée selon un dispositif complètement différent pour permettre l'avitaillement de bateaux de dimension allant jusqu'à 40 mètres.

Compte tenu des décisions prises sur les autres projets du périmètre, ce projet a été intégré dans la nouvelle consultation globale et fait l'objet de la tranche TF-002.

Tranche(s)	Désignation	
TF-002	Démarrage	OS n° 1 du 22/11/2023
	Validation AVP	21/06/2024
	Validation PRO	25/11/2024
	Phase ACT	Consultation d'entreprise lancée le 23/04/2025 DLRO le 20/05/2025

L'AVP de la tranche ferme TF-002 a été rendu et validé par la MOA le 21 juin 2024. Le rapport PRO a été validé en l'état de sa dernière version du 25/11/2024.

La consultation des entreprises a été lancée le 23 avril 2025. La date limite de remise des offres par les candidats a été fixée au mardi 20 mai 2025.

III.-6.5 Restructuration et reconfiguration du quai principal

Le nouveau marché de maîtrise d'œuvre, passé par la SOGEBA en 2023, prévoit une tranche TO-001 dont l'objet est la restructuration et la reconfiguration du quai principal. Cette tranche optionnelle a été affermie au printemps 2024, l'OS de démarrage de la mission AVP a été émis simultanément et une réunion de démarrage a eu lieu dans les locaux de la capitainerie le 12 avril 2024.

Tranche(s)	Désignation	
TO-001	Démarrage	OS n° 2 du 27/03/2024
	Remise AVP	Remise AVP le 24/09/2024 -> en cours de révision par MOA

Après plusieurs extensions de délai, une première version du rapport AVP a été rendue le 24/09/2024. Il est toujours en cours d'étude par la SOGEBA.

En complément, la tranche TO-002 couvre les travaux d'aménagement et de traitement de surface du quai «Principal». Cette tranche a été affermie.

Tranche(s)	Désignation	
TO-002	Démarrage	OS n° 3 du 27/03/2024
	Suspension délai AVP	OS n° 5 du 22/05/2024 -> suspension jusqu'à nouvel ordre

Les travaux de maîtrise d'œuvre sur cette tranche sont actuellement suspendus. En effet, en parallèle du projet de modernisation du port conduit par la SOGEBA et dans la continuité des travaux de réaménagement du Quai de Gaulle, la Commune de Bandol a souhaité poursuivre la revalorisation de son front de mer entre le casino de jeux, le port et la corniche Bonaparte.

Sur un linéaire de près de 2 kilomètres, le front de mer présente plusieurs séquences urbaines, supports d'une programmation nouvelle d'aménagements et de constructions, portées par deux maîtrises d'ouvrage publiques distinctes : la commune de Bandol et la SOGEBA. Ces projets nouveaux nécessitaient d'être intégrés à un plan guide, où l'espace public et ses équipements sont ordonnancés et aménagés à l'échelle du front de mer, en synergie avec le reste de la ville, son cœur historique et ses espaces naturels environnants.

Ainsi, la Commune et la SOGEBA ont signé début juin 2023 une convention de groupement de commande pour la passation d'un marché de prestations intellectuelles visant des missions d'urbaniste afin d'imaginer l'environnement urbain et paysager du front de mer de demain et d'en garantir la cohérence.

Afin de veiller à la mise en cohérence des finitions urbaines et architecturales de l'ensemble des projets, qui vont se dérouler dans des calendriers différents et portés par des maître d'ouvrage différents, et des maîtres d'oeuvre et entreprises de travaux multiples, la commune et la SOGEBA ont souhaité pouvoir confier une mission d'urbaniste à un prestataire chargé d'imaginer l'environnement urbain et paysager du front de mer de demain et d'en garantir la cohérence. Il doit notamment définir une trame architecturale et urbanistique de qualité pensée à l'échelle de l'ensemble du front de mer, et garantir la cohérence des finitions urbaines et architecturales de l'intégralité des projets qui interviendront dans cette zone.

La commune est le coordonnateur du groupement de commande.

Concernant la clé de répartition des dépenses qui interviendront dans le cadre du marché à passer, elle est basée sur le principe suivant :

- Certains actes du marché à passer concerneront un besoin commun aux membres. Dans cette hypothèse, la clé de répartition est basée sur les surfaces estimées du périmètre de chaque membre, soit :
    - Commune de Bandol (83.840 m²) = 79%
    - SOGEBA (22.160 m²) = 21%

- Certains actes du marché à passer ne concerneront qu'un seul des deux membres. Dans cette hypothèse, la dépense sera entièrement supportée par le membre concerné.

Le traitement de surface objet de la tranche TO-002 devra donc à la fois répondre aux exigences techniques du port mais aussi connaître une intégration réussie en accord avec le rapport de l'urbaniste conseil mandaté par la ville et la SOGEBA.

Les travaux de l'urbaniste conseil sont en cours.

III.-6.6 Création d'un pôle nautique et reconfiguration du parking du stade

Au terme d'une consultation d'entreprise, une mission de programmiste et d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour la construction du bâtiment "Pôle Nautique" et pour le réaménagement du parking du stade a été confiée par la SOGEBA au bureau d'études MAP-OI en avril 2023.

Le travail produit par le programmiste désigné en avril 2023, a permis d'aboutir au lancement, le 29 novembre 2023, d'un concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction du pôle nautique du port de Bandol et d'un parking en ouvrage.

A l'issue de la première phase de candidature du concours lancé, 36 dossiers de candidature ont été réceptionnés. Le jury du concours s'est réuni le 30 janvier 2024. Toutefois, il avait été décidé de surseoir au lancement de la 2ème phase du concours (phase projet), dans l'attente d'éléments concernant des projets d'aménagements limitrophes au périmètre concerné au niveau du stade Deferrari et qui pourraient avoir des impacts significatifs sur le cahier des charges du futur pôle nautique.

Ces informations devenues disponibles, la SOGEBA a décidé de relancer le déroulement du concours. Le cahier des charges de la 2ème phase (projet) du concours a été mis à la disposition des 4 candidats retenus par le jury.

Les candidats devront remettre leur projet au plus tard le 15 juillet 2025.

III.-6.7 Réaménagement et modernisation du port : Autorisation Environnementale

Conformément aux échanges avec les services de la Direction départementale des territoires et de la mer du Var (DDTM 83), un dossier de déclaration d'intention au titre de l'article L.121-18 du code de l'environnement a été adressé à la préfecture du Var par la SOGEBA mi-novembre 2021 à la préfecture du Var. Il a été publié le 26 janvier 2022 sur la page dédiée à cet effet sur le site internet de la préfecture du Var.

Cette déclaration d'intention avait vocation de permettre l'exercice du droit d'initiative prévu à l'article L.121-19 du code de l'environnement :

> « *Le droit d'initiative s'exerce, au plus tard, dans le délai de deux mois suivant la publication de la déclaration d'intention d'un projet ou, pour les plans et programmes, de l'acte prévu au II de l'article L. 121-18. Aucune concertation préalable organisée selon des modalités librement fixées ne peut être mise en œuvre dans ce même délai ou avant la décision du représentant de l'Etat donnant une suite favorable à la demande sollicitant l'organisation d'une concertation préalable. Dans ce délai, seule une concertation préalable respectant les modalités fixées aux articles L. 121-16 et L. 121-16-1 peut être engagée par le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable.* »

A l'expiration du délai de 2 mois, aucune demande d'exercice du droit d'initiative n'a été formulée.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale a donc poursuivi son cours et d'autres échanges ont eu lieu entre la SOGEBA, le maître d'oeuvre du projet de reconfiguration de l'ancien port amodié (qui a la charge de piloter le dossier environnemental global) et les services de l'Etat.

Le dossier de cas par cas a été déposé auprès de la DREAL PACA le 12 juillet 2023. L'arrêté portant décision d'examen au cas par cas a été émis le 23 août 2023 et a conclu à la nécessité de réaliser une évaluation environnementale conformément à l'article R.122-5 du Code de l'environnement.

L'étude d'impact et le dossier de demande d'autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 du Code de l'Environnement ont été déposés le 26 janvier 2024. Par un courrier du 26/04/2024, la DDTM a fait connaître son souhait d'obtenir de compléments d'information.

Le 25/07/2024, la SOGEBA a déposé une nouvelle version de son dossier de demande d'autorisation environnementale augmenté des compléments demandés par la DDTM.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale a, alors, été transmis par la DDTM à la DREAL-PACA qui en a accusé réception le 7 novembre 2024. Elle disposait d'un délai de deux mois pour émettre son avis. Après en avoir délibéré la MRAe a rendu l'avis n° 2024APPACA75/3851 en date du 19/12/2024. La SOGEBA a répondu à l'avis de la MRAe le 11 février 2025.

La commune de Bandol a, quant à elle, émis un avis favorable sur le dossier de demande d'autorisation environnementale présenté par la SOGEBA lors du conseil municipal du 28 février 2025.

Après l'arrêté préfectoral DDTM/SML/BEM/2025/4 du 28 février 2025, Monsieur Philippe BRANELLEC a été désigné par le tribunal administratif pour assurer la mission de commissaire enquêteur. L'enquête s'est déroulée du lundi 24 mars 2025 à 8h au vendredi 25 avril 2025 à 18h. Le commissaire enquêteur a tenu six permanences à la capitainerie du port de Bandol.

Le public a pu consigner ses observations et propositions:

- sur le registre d'enquête ouvert et tenu à sa disposition à la Capitainerie du port de Bandol
- par courrier postal au siège de l'enquête
- par voie dématérialisée sur le registre dématérialisé sécurisé https://www.registre-dematerialise.fr/5982
- par mail enquete-publique-5982@registre-dematerialise.fr

Selon le procès-verbal de synthèse, remis par le commissaire enquêteur à la SOGEBA, à l'issue de la clôture de l'enquête publique, le nombre de personnes ayant proposé des observations a été relativement faible. En effet, seulement trente deux requérants ont déposé une observation, dont vingt deux sur le registre dématérialisé. En complément, une vingtaine de plaisanciers, disposant d'un emplacement au port, s'est également présentée lors des permanences sans laisser d'observation. Leurs objectif était de se faire présenter le projet, et de s'assurer de la conservation de leur emplacement pendant et à l'issue des travaux.

2797 visiteurs ont consulté le dossier d'enquête sur le site web dédié dont 26 % ont téléchargé un document, le plan d'aménagement portuaire étant le document le plus téléchargé.

La SOGEBA a produit et transmis un mémoire en réponse aux observations du public et aux questions soulevées par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur établira, sur ces bases, un rapport qui relate le déroulement de l'enquête, et comporte le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête publique, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites pendant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

À l'issue de la procédure, l'autorité compétente pour accorder l'autorisation environnementale pour les travaux de réaménagement et de modernisation du port de Bandol à la SEML SOGEBA est le préfet du Var, par voie d'arrêté.

IV.- Qualité du service

L'analyse de la qualité du service mentionnée à l'article L.1411-3 comporte tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le concessionnaire ou demandés par le délégant et définis par voie contractuelle.

IV.-1. Des outils et des procédures d'administration au service des usagers

IV.-1.1. Gestion de la relation client au service de l'efficacité

Parmi les outils déployés par la SOGEBA pour gérer les relations avec les usagers du port, Zendesk permet d'assurer le suivi de toutes les demandes ou communications provenant des usagers du port émises par courriel à l'adresse contact@portbandol.fr (anciennement accueil@portbandol.fr) ou via le formulaire de contact du site internet.

Cet outil, aujourd'hui largement déployé, permet de suivre notamment la capacité à traîter rapidement les demandes. Le pourcentage de demandes traitées dans les 24h de leur réception est assez stable, à 72%, en 2024.

TRAITEMENT DES CONTACTS CLIENTS VIA L'OUTIL ZENDESK

	2020	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne	
2020	Délai moyen avant 1ère réponse (h)	80,83	69,99	239,80	29,86	30,50	47,35	43,40	35,20	68,40	84,85	28,97	27,09	65,52	
	Moyenne secteur	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	
	0-1 h	14%	22%	22%	18%	15%	23%	27%	25%	16%	18%	26%	23%	21%	66%
	1-8 h	11%	12%	16%	23%	19%	12%	24%	22%	17%	19%	12%	17%	17%	
	8-24 h	27%	24%	26%	30%	35%	30%	27%	22%	28%	27%	30%	32%	28%	
	> 24 h	47%	41%	36%	30%	31%	35%	22%	31%	39%	36%	32%	28%	34%	
	Nouveaux Tickets	334	307	565	421	520	504	786	790	648	420	697	674	556	
	Moyenne secteur	570	533	570	552	570	552	570	570	552	570	552	570	561	
	Tickets résolus	311	300	594	413	479	512	781	771	651	431	707	667	551	
	Taux de résolution	93%	98%	105%	98%	92%	102%	99%	98%	100%	103%	101%	99%	99%	
	2021	**Janvier**	**Février**	**Mars**	**Avril**	**Mai**	**Juin**	**Juillet**	**Août**	**Septembre**	**Octobre**	**Novembre**	**Décembre**	**Moyenne**	
2021	Délai moyen avant 1ère réponse (h)	43,53	40,43	24,97	20,60	22,56	35,28	17,70	15,17	28,27	33,07	37,66	36,74	29,67	
	Moyenne secteur	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	
	0-1 h	20%	19%	25%	29%	28%	27%	44%	39%	30%	23%	21%	27%	28%	78%
	1-8 h	17%	15%	21%	20%	26%	24%	26%	33%	20%	18%	20%	15%	21%	
	8-24 h	32%	30%	32%	34%	35%	36%	17%	17%	32%	28%	24%	29%	29%	
	> 24 h	31%	36%	22%	17%	12%	13%	13%	11%	18%	31%	35%	28%	22%	
	Nouveaux Tickets	672	475	563	492	641	754	730	753	616	507	554	403	597	
	Moyenne secteur	570	533	570	552	570	552	570	570	552	570	552	570	561	
	Tickets résolus	640	452	554	481	606	755	738	728	617	507	551	402	586	
	Taux de résolution	95%	95%	98%	98%	95%	100%	101%	97%	100%	100%	99%	100%	98%	
	2022	**Janvier**	**Février**	**Mars**	**Avril**	**Mai**	**Juin**	**Juillet**	**Août**	**Septembre**	**Octobre**	**Novembre**	**Décembre**	**Moyenne**	
2022	Délai moyen avant 1ère réponse (h)	30,04	33,68	44,37	23,02	52,50	38,02	31,12	27,61	15,00	13,60	10,00	13,70	27,72	
	Moyenne secteur	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	
	0-1 h	28%	23%	21%	31%	16%	23%	26%	25%	21%	21%	19%	18%	23%	72%
	1-8 h	23%	23%	19%	22%	26%	23%	25%	35%	34%	25%	25%	22%	25%	
	8-24 h	27%	24%	29%	23%	22%	25%	20%	18%	21%	25%	28%	33%	25%	
	> 24 h	22%	31%	31%	24%	35%	30%	29%	22%	24%	29%	28%	27%	28%	
	Nouveaux Tickets	537	383	439	644	526	623	579	589	420	527	409	446	510	
	Moyenne secteur	570	533	570	552	570	552	570	570	552	570	552	570	561	
	Tickets résolus	524	387	406	628	524	606	593	572	442	526	407	456	506	
	Taux de résolution	98%	101%	92%	98%	100%	97%	102%	97%	105%	100%	100%	102%	99%	
	2023	**Janvier**	**Février**	**Mars**	**Avril**	**Mai**	**Juin**	**Juillet**	**Août**	**Septembre**	**Octobre**	**Novembre**	**Décembre**	**Moyenne**	
2023	Délai moyen avant 1ère réponse (h)	4,00	2,10	1,90	3,10	10,60	12,30	1,60	1,80	2,20	17,80	10,50	4,10	6,00	
	Moyenne secteur	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	
	0-1 h	21%	25%	31%	26%	27%	32%	38%	25%	24%	17%	19%	28%	26%	74%
	1-8 h	24%	28%	16%	21%	22%	16%	24%	32%	24%	28%	25%	26%	24%	
	8-24 h	29%	19%	22%	31%	22%	32%	17%	21%	21%	26%	28%	28%	25%	
	> 24 h	26%	28%	31%	23%	30%	21%	21%	21%	31%	29%	28%	19%	26%	
	Nouveaux Tickets	457	442	439	439	423	406	574	688	466	977	278	328	493	
	Moyenne secteur	570	533	570	552	570	552	570	570	552	570	552	570	561	
	Tickets résolus	445	435	447	417	415	424	586	680	456	986	291	330	493	
	Taux de résolution	97%	98%	102%	95%	98%	104%	102%	99%	98%	101%	105%	101%	100%	
	2024	**Janvier**	**Février**	**Mars**	**Avril**	**Mai**	**Juin**	**Juillet**	**Août**	**Septembre**	**Octobre**	**Novembre**	**Décembre**	**Moyenne**	
2024	Délai moyen avant 1ère réponse (h)	2,90	12,50	1,80	7,90	4,70	2,70	1,30	0,90	3,30	17,60	2,80	1,70	5,01	
	Moyenne secteur	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	19,10	
	0-1 h	30%	24%	29%	17%	24%	33%	31%	38%	25%	25%	21%	32%	27%	72%
	1-8 h	20%	16%	20%	18%	19%	24%	21%	20%	26%	19%	18%	21%	20%	
	8-24 h	22%	29%	23%	31%	22%	21%	23%	20%	28%	31%	21%	26%	25%	
	> 24 h	28%	32%	28%	34%	22%	21%	26%	23%	21%	25%	39%	21%	27%	
	Nouveaux Tickets	497	379	398	419	438	413	504	652	452	420	331	587	458	
	Moyenne secteur	570	533	570	552	570	552	570	570	552	570	552	570	561	
	Tickets résolus	508	389	393	425	408	419	523	656	424	464	311	572	458	
	Taux de résolution	102%	103%	99%	101%	93%	101%	104%	101%	94%	110%	94%	97%	100%	

Le délai moyen avant la 1ère réponse a continué de progresser et atteint un niveau de 5,01 h, ce qui reflète, la plus grande disponibilité des agents d'accueil pour traiter les demandes des usagers du port.

IV.-1.2. Renforcement des horaires d'ouverture de la capitainerie

En 2021 et 2022, la SOGEBA a renforcé ses effectifs tant à l'accueil que sur le plan d'eau pour amener un service d'une plus grande qualité aux usagers du port. A l'issue de négociations menées tout au long de l'année 2022 avec les représentants du personnel, un nouvel accord d'entreprise, dont un des objectifs était d'apporter une meilleure qualité d'accueil aux usagers du port, est entré en vigueur le 1er janvier 2023.

Les dispositions sur l'aménagement du temps de travail de ce nouvel accord d'entreprise permettent d'offrir un accueil plus large aux plaisanciers et aux usagers du port.

Ainsi, la capitainerie est maintenant ouverte au public :

- en basse saison (octobre à avril) : 7 jours sur 7, de 8h00-18h00 (fermeture entre 12h00 et 14h00 le dimanche)
- en moyenne saison (mai, juin et septembre) : 7 jours sur 7, de 8h00-18h00 y compris le dimanche.
- en haute saison (juillet-août) : 7 jours sur 7, de 8h00-20h00.

Un renfort de personnel d'amarrage est mis en place en moyenne saison pour assurer la présence de deux agents les samedis et dimanches.

L'aire de carénage (administratifs et opérationnels) est, quant à elle en capacité d'accueillir les usagers et réaliser des opérations de manutentions :

- en basse saison (mi-août à février) : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
- en moyenne saison (mi-juillet à mi-août) : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi matin de 8h à 12h (secrétariat fermé le samedi matin)
- en haute saison (mars à mi-juillet) : du lundi au samedi de 8h à 12h et de 13h30 à 18h (secrétariat fermé le samedi)

IV.-2. Mise en valeur de l'image du port de Bandol

Parmi les missions mises à la charge de la SOGEBA par la convention de quasi-régie, certaines sont relatives à l'animation et à la mise en valeur du port de plaisance et plus généralement de la destination Bandol.

> *"**9.6 - L'animation et les actions commerciales valorisant le port de Bandol***
>
> *Le Concessionnaire aura pour mission de :*
> - *Développer l'animation et la promotion du port de Bandol, par l'organisation de manifestations ou d'évènements de qualité concourant à la renommée du port ainsi qu'à l'image de marque de la station BANDOL à l'échelle tant locale, nationale qu'internationale, dans le cadre d'un programme d'animation annuel, établi par le biais d'une collaboration renforcé avec services de la ville et l'Office de tourisme ;*
> - *De proposer, en partenariat avec les associations nautiques, des opérations de sensibilisation environnementale ;*
> - *D'organiser, afin de sensibiliser les plaisanciers, des réunions portant sur la sécurité portuaire et les bonnes pratiques à adopter par les usagers. Le Concessionnaire réalisera également, en tant que de besoin, toute animation sur le thème de la sécurité dans le Port et la protection incendie.*
>
> ***9.7 – Communication et développement de l'image de marque***
>
> *Le Concessionnaire s'engage à informer les usagers des services proposés et à organiser, par le biais de tout support adapté, la promotion du port de Bandol tant auprès des plaisanciers que des professionnels et des institutions.*
>
> *A cet effet, le Concessionnaire s'oblige à :*
>
> - *apposer le nom et le logo du Port de Bandol sur les supports de communication ;*
> - *mettre à jour régulièrement et assurer la maintenance informatique du site internet « www.portbandol.fr », ainsi qu'à communiquer régulièrement sur les pages appropriées des réseaux sociaux existants ou à créer."*

IV.-2.1. Salon Bandol Nautik 2024

La 6ème édition du salon nautique « BANDOL NAUTIK » a eu lieu du 19 au 22 septembre 2024. Cette édition, parrainée par Clément GIRAUD, grand navigateur et skipper français, a accueilli une quarantaine d'exposants à terre et à flot.

Réunis autour du parrain de l'édition, des organisateurs et des élus, une centaine de convives se sont retrouvés le jeudi 19 septembre 2024 sur le toit-terrasse de la capitainerie pour la soirée inaugurale organisée et prise en charge par la SOGEBA.

Comme chaque année, une convention d'objectif a été conclue entre la SOGEBA et l'association Kiwanis Bandol Sud Ste Baume pour matérialiser cet engagement. La SOGEBA a soutenu financièrement, à hauteur de 20.000 euros pour l'année 2024, la réalisation de cet événement d'intérêt majeur en termes de promotion de l'image de marque du port de plaisance de Bandol. Elle a également participé activement à la mise en place de l'évènement.

Le vendredi 20 septembre 2024 à 20h30, le théâtre Jules Verne a accueilli la conférence de Clément Giraud, le parrain de cette édition, sur le thème de «La course au large, un rêve d'enfant».

Ce salon est l'occasion pour l'organisateur, Kiwanis Bandol Sud Ste Baume, de collecter des fonds destinés à être reversés à diverses associations, parmi lesquelles, la SNSM, l'association Pointus-Légendes-Traditions, l'association des Chiens Guides d'Aveugles de PACA, etc…

Pour les besoins du déroulement de l'évènement, des postes d'amarrage à flot visant à accueillir les bateaux exposés pendant la durée de la manifestation ont été mis à disposition de l'organisateur pour un coût total de 9.055,00 euros TTC après application d'une remise de 50% comme le permet l'article 20 de la convention de quasi-régie (voir II.3.2.4.c).

L'édition 2025 du salon aura lieu du 9 au 12 octobre 2025.

IV.-2.2. Partenariat avec le navigateur-youtubeur TabascoPierro

La SOGEBA est partenaire d'un plaisancier annuel, connu sous le nom de TabascoPierro, célèbre Youtubeur qui s'est lancé en mai 2022 dans un long périple à bord de son voilier. Après avoir rejoint Gibraltar, puis les Canaries, il se trouvait sur les côtes africaines en fin d'année 2023 et notamment au Sénégal.

Profitant d'un court séjour en France, il a donné une conférence rassemblant ses récits, anecdotes, difficultés, rencontres et joies du voyage depuis son départ de Bandol. La maison Tholosan a donc accueilli une centaines d'invités le vendredi 5 janvier 2024 venu entendre ces récits et profiter de la

diffusion d'un documentaire vidéo résumant ce périple. Pour clôturer ce moment de convivialité, un pot de l'amitié a été offert à l'ensemble des invités par la SOGEBA.

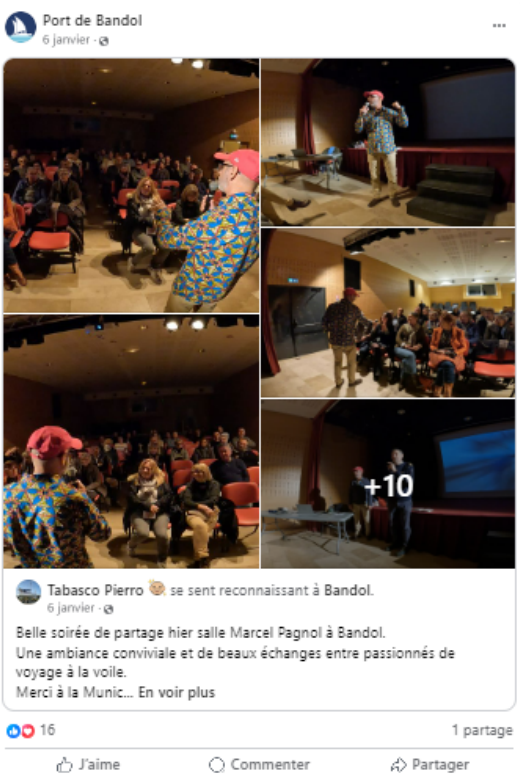

BANDOL

Le navigateur Pierro a conté son périple en Afrique

Dans la salle Pagnol, une centaine de personnes se sont précipitées pour écouter Pierro. Durant près de trois heures, le marin a partagé son aventure à bord de *Tabasco,* un voilier de 10 mètres, dont le port d'attache est Bandol. Également Youtubeur, c'est sur ce même réseau social que les internautes ont pu suivre son périple, tout au long du voyage.

Pour son récit Pierro a fait le déplacement en solo. Sa fidèle embarcation est restée en repos au Casamance, au Sénégal.

De passage à Bandol, il a organisé cette soirée avec la participation des services du Port de Plaisance. Au menu : condensé de vidéos, anecdotes et commentaires.

Le public ne pouvait que boire ses mots avec partage enthousiasme, rythmé par l'accent du pays, son humour et son amour pour les rencontres et les échanges.

Le périple de Pierro a débuté en mai 2022. Il a traversé la Méditerranée et rejoint rapidement Gibraltar, puis les Canaries en quatre jours. Il y a passé quelques semaines et visité quelques îles.

En juillet, il a pointé ses étraves sur l'archipel du Cap Vert. En décembre, il a mis le cap sur l'Afrique de l'Ouest. Avant de découvrir le Sénégal à Dakar, puis le fleuve Siné Saloum, la Gambie, et de remonter le fleuve entièrement.

De nombreuses anecdotes

Le marin a ensuite passé un mois dans un village isolé où il a pu s'acclimater à la vie des habitants, leurs repas, leurs coutumes et leurs mœurs. Là-bas, il les aidera dans la récolte du riz et se déplacera en pirogue. Ses récits, anecdotes, difficultés, rencontres et joies de voyage sur le continent ouest-africain sont multiples. Pêle-mêle : rencontre des orques qui attaquent les voiliers, se prend les pales de l'hélice dans des filets de pêcheurs, se fait rappeler à l'ordre par des autorités africaines, traverse des périodes où le vent lui fait défaut pour avancer, est victime d'une blessure importante au pied, navigue seul en grande partie, doit gérer son sommeil, sa fatigue... sa survie.

Au cours de son intervention, le navigateur a expliqué les choix et les techniques de son équipement, ses moyens de communication au milieu de l'océan, ses moyens de navigation.

***Tabasco* et Pierro à Djiffer.** (Photos C. S. et DR)

Il s'est également confié sur ses peurs, ses émotions du quotidien et c'est la larme à l'œil qu'il a partagé, encore, sa riche escapade devant ceux qui sont venus l'écouter : « *Je suis seul quand je navigue, mais je rencontre beaucoup de monde et je vis des échanges très forts.* »

Un pot de l'amitié a été offert par la capitainerie pour clôturer ce moment d'échanges et de convivialité qui n'a laissé aucun passionné indifférent. Désormais Pierro va repartir sur ce continent qu'il affectionne. Il prendra certainement le cap du Brésil et est très attendu pour de telles soirées.

CH. S.

C'est sur YouTube que le navigateur a partagé l'avancée de son périple avec ses fans.

Il était, de nouveau, de passage dans son port d'attache au début du mois de septembre 2024. A cette occasion, le port de Bandol a accueilli une conférence, le mercredi 11 septembre 2024, à la Capitainerie sur le thème "Grand voyage". À base de projection d'extraits de films de ses différents périples, Tabasco Pierro a répondu à toutes les questions des participants et évoqué les aspects techniques de la navigation selon les pays, les formalités administratives ou encore les cultures rencontrées lors de ses différents voyages.

IV.-2.3. Participation à la semaine de l'environnement

Les agents de la SOGEBA ont participé à la semaine de l'environnement organisée par la commune de Bandol en juin 2024.

Des groupes d'enfants des écoles de Bandol ont été accueillis pour des opérations d'information et de sensibilisation mais ils ont également pu participer à des opérations de ramassage de déchets dans les digues autour du port.

IV.-2.4. Y a Degun sur le toit

Après deux premières expériences concluantes en 2022 et 2023, la SOGEBA et le collectif YA DEGUN ont fait le choix d'acter leur partenariat au travers d'une convention pluriannuelle d'une durée de 3 ans (2024 - 2026).

Cette convention permet d'établir les conditions dans lesquelles les deux parties peuvent oeuvrer à l'organisation d'une série d'évènements culturels et festifs de qualité, chaque année, sur le site de la Capitainerie du port, contribuant à valoriser l'image générale du port de Bandol et plus généralement l'image de marque de la destination Bandol.

Il est prévu l'organisation de 4 à 5 événements par année, nombre pouvant être revu à la hausse ou à la baisse, sous réserve d'un commun accord entre les parties, sur le même format que les événements organisés en 2022 et 2023 qui ont connu un succès certain.

En complément, afin de développer l'animation et la promotion du port de Bandol, l'Association et la SOGEBA ont convenu que, chaque année, au moins un des évènements organisés par l'Association, idéalement planifié pendant la saison estivale (juillet-août) sera soutenu par une participation financière de la SOGEBA afin de permettre le financement de la présence d'artistes de premier ordre et d'organiser une campagne de communication d'envergure. Au titre de l'année 2024, première année d'exécution de la convention, la somme forfaitaire de la participation financière de la SOGEBA a été fixée à 5000 euros (cinq mille euros).

Le programme de la saison comptait 5 rendez-vous qui ont rassemblé, à chaque fois, plusieurs centaines de personnes, la jauge de chaque évènement oscillant entre 500 et 750 personnes dont 150 sur le rooftop.

La première date de la saison a eu lieu le samedi 4 mai 2024.

La soirée soutenue par la SOGEBA était la soirée du 31 juillet 2024. C'est l'artiste international, **Nitefreak**, originaire du Zimbabwe, qui a assuré la tête d'affiche.

Port de Bandol
30 juillet ·

[#savethedate] À l'occasion du prochain événement Ya Degun sur le toit qui se déroulera ce mercredi 31 juillet à la capitainerie du port, nous sommes ravis d'annoncer la présence exceptionnelle de l'artiste international Nitefreak. Originaire du Zimbabwe, Nitefreak a conquis les scènes du monde entier avec ses sets captivants et ses productions innovantes. Il a su marier les rythmes africains traditionnels avec des sonorités house et techno modernes. Son remix de "Premier Gaou" de Francis Mercier et Magic System a rencontré un immense succès, réinventant ce classique avec une touche électronique contemporaine.

Capitainerie du port de Bandol
Mercredi 31 mai
18h30 - 00H

Pour cette soirée, dont nous sommes partenaires, vous pouvez encore réserver les dernières places sur :
https://www.helloasso.com/.../ya-degun-sur-le-toit...

Ya Degun Festival

La SOGEBA a obtenu du collectif YA DEGUN que pour chacun des évènements, un quota de billets d'accès (de 25 à 30 places par évènement) soit mis à la disposition des plaisanciers du port à un tarif préférentiel.

Pour rappel, l'association YA DEGUN est une association qui promeut la culture musicale, le sport et les produits du terroir local au travers de la coordination, de la promotion et de l'organisation d'évènements musicaux originaux dans le Var. Une partie des recettes générées par les évènements organisés par le collectif YA DEGUN sont reversés à des associations locales œuvrant dans les domaines sportifs, culturels et sociaux.

Le lancement de la saison 2025 a eu lieu le samedi 3 mai 2025 à la capitainerie et comptera 5 dates.

IV.-2.5. Fip Rise - Box to box Padel Tour Bandol

A l'initiative du Tennis Club de Bandol (TCB), un projet d'organiser un tournoi international de padel sur un périmètre limitrophe au port de Bandol a vu le jour. En particulier, le TCB prévoyait d'installer au niveau des Allées Vivien (entre le kiosque à musique et l'office de tourisme de la ville), à proximité immédiate de la panne amodiée, les installations sportives ainsi que celles destinées à l'accueil du public dans le cadre de l'organisation du « FIP RISE - BOX TO BOX PADEL TOUR BANDOL » du 21 au 25 août 2024.

Les phases qualificatives du tournoi se sont déroulées sur les terrains habituels du TCB. Les quarts de finale, demi-finale et finale se sont tenus du vendredi 23 août 2024 au dimanche 25 août 2024, sur le terrain éphémère installé sur le port de Bandol.

Préalablement, ce terrain éphémère a accueilli, les mercredi 21 août et jeudi 22 août 2024, une journée de découverte du padel et des matchs d'exhibition ainsi qu'un tournoi de personnalités.

Cet événement sportif était une première avec un fort retentissement attendu tant pour la ville de Bandol, que pour le département du Var et la Région Sud. Sa tenue, à proximité des pontons du port, a permis, à l'évidence, de mettre en valeur le cadre portuaire de la ville. Il a également attiré des sportifs de haut niveau nationaux et internationaux ainsi que de nombreuses personnalités venues profiter d'une expérience estivale inoubliable dans le cadre de ces installations éphémères sur le port de Bandol.

Dans le cadre de son obligation conventionnelle de développement d'animation et de promotion du port, la SOGEBA a décidé de contribuer financièrement à ce projet d'intérêt majeur en termes de promotion de l'image de marque du Port de plaisance de Bandol et de la station de tourisme. A ce titre, elle a versé une participation financière de 20.000 euros pour l'organisation de l'évènement et a bénéficié d'une grande exposition en retour.

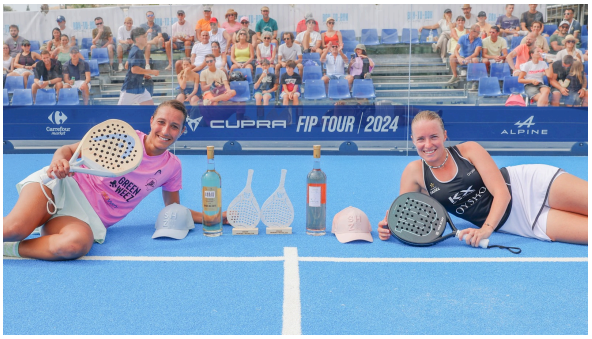

IV.-2.6. Octobre Rose

Le 10 octobre 2024, pour la deuxième année consécutive, à l'initiative d'un plaisancier du port, la capitainerie du port de Bandol a accueilli une soixantaine de personnes pour un petit déjeuner offert par la Ville de Six-Fours les Plages.

Organisée dans le cadre de la 31e édition d'Octobre Rose, cette action baptisée Evasion Rose a permis à des personnes atteintes d'un cancer du sein de profiter d'une sortie en mer à bords de plusieurs voiliers, d'oublier leur quotidien et de bénéficier d'une solidarité exemplaire. Cette manifestation a également été l'occasion de rappeler à tous l'importance du dépistage précoce et de la prévention du cancer du sein.

Les 60 participantes ont embarqué sur une dizaine de voiliers du port, pour participer à cette belle action menée conjointement avec les associations Réseau CapSein et la P'tite parenthèse, qui œuvrent dans l'accompagnement des femmes et leurs aidants.

A cette occasion, la SOGEBA a sollicité, et obtenu de la Ville de Bandol, l'autorisation de faire bénéficier de la gratuité pour la mise à disposition de la salle de réunion et de la terrasse de la capitainerie pour l'accueil de cette manifestation.

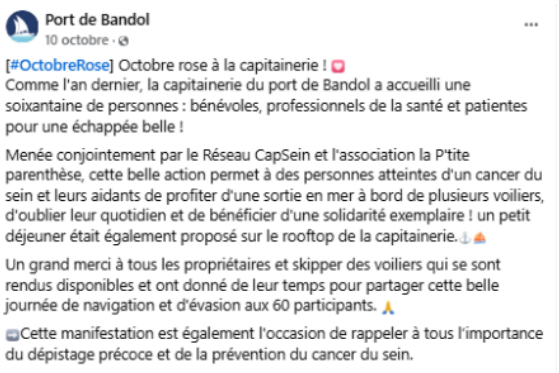
Port de Bandol
10 octobre ·

[#OctobreRose] Octobre rose à la capitainerie !
Comme l'an dernier, la capitainerie du port de Bandol a accueilli une soixantaine de personnes : bénévoles, professionnels de la santé et patientes pour une échappée belle !

Menée conjointement par le Réseau CapSein et l'association la P'tite parenthèse, cette belle action permet à des personnes atteintes d'un cancer du sein et leurs aidants de profiter d'une sortie en mer à bord de plusieurs voiliers, d'oublier leur quotidien et de bénéficier d'une solidarité exemplaire ! un petit déjeuner était également proposé sur le rooftop de la capitainerie.

Un grand merci à tous les propriétaires et skipper des voiliers qui se sont rendus disponibles et ont donné de leur temps pour partager cette belle journée de navigation et d'évasion aux 60 participants.

Cette manifestation est également l'occasion de rappeler à tous l'importance du dépistage précoce et de la prévention du cancer du sein.

IV.-2.7. Bandol Circus

Annoncé lors d'une conférence de presse le 4 octobre 2024 sur la terrasse de la capitainerie, le nouveau rendez-vous incontournable des arts de rue circassiens s'est déroulé dans l'ensemble de la ville de Bandol du 24 au 27 octobre 2024.

Partenaire de cet évènement, le port de Bandol a financé et accueilli le spectacle "RESSAC, les messagers du littoral " sur le quai du port. Le spectacle mis en scène par la compagnie MangeNuage avait pour objectif de sensibiliser les grands et les moins grands sur la thématique du littoral : richesses,fragilités et manières de l'habiter durablement.

Malgré une météo agitée, le public a été au rendez-vous pour ce festival d'arts du cirque Bandol Circus tout au long de ce week-end.

La dépense engagée pour cet évènement s'est élevée à 11.096,50 € HT et était prévue dans le budget 2024 de la SOGEBA.

IV.-2.8. Fête des Vins

En fin d'année 2023, après y avoir été autorisé par le conseil d'administration, le pdg de la SOGEBA a signé une convention pluriannuelle avec l'association des Vins de Bandol et l'Office du tourisme pour apporter son soutien financier à hauteur de 36.000 euros pour l'organisation d' un évènement annuel de type "week-end des vins de BANDOL".

Annoncé par une conférence de presse réunie le 14 novembre 2024 sur la terrasse de la capitainerie, l'événement s'est tenu le 7 et le 8 décembre 2024 sur le quai du port de Bandol.

Cet évènement a attiré plus de 6000 visiteurs autour de 41 vignerons exposants. En complément de sa participation financière, la SOGEBA a soutenu la mise en place logistique de l'événement en mettant à la disposition de l'événement, une partie de l'aire de carénage pour y stationner les véhicules des exposants. La terrasse de la capitainerie a accueilli la remise des prix du concours des Longues Gardes.

La SOGEBA a également financé, à hauteur de 7.000,00 euros HT, diverses animations, parmi lesquelles :

- un atelier de démonstration de tonnellerie
- des ateliers ludiques, à destination des enfants :
    - sommeliers en herbe : initiation à la dégustation de jus de fruits locaux
    - vignerons en herbe : rempotage d'un pied de Mourvèdre
- des animations musicales live

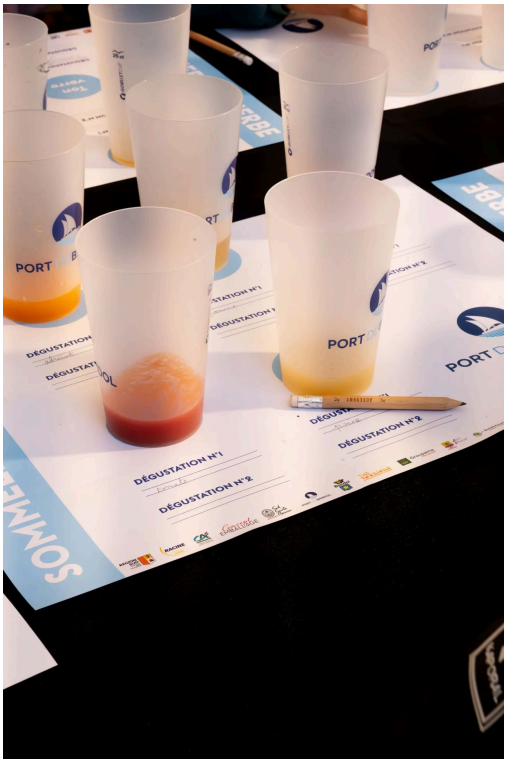

IV.-2.9. Animations et illuminations de Noël

Comme l'année précédente, la SOGEBA a apporté une participation aux animations et illuminations de Noël dans la ville. Ainsi, la SOGEBA a financé l'illumination de palmiers et des poteaux d'éclairage public situés dans son périmètre entre le carrousel et le rond-point de la fontaine. Elle a également apporté son soutien à la décoration des pointus de l'association PLT amarrés au quai d'honneur.

Le budget alloué à ces illuminations s'est élevé à 15.513,00 euros hors taxes pour l'année 2024.

En complément et en coopération avec les services de la ville et de l'office de tourisme, la SOGEBA a également financé l'arrivée du Père Noël, le mardi 24 décembre en fin d'après-midi. Embarqué sur un pointu de l'association Pointus-Légendes-et-Traditions, le Père Noël a rejoint le quai d'honneur depuis la Capitainerie et a déambulé jusqu'au kiosque à musique pour une distribution de cadeaux aux enfants de la ville.

Les cadeaux, friandises offertes aux enfants, ainsi que l'intégralité du coût de la troupe d'artistes ont été pris en charge par la SOGEBA. Le coût total de cette animation a été de 5.516,42 euros HT.

IV.-2.10. Spectacle de drones du 31 décembre 2024

La SOGEBA a organisé et financé un spectacle de drone le 31 décembre 2024 à 18h. Ce spectacle, offert à l'ensemble des usagers et à la population, a été réalisé par la société DRONE DU CIEL. 200 drones ont décollé de la grande jetée pour un spectacle d'environ 12 minutes marquant le passage à l'année 2025.

Un spectacle de drones a illuminé le port de Bandol pour fêter la nouvelle année

Par Luc Mikailoff | Publié le mercredi 1 janvier 2025 à 17h23 | Catégories : Culture | Mots-clés : Bandol

Une foule conquise par un spectacle de drones éblouissant au port de Bandol, marquant en beauté l'arrivée de 2025.

Des drones à Bandol pour la nouvelle année – CREDIT : Var Actu

Le 31 décembre à 18h, le port de Bandol a offert un spectacle unique pour marquer le passage à 2025. Une foule enthousiaste s'est rassemblée sur le quai pour admirer ce show lumineux inédit.

200 drones pour un spectacle éblouissant

Précisément à 18h, 200 drones ont pris leur envol, survolant le port pendant 10 minutes. Le spectacle a débuté avec des animations représentant les symboles emblématiques de Bandol : son logo, les célèbres verres de vin, les paysages de la région et bien sûr, le nom « Bandol ». La prestation s'est conclue en beauté avec un message lumineux souhaitant « Bonne Année 2025 », dessiné dans le ciel avant que les drones ne regagnent leur base de décollage en mer.

Un événement qui ravit petits et grands

Les enfants, émerveillés par ces drones lumineux, n'étaient pas les seuls à être conquis. Le public dans son ensemble a salué ce spectacle innovant et poétique, qui combine technologie et créativité. De plus en plus, ces shows de drones s'imposent comme une alternative ou un complément moderne aux traditionnels feux d'artifice.

Un rendez-vous réussi pour le port de Bandol

Le port de Bandol a réussi à offrir une soirée mémorable pour terminer 2024 et accueillir 2025 avec éclat. Entre tradition et innovation, cet événement confirme le dynamisme et l'attractivité de la ville pour les grandes occasions.

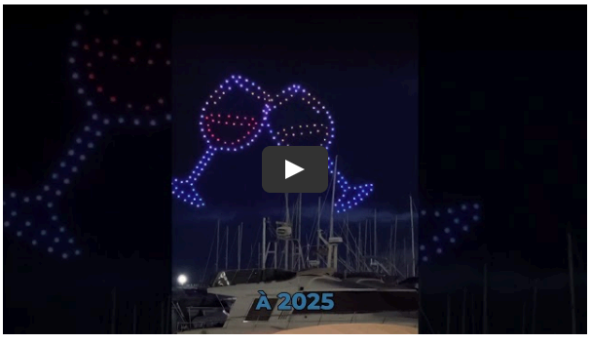

Le coût de la prestation, intégralement pris en charge par la SOGEBA, s'est élevé à 15.000,00 euros HT.

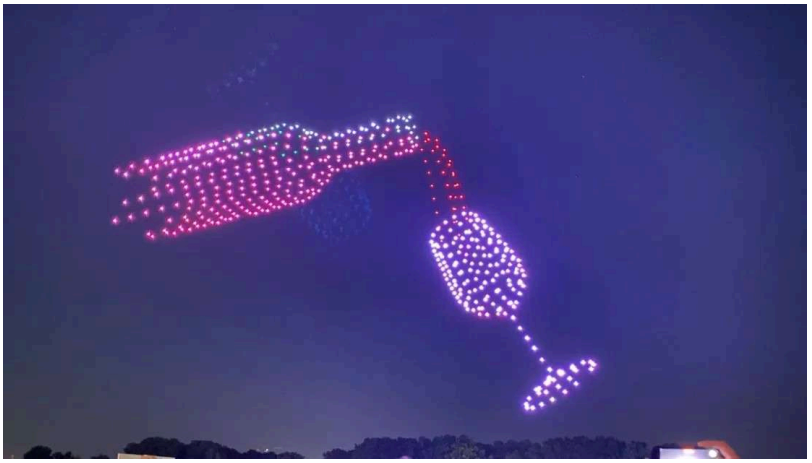

IV.-2.11. Apéro-Ponton

Après une première édition en 2023, la SOGEBA a organisé une nouvelle série de 4 soirées "Apéros-Ponton" les 21 juin, 10 juillet, 25 juillet et 22 août 2024. Ces soirées ont, de nouveau, été l'occasion d'aborder les grandes thématiques qui préoccupent les plaisanciers comme les projets de développement du port, le planning des travaux à venir, les tarifs, etc…

Avec environ 120/130 personnes à chaque édition sur la terrasse de la capitainerie, ces soirées permettent de créer une ambiance conviviale favorisant les échanges entre les usagers, les équipes de la SOGEBA et les élus municipaux lorsque ceux-ci ont pu se joindre à l'événement.

IV.-3. Mesures qualitatives

L'article 12 de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021 prévoit que :

"ARTICLE 12 - Qualité du service

Afin de contribuer à l'image de marque du service public du port de plaisance, le Concessionnaire s'engage à :

- *Lancer tous les 2 ans, une campagne de mesure de la satisfaction des usagers afin de connaître les besoins et attentes de chaque catégorie d'usagers, et ce dans l'objectif d'harmoniser la gestion des ouvrages avec la politique d'accueil des autres services publics et de permettre à la Collectivité de mesurer la qualité du service rendu au titre de l'exécution de la présente convention. Cette analyse devra prendre en compte tant la perception qu'ont les usagers de l'adéquation du service à leurs besoins que la description des moyens techniques et humains mis en œuvre par le Concessionnaire. Cette analyse sera effectuée au moyen d'enquêtes directes ou indirectes effectuées auprès des usagers et au regard d'indicateurs de qualité suivants :*
  - *la qualité et la nature de l'information délivrée aux usagers ;*
  - *l'accueil des usagers et la disponibilité des personnels du Concessionnaire ;*
  - *la concertation entre le Concessionnaire et les usagers ;*
  - *l'organisation d'animations ou d'événements particuliers ;*
  - *la disponibilité et l'adéquation des équipements et services mis à la disposition des usagers ;*
  - *le traitement des réclamations ;*
  - *la qualité de l'environnement ;*
  - *les tarifs pratiqués ;*
  - *le rapport qualité/prix des prestations ;*
  - *la propreté des installations ;*
  - *la sécurité.*
- *Tenir un registre des observations des usagers et informer la Collectivité en cas de difficulté persistante."*

IV.-3.1. Registre des observations des usagers

Pour l'année 2025, le registre des observations a été mis à la disposition des plaisanciers et usagers du port à l'accueil de la capitainerie.

Année	Nombre d'observations
2024	22
2023	15
2022	39
2021	0
2020	NS (confinement sanitaire)
2019	3
2018	6
2017	4
2016	5
2015	6
2014	9
2013	5
2012	18

Les observations déposées le sont essentiellement l'été. Le registre est repris en annexe n° 7.1.

On note une unanimité des observations qui saluent la qualité de l'accueil reçu avec notamment l'efficacité des équipes et le fait que les plaisanciers soient pris en charge à leur arrivée dans le port jusqu'à l'amarrage de leur bateau.

On peut, de nouveau, relever que plus aucun message ne porte sur l'état des sanitaires, un message appuyant même sur la propreté des installations.

IV.-3.2. Avis des usagers déposés en ligne

IV.-3.2.1 Page Google "SOGEBA - Port de Bandol"

Parallèlement, la page "SOGEBA - Port de Bandol" sur Google recense des avis d'usagers ayant séjourné au port de Bandol.

Pour information, il existe également une page "Port de Bandol", mais la nature des commentaires indiquerait qu'il s'agit plus de promeneurs ayant visité le port mais pas en tant que plaisanciers. Les commentaires y sont globalement positifs et louent la qualité de la station Bandol. Quelques commentaires concernent plus particulièrement des usagers ayant séjourné au port.

Le nombre d'avis déposés sur la page "SOGEBA - Port de Bandol" est assez faible. Pour l'année 2024, nous ne recensons que 3 nouveaux avis, portant le total à 94 avis laissés.

80,8 % de ces avis sont classés en 4* et près de 52% le sont en 5*.

AVIS CLIENTS - GOOGLE

Avis	★	★ ★	★ ★ ★	★ ★ ★ ★	★ ★ ★ ★ ★	
2024				3		3
2023			1	1	10	12
2022	2				2	4
2021			1	2	11	14
2020	1			4	3	8
2019	2		2	9	8	21
2018	1		2	2	9	14
2017	4		2	6	6	18
Total	**10**	**0**	**8**	**27**	**49**	**94**
% Total	**10.6%**	**0.0%**	**8.5%**	**28.7%**	**52.1%**	

Sur 2024, les commentaires laissés par les usagers sont très courts et donc peu détaillés. L'un des commentaires laisse même penser qu'il s'agit d'une appréciation plus générale sur la destination que sur le port.

Ci-dessous les avis rédigés par les usagers ayant souhaité déposer un avis:

[redacted]
Local Guide • 130 avis • 1524 photos

★★★★☆ 2 avr. 2024

Pompe à fric. Très balnéaire et vivant

Visité en avril 2024

[redacted]
Local Guide • 111 avis • 220 photos

★★★★☆ Il y a 35 semaines

Port magnifique

Visité en septembre 2024

IV.-3.2.2 Application Navily

La SOGEBA suit également les avis qui sont déposés au sujet du port de Bandol sur le site et l'application Navily.

L'application Navily est une application qui revendique 915.000 utilisateurs et qui se décrit comme « un guide côtier innovant » référençant ainsi 20.000 mouillages et 15.000 ports permettant en particulier de « réserver une place dans plus de 700 ports partenaires ». Outre son aspect communautaire permettant d'assurer des échanges et des partages d'expérience entre membres de la communauté, c'est également

une plateforme de réservation pouvant être comparée à ce que l'hôtellerie connaît avec des plateformes comme TripAdvisor ou Booking.com.

Le port de Bandol, bien que sollicité à plusieurs reprises par cette application, a systématiquement refusé d'adhérer aux services de réservation. Ainsi, le port de Bandol n'est donc pas un port «partenaire» de Navily et n'y commercialise aucune escale.

Navily permet toutefois à ses utilisateurs de noter et de laisser des commentaires sur leurs escales. Le port de Bandol recense ainsi 127 avis (période 2017-2025) et obtient une note de 4,4 / 5,0, équivalente à la note obtenue l'année dernière.

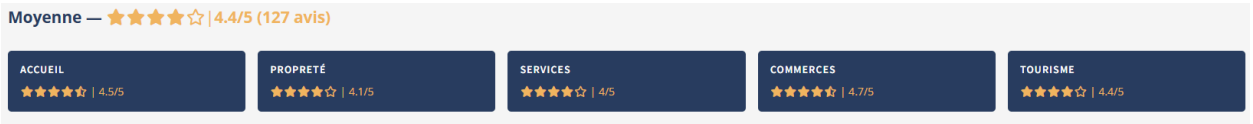

Au titre de l'année 2024, 20 avis ont été déposés sur l'application pour le port de Bandol.

Sur les seuls avis 2024, la note globale moyenne est de 4,2 / 5.

Note globale (/5)	Commerces (/5)	Tourisme (/5)	Services (/5)	Accueil (/5)	Propreté (/5)
4,2	4,6	4,0	4,0	4,6	4,0

Cette note globale est en baisse par rapport à celle qui ressortait des évaluations laissées en 2023 (4,6 /5,0 pour rappel). En particulier, sur les critères portant spécifiquement sur la prestation du port, on constate que la note portant sur le critère "Services" passe de 3,6 en 2023 à 4,0 / 5 en 2024, celle du critère "Accueil" passe de 4,8 en 2023 à 4,6 / 5 en 2024 et enfin celle du critère "Propreté" passe de 4,4 en 2023 à 4,0 / 5 en 2024.

Les avis et notations détaillés sont repris en annexe n° 7.2.

IV.-3.3. Campagne de mesure de la satisfaction des usagers

L'article 12 de la convention de quasi-régie portant sur la qualité de service précise que :

> *"Afin de contribuer à l'image de marque du service public du port de plaisance, le Concessionnaire s'engage à lancer tous les 2 ans, une campagne de mesure de la satisfaction des usagers afin de connaître les besoins et attentes de chaque catégorie d'usagers, et ce dans l'objectif d'harmoniser la gestion des ouvrages avec la politique d'accueil des autres services publics et de permettre à la Collectivité de mesurer la qualité du service rendu au titre de l'exécution de la présente convention. Cette analyse devra prendre en compte tant la perception qu'ont les usagers de l'adéquation du service à leurs besoins que la description des moyens techniques et humains mis en œuvre par le Concessionnaire. Cette analyse sera effectuée au moyen d'enquêtes directes ou indirectes effectuées auprès des usagers et au regard d'indicateurs de qualité suivants :*
>
> - *la qualité et la nature de l'information délivrée aux usagers ;*
> - *l'accueil des usagers et la disponibilité des personnels du Concessionnaire ;*
> - *la concertation entre le Concessionnaire et les usagers ;*
> - *l'organisation d'animations ou d'événements particuliers ;*
> - *la disponibilité et l'adéquation des équipements et services mis à la disposition des usagers ;*

- *le traitement des réclamations ;*
- *la qualité de l'environnement ;*
- *les tarifs pratiqués ;*
- *le rapport qualité/prix des prestations ;*
- *la propreté des installations ;*
- *la sécurité*"

Pour ce faire, la SOGEBA a élaboré et mis en ligne le 30 juin 2023 un questionnaire de satisfaction à destination de différentes catégories d'usagers du port. Les titulaires de contrats de longue durée (annuel, garantie d'usage) ont été sollicités par email pour répondre au questionnaire.

Une première analyse a été conduite sur les résultats obtenus à partir des 578 réponses recueillies en ligne entre le 30 juin 2023 et le 30 septembre 2023. Elle a été largement reprise dans le rapport du délégataire 2023.

Afin de compléter ces premiers résultats, des campagnes complémentaires ont été menées pour solliciter également les avis des usagers ayant séjourné au port au cours de l'été et pour les usagers ayant eu recours aux services de l'aire de carénage en 2024.

210 réponses complémentaires ont été recueillies entre le 1er octobre 2023 et septembre 2024, portant à 783 le nombre total de réponses et donnant une représentativité un peu plus importante aux usagers en escale et aux usagers de l'aire de carénage.

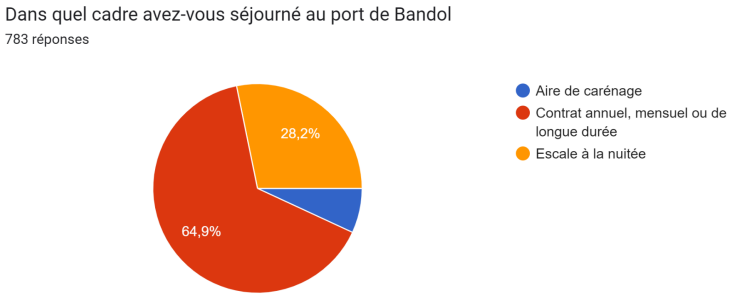

L'appréciation globale est toujours extrêmement positive et assez stable en proportion par rapport aux premiers résultats, avec près de 90% des répondants ayant une appréciation comprise entre 6 et 10, même si la proportion de ceux attribuant une note entre 8 et 10 a légèrement augmenté à près de 69%.

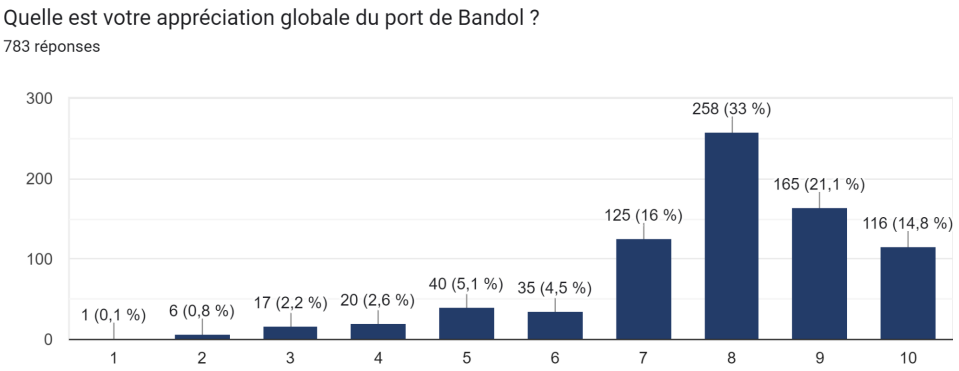

La qualité de l'accueil est toujours très appréciée.

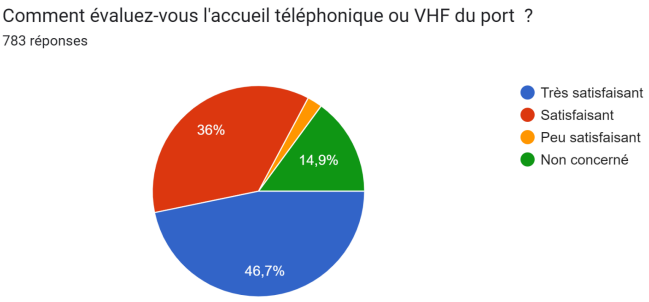

S'agissant des tarifs portuaires, 70 % des répondants les estiment satisfaisants ou très satisfaisants contre 68% au 30/09/2023.

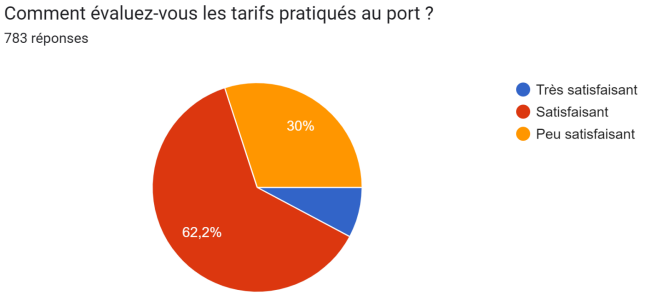

Enfin, le rapport qualité/prix est jugé satisfaisant ou très satisfaisant par près de 74% des répondants contre 72% au 30/09/2023.

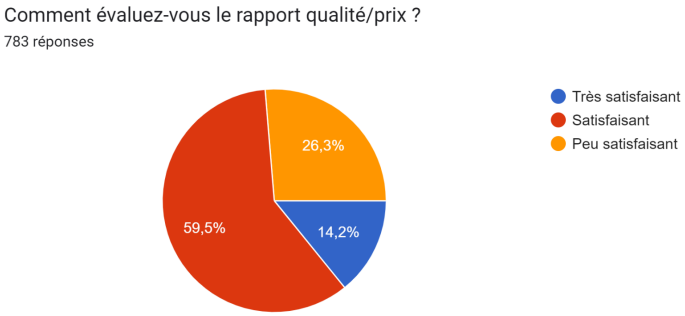

Un suivi de l'évolution de ces résultats sera assuré par la SOGEBA dans le temps, étant entendu que la convention de quasi-régie prévoit qu'il en soit rendu compte tous les deux ans, notamment, dans le rapport du délégataire remis à la collectivité.

IV.-3.4. Le nombre d'usagers inscrits sur les liste d'attente

IV.-3.4.1 Liste d'attente du port public

Le nombre d'usagers inscrits sur la liste d'attente pour l'obtention d'une autorisation annuelle d'amarrage a de nouveau augmenté en 2024 et dépasse le seuil, jamais encore atteint, des 630 personnes en attente.

Année	Nombre d'usagers inscrits sur la liste d'attente
2024	633
2023	602
2022	582
2021	549
2020	625
2019	605
2018	507
2017	517
2016	531
2015	535
2014	463
2013	512

Pour mémoire, à l'issue des attributions qui ont eu lieu en 2021 et 2022, la liste d'attente a avancé de 20 ans puisque les plus anciens inscrits sur cette liste le sont maintenant depuis 2001 contre 1981 précédemment.

Compte tenu des chantiers à venir, aucune nouvelle attribution d'autorisation d'amarrage n'est prévue à court terme.

IV.-3.4.2 Liste d'attente pour une garantie d'usage

Une liste d'attente a été créée le 12 octobre 2021 pour les plaisanciers désireux d'obtenir une des garanties d'usage commercialisées par la SOGEBA. Elle a recueilli jusqu'à 563 inscriptions entre son ouverture et le 31 décembre 2021.

Conformément à ce que prévoit l'article 17.2 de la convention de quasi-régie : "*la liste d'attente est mise à jour chaque année et arrêtée au plus tard au 30 juin de chaque année*". Le tableau ci-après reprend le nombre d'inscrits sur la liste d'attente pour l'obtention d'une garantie d'usage au 30 juin 2024.

Année	Nombre d'usagers inscrits sur la liste d'attente
2024	16
2023	10
2022	48

IV.-3.4.3 Evolution des listes d'attente

Suite à la mise à jour du règlement de police et du règlement général du port de plaisance, approuvée par le conseil municipal du 18 octobre 2024, la SOGEBA a mis en œuvre la réforme des listes d'attente du port.

Pour le port public, deux listes d'attente cohabitaient jusqu'alors :

- une pour les usagers désireux d'obtenir une autorisation d'occupation du domaine public portuaire pour la première fois,
- une pour les usagers, déjà bénéficiaires d'une autorisation d'occupation du domaine public portuaire mais désireux d'obtenir une autorisation pour une catégorie différente de celle dont ils sont titulaires.

La deuxième liste d'attente n'était pas prévue en tant que telle dans le règlement général du port et en pratique, elle était gérée parallèlement à la liste d'attente principale, par la commission d'attribution qui devait arbitrer, lorsqu'une autorisation d'occupation pouvait être accordée, si elle l'était à un inscrit de la liste d'attente principale ou à un inscrit déjà titulaire d'une autorisation en attente d'une modification de catégorie. En pratique, la commission avait pour habitude de tenir compte de la date historique d'inscription des uns et des autres pour arbitrer son choix entre les 2 listes.

La réforme du règlement général du port a conduit à fusionner ces deux listes d'attente pour plus de transparence et de simplicité de gestion.

Pour les garanties d'usage, il n'existait qu'une seule liste d'attente pour les usagers souhaitant obtenir le bénéfice d'une garantie d'usage. Par parallélisme avec les modalités de fonctionnement rappelées précédemment pour le port public, il a été décidé de recourir à l'inscription sur liste d'attente pour les titulaires de garantie d'usage souhaitant demander un changement de catégorie.

Profitant de cette occasion, la SOGEBA a unifié le formalisme utilisé pour les inscriptions initiales, renouvellements d'inscription et demandes de changement de catégorie. En complément, la SOGEBA a mis en place une nouvelle nomenclature des postes d'amarrage disponibles dans le port, inspirée de celle mise en place pour les garanties d'usage, précisant les dimensions hors-tout admissibles pour chaque type de postes d'amarrage. Les usagers pourront ainsi choisir en connaissance de cause, la catégorie dans laquelle ils souhaitent être inscrits, évitant ainsi tout risque de malentendu ou de confusion. Les postes d'amarrage pour multicoques qui seront créés à l'occasion des travaux de modernisation du port ont également été intégrés dans les catégories disponibles.

Dimensions du poste souhaité (obligatoire)

- Une seule case peut être cochée dans tout le tableau.
- Choix de la catégorie obligatoire, y compris pour les renouvellements.
- Les cellules grisées sans case à cocher indiquent que la catégorie n'existe pas pour la liste d'attente concernée.

Type de poste	Dimensions du poste	Dimensions du navire hors tout (HT)		Port public	Garantie d'usage
		Minimales	Maximales		
Monocoque	7,00 x 2,65	5,20 x 2,30	7,00 x 2,55	☐	☐
Monocoque	8,00 x 3,00	6,25 x 2,48	8,00 x 2,85	☐	☐
Monocoque	9,00 x 3,25	7,35 x 2,50	9,00 x 3,05	☐	☐
Monocoque	10,00 x 3,65	6,30 x 2,85	10,00 x 3,35	☐	
Monocoque	11,00 x 4,00	9,50 x 3,00	11,00 x 3,70	☐	☐
Monocoque	12,00 x 4,30	11,10 x 3,51	12,00 x 3,92	☐	
Monocoque	13,00 x 4,50	11,00 x 3,65	13,00 x 4,20	☐	☐
Monocoque	14,00 x 4,60	13,00 x 3,70	14,00 x 4,20	☐	
Monocoque	15,00 x 5,00	13,00 x 3,90	15,00 x 4,55	☐	
Monocoque	16,00 x 5,20	14,60 x 4,15	16,00 x 4,80	☐	☐
Monocoque	17,00 x 5,40	15,50 x 4,40	17,00 x 4,99	☐	
Monocoque	18,00 x 5,80	16,50 x 4,60	18,00 x 5,25	☐	
Monocoque	19,00 x 5,90	17,50 x 4,85	19,00 x 5,45	☐	
Monocoque	20,00 x 6,00	16,00 x 4,45	20,00 x 5,60	☐	☐
Monocoque	Plus de 20 m	Longueur HT	Largeur HT	☐	☐
Multicoque	12,00 x 7,20	11,00 x 5,00	12,00 x 6,75	☐	☐
Multicoque	13,00 x 5,00	10,50 x 3,99	13,00 x 4,50	☐	☐
Multicoque	15,00 x 8,50	13,50 x 7,00	15,00 x 8,05	☐	☐
	Hors catégorie	Longueur HT	Largeur HT	☐	

IV.-3.5. Les contentieux en cours

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des contentieux que la SOGEBA a eu à connaître en 2024, en rapport avec l'exploitation du périmètre objet de la concession, qu'ils soient purgés ou toujours pendants devant une juridiction.

Partie à l'origine du contentieux	Type de contentieux	Situation
Plaisancier	Recours indemnitaire du 04/08/2022	Ce recours est le pendant d'un recours de plein contentieux datant de 2020 et visant à obtenir l'annulation d'une résiliation d'autorisation annuelle d'amarrage. Une ordonnance a été rendue le 12 mai 2022 dans ce premier contentieux ordonnant le non-lieu à statuer. L'autorisation annuelle d'amarrage est définitivement résiliée. Le plaisancier à l'origine du recours de plein contentieux présente une demande au tribunal visant à indemniser son préjudice dans le cadre de la résiliation de son autorisation annuelle d'amarrage. Les parties ont déposé des mémoires en défense et en réplique. **Le tribunal administratif de Toulon a rendu une ordonnance le 7 novembre 2024 par laquelle il annule la qualification d'occupation irrégulière, condamne la SOGEBA à 1.500 euros au titre des frais de justice et rejette l'ensemble des autres demandes** . La partie adverse a fait appel de cette première décision. La date de l'appel n'est pas encore connue à ce stade.
SOGEBA	Plainte avec constitution de partie civile pour faux, usage de faux, escroquerie au jugement	La SOGEBA a déposé une première plainte pour faux, usage de faux et escroquerie au jugement auprès du Procureur de la République de Toulon dans le cadre de la décision rendue le 12/05/2022 dans le cadre du recours de plein contentieux datant de 2020 et visant à obtenir l'annulation d'une résiliation d'autorisation annuelle d'amarrage (cf ci-dessus). Malgré les éléments fournis à l'appui de sa plainte, une décision de classement sans suite a été rendue le 16/02/2023. Compte tenu d'éléments nouveaux dont elle a eu connaissance, la SOGEBA a déposé une plainte avec constitution de partie civile pour les mêmes motifs le 01/09/2023 Une demande d'acte d'instruction a été établie par la SOGEBA en juillet 2024. **Le 26 novembre 2024, le juge d'instruction a rendu une ordonnance de rejet de la demande d'actes et une ordonnance de non-lieu**. La SOGEBA a fait appel de ces deux ordonnances le 27 novembre 2024. La date de l'appel n'est pas encore connue à ce stade.

Partie à l'origine du contentieux	Type de contentieux	Situation
SOGEBA	Recouvrement contentieux - Injonction de payer	La SOGEBA a introduit deux requêtes en injonction de payer à l'encontre du titulaire de l'autorisation d'amarrage résiliée (cf affaire ci-dessus) pour le paiement des redevances d'occupation irrégulière du domaine public portuaire dues postérieurement à la résiliation de l'autorisation d'amarrage compte tenu du maintien du bateau au port. La demande d'ordonnance en injonction de payer a été rejetée pour une partie de la créance pour incompétence de la juridiction au motif du montant de la créance. **Ce rejet fait actuellement l'objet d'une contestation de la part de la SOGEBA et d'une assignation en référé devant le tribunal judiciaire compétent.** Ce dossier a été plaidé devant le tribunal judiciaire d'Aix-en-Provence le 28 janvier 2025. Le délibéré rendu le 25 mars 2025 a rejeté les demandes de la SOGEBA et condamné la SOGEBA à verser 2.000 euros à la partie adverse au titre des frais de justice. Une action au fond est en cours de réflexion. Une ordonnance en injonction de payer a été délivrée pour une partie de la créance le 15/06/2023. Cette ordonnance fait l'objet d'une contestation de la part de la partie adverse. **Ce dossier est toujours en cours. L'audience prévue a été renvoyée à plusieurs reprises et devrait finalement se tenir le 27 mai 2025**
SOGEBA	Requête en référé mesures utiles visant à obtenir l'expulsion d'un bateau amarré sans droit ni titre et laissé à l'état d'abandon dans le port	La SOGEBA a introduit une requête en référé mesures utiles pour un bateau amarré sans droit ni titre au port et laissé à l'état d'abandon par son propriétaire. Une ordonnance d'expulsion est rendue par le TA de Toulon le 12/05/2023 avec exécution sous astreinte journalière. Le propriétaire du bateau n'a toujours pas exécuté l'ordonnance. Considérant l'absence de réaction du propriétaire, la SOGEBA a obtenu de la Préfecture du Var une décision de déchéance des droits de propriété du bateau. **Ce dossier est toujours en cours. Le bateau a été détruit en application de la décision de déchéance de propriété. Une demande de liquidation de l'astreinte va être présentée au juge des référés.**
Association de plaisanciers + Plaisanciers	Requête visant à obtenir l'annulation de délibérations du conseil municipal du 1er octobre 2021 conduisant à la conclusion de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021.	Une association de plaisanciers et des plaisanciers à titre individuel demandent au TA de Toulon l'annulation : - de la délibération n° 3 du conseil municipal du 1er octobre 2021 portant adoption d'une convention de quasi-régie - de la délibération n° 5 du conseil municipal du 1er octobre 2021 portant adoption du règlement général du port - de la délibération n° 6 du conseil municipal du 1er octobre 2021 portant adoption des tarifs portuaires pour l'année 2022

Partie à l'origine du contentieux	Type de contentieux	Situation
		Les parties ont déposé des mémoires en défense et en réplique. Les parties requérantes se sont finalement désistées de leur demande d'annulation des délibérations n° 5 et 6. Les plaisanciers parties à la requête à titre individuel se sont finalement désistés de leurs demandes, l'association de plaisanciers restant seule partie au dossier. **La requête de l'association a été rejetée par le Tribunal Administratif de Toulon par un jugement du 30 mai 2024. L'association est condamnée à verser 1.500 euros à la SOGEBA au titre des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.**
Elus municipaux	Requête visant à obtenir l'annulation de délibérations du conseil municipal du 1er octobre 2021 conduisant à la conclusion de la convention de quasi-régie du 5 octobre 2021.	Par une requête du 18/11/2021, des élus du conseil municipal demandent au TA de Toulon l'annulation : - de la délibération n° 2 du conseil municipal du 1er octobre 2021 relative à la résiliation amiable de la convention de quasi-régie - de la délibération n° 3 du conseil municipal du 1er octobre 2021 portant adoption d'une convention de quasi-régie - de la délibération n° 3 du conseil municipal du 1er octobre 2021 portant adoption du règlement de police du port - de la délibération n° 5 du conseil municipal du 1er octobre 2021 portant adoption du règlement général du port - de la délibération n° 6 du conseil municipal du 1er octobre 2021 portant adoption des tarifs portuaires pour l'année 2022 Ce contentieux est introduit contre la commune de Bandol, toutefois compte tenu de sa nature, la SOGEBA s'est portée intervenante volontaire au contentieux. Les parties ont déposé des mémoires en défense et en réplique. La requête des élus municipaux a été rejetée par le Tribunal Administratif de Toulon par un jugement du 30 mai 2024. La partie adverse a fait appel de cette première décision. **La Cour administrative d'appel d'Aix-en- Provence a rejeté l'appel. Cette affaire se trouve donc définitivement jugée.**

V.- Conclusion

Le niveau d'activité global du périmètre d'exploitation de la quasi-régie demeure à un niveau sensiblement équivalent à celui de 2023, avec une légère régression de -0,3% sur l'année 2024. L'exploitation du périmètre de la quasi-régie a donc dégagé un chiffre d'affaires de 4,7 millions d'euros sur l'année 2024.

L'approche de la phase opérationnelle des travaux de réaménagement et de modernisation du port commence à générer des effets sur le niveau d'activité du PORT PUBLIC (fin des contrats mensuels, non

attribution des postes libérés). La baisse générale du niveau des prix du carburant a également des conséquences sur le niveau d'activité de l'activité CARBURANT.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) du périmètre d'exploitation de la quasi-régie, qui reflète la performance économique de l'entreprise, avant prise en compte des impacts des provisions et de la redevance versée à la commune, enregistre une très nette baisse de près de 208.000 euros, et s'établit juste en-dessous de 583.000 euros contre un peu plus de 790.000 euros en 2023. Cette variation est le résultat de dépenses exceptionnelles d'entretien et de réparations importantes ainsi que de la montée en puissance des dépenses d'animations.

Logiquement, le résultat d'exploitation des opérations du périmètre de la quasi-régie (hors impact du financement des ouvrages portuaires nouveaux) est en retrait, dans les mêmes proportions, à -716.242 euros.

Les revenus des placements de trésorerie viennent amortir ce retrait et aboutissent à un résultat net des opérations du périmètre de la quasi-régie (hors impact du financement des ouvrages portuaires nouveaux) de -566.071 euros, en baisse de 121.877 euros par rapport à 2023.

La capacité d'autofinancement (capacité de l'entreprise à générer des ressources afin d'assurer le financement de ses besoins d'exploitation et d'investissements) demeure malgré tout très positive, bien que logiquement en baisse par rapport à 2023.

L'étalement annuel de la participation au financement des ouvrages portuaires et les produits financiers générés par la trésorerie placée en attente des décaissements liés aux travaux, permettent un résultat net global de 843.664 euros après imputation de l'impôt sur les bénéfices s'élevant à 274.546 euros.

L'intégration du directeur technique de la SOGEBA en 2023 a permis de donner du rythme à l'avancement des dossiers de réaménagement et de modernisation du port. Le dossier de demande d'autorisation environnementale a poursuivi son instruction pour aborder la dernière phase décisive au printemps 2025. La SOGEBA a travaillé en parallèle avec le maître d'œuvre pour être prête à lancer les consultations d'entreprises nécessaires dans le but d'être parfaitement opérationnelle dès que l'autorité préfectorale aura rendu sa décision finale.

En parallèle, la SOGEBA poursuit également la mutation du port de Bandol et en particulier s'est fixé comme objectif à court terme d'obtenir la certification Ports Propres. De nombreuses actions ont été menées en ce sens en 2024 et permettront de prétendre à la certification ISO mondiale dès l'été 2025.

Enfin, la SOGEBA a continué d'investir sur les bases du développement d'une politique volontariste d'animation et de promotion du port de Bandol posées en 2023. Construite autour d'un certain nombre de partenariats forts avec des acteurs locaux, cette politique continuera son déploiement en 2025. En plus de des évènements devenus incontournables (salon nautique, fête des vins), la SOGEBA participera à la création de nouveaux rendez-vous (spectacle de drone du 31 décembre, tournoi de padel), mais aussi au retour de grands classiques (thonade), ayant vocation à s'ancrer de manière durable dans le paysage et la vie du port.

Les retours positifs des usagers constatés tant lors de l'enquête de satisfaction que l'adhésion notée lors des échanges autour de l'enquête publique montrent l'attachement des usagers au développement et à la modernisation du port. Les équipes de la SOGEBA sont, au quotidien, plus que jamais, engagées pour faire aboutir ces projets ambitieux, porteurs d'avenir et soucieux du développement durable du port de Bandol et de son environnement.

VI.-1. Annexe 1 : Soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2024 par activité

SIG GLOBAL ARRETE AU : 31/12/xxxx	2024 Réalisé PORT_PUBLIC	2024 Budget PORT_PUBLIC	2023 Réalisé PORT_PUBLIC	2024 Réalisé CARENAGE	2024 Budget CARENAGE	2023 Réalisé CARENAGE	2024 Réalisé CARBURANT	2024 Budget CARBURANT	2023 Réalisé CARBURANT	2024 Réalisé QUASI-REGIE	2024 Budget QUASI-REGIE	2023 Réalisé QUASI-REGIE
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	**3 299 317**	**3 308 220**	**3 309 277**	**481 440**	**476 700**	**474 633**	**920 930**	**1 118 850**	**930 727**	**4 701 687**	**4 903 770**	**4 714 637**
+ VENTES MARCHANDISES	**1 709**	**1 500**	**1 716**				**919 930**	**1 114 600**	**929 727**	**921 639**	**1 116 100**	**931 443**
+ PRODUCTION VENDUE	3 297 608	3 306 720	3 307 561	481 440	476 700	474 633	1 000	4 250	1 000	3 780 048	3 787 670	3 783 194
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**3 297 608**	**3 306 720**	**3 307 561**	**481 440**	**476 700**	**474 633**	**1 000**	**4 250**	**1 000**	**3 780 048**	**3 787 670**	**3 783 194**
- SOUS-TRAITANCE DE L'EXERCICE												
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	**3 297 608**	**3 306 720**	**3 307 561**	**481 440**	**476 700**	**474 633**	**1 000**	**4 250**	**1 000**	**3 780 048**	**3 787 670**	**3 783 194**
MARGE BRUTE GLOBALE	**3 298 640**	**3 308 220**	**3 308 587**	**481 440**	**476 700**	**474 633**	**172 848**	**210 270**	**177 514**	**3 952 928**	**3 995 190**	**3 960 734**
- AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	(1 122 807)	(1 170 164)	(1 029 862)	(196 040)	(112 300)	(113 044)	(30 545)	(42 000)	(24 366)	(1 349 392)	(1 324 464)	(1 167 272)
VALEUR AJOUTEE	**2 175 832**	**2 138 056**	**2 278 725**	**285 400**	**364 400**	**361 589**	**142 303**	**168 270**	**153 147**	**2 603 536**	**2 670 726**	**2 793 462**
+SUBVENTIONS D'EXPLOITATION												
- IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	(507 017)	(507 828)	(488 875)	(26 670)	(26 112)	(25 521)	(4 829)	(4 884)	(4 356)	(538 516)	(538 824)	(518 752)
- SALAIRES DU PERSONNEL	(783 927)	(758 128)	(761 553)	(203 543)	(186 885)	(267 548)	(24 123)	(26 452)	(7 258)	(1 011 592)	(971 465)	(1 036 359)
- CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	(354 918)	(339 322)	(334 561)	(104 433)	(85 316)	(109 832)	(11 112)	(11 169)	(3 159)	(470 463)	(435 807)	(447 552)
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**529 970**	**532 778**	**693 736**	**(49 246)**	**66 087**	**(41 312)**	**102 240**	**125 765**	**138 375**	**582 964**	**724 630**	**790 798**
+ AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	68		148			1	28		22	96		171
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	(218 300)	(221 160)	(224 742)	(36 469)	(31 920)	(37 484)	(20 574)	(23 220)	(21 426)	(275 344)	(276 300)	(283 652)
+ REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISION TRANSFERTS DE CHARGES	6 496		18 672	2 541		3 355				9 037		22 027
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	(415 102)	(417 240)	(414 483)	(267 192)	(267 120)	(265 354)	(47 783)	(48 600)	(47 783)	(730 077)	(732 960)	(727 620)
- DOTATIONS AUX PROVISIONS	(302 885)	(300 000)	(304 747)	(33)		(1 502)				(302 918)	(300 000)	(306 249)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**(399 754)**	**(405 622)**	**(231 416)**	**(350 399)**	**(232 953)**	**(342 295)**	**33 910**	**53 945**	**69 187**	**(716 242)**	**(584 630)**	**(504 524)**
+ QUOTES PARTS SUR OPERATIONS EN COMMUN												
+ PRODUITS FINANCIERS	150 172	143 400	60 330							150 172	143 400	60 330
- CHARGES FINANCIERES												
RESULTAT COURANT	**(249 582)**	**(262 222)**	**(171 087)**	**(350 399)**	**(232 953)**	**(342 295)**	**33 910**	**53 945**	**69 187**	**(566 071)**	**(441 230)**	**(444 194)**
+ PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 374		64 300			892				5 374		65 192
- CHARGES EXCEPTIONNELLES	(4 834)		(11 817)	(596)		(95)			(191)	(5 430)		(12 103)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**540**		**52 483**	**(596)**		**797**			**(191)**	**(56)**		**53 089**
6950000000 IMPOT SUR LES SOCIETES			(4 250)				(5 463)		(13 642)	(5 463)		(17 892)
6995000000 Réduction d'impôt mécénat	14 105		14 144							14 105		14 144
RESULTAT NET	**(234 937)**	**(262 222)**	**(108 710)**	**(350 995)**	**(232 953)**	**(341 498)**	**28 447**	**53 945**	**55 355**	**(557 485)**	**(441 230)**	**(394 853)**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-234 937**	**-262 222**	**-108 710**	**-350 995**	**-232 953**	**-341 498**	**28 447**	**53 945**	**55 355**	**-557 485**	**-441 230**	**-394 853**
+ Dot. Amortis., dépréc., provisions	717 988	717 240	719 230	267 224	267 120	266 855	47 783	48 600	47 783	1 032 995	1 032 960	1 033 868
- Repr Amortis., dépréc., provisions	(1 486)		(61 685)	(441)		(3 355)				(1 927)		(65 040)
- Resultat sur cession d'élément d'actif			3122,74									3122,74
- Amortissement garanties d'usage												
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**481 565**	**455 018**	**551 958**	**-84 211**	**34 167**	**-77 998**	**76 230**	**102 545**	**103 138**	**473 584**	**591 730**	**577 098**

SIG GLOBAL ARRETE AU : 31/12/xxxx	2024 Réalisé GARANTIES_USAGE	2024 Budget GARANTIES_USAGE	2023 Réalisé GARANTIES_USAGE	TOTAL 2024 Réalisé TOTAL SOGEBA	TOTAL 2024 Budget TOTAL SOGEBA	TOTAL 2023 Réalisé TOTAL SOGEBA	Evol € 2023/2024	Evol %
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION				**4 701 687**	**4 903 770**	**4 714 637**	**(12 950)**	**-0,27%**
+ VENTES MARCHANDISES				**921 639**	**1 116 100**	**931 443**	**(9 804)**	**-1,05%**
+ PRODUCTION VENDUE				3 780 048	3 787 670	3 783 194	(3 146)	-0,08%
PRODUCTION DE L'EXERCICE				**3 780 048**	**3 787 670**	**3 783 194**	**(3 146)**	**-0,08%**
- SOUS-TRAITANCE DE L'EXERCICE								
MARGE BRUTE DE PRODUCTION				**3 780 048**	**3 787 670**	**3 783 194**	**(3 146)**	**-0,08%**
MARGE BRUTE GLOBALE				**3 952 928**	**3 995 190**	**3 960 734**	**(7 806)**	**-0,20%**
- AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	(12 534)		(222 761)	(1 361 926)	(1 324 464)	(1 390 033)	28 108	-2,02%
VALEUR AJOUTEE	**(12 534)**		**(222 761)**	**2 591 002**	**2 670 726**	**2 570 701**	**20 302**	**0,79%**
+SUBVENTIONS D'EXPLOITATION								
- IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES				(538 516)	(538 824)	(518 752)	(19 764)	3,81%
- SALAIRES DU PERSONNEL				(1 011 592)	(971 465)	(1 036 359)	24 767	-2,39%
- CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL				(470 463)	(435 807)	(447 552)	(22 911)	5,12%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**(12 534)**		**(222 761)**	**570 430**	**724 630**	**568 037**	**2 393**	**0,42%**
+ AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 171 504	1 194 600	1 167 512	1 171 600	1 194 600	1 167 683	3 917	0,34%
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				(275 344)	(276 300)	(283 652)	8 309	-2,93%
+ REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISION TRANSFERTS DE CHARGES				9 037		22 027	(12 990)	-58,97%
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS				(730 077)	(732 960)	(727 620)	(2 458)	0,34%
- DOTATIONS AUX PROVISIONS				(302 918)	(300 000)	(306 249)	3 331	-1,09%
RESULTAT D'EXPLOITATION	**1 158 971**	**1 194 600**	**944 751**	**442 728**	**609 970**	**440 227**	**2 502**	**0,57%**
+ QUOTES PARTS SUR OPERATIONS EN COMMUN								
+ PRODUITS FINANCIERS	511 262	456 000	432 103	661 433	599 400	492 432	169 001	34,32%
- CHARGES FINANCIERES								
RESULTAT COURANT	**1 670 232**	**1 650 600**	**1 376 853**	**1 104 162**	**1 209 370**	**932 659**	**171 503**	**18,39%**
+ PRODUITS EXCEPTIONNELS			12 375	5 374		77 567	(72 193)	-93,07%
- CHARGES EXCEPTIONNELLES				(5 430)		(12 103)	6 673	-55,14%
RESULTAT EXCEPTIONNEL			**12 375**	**(56)**		**65 464**	**(65 520)**	**-100,09%**
6950000000 IMPOT SUR LES SOCIETES	(269 083)	(298 800)	(242 053)	(274 546)	(298 800)	(259 945)	(14 601)	5,62%
6995000000 Réduction d'impôt mécénat				14 105		14 144	(39)	-0,28%
RESULTAT NET	**1 401 149**	**1 351 800**	**1 147 175**	**843 664**	**910 570**	**752 322**	**91 343**	**12,14%**

RESULTAT DE L'EXERCICE	**1 401 149**	**1 351 800**	**1 147 175**	**843 664**	**910 570**	**752 322**
+ Dot. Amortis., dépréc., provisions				1 032 995	1 032 960	1 033 868
- Repr Amortis., dépréc., provisions				(1 927)		(19 415)
- Resultat sur cession d'élément d'actif						3 123
- Amortissement garanties d'usage	(1 171 504)	(1 194 600)	(1 167 512)	(1 171 504)	(1 194 600)	(1 167 512)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	**229 645**	**157 200**	**-20 337**	**703 229**	**748 930**	**602 385**

VI.-2. Annexe 2 : Inventaire des biens de retours

INVENTAIRE DES BIENS DE RETOURS

				2024						Diagnostic VSC 2020			17 637 739,89
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport
OP02	Panne Grande Jetée	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	225	M	1985	60	2045	3	2	2 850,00	641 250,00
OP02	Panne Grande Jetée	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	23	U	inconnu	20	2030			1 500,00	34 500,00
OP03	Panne Touristique	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	90	M	inconnu	45	2026	3	2	2 560,00	230 400,00
OP03	Panne Touristique	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	90	M	inconnu	50	2026	3	2	2 850,00	256 500,00
OP03	Panne Touristique	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	22	U	inconnu	20	2026			1 500,00	33 000,00
OP04	Quai du stade (quai ouest)	Ville de Bandol	Sogeba	Quai plein (inclus organes d'amarrage & mouillages)	184	M	2021	75	2096	2	2	7 228,00	1 329 952,00
OP04	Quai du stade (quai ouest)	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	3	U	2021	20	2041			1 764,00	5 292,00
OP05	Panne A	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	137	M	2019	40	2059	3	3	3 972,00	544 164,00
OP05	Panne A	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	24	U	2019	20	2039			1 224,34	29 384,16
OP06	Panne B	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	137	M	2019	40	2059	2	4	3 972,00	544 164,00
OP06	Panne B	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	23	U	2019	20	2039			1 224,34	28 159,82
OP07	Panne C	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	130	M	2012	40	2052	2	3	2 850,00	370 500,00
OP07	Panne C	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	15	U	2012	20	2032			1 500,00	22 500,00
OP08	Panne D	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	130	M	2012	40	2052	2	2	2 850,00	370 500,00
OP08	Panne D	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	15	U	2012	20	2032			1 500,00	22 500,00
OP09	Quai d'honneur	Ville de Bandol	Sogeba	Quai plein (inclus organes d'amarrage & mouillages)	640	M	1977	20	2026	1	2	2 560,00	1 638 400,00

				2024						Diagnostic VSC 2020			17 637 739,89
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport
OP09	Quai d'honneur	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	25	U	inconnu	20	2030			1 500,00	37 500,00
OP09	Quai d'honneur partie Est	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	21	U	2021	20	2041			1 764,00	37 044,00
OP09	Quai d'honneur partie Est	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SOS	1	U	2021	20	2041			892,00	892,00
OP09	Quai d'honneur	Ville de Bandol	Sogeba	Dispositifs de collecte et d'évacuation des eaux pluviales	2	U	inconnu	45	2030				
OP10	Embarcadère	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	23	M	1977	60	2037	1	2	3 780,00	86 940,00
OP11	Panne d'accès centrale Amodiée	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	220	M	1976	45	2026	1	2	2 560,00	563 200,00
OP11	Panne d'accès centrale Amodiée	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	5	U	1976	20	2026			1 022,00	5 110,00
OP12	Panne I	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	130 560,00
OP12	Panne I	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	8	U	1976	20	2026			1 022,00	8 176,00
OP13	Panne II	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	130 560,00
OP13	Panne II	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	2026			1 022,00	9 198,00
OP14	Panne III	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	130 560,00
OP14	Panne III	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	2026			1 022,00	9 198,00
OP15	Panne IV	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	130 560,00
OP15	Panne IV	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	2026			1 022,00	9 198,00
OP16	Panne V	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	51	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	130 560,00
OP16	Panne V	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	2026			1 022,00	9 198,00

				2024						Diagnostic VSC 2020			17 637 739,89
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport
OP17	Panne VI	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	64	M	1976	45	2026	2	2	2 560,00	163 840,00
OP17	Panne VI	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	9	U	1976	20	2026			1 022,00	9 198,00
OP18	Panne VII	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	77	M	1976	45	2026	2	2	2 560,00	195 840,00
OP18	Panne VII	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	10	U	1976	20	2026			1 022,00	10 220,00
OP19	Panne VIII	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	227 840,00
OP19	Panne VIII	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	16	U	1976	20	2026			1 022,00	16 352,00
OP20	Panne IX	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	227 840,00
OP20	Panne IX	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	13	U	1976	20	2026			1 022,00	13 286,00
OP21	Panne X	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	89	M	1976	45	2026	2	1	2 560,00	227 840,00
OP21	Panne X	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	16	U	1976	20	2026			1 022,00	16 352,00
OP22	Panne d'accès Est	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	159	M	1997	40	2037	1	2	2 850,00	452 580,00
OP23	Panne E	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	96	M	1997	40	2037	3	2	2 850,00	274 170,00
OP23	Panne E	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	17	U	2021	20	2041			1 764,00	29 988,00
OP23	Panne E	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SOS	1	U	2021	20	2041			892,00	892,00
OP24	Panne F	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	35	M	1997	40	2037	2	2	2 850,00	100 320,00
OP24	Panne F	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	7	U	2021	20	2041			1 764,00	12 348,00
OP25	Panne G	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	114	M	1997	40	2037	2	2	2 850,00	325 470,00

				2024						Diagnostic VSC 2020			17 637 739,89
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport
OP25	Panne G	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	18	U	2021	20	2041			1 764,00	31 752,00
OP25	Panne G	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SOS	1	U	2021	20	2041			892,00	892,00
OP26	Panne H	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	65	M	1997	40	2037	2	2	2 850,00	185 820,00
OP26	Panne H	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	10	U	2021	20	2041			1 764,00	17 640,00
OP27	Panne I	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	114	M	1997	40	2037	2	2	2 850,00	325 470,00
OP27	Panne I	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	15	U	2021	20	2041			1 764,00	26 460,00
OP27	Panne I	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SOS	1	U	2021	20	2041			892,00	892,00
OP28	Panne J	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	72	M	1997	40	2037	2	1	2 850,00	205 770,00
OP28	Panne J	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	8	U	2021	20	2041			1 764,00	14 112,00
OP29	Panne K	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	114	M	1997	40	2037	3	2	2 850,00	325 470,00
OP29	Panne K	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	14	U	2021	20	2041			1 764,00	24 696,00
OP29	Panne K	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SOS	1	U	2021	20	2041			892,00	892,00
OP30	Quai parking	Ville de Bandol	Sogeba	Quai plein (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	177	M	1986	75	2061	2	3	2 560,00	453 120,00
OP30	Quai parking	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	8	U	inconnu	20	2030			1 500,00	12 000,00
OP31	Darse de levage	Ville de Bandol	Sogeba	Quai plein (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	50	M	1973	60	2033	1	2	2 560,00	127 232,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Chantier naval	5 000	M²	1973	60	2033	2	3	158,40	792 000,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bungalows 25 m²	5	U	2013	20	2033			42 500,00	212 500,00

				2024						Diagnostic VSC 2020			17 637 739,89
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bungalows 50 m²	3	U	2013	20	2033			85 000,00	255 000,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bungalows 75 m²	1	U	2013	20	2033			127 500,00	127 500,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Travelift	1	U	2010	20	2030			223 970,00	223 970,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Grue Mobile	1	U	2018	20	2038			146 848,00	146 848,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	10	U	2008	20	2028			1 500,00	15 000,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bers bateaux moteur	20	U	2018	20	2038			519,50	10 390,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Bers voiliers	23	U	2016	20	2036			896,17	20 611,91
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Quai plein (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	100	M	1973	75	2048	1	3	2 560,00	256 000,00
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	5	U	2021	20	2041			1 764,00	8 820,00
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Borne SOS	1	U	2021	20	2041			892,00	892,00
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Pompes eaux grises	1	U	2011	20	2031			18 988,00	18 988,00
OP33	Quai Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Pompes eaux noires	1	U	2012	20	2032			8 900,00	8 900,00
OP34	Ponton d'accueil	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	19	M	1977	60	2037	3	2	2 560,00	48 640,00
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton béton (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	19	M	1977	60	2037	1	3	50 000,00	950 000,00
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandol	Sogeba	Cuves immergées 40 m³	2	U	2006	27	2033			94 500,00	189 000,00
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandol	Sogeba	Cuves immergées 20 m³	2	U	2006	27	2033			47 250,00	94 500,00
OP35	Ponton Carburant	Ville de Bandol	Sogeba	Distributeurs carburant	6	U	inconnu	20	2030			90 460,00	542 760,00

				2024						Diagnostic VSC 2020			17 637 739,89
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport
OP36	Capitainerie	Ville de Bandol	Sogeba	Bâtiment	1	U	2021	50	2071	4	4	1 686 550,00	1 686 550,00
OP38	Mouillage des pannes	Ville de Bandol	Sogeba	Mouillages		M	inconnu	10	2030				
OP39	Fond	Ville de Bandol	Sogeba	Fonds		M³	inconnu	20	2030				
OP41	Réseaux élect et transfo	Ville de Bandol	Sogeba	Réseaux distributions électriques			inconnu	20	2030				
OP44	Sanitaires	Ville de Bandol	Sogeba	Sanitaires Ouest	1	U	inconnu	50	2030	3	4	49 100,00	49 100,00
OP44	Sanitaires	Ville de Bandol	Sogeba	Sanitaires OT	1	U	inconnu	50	2030	3	4	49 100,00	49 100,00
OP44	Sanitaires	Ville de Bandol	Sogeba	Sanitaires capitainerie	1	U	2021	50	2071	3	4	49 100,00	49 100,00
OP45	Parking	Ville de Bandol	Sogeba	Parking	550	M²	2019	45	2064	4	4	120,00	66 000,00
OP46	Quai Prodhommie Flottant	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	50	M	inconnu	40	2030	3	1	2 850,00	142 500,00
OP46	Quai Prodhommie Flottant	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	3	U	2021	20	2041			1 764,00	5 292,00
OP49	Ponton Capitainerie (PCA)	Ville de Bandol	Sogeba	Pontons flottants (inclus organes d'amarrage et de sécurité & mouillages)	28	M	inconnu	40	2030	4	3	2 850,00	79 800,00
OP49	Ponton Capitainerie (PCA)	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	1	U	2021	20	2041			1 764,00	1 764,00
OPXX	Parking pêcheurs	Ville de Bandol	Sogeba	Parking		M²						-	-
OPXX	Parking Forain	Ville de Bandol	Sogeba	Parking		M²						-	-
OPXX	Parking du stade	Ville de Bandol	Sogeba	Parking		M²						-	-

Modifications apportées aux biens de retour :

INVENTAIRE DES BIENS DE RETOURS FINANCES PAR LA SOGEBA

				2024							Diagnostic VSC 2020		242 868,46
ID	Nom	MO	concession	Bien de retour	Quantités	Unités	Date réalisation	Durée de vie	Date de renouvellement prévisible	Ind Strat	Ind Etat	Valeur unitaire d'apport	Total valeur d'apport
OP04	Quai du stade (quai ouest)	Ville de Bandol	Sogeba	mobiliers urbains	49	U	2022	10	2032			419,38	20 549,59
OP04	Quai du stade (quai ouest)	Ville de Bandol	Sogeba	pose de panneaux brise vue autour des poubelles	3	U	2024	10	2034			3 704,04	11 112,11
OP09	Quai d'honneur partie Est	Ville de Bandol	Sogeba	Bornes portuaires	16	U	2022	20	2042			1 262,00	20 192,00
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Abri garage et dechetterie	1	U	2022	20	2042			140 694,15	140 694,15
OP32	Aire de carénage	Ville de Bandol	Sogeba	Rénovation accueil carénage sur 1 bungalow 25m2 et 1 bungalow 75m2	1	U	2023	10	2033			29 195,61	29 195,61
OP30	Quai parking	Ville de Bandol	Sogeba	Ponton flottant pour les douanes et la snsm	1	U	2024	50	2074			21 125,00	21 125,00

VI.-3. Annexe 3 : Inventaire des biens de reprise

Code	Compte	Date	Libellé	Qté restante	Valeur achat	VNC
A41001	2154100000	18/10/2004	BORNES SOURCELEC 2008	1	12 300,00	0,00
A60402	2184010000	28/04/2006	MOBILIER SALLE REUNION	1	4 785,20	0,00
A60504	2184010000	04/05/2006	VESTIAIRES TECH	1	1 735,50	0,00
A60505	2184010000	04/05/2006	VESTIAIRES ADM	1	523,50	0,00
A70501	2154100000	28/05/2007	PORTAIL ZONE CARENAGE	1	3 980,00	0,00
A70902	2181010000	30/09/2007	BORNES COMPTAGE LOCASAIL QUOVA	1	4 117,86	0,00
A80403	2154100000	24/04/2008	BORNE SOURCELEC 198	1	1 056,00	0,00
A80404	2154100000	24/04/2008	BORNE SOURCELEC 460 - 4 PRISES	1	1 843,00	0,00
A80405	2154100000	24/04/2008	BORNE SOURCELEC 460 - 2 PRISES	1	1 263,00	0,00
A80604	2181010000	26/06/2008	CHAINE MERE PANNE II - III PAM	1	7 000,00	0,00
A80803	2154100000	12/08/2008	ACM CONTAINER DE STOCKAGE	1	2 200,00	0,00
A90204	2181010000	16/02/2009	BORNES	1	19 004,00	0,00
A90304	2181010000	05/03/2009	REP PANNES 9-10 ET I K MANILL	1	3 382,00	0,00
A90403	2181010000	22/04/2009	ATSMFOURNITURE POSE OBTIMISATI	1	4 275,00	0,00
A90404	2181010000	22/04/2009	ATSM RECENTRAGE MOUILLAGE P 10	1	3 040,00	0,00
A90601	2154100000	25/06/2009	CIEL TABLEAU ELECTRIQUE(QUAI P	1	1 536,31	0,00
A90903	2154100000	29/09/2009	4 CORPS MORT 2T	1	4 800,00	0,00
A91007	2154100000	22/10/2009	CONTENEUR DE STOCKAGE	1	1 770,00	0,00
B00700	2154000000	29/07/2010	PORTIQUE ZONE CARENAGE PANNEAU	1	1 773,17	0,00
B10200	2181010000	25/02/2011	DEPORT RESEAU INFO ZONE CARENA	1	1 929,00	0,00
B10300	2181010000	28/03/2011	CHANGEMENTS MOUILLAGES 2011	1	12 750,00	0,00
B10301	2181010000	31/03/2011	CHAINES MANILLES CHGT 2011	1	19 539,88	0,00
B10302	2181010000	31/03/2011	CHAINES MANILLES CHGT 2011	1	6 885,20	0,00
B10400	2181010000	12/04/2011	CHANGEMENTS MOUILLAGES 2011	1	22 650,00	0,00
B10600	2184010000	24/06/2011	BUREAU COMPLEMENTAIRE MR LANZI	1	820,00	0,00
B10800	2154000000	22/08/2011	JAUGE ELECTRONIQUE CARBURANT	1	14 242,50	0,00
B11000	2141300000	20/10/2011	AUSTRAL BAT TOITURE SANITAIRE	1	3 580,00	668,23
B20200	2154200000	20/02/2012	CHAUFFE EAU 500L STADE	1	4 570,00	0,00
B20201	2154200000	20/02/2012	MITIGEUR THERMOSTATIQUE STADE	1	980,00	0,00
B20202	2181010000	20/02/2012	RESEAUX EAU SANITAIRE STADE	1	2 125,00	0,00
B20400	2181010000	17/04/2012	DEPAGNE BORNE PONTON ACCUEIL	1	886,00	0,00
B20401	2181010000	25/04/2012	RESEAU EAU SANITAIRE PORT	1	1 895,00	0,00
B20402	2181010000	25/04/2012	DALLE SANITAIRE PORT	1	555,00	0,00
B20600	2154000000	19/06/2012	TOKHEIM DISTRIBUTEUR GROS DEBI	1	54 800,00	0,00
B20601	2181010000	15/06/2012	INSTALL 2 NVELLES BORNES QUAI	1	13 354,61	5 644,70
B20700	2181010000	20/07/2012	REFECTION CHBRE&REGARDS PORT	1	4 195,00	0,00
B21000	2051000000	11/10/2012	LOGICIEL ALIZEE+MISE EN PLACE	1	18 500,00	0,00
B30100	2181010000	07/01/2013	CHANGEMENTS MOUILLAGES PANNE K	1	8 400,00	0,00
B30700	2141300000	02/07/2013	AGENC NVEAU MODULE CARENAGE	1	6 149,48	0,00
B50100	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM REMPL TAMPON CUVE SP98	1	2 820,00	298,22
B50101	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM POMPE PLONGEUR SUR GO	1	8 618,00	911,38
B50102	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM TRAVAUX SUR RESERVOIR	1	4 120,00	435,70
B50103	2154100000	22/01/2015	TOKHEIM REMPL PLATEAU INOX+SON	1	13 755,00	1 454,64
B50400	2051000000	29/04/2015	LOGICIEL SERIANS OPEN BEE	1	1 685,00	0,00
B50600	2154100000	16/06/2015	GUERIN 1 MOTEUR YAMAHA CANOT 1	1	2 363,33	0,00
B60700	2182000000	20/07/2016	CITROEN BERLINGO VTI 95	1	10 709,13	0,00
B60800	2154100000	23/08/2016	TOKHEIM TAMPON PISTE CARB TAXE	1	5 420,00	1 432,01
B60900	2181010000	16/09/2016	PORALU PLATELAGE JETEE OUEST	1	25 323,00	6 856,58
B70200	2183010000	09/02/2017	AMAZON ORDINATEUR ASUS ACCUEIL	1	749,17	0,00
B70201	2183010000	14/02/2017	AMAZON ORDI ASUS ACCUEIL	1	749,17	0,00
B70202	2184010000	20/02/2017	OFF DEPOT BUREAU PDG	1	589,00	0,00
B70300	2154000000	21/03/2017	TOKHEIM SONDE CUVE SP95	1	2 436,00	0,00
B70400	2154000000	27/04/2017	MADIC EXTINCTION AUTO CARBURAN	1	6 680,00	2 216,30
B70600	2183010000	06/06/2017	SEITZ LIVECAM	1	5 927,03	0,00
B71100	2051000000	27/11/2017	KONICA LOGICIEL KOMI DOC	1	1 600,00	0,00
B80500	2181010000	24/05/2018	PORALU PASSERELLE PANNE PTF	1	3 043,91	
B80600	2181010000	19/06/2018	FIDUCIAL FIBRE CLUSTER DE LIEN	1	1 050,00	468,62

Code	Compte	Date	Libellé	Qté restante	Valeur achat	VNC
B80601	2181010000	30/06/2018	CIRCET RACCORDEMENT FIBRE	1	11 883,87	5 339,59
B80602	2181010000	30/06/2018	CIRCET TVX SUPPL FIBRE	1	2 500,00	1 123,29
B80900	2151000000	13/09/2018	TOKHEIM REMISE EN SERVICE STAT	1	47 911,00	30 978,03
B80901	2051000000	18/09/2018	14 LICENCES BORNES W	1	11 574,00	0,00
B80902	2150000000	18/09/2018	S2F 14 BORNES WIFI	1	59 348,00	38 427,12
B90100	2051000000	18/01/2019	DOCAPAST LICENCE ACTES BUDGETA	1	700,00	0,00
B90200	2154100000	04/02/2019	GUERIN 1 MOTOR YAMAHA 9,9 - 10	1	2 725,00	0,00
B90201	2184010000	20/02/2019	DACOTA ARMOIRE ROTATIVE	1	3 634,91	1 867,25
B90202	2154100000	04/09/2019	GUERIN 1 MOTOR YAMAHA 9,9 -106	1	2 725,00	0,00
B90300	2154100000	11/03/2019	ROULEV PESON POUR TRAVELIFT	1	9 444,70	4 900,89
B90400	2051000000	17/04/2019	ADOBE LICENCE ADOBE ACROBAT PR	1	178,98	0,00
B90700	2154100000	09/07/2019	S2F BORNES WIFI A ET B	1	3 320,00	2 269,60
B90701	2154200000	08/07/2019	PORTE ENTREE SANITAIRE OFFICE	1	1 619,00	166,78
B90702	2181010000	08/07/2019	RENOVATION COMPLETE SANITAIRE	1	21 790,66	2 244,74
B91000	2181010000	22/10/2019	ACCES PARKING CAPITAINERIE	1	1 375,00	221,51
B91001	2181010000	22/10/2019	ACCES PARKING CARENAGE	1	1 375,00	221,51
B91002	2181010000	22/10/2019	ACCES PARKING PROFESSIONNELS A	1	1 375,00	221,51
B91003	2181010000	22/10/2019	ACCES QUAI DEPART BENDOR	1	1 375,00	221,51
B91004	2181010000	22/10/2019	ACCES QUAI DU STADE	1	5 673,00	913,90
B91005	2141300000	23/10/2019	PORTAIL PARKING CARENAGE	1	5 555,26	3 226,60
B91100	2154100000	30/11/2019	BOUEE AMARRAGE QH	1	8 800,00	1 605,70
C00200	2181010000	28/02/2020	PASSERELLE ARTICULEE GDE JETEE	1	1 433,11	882,58
C00201	2181010000	28/02/2020	REMISE ETAT PONTONS GDE JETEE	1	10 804,75	6 654,06
C00400	2181010000	30/04/2020	AMENAG. PONTON CATAMARAN GJ	1	2 596,00	1 642,71
C00500	2181010000	29/05/2020	CREATION MOUILLAGE ZONE CATAMA	1	10 930,00	7 994,43
C00700	2183010000	21/07/2020	TABLETTE GALAXY TAB S6	1	899,75	0,00
C01000	2183010000	30/10/2020	CIRCET PC VIDEO SURVEILLANCE	1	2 128,00	0,00
C01001	2154100000	30/10/2020	MOTEUR TRAVEL ELECTRIQUE	1	2 500,99	517,62
C01100	2183010000	30/11/2020	CIRCET CAMERA OFF TOURISME	1	1 237,00	0,00
C01200	2181010000	08/12/2020	BARRIERES OFF.TOURISME+QH MANE	1	18 013,00	6 968,96
C01201	2154100000	14/12/2020	4 CANOTS SECU 12	4	5 989,60	2 336,93
C10100	2154100000	11/01/2021	MAT BASCULANT TOIT CAPITAINERI	1	4 428,00	2 765,58
C10200	2181010000	26/02/2021	REMPLACEMENT CANIVEAUX GRILLES	1	14 051,00	10 050,37
C10201	2183010000	08/02/2021	STATION METEO CAPTEUR SANS FIL	1	1 450,00	49,69
C10202	2183010000	17/02/2021	VISUNEXT VIDEO PROJECTEUR	1	2 499,17	106,44
C10300	2182000000	12/03/2021	STORMER BATEAU DE SERVICE	1	38 298,00	27 563,92
C10301	2184010000	16/03/2021	VESTIAIRE SECHANT	1	1 374,26	990,60
C10302	2181010000	19/03/2021	MARSEILLAISES PLOMBEES E ET K	90	6 885,00	497,25
C10303	2183010000	18/03/2021	CAMERAS DE SURVEILLANCE	5	1 200,17	85,56
C10304	2183010000	29/03/2021	CAMERA DOME FULL HD MAT CAP	1	3 457,00	281,69
C10400	2184010000	20/04/2021	CHAISES ACCUEIL	5	1 295,00	596,42
C10401	2183010000	17/04/2021	TELEVISEUR 4K ACCUEIL	1	2 138,33	0,00
C10402	2154100000	17/04/2021	REFRIGERATEUR INTEGRABLE	1	597,50	0,00
C10403	2154100000	17/04/2021	COMBINE MICRO ONDE GRILL	1	499,17	0,00
C10500	2154100000	11/05/2021	FONTAINE A EAU AVEC WATERBLOCK	2	2 612,00	0,00
C10501	2154100000	28/05/2021	COFFRE 12 COMPARTIMENTS	1	2 709,00	2 357,96
C10502	2154100000	28/05/2021	COFFRE FORT	1	4 234,00	3 685,34
C10503	2184010000	28/05/2021	TABLES SALLE DE REUNION	8	10 211,84	4 918,70
C10504	2184010000	28/05/2021	CHAISES ET CHARIOTS SALLE DE R	20	5 001,94	2 409,26
C10600	2154100000	09/06/2021	VOILES DU TOIT TERRASSE CAPITA	1	14 142,00	9 312,77
C10601	2183010000	03/06/2021	PC PORTABLE HYBRIDE LENOVA	5	5 329,11	750,02
C10610	2184010000	08/06/2021	BANQUETTE ACCUEIL CAPITAINERIE	2	3 446,19	1 679,06
C10611	2184010000	08/06/2021	TABLE BASSE ACCUEIL CAPITAINER	2	1 313,97	640,21
C10700	2184010000	01/07/2021	CHAISES BUREAUX DES MDP	3	834,30	417,15
C10900	2183010000	29/09/2021	CAMERA VISIOCONFERENCE	1	832,50	206,58
C11000	2154100000	05/10/2021	COLLECTEUR D'HUILE 1000 LITRES	1	3 848,00	2 124,95
C20300	2154100000	21/03/2022	CONTROLE ACCES CAPITAINERIE	1	12 569,65	10 335,04

Code	Compte	Date	Libellé	Qté restante	Valeur achat	VNC
C20301	2154200000	21/03/2022	CONTROLE ACCES SANITAIRES	1	4 309,00	3 542,96
C20600	2154100000	16/06/2022	SYST INFO D'EXPLOITATION CARB	1	24 000,00	16 600,00
C20601	2154100000	30/06/2022	POTENCE AVEC TREUIL HANDICAPE	1	9 430,00	6 595,76
C20900	2154100000	19/09/2022	PALONNIER DE LEVAGE GRUE VALLA	1	3 458,00	3 014,22
C20901	2154100000	30/09/2022	POMPE PLONGEUR POUR CUVES CARB	1	1 930,10	1 688,30
C21200	2183010000	12/12/2022	ORINATEUR MICROSOFT PDG	1	1 874,24	1 216,52
C21201	2183010000	30/12/2022	ORDINATEUR LENOVO MDP CARENAGE	1	632,50	421,08
C30100	2183010000	10/01/2023	ORDINATEUR MACBOOK PRO RESP CO	1	2 290,83	1 546,31
C30101	2154100000	27/01/2023	RAMPE A BATEAU POUR STORMER	1	4 840,67	3 942,46
C30102	2183010000	27/01/2023	AMAZON/UBALDI ECRAN 4K CARENAG	1	1 299,17	696,49
C30200	2154100000	27/02/2023	FONTAINE A EAU CARENAGE	1	739,20	427,09
C30300	2183010000	01/03/2023	APPAREIL PHOTO FUJIFILM+ZOOM+G	1	3 165,82	2 286,43
C30600	2183010000	08/06/2023	DRONE MAVIC 3 PRO	1	2 705,30	2 196,80
C30800	2183010000	17/08/2023	ECRAN+SUPPORT SAMSUNG REUNION	1	3 443,41	3 016,17
C30900	2181010000	22/09/2023	CIRCET CAMERA DOME D10 P.CENTR	1	2 903,12	2 637,00
C30901	2181010000	22/09/2023	CIRCET CAMERA DOME PTZ D16 DIG	1	2 903,12	2 637,00
C30902	2183010000	15/09/2023	IMPRIMANTE CAONO C3326 COMPTA	1	2 509,49	2 263,19
C30903	2183010000	26/09/2023	DELL INSPIRON 24 ACCUEIL PORT	4	3 560,00	3 246,85
C30904	2183010000	26/09/2023	DELL VOSTRO COMPACT COMPTA	1	850,00	775,23
C30905	2183010000	26/09/2023	IMP CANON MF655 CARENAGE	1	319,00	290,94
C30906	2183010000	26/09/2023	IMP CANON MF754 DIRECTION	1	480,00	437,78
C30907	2183010000	26/09/2023	IMP CANON MF832 ACCUEIL PORT	1	890,00	811,71
C30908	2183010000	26/09/2023	IMP CANON IMAGEPRO TRACEUR	1	2 425,00	2 211,69
C30909	2051000000	26/09/2023	LICENCE WINDOWS 11 PRO	10	520,00	382,78
C40100	2154100000	16/01/2024	CHARIOT ELEVATEUR	1	13 300,00	13 300,00
C40101	2154100000	31/01/2024	MOTEUR YAMAHA 9,9 -1092294	1	2 955,00	2 955,00
C40102	2154100000	31/01/2024	MOTEUR YAMAHA 9,9 -1092296	1	2 955,00	2 955,00
C40300	2181010000	28/03/2024	CAMERA VIDEO PROTECTION	1	2 766,86	2 766,86
C41100	2183010000	19/11/2024	ORDINATEUR BUREAU AMARREURS	1	751,67	751,67
					887 708,13	**308 771,05**

(VNC = valeur nette comptable)

PORT DE BANDOL

TARIFS 2023 (TTC)

SEML Sogeba	+33 (0)4-94-29-42-64
6 quai du port	accueil@portbandol.fr
83 150	carenage@portbandol.fr
BANDOL	https://www.portbandol.fr

POSTES D'AMARRAGE PLAISANCIERS

REDEVANCES D'AMARRAGE DU PORT PUBLIC

SURFACE DU BATEAU (LONGUEUR X LARGEUR)		- DE 10 M2	+10 M2, LE M2	+ 80 M2, LE M2
Escale diurne (forfait)	9,30 €	-	-	-
Jour (+ taxe séjour 0,22€ /pers)	01/09 au 31/05	7,20 €	0,90 €	1,10 €
	01/06 au 31/08	13,70 €	1,50 €	1,70 €
Mois	01/09 au 31/05	95,80 €	10,40 €	12,00 €
	01/06 au 31/08	231,00 €	23,10 €	26,50 €
Année	-	892,40 €	89,50 €	103,10 €

REDEVANCE D'ENTRETIEN DES GARANTIES D'USAGE

SURFACE DU POSTE (LONGUEUR X LARGEUR)	TTC
< 80 m²	89,50 €
> 80 m²	103,10 €
ABATTEMENT SUR REDEVANCE D'ENTRETIEN	20%
(SUR MONTANT ANNUEL REDEVANCE D'ENTRETIEN	
FRAIS DE GESTION DE LOCATION	40%
(SUR REVENUS DE LOCATION ENCAISSES)	

AUTRES TARIFS

TYPE	TTC
Inscription ou changement de catégorie sur les listes d'attente	30,00 €
Frais de traitements administratifs Garantie d'usage	300,00 €
Container poubelle	38,70 €

PARTICIPATION AU TITRE DU FINANCEMENT DES OUVRAGES PORTUAIRES NOUVEAUX

SURFACE DU POSTE (LONGUEUR X LARGEUR)	TTC
PAR M² ET PAR AN	150,00 €

TARIFS AVITAILLEMENT

Les prix de revente au public des carburants distribués à la station d'avitaillement du port de Bandol sont fixés selon la formule ci-contre, où :
- PV TTC = prix de revente TTC au litre
- PHA HT = prix d'achat moyen pondéré HT au m³

Pour les livraisons de carburant entrant dans le cadre de l'article 37 du règlement général du port de Bandol (gasoil, bateaux de plus de 20 mètres et durée d'avitaillement incompatibles avec le stationnement au quai carburant), les conditions de revente du carburant se font dans les conditions ci-contre.

CARBURANTS VENDUS A LA STATION D'AVITAILLEMENT
Méthode de fixation des prix de revente au litre des carburants distribués à la station d'avitaillement
PV TTC = (PHA HT x 1,25 / 1000) + TVA en vigeur

CARBURANTS LIVRES A QUAI
Méthode de fixation des prix de revente au litre des carburants livrés à quai
PVTTC = PHA HT + TVA en vigeur
Facturation d'un forfait de traitement administratif de 300 € TTC

PORT DE BANDOL

TARIFS 2023 (TTC)

SEML Sogeba	+33 (0)4-94-29-42-64
6 quai du port	accueil@portbandol.fr
83 150	carenage@portbandol.fr
BANDOL	https://www.portbandol.fr

TARIFS AOT PROFESSIONNELLES - HORS NAVIRE DE COMMERCE

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
SURFACE DU **POSTE** (LONGEUR X LARGEUR)		LE M2
	HT	TTC
Année	74,58 €	89,50 €

Lorsqu'une procédure de publicité et sélection préalable est mise en œuvre conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, la redevance pourra être l'un des critères de sélection. Dans ces conditions, les montants approuvés par la présente délibération pour les professionnels seront considérés comme les tarifs planchers, la redevance finalement appliquée au candidat retenu pouvant lui être supérieure en fonction du montant qu'il aura proposé dans le cadre de la mise en concurrence.
Si pendant la durée de l'AOT accordée après une procédure de sélection préalable, la redevance offerte par le candidat devient inférieure à la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal, c'est la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal qui s'appliquera pour la durée restant à courir de l'AOT.

TARIFS NAVIRE DE COMMERCE

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
SURFACE DU **POSTE** (LONGEUR X LARGEUR)		LE M2
	HT	TTC
Année	69,83 €	83,80 €

Lorsqu'une procédure de publicité et sélection préalable est mise en œuvre conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, la redevance pourra être l'un des critères de sélection. Dans ces conditions, les montants approuvés par la présente délibération pour les professionnels seront considérés comme les tarifs planchers, la redevance finalement appliquée au candidat retenu pouvant lui être supérieure en fonction du montant qu'il aura proposé dans le cadre de la mise en concurrence.
Si pendant la durée de l'AOT accordée après une procédure de sélection préalable, la redevance offerte par le candidat devient inférieure à la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal, c'est la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal qui s'appliquera pour la durée restant à courir de l'AOT.

REDEVANCE PAR PASSAGER		
	HT	TTC
Redevance par passager	0,50 €	0,60 €

Les navires de commerce se voient appliquer une redevance relative à l'occupation du domaine public (ci-dessus) et une redevance applicable à tout mouvement de passager, acquittée mensuellement.

La redevance sur les passagers n'est pas applicable :
- aux enfants de moins de quatre ans
- aux militaires voyageant en formations constituées,
- aux personnels de bord,
- aux agents de l'armateur voyageant pour les besoins du service et munis d'un titre de transport gratuit
- aux agents publics dans l'exercice de leurs missions à bord (police nationale, police municipale, pompiers, etc....)
- aux personnes qui ne participent pas à une opération commerciale dont le navire de commerce est le support
- aux évacuations sanitaires

La redevance par passager s'applique dans les conditions indiquées ci-dessus à tous les navires de croisière au mouillage dans la baie de Bandol et qui débarquent ou embarquent des passagers au port.

PORT DE BANDOL

TARIFS 2023 (TTC)

SEML Sogeba
6 quai du port
83 150 BANDOL

+33 (0)4-94-29-42-64
accueil@portbandol.fr
carenage@portbandol.fr
https://www.portbandol.fr

AIRE DE CARENAGE

	Du 01/03 au 31/08						
	Stationnement / jour de 1 à 5 jours	Stationnement / jour du 6ème au 21ème	Stationnement / jour au-delà du 21eme	Forfait Montée - Calage - Descente	Mise sur remorque	Pose / Dépose moteur Matage / Dématage La 1/2 heure	Remorquage Prise en charge : 36,00 € + par 1/4 d'heures
0,00 à 5,00 m	11,70 €	20,90 €	27,90 €	78,80 €	39,10 €	54,10 €	12,00 €
5,01 à 6,00 m	16,30 €	29,20 €	38,90 €	112,80 €	56,00 €	54,10 €	12,00 €
6,01 à 7,00 m	23,30 €	41,70 €	55,70 €	128,20 €	63,80 €	54,10 €	12,00 €
7,01 à 8,00 m	26,30 €	47,30 €	63,10 €	143,70 €	71,50 €	54,10 €	24,10 €
8,01 à 9,00 m	31,00 €	55,70 €	74,10 €	211,60 €	97,70 €	76,50 €	24,10 €
9,01 à 10,00 m	31,00 €	55,70 €	74,10 €	267,10 €	125,60 €	76,50 €	48,00 €
10,01 à 11,00 m	34,00 €	61,20 €	81,60 €	342,80 €	151,70 €	76,50 €	48,00 €
11,01 à 12,00 m	38,70 €	69,60 €	92,70 €	398,30 €	179,50 €	76,50 €	48,00 €
12,01 à 13,00 m	45,60 €	82,10 €	109,30 €	450,90 €	205,80 €	98,80 €	48,00 €
13,01 à 14,00 m	45,60 €	82,10 €	109,30 €	506,40 €	233,50 €	98,80 €	48,00 €
14,01 à 15,00 m	54,10 €	97,40 €	129,80 €	615,90 €	261,30 €	98,80 €	48,00 €
15,01 à 16,00 m	54,10 €	97,40 €	129,80 €	671,50 €	289,20 €	143,50 €	48,00 €
16,01 à 17,00 m	66,40 €	119,50 €	159,40 €	720,90 €	313,90 €	143,50 €	48,00 €
17,01 à 18,00 m	76,50 €	137,60 €	183,40 €	1 003,40 €	420,30 €	165,90 €	48,00 €
18,01 à 19,00 m	76,50 €	137,60 €	183,40 €	1 046,50 €	441,90 €	165,90 €	48,00 €
19,01 à 20,00 m	76,50 €	137,60 €	183,40 €	1 096,00 €	466,60 €	165,90 €	48,00 €
20,01 à 21,00 m	76,50 €	137,60 €	183,40 €	1 142,30 €	489,80 €	165,90 €	48,00 €

- Les jours de manutention ne sont pas comptés dans la durée de stationnement : la tarification commence le lendemain de la mise à terre, et s'achève la veille de la mise à l'eau.
- En basse saison, ce principe est conservé, avec en plus 6 jours de stationnement offerts.

PRESTATIONS ANNEXES

	Immo. Travel Lift / 12-14h	Immo. Travel Lift / flash
0,00 à 8,00 m	125,70 €	61,90 €
8,01 à 12,00 m	181,50 €	84,20 €
12,01 à 15,00 m	237,40 €	106,60 €
15,01 à 17,00 m	293,30 €	128,90 €
17,01 à 21,00 m	293,30 €	128,90 €

	Immo. Grue mobile / 12h -14h	Immo. Grue mobile / flash

Grutage urgence (hors horaire ouverture carénage) en complément du forfait montée-calage-descente fonction de la taille du bateau	298,10 €
Main-d'œuvre/heure (hors horaire ouverture aire de carénage)	108,10 €
Lavage sur remorque	30,00 €
Pompage	108,10 €
Main-d'œuvre/heure	69,70 €
Mat / jour au-delà 5 jours (vaut pour tout mat stocké sur l'aire de carénage)	7,30 €
Forfait nettoyage sol (huile, hydrocarbures)	70,00 €

PORT DE BANDOL

TARIFS 2023 (TTC)

SEML Sogeba
6 quai du port
83 150 BANDOL
+33 (0)4-94-29-42-64
accueil@portbandol.fr
carenage@portbandol.fr
https://www.portbandol.fr

TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE REUNION ET DE LA TERRASE DE LA CAPITAINERIE

La salle de réunion de la capitainerie et la terrasse attenante peuvent être louées indépendamment ou conjointement pour l'acceuil d'évènements ou de réunions en rapport avec le port, la mer ou le littoral.
Les activités de restauration sont proscrites à l'intérieur de la salle de réunion. Elles peuvent se dérouler en extérieur sur la terrasse. La capitainerie ne fournit aucun service ni matériel de restauration et l'ensemble des prestations et coûts relatifs à une telle activité seront à la charge de l'organisateur.
L'organisateur assurera à ses frais le contrôle des accès des personnes habilitées à participer à l'évènement ainsi que la sécurité des lieux ainsi que la remise en état des lieux à l'issue de l'évènement.
La location de la salle de réunion inclus l'accès à l'espace cuisine. La location de la terrasse exclut l'accès à la zone technique.
La location de la salle de réunion et/ou de la terrasse n'inclut aucun stationnement sur le parking de la capitainerie.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC			
		Associations / Entreprises Bandolaises	Associations / Entreprises extérieures à la commune
Salle de réunion	(inclus 8 tables, 22 chaises, vidéoprojecteur et écran)		
En semaine	La demi-journée (8-12h ou 14h-18h)	50,00 €	100,00 €
	La soirée (18h-0h)	100,00 €	200,00 €
Le week-end	La demi-journée (8-12h ou 14h-18h)	75,00 €	150,00 €
	La soirée (18h-0h)	150,00 €	300,00 €
Terrasse			
En semaine	La demi-journée (8-12h ou 14h-18h)	50,00 €	100,00 €
	La soirée (18h-0h)	100,00 €	200,00 €
Le week-end	La demi-journée (8-12h ou 14h-18h)	75,00 €	150,00 €
	La soirée (18h-0h)	150,00 €	300,00 €

La capacité maximale d'accueil de la salle de réunion est de 25 personnes.
La capatité maximale d'accueil de la terrasse est de 150 personnes.
Ces capacités sont susceptibles d'être réduites en fonction de contraintes sanitaires ou sécuritaires mises en oeuvre par les autorités publiques. L'occupant fera toujours son affaire de se conformer aux règles en vigueur au jour de l'occupation.

L'utilisation ponctuelle de la salle de réunion et/ou de la terrasse de la capitainerie est subordonnée au versement d'une caution fixée à 500 €, par chèque libellé à l'ordre de la Sogeba, pour tous les utilisateurs. La caution ne sera restituée qu'après vérification du matériel et si aucune dégradation n'a été constatée. Dans le cadre de l'utilisation simultanément de la salle de réunion et de la terrasse, une seule caution fixée à 700 € sera demandée à

PORT DE BANDOL

TARIFS 2024 (TTC)

SEML Sogeba
6 quai du port
83 150 BANDOL
+33 (0)4-94-29-42-64
accueil@portbandol.fr
carenage@portbandol.fr
https://www.portbandol.fr

AR Prefecture
083-218300093-20231024-DEL_2023102410-DE
Reçu le 24/10/2023

POSTES D'AMARRAGE PLAISANCIERS

REDEVANCES D'AMARRAGE DU PORT PUBLIC

SURFACE DU BATEAU (LONGEUR X LARGEUR)		- DE 10M2	+10 M2, LE M2	+ 80 M2, LE M2	+ 150 M2, LE M2
Escale diurne (forfait)	9,50 €	-	-	-	-
Jour (hors taxe séjour) 0,22€ /pers)	01/09 au 31/05	7,30 €	1,00 €	1,10 €	1,30 €
	01/06 au 31/08	13,90 €	1,50 €	1,80 €	2,25 €
Mois	01/09 au 31/05	97,30 €	10,60 €	12,20 €	15,90 €
	01/06 au 31/08	234,60 €	23,40 €	26,90 €	35,10 €
Année	-	906,20 €	90,80 €	104,70 €	136,20 €

REDEVANCE D'ENTRETIEN DES GARANTIES D'USAGE

SURFACE DU POSTE (LONGUEUR X LARGEUR)	TTC
< 80 m²	90,80 €
80 < 150 m²	104,70 €
> 150 m²	136,20 €
ABATTEMENT SUR REDEVANCE D'ENTRETIEN	20%
(SUR MONTANT ANNUEL REDEVANCE D'ENTRETIEN	
FRAIS DE GESTION DE LOCATION	40%
(SUR REVENUS DE LOCATION ENCAISSES)	

AUTRES TARIFS

TYPE	TTC
Inscription ou changement de catégorie sur les listes d'attente	30,00 €
Frais de traitements administratifs Garantie d'usage	300,00 €
Container poubelle	39,30 €

PARTICIPATION AU TITRE DU FINANCEMENT DES OUVRAGES PORTUAIRES NOUVEAUX

SURFACE DU POSTE (LONGUEUR X LARGEUR)	TTC
PAR M² ET PAR AN	150,00 €

TARIFS AVITAILLEMENT

Les prix de revente au public des carburants distribués à la station d'avitaillement du port de Bandol sont fixés selon la formule ci-contre, où :
- PV TTC = prix de revente TTC au litre
- PHA HT = prix d'achat moyen pondéré HT au m³

Pour les livraisons de carburant entrant dans le cadre de l'article 37 du règlement général du port de Bandol (gasoil, bateaux de plus de 20 mètres et durée d'avitaillement incompatibles avec le stationnement au quai carburant), les conditions de revente du carburant se font dans les conditions ci-contre.

CARBURANTS VENDUS A LA STATION D'AVITAILLEMENT

Méthode de fixation des prix de revente au litre des carburants distribués à la station d'avitaillement
PV TTC = (PHA HT x 1,25 / 1000) + TVA en vigeur

CARBURANTS LIVRES A QUAI

Méthode de fixation des prix de revente au litre des carburants livrés à quai
PVTTC = PHA HT + TVA en vigeur
Facturation d'un forfait de traitement administratif de 300 € TTC

AR Prefecture
083-218300093-20231024-DEL_20231020_10-DE
Reçu le 24/10/2023

PORT DE BANDOL

TARIFS 2024 (TTC)

SEML Sogebo
6 quai du port
83 150 BANDOL
+33 (0)4-94-29-42-64
accueil@portbandol.fr
carenage@portbandol.fr
https://www.portbandol.fr

AIRE DE CARENAGE

		Du 01/03 au 31/08					
	Stationnement / jour de 1 à 5jours	Stationnement / jour du 6ème au 21ème	Stationnement / jour au-delà du21ème	Forfait Montée - Calage - Descente	Mise sur remorque	Pose / Dépose moteur Mataae / Démataae Le 1/2 heure	Remorquage Prise en charge : 36,60 € + par 1/4 d'heures
0,00 à 5,00 m	11,90 €	21,30 €	23,30 €	80,10 €	39,70 €	55,00 €	12,20 €
5,01 à 6,00 m	16,50 €	29,70 €	39,50 €	114,60 €	54,90 €	55,00 €	12,20 €
6,01 à 7,00 m	23,70 €	42,40 €	55,60 €	130,20 €	64,70 €	55,00 €	12,20 €
7,01 à 8,00 m	26,70 €	48,10 €	64,10 €	145,90 €	72,60 €	55,00 €	24,40 €
8,01 à 9,00 m	31,50 €	56,60 €	75,30 €	214,90 €	99,20 €	77,70 €	24,40 €
9,01 à 10,00 m	31,50 €	56,60 €	75,30 €	271,30 €	127,50 €	77,70 €	48,70 €
10,01 à 11,00 m	34,50 €	62,10 €	82,90 €	348,10 €	154,00 €	77,70 €	48,70 €
11,01 à 12,00 m	39,30 €	70,60 €	94,10 €	404,50 €	183,30 €	77,70 €	48,70 €
12,01 à 13,00 m	46,40 €	83,30 €	111,00 €	457,80 €	209,00 €	100,40 €	48,70 €
13,01 à 14,00 m	46,40 €	83,30 €	111,00 €	514,20 €	237,10 €	100,40 €	48,70 €
14,01 à 15,00 m	55,00 €	98,90 €	131,80 €	625,50 €	265,40 €	100,40 €	48,70 €
15,01 à 16,00 m	55,00 €	98,90 €	131,80 €	681,90 €	293,60 €	145,80 €	48,70 €
16,01 à 17,00 m	67,50 €	121,40 €	161,90 €	732,00 €	318,70 €	145,80 €	48,70 €
17,01 à 18,00 m	77,70 €	139,70 €	186,30 €	1 018,90 €	426,80 €	168,50 €	48,70 €
18,01 à 19,00 m	77,70 €	139,70 €	186,30 €	1 062,70 €	448,80 €	168,50 €	48,70 €
19,01 à 20,00 m	77,70 €	139,70 €	186,30 €	1 113,00 €	473,80 €	168,50 €	48,70 €
20,01 à 21,00 m	77,70 €	139,70 €	186,30 €	1 160,00 €	497,30 €	165,80 €	48,70 €

- Les jours de manutention ne sont pas comptés dans la durée de stationnement : la tarification commence le lendemain de la mise à terre, et s'achève la veille de la mise à l'eau.
- En basse saison, ce principe est conservé, avec en plus 6 jours de stationnement offerts.

PRESTATIONS ANNEXES

	Immo. Travel Lift / 12-14h	Immo. Travel Lift / flash
0,00 à 8,00 m	127,60 €	62,80 €
8,01 à 12,00 m	184,30 €	85,50 €
12,01 à 15,00 m	241,10 €	108,20 €
15,01 à 17,00 m	297,80 €	130,90 €
17,01 à 21,00 m	297,80 €	130,90 €

Immo. Grue mobile à 12h -14h	Immo. Grue mobile / flash
62,80 €	39,30 €

Grutage urgence (hors horaire ouverture carénage) en complément du forfait montée-calage-descente fonction de la taille du bateau	302,70 €
Main-d'oeuvre/heure (hors horaire ouverture aire de carénage)	109,80 €
Lavage sur remorque	30,50 €
Pompage	109,80 €
Main-d'oeuvre/heure	70,80 €
Mat / jour au-delà 5 jours (vaut pour tout mat stocké sur l'aire de carénage)	7,40 €
Forfait nettoyage sol (huile, hydrocarbures)	79,50 €

PORT DE BANDOL

TARIFS 2024 (TTC)

SEML Sogeba
6 quai du port
83 150
BANDOL

+33 (0)4-94-29-42-64
accueil@portbandol.fr
carenage@portbandol.fr
https://www.portbandol.fr

AR Prefecture
083-218300093-20231024-DEL_20231020_10-DE
Reçu le 24/10/2023

TARIFS AOT PROFESSIONNELLES - HORS NAVIRE DE COMMERCE

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
SURFACE DU **POSTE** (LONGEUR X LARGEUR)		LE M2
	HT	TTC
Année	75,67 €	90,80 €

Lorsqu'une procédure de publicité et sélection préalable est mise en oeuvre conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, la redevance soumise étant l'un des critères de sélection. Dans ces conditions, les montants approuvés par la présente délibération pour les professionnels seront considérés comme les tarifs planchers, la redevance finalement appliquée au candidat retenu pouvant lui être supérieure en fonction du montant qu'il aura proposé dans le cadre de la mise en concurrence.
Si pendant la durée de l'AOT accordée après une procédure de sélection préalable, la redevance offerte par le candidat devient inférieure à la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal, c'est la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal qui s'appliquera pour la durée restant à courir de l'AOT.

TARIFS NAVIRE DE COMMERCE

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC		
SURFACE DU **POSTE** (LONGEUR X LARGEUR)		LE M2
	HT	TTC
Année	70,92 €	85,10 €

Lorsqu'une procédure de publicité et sélection préalable est mise en oeuvre conformément aux dispositions des articles L.2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, la redevance soumise étant l'un des critères de sélection. Dans ces conditions, les montants approuvés par la présente délibération pour les professionnels seront considérés comme les tarifs planchers, la redevance finalement appliquée au candidat retenu pouvant lui être supérieure en fonction du montant qu'il aura proposé dans le cadre de la mise en concurrence.
Si pendant la durée de l'AOT accordée après une procédure de sélection préalable, la redevance offerte par le candidat devient inférieure à la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal, c'est la redevance minimale fixée par le Conseil Municipal qui s'appliquera pour la durée restant à courir de l'AOT.

REDEVANCE PAR PASSAGER		
	HT	TTC
Redevance par passager	0,50 €	0,60 €

Les navires de commerce se voient appliquer une redevance relative à l'occupation du domaine public (ci-dessus) et une redevance applicable à tout mouvement de passager, acquittée mensuellement.

La redevance sur les passagers n'est pas applicable :
- aux enfants de moins de quatre ans
- aux militaires voyageant en formations constituées,
- aux personnels de bord,
- aux agents de l'armateur voyageant pour les besoins du service et munis d'un titre de transport gratuit
- aux agents publics dans l'exercice de leurs missions à bord (police nationale, police municipale, pompiers, etc....)
- aux personnes qui ne participent pas à une opération commerciale dont le navire de commerce est le support
- aux évacuations sanitaires

La redevance par passager s'applique dans les conditions indiquées ci-dessus à tous les navires de croisière au mouillage dans la baie de Bandol et qui débarquent ou embarquent des passagers au port.

AR Prefecture
083-218300093-20231024-DEL_20231020_10-DE
Reçu le 24/10/2023

PORT DE BANDOL

TARIFS 2024 (TTC)

SEML Sogeba
6 quai du port
83 150 BANDOL
+33 (0)4-94-29-42-64
accueil@portbandol.fr
carenage@portbandol.fr
https://www.portbandol.fr

TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE REUNION ET DE LA TERRASE DE LA CAPITAINERIE

La salle de réunion de la capitainerie et la terrasse attenante peuvent être louées indépendamment ou conjointement pour l'accueil d'évènements ou de réunions en rapport avec le port, la mer ou le littoral.
Les activités de restauration sont proscrites à l'intérieur de la salle de réunion. Elles peuvent se dérouler en extérieur sur la terrasse. La capitainerie ne fournit aucun service ni matériel de restauration et l'ensemble des prestations et coûts relatifs à une telle activité seront à la charge de l'organisateur.
L'organisateur assurera à ses frais le contrôle des accès des personnes habilitées à participer à l'évènement ainsi que la sécurité des lieux ainsi que la remise en état ces lieux à l'issue de l'évènement.
La location de la salle de réunion inclus l'accès à l'espace cuisine. La location de la terrasse exclut l'accès à la zone technique.
La location de la salle de réunion et/ou de la terrasse n'inclut aucun stationnement sur le parking de la capitainerie.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC			
		Associations / Entreprises Bandolaises	Associations / Entreprises extérieures à la commune
Salle de réunion	(inclus 8 tables, 22 chaises, vidéoprojecteur et écran)		
En semaine	La demi-journée (8-12h ou 14h-18h)	50,00 €	100,00 €
	La soirée (18h-0h)	100,00 €	200,00 €
Le week-end	La demi-journée (8-12h ou 14h-18h)	75,00 €	150,00 €
	La soirée (18h-0h)	150,00 €	300,00 €
Terrasse			
En semaine	La demi-journée (8-12h ou 14h-18h)	50,00 €	100,00 €
	La soirée (18h-0h)	100,00 €	200,00 €
Le week-end	La demi-journée (8-12h ou 14h-18h)	75,00 €	150,00 €
	La soirée (18h-0h)	150,00 €	300,00 €

La capacité maximale d'accueil de la salle de réunion est de 25 personnes.
La capacité maximale d'accueil de la terrasse est de 150 personnes.
Ces capacités sont susceptibles d'être réduites en fonction de contraintes sanitaires ou sécuritaires mises en oeuvre par les autorités publiques. L'occupant fera toujours son affaire de se conformer aux règles en vigueur au jour de l'occupation.

L'utilisation ponctuelle de la salle de réunion et/ou de la terrasse de la capitainerie est subordonnée au versement d'une caution fixée à 500 €, par chèque libellé à l'ordre de la Scgeba, pour tous les utilisateurs. La caution ne sera restituée qu'après vérification du matériel et si aucune dégradation n'a été constatée. Dans le cadre de l'utilisation simultanément de la salle de réunion et de la terrasse, une seule caution fixée à 700 € sera demandée à l'occupant.

VI.-5. Annexe 5 : Bilan des actions 2024 - « Ports Propres »

Norme ISO 18725 Ports Propres				BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE			
§	Critères	Intitulé du critère	Point à vérifier et documents à présenter	Critère satisfait (Oui/Non/Échéances si en cours) Si non concerné Supprimer les lignes ou inscrire NC	Détails	Date de réalisation	Difficultés rencontrées
Contexte et planification							Contexte et planifica
4		Déclaration de politique Ports Propres	Vérification de la Délibération ou du document visé par l'Autorité portuaire (politique) communiqué aux parties prenantes.	OUI	Déclaration rédigée en 2024 Signée par le maire Diffusée au personnel et en capitainerie + Réseaux	2024	X
5.1		Étude diagnostic et plan d'actions initial	Étude réalisée selon les 5 volets définis dans le référentiel et suivi d'un plan d'actions défini avec des actions hiérarchisées et planifiées	OUI	X	2005	X
Mise en œuvre des critères opérationnels							Mise en œuvre des critères o
5.2.2	Critère 1	Suivi du plan de réception des déchets et de traitement des déchets d'exploitation des navires	Vérification des documents légaux, suivi/traçabilité/agréments des prestataires CONCERNE TOUS LES DÉCHETS COLLECTÉS SUR LE PORT	Plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires à jour et transmission à l'autorité compétente	prévu pour 2025	Mise à jour du plan prévue pour début 2025 suite à l'évolution du Point Propre	01/01/2025	X
				Contrats avec prestataires d'enlèvement et d'élimination et leurs rapports d'activités (si présents)	OUI	Contrats dans le drive Pas de rapports d'activité	2025	Impossibilité d'obtenir les rapports d'activité des prestataires
				Utilisation de trackdéchets pour la traçabilité des déchets dangereux (point propre, entretien des équipements, pollutions accidentelles, collecte d'effluents...)	OUI	Compte Trackdéchets utilisé depuis 2022	2022	X
				Documents permettant d'assurer la traçabilité simplifiée des déchets non dangereux	OUI/NON	Convention avec CASSB pour ordures ménagères et tri sélectif (redevance spéciale) Pas de document assurant la traçabilité d'autres déchets (ex: pare-battages)	2023 pour redevance spéciale	Pas de suivi avec les petits prestataires tels que Atelier Poupe
				Bilan annuel du suivi des déchets et de leur enlèvement et transmission à l'autorité compétente	prévu pour début 2025	Rédaction en janvier 2025		X
				Autres actions mises en place	OUI	Mise en place du tri sélectif dans la capitainerie	octobre 2024	Organisation de la collecte au sein des bureaux (qui? quand?)

Norme ISO 18725 Ports Propres				BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE	
				PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE SUIVANTE	
				Perspectives vis-à-vis de l'action -plusieurs perspectives possibles	
§	Critères	Intitulé du critère	Point à vérifier et documents à présenter	* Reconduction simple de l'action * Non-reconduction de l'action * Reconduction de l'action avec piste de progrès * Nouvelle action envisagée	Si non reconduction de l'action, expliquez pourquoi?
Contexte et planification					tion
4		Déclaration de politique Ports Propres	Vérification de la Délibération ou du document visé par l'Autorité portuaire (politique) communiqué aux parties prenantes.	Non-reconduction de l'action	Document unique
5.1		Étude diagnostic et plan d'actions initial	Étude réalisée selon les 5 volets définis dans le référentiel et suivi d'un plan d'actions défini avec des actions hiérarchisées et planifiées	Non-reconduction de l'action	Etude préalable à la démarche Ports Propres
Mise en œuvre des critères opérationnels					pérationnels
5.2.2	Critère 1	Suivi du plan de réception des déchets et de traitement des déchets d'exploitation des navires	Vérification des documents légaux, suivi/traçabilité/agréments des prestataires CONCERNE TOUS LES DÉCHETS COLLECTÉS SUR LE PORT	Plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires à jour et transmission à l'autorité compétente	Reconduction de l'action avec piste de progrès	X
				Contrats avec prestataires d'enlèvement et d'élimination et leurs rapports d'activités (si présents)	Reconduction simple de l'action	X
				Utilisation de trackdéchets pour la traçabilité des déchets dangereux (point propre, entretien des équipements, pollutions accidentelles, collecte d'effluents...)	Reconduction simple de l'action	X
				Documents permettant d'assurer la traçabilité simplifiée des déchets non dangereux	Reconduction de l'action avec piste de progrès	X
				Bilan annuel du suivi des déchets et de leur enlèvement et transmission à l'autorité compétente	Reconduction simple de l'action	X
				Autres actions mises en place	Reconduction simple de l'action	X

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE				
					Reconduction simple de l'action	Reconduction de l'action avec piste de progrés			
§	Critères	Intitulé du critère	Point à vérifier et documents à présenter			Détails et objectifs	Estimation financière (si possible)	Échéance prévisionnelle	Personne(s) impliquée(s) dans la réalisation de l'action
Contexte et planification									Contexte et planificatio
4		Déclaration de politique Ports Propres	Vérification de la Délibération ou du document visé par l'Autorité portuaire (politique) communiqué aux parties prenantes.		X	X	X	X	X
5.1		Étude diagnostic et plan d'actions initial	Étude réalisée selon les 5 volets définis dans le référentiel et suivi d'un plan d'actions défini avec des actions hiérarchisées et planifiées		X	X	X	X	X
Mise en œuvre des critères opérationnels									Mise en œuvre des critères opé
5.2.2	Critère 1	Suivi du plan de réception des déchets et de traitement des déchets d'exploitation des navires	Vérification des documents légaux, suivi/traçabilité/agréments des prestataires CONCERNE TOUS LES DÉCHETS COLLECTÉS SUR LE PORT	Plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires à jour et transmission à l'autorité compétente	X	Mise à jour du plan prévue pour début 2025 suite à l'évolution du Point Propre	X	janvier 2025	XG
				Contrats avec prestataires d'enlèvement et d'élimination et leurs rapports d'activités (si présents)	Si nouveaux prestatires en 2025, des contrats seront signés	X	X	X	X
				Utilisation de trackdéchets pour la traçabilité des déchets dangereux (point propre, entretien des équipements, pollutions accidentelles, collecte d'effluents...)	S'assurer que les prestataires utilisent bien Trackdéchets	X	X	X	X
				Documents permettant d'assurer la traçabilité simplifiée des déchets non dangereux	X	Formaliser la récupération des matériaux avec les petits prestataires tels que Atelier Poupe (Contrat? Bon d'enlèvement?)	X	2025	TM
				Bilan annuel du suivi des déchets et de leur enlèvement et transmission à l'autorité compétente	Rédaction du bilan chaque année et transmission via le rapport du délégataire	X	X	X	X
				Autres actions mises en place	Continuer le tri sélectif dans la capitainerie	X	X	X	X

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE			
					Nouvelle action envisagée			
§	Critères	Intitulé du critère	Point à vérifier et documents à présenter		Détails et objectifs	Estimation financière (si possible)	Échéance prévisionnelle	Personne(s) impliquée(s) dans la réalisation de l'action
Contexte et planification					n			
4		Déclaration de politique Ports Propres	Vérification de la Délibération ou du document visé par l'Autorité portuaire (politique) communiqué aux parties prenantes.		X	X	X	X
5.1		Étude diagnostic et plan d'actions initial	Étude réalisée selon les 5 volets définis dans le référentiel et suivi d'un plan d'actions défini avec des actions hiérarchisées et planifiées		X	X	X	X
Mise en œuvre des critères opérationnels					ationnels			
5.2.2	Critère 1	Suivi du plan de réception des déchets et de traitement des déchets d'exploitation des navires	Vérification des documents légaux, suivi/traçabilité/agréments des prestataires CONCERNE TOUS LES DÉCHETS COLLECTÉS SUR LE PORT	Plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires à jour et transmission à l'autorité compétente	X	X	X	X
				Contrats avec prestataires d'enlèvement et d'élimination et leurs rapports d'activités (si présents)	X	X	X	X
				Utilisation de trackdéchets pour la traçabilité des déchets dangereux (point propre, entretien des équipements, pollutions accidentelles, collecte d'effluents...)	X	X	X	X
				Documents permettant d'assurer la traçabilité simplifiée des déchets non dangereux	X	X	X	X
				Bilan annuel du suivi des déchets et de leur enlèvement et transmission à l'autorité compétente	X	X	X	X
				Autres actions mises en place	X	X	X	X

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE			
§	Critères	Intitulé du critère	Point à vérifier et documents à présenter		Critère satisfait (Oui/Non/Échéances si en cours) Si non concerné Supprimer les lignes ou inscrire NC	Détails	Date de réalisation	Difficultés rencontrées
5.2.2	Critère 2	*Mise en place et gestion d'un point propre si préconisé dans le diagnostic initial)*	Point Propre aux normes et entretenu	Dimensionnement adapté, clôturé, signalétique, contenants adaptés, traitement des effluents (fuite,nettoyage, ruissellement)	OUI	Création du Point Propre en 2021 Mise en place de la signalétique Ports Prorpres manquante Ajout de nouveaux contenants (eaux hydrocatburées, emballages vides et matériaux souillés, liquide de refroidissement)	2021 (création) courant 2024: signalétique oct 2024: nouveaux contenants	X
				Carnet d'entretien du Point Propre et des installations annexes (ex. si séparateur hydrocarbure dédié + agrément prestataire en charge de l'entretien du système de traitement)	OUI	Mise en place du carnet d'entretien en juin 2024	juin 2024	X
				Mettre à disposition du personnel des fiches de données de sécurité (fiches MSDS) concernant les matières dangereuses.	prévu pour 2025	En cours de rédaction fin 2024	Début 2025	X
5.2.2	Critère 3	*Collecte des eaux usées et de fonds de cale (équipement mobile ou fixe ou prestataire de collecte)*	Collecte des eaux usées / Collecte des eaux de fond de cale SYSTÈMES DISTINCTS	Pompe fixe/ Pompe mobile	OUI	Pompes fixes acquises en 2011/2012	2011/2012	X
				Consommables distribués aux plaisanciers et dépôt des consommables usagés au point propre (fond de cale)	NON			
				Autres actions mises en place	OUI	Mise en place du carnet d'usage et d'entretien des pompes, avec attestations de pompage	juin 2024	Peu d'utilisation des pompes Difficulté à estimer la quantité pompée

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE	
					PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE SUIVANTE	
					Perspectives vis-à-vis de l'action -plusieurs perspectives possibles	
§	Critères	Intitulé du critère	Point à vérifier et documents à présenter		* Reconduction simple de l'action * Non-reconduction de l'action * Reconduction de l'action avec piste de progrès * Nouvelle action envisagée	Si non reconduction de l'action, expliquez pourquoi?
5.2.2	Critère 2	*Mise en place et gestion d'un point propre si préconisé dans le diagnostic initial)*	Point Propre aux normes et entretenu	Dimensionnement adapté, clôturé, signalétique, contenants adaptés, traitement des effluents (fuite,nettoyage, ruissellement)	Reconduction de l'action avec piste de progrès	X
				Carnet d'entretien du Point Propre et des installations annexes (ex. si séparateur hydrocarbure dédié + agrément prestataire en charge de l'entretien du système de traitement)	Reconduction de l'action avec piste de progrès	X
				Mettre à disposition du personnel des fiches de données de sécurité (fiches MSDS) concernant les matières dangereuses.	Reconduction de l'action avec piste de progrès (terminer l'action)	X
5.2.2	Critère 3	*Collecte des eaux usées et de fonds de cale (équipement mobile ou fixe ou prestataire de collecte)*	Collecte des eaux usées / Collecte des eaux de fond de cale SYSTÈMES DISTINCTS	Pompe fixe/ Pompe mobile	Reconduction de l'action avec piste de progrès	X
				Consommables distribués aux plaisanciers et dépôt des consommables usagés au point propre (fond de cale)		X
				Autres actions mises en place	Reconduction simple de l'action	X

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE				
					Reconduction simple de l'action	Reconduction de l'action avec piste de progrés			
§	*Critères*	*Intitulé du critère*	*Point à vérifier et documents à présenter*			Détails et objectifs	Estimation financière (si possible)	Échéance prévisionnelle	Personne(s) impliquée(s) dans la réalisation de l'action
5.2.2	Critère 2	*Mise en place et gestion d'un point propre si préconisé dans le diagnostic initial)*	Point Propre aux normes et entretenu	Dimensionnement adapté, clôturé, signalétique, contenants adaptés, traitement des effluents (fuite,nettoyage, ruissellement)	X	Réagencement du Point Propre si nécessaire (voir à l'usage)	?	fin 2025	personnel du carénage
				Carnet d'entretien du Point Propre et des installations annexes (ex. si séparateur hydrocarbure dédié + agrément prestataire en charge de l'entretien du système de traitement)	X	Continuer à remplir le carnet Analyse des observations relevées (mauvais tri, incivilités,,,) pour remédiation	X	fin 2025	personnel du carénage
				Mettre à disposition du personnel des fiches de données de sécurité (fiches MSDS) concernant les matières dangereuses.	X	Terminer l'action Mise à disposition du personnel des fiches MSDS avec note de service émargée	X	début 2025	XG JVL JM
5.2.2	Critère 3	*Collecte des eaux usées et de fonds de cale (équipement mobile ou fixe ou prestataire de collecte)*	Collecte des eaux usées / Collecte des eaux de fond de cale SYSTÈMES DISTINCTS	Pompe fixe/ Pompe mobile	X	Pose de pompes neuves sur la nouvelle panne carburant	?	2026	JF
				Consommables distribués aux plaisanciers et dépôt des consommables usagés au point propre (fond de cale)					
				Autres actions mises en place	Systématiser la distribution des attestations Inciter les plaisanciers à utiliser les pompes	X	X	X	X

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE			
					Nouvelle action envisagée			
§	*Critères*	*Intitulé du critère*	*Point à vérifier et documents à présenter*		Détails et objectifs	Estimation financière (si possible)	Échéance prévisionnelle	Personne(s) impliquée(s) dans la réalisation de l'action
5.2.2	Critère 2	*Mise en place et gestion d'un point propre si préconisé dans le diagnostic initial)*	Point Propre aux normes et entretenu	Dimensionnement adapté, clôturé, signalétique, contenants adaptés, traitement des effluents (fuite,nettoyage, ruissellement)	X	X	X	X
				Carnet d'entretien du Point Propre et des installations annexes (ex. si séparateur hydrocarbure dédié + agrément prestataire en charge de l'entretien du système de traitement)	X	X	X	X
				Mettre à disposition du personnel des fiches de données de sécurité (fiches MSDS) concernant les matières dangereuses.	X	X	X	X
5.2.2	Critère 3	*Collecte des eaux usées et de fonds de cale (équipement mobile ou fixe ou prestataire de collecte)*	Collecte des eaux usées / Collecte des eaux de fond de cale SYSTÈMES DISTINCTS	Pompe fixe/ Pompe mobile	X	X	X	X
				Consommables distribués aux plaisanciers et dépôt des consommables usagés au point propre (fond de cale)				
				Autres actions mises en place	X	X	X	X

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE			
§	Critères	Intitulé du critère	Point à vérifier et documents à présenter		Critère satisfait (Oui/Non/Échéances si en cours) Si non concerné Supprimer les lignes ou inscrire NC	Détails	Date de réalisation	Difficultés rencontrées
5.2.2	Critère 4	Collecte des eaux de l'aire de carénage et entretien des navires	Aire de carénage aux normes et entretenue	Isolée hydrauliquement, clôturée, signalétique, traitement des effluents de carénage	OUI	Réfection de l'aire de carénage en 2008 Changement des caniveaux fin 2024 (160m linéaires)	2008 2024	X
				Aspect fonctionnel du système de traitement (facture, carnet d'entretien) et agrément des prestataires en charge de l'entretien	OUI	Passage de la société SEAV 2 fois par an: Pompage du séparateur + curage Entretien pompe relèvement	tous les ans	X
				Si activités déléguées sur le port, l'exploitant doit vous fournir les justificatifs demandés				
5.2.2	Critère 5	Collecte et traitement des eaux d'origine tellurique issues du ruissellement des sols (terre-pleins et parking du port) - si préconisé dans l'étude diagnostic	Collecte et traitement des eaux de ruissellement	Présence de système de collecte et de traitement	OUI/NON	Mise en place du dos d'âne et du filet antipol quai du stade pour détourner les eaux de largade et retenir macrodéchets + hydrocarbures du parking *Solution temporaire avant construction du pôle nautique*	mai-juin 2024	- filet non protégé (risque de dégradation) - réticence des plaisanciers (bloque un passage entre le quai et le parking) : ouverture d'un nouveau passage entre le parking et le quai
				Aspect fonctionnel (facture, carnet d'entretien) et agrément des prestataires en charge de l'entretien	OUI	Entretien en régie	2024	X

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE	
					PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE SUIVANTE	
					Perspectives vis-à-vis de l'action -plusieurs perspectives possibles	
§	Critères	Intitulé du critère	Point à vérifier et documents à présenter		* Reconduction simple de l'action * Non-reconduction de l'action * Reconduction de l'action avec piste de progrès * Nouvelle action envisagée	Si non reconduction de l'action, expliquez pourquoi?
5.2.2	Critère 4	Collecte des eaux de l'aire de carénage et entretien des navires	Aire de carénage aux normes et entretenue	Isolée hydrauliquement, clôturée, signalétique, traitement des effluents de carénage	Non-reconduction de l'action	ADC isolée et opérationnelle
				Aspect fonctionnel du système de traitement (facture, carnet d'entretien) et agrément des prestataires en charge de l'entretien	Reconduction simple de l'action	X
				Si activités déléguées sur le port, l'exploitant doit vous fournir les justificatifs demandés		
5.2.2	Critère 5	Collecte et traitement des eaux d'origine tellurique issues du ruissellement des sols (terre-pleins et parking du port) - si préconisé dans l'étude diagnostic	Collecte et traitement des eaux de ruissellement	Présence de système de collecte et de traitement	Reconduction simple de l'action	X
				Aspect fonctionnel (facture, carnet d'entretien) et agrément des prestataires en charge de l'entretien	Reconduction simple de l'action	X

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE				
						Reconduction de l'action avec piste de progrés			
§	Critères	Intitulé du critère	Point à vérifier et documents à présenter		Reconduction simple de l'action	Détails et objectifs	Estimation financière (si possible)	Échéance prévisionnelle	Personne(s) impliquée(s) dans la réalisation de l'action
5.2.2	Critère 4	Collecte des eaux de l'aire de carénage et entretien des navires	Aire de carénage aux normes et entretenue	Isolée hydrauliquement, clôturée, signalétique, traitement des effluents de carénage	X	X	X	X	X
				Aspect fonctionnel du système de traitement (facture, carnet d'entretien) et agrément des prestataires en charge de l'entretien	Passage de la société SEAV 2 fois par an: Pompage du séparateur + curage Entretien pompe relèvement	X	X	X	X
				Si activités déléguées sur le port, l'exploitant doit vous fournir les justificatifs demandés					
5.2.2	Critère 5	Collecte et traitement des eaux d'origine tellurique issues du ruissellement des sols (terre-pleins et parking du port) - si préconisé dans l'étude diagnostic	Collecte et traitement des eaux de ruissellement	Présence de système de collecte et de traitement	Surveillance lors des largades et gros orages Nettoyage du filet et changement du boudin si nécessaire	X	X	X	X
				Aspect fonctionnel (facture, carnet d'entretien) et agrément des prestataires en charge de l'entretien	Entretien régulier	X	X	X	X

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE			
					Nouvelle action envisagée			
§	*Critères*	*Intitulé du critère*	*Point à vérifier et documents à présenter*		Détails et objectifs	Estimation financière (si possible)	Échéance prévisionnelle	Personne(s) impliquée(s) dans la réalisation de l'action
5.2.2	Critère 4	*Collecte des eaux de l'aire de carénage et entretien des navires*	Aire de carénage aux normes et entretenue	Isolée hydrauliquement, clôturée, signalétique, traitement des effluents de carénage	X	X	X	X
				Aspect fonctionnel du système de traitement (facture, carnet d'entretien) et agrément des prestataires en charge de l'entretien	X	X	X	X
				Si activités déléguées sur le port, l'exploitant doit vous fournir les justificatifs demandés				
5.2.2	Critère 5	*Collecte et traitement des eaux d'origine tellurique issues du ruissellement des sols (terre-pleins et parking du port) - si préconisé dans l'étude diagnostic*	Collecte et traitement des eaux de ruissellement	Présence de système de collecte et de traitement	X	X	X	X
				Aspect fonctionnel (facture, carnet d'entretien) et agrément des prestataires en charge de l'entretien	X	X	X	X

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE			
§	*Critères*	*Intitulé du critère*	*Point à vérifier et documents à présenter*		Critère satisfait (Oui/Non/Échéances si en cours) Si non concerné Supprimer les lignes ou inscrire NC	Détails	Date de réalisation	Difficultés rencontrées
5.2.2	Critère 7	*Équipements de la station de distribution de carburant*	Station d'avitaillement aux normes et documents administratifs	Récépissé ICPE (Installations Classées Pour l'Environnement) ou Arrêté d'exploitation	OUI	Documents disponibles dans le drive	2006	X
				Documents relatifs aux audits de contrôle des équipements de la station par un organisme agréé avec conclusions et preuves de mise en conformité si demandées ?	OUI	Documents disponibles dans le drive	2022	X
				Présence d'un système de collecte et de traitement des hydrocarbures déversés à terre (aire de dépotage/aire de distribution) - fonction des préconisations de l'étude diagnostic	OUI/NON	Aire de dépotage équipée d'un collecteur Panne avitaillement non équipée d'un système de collecte des égouttures, mais mise en place de mesures alternatives en attente de la construction de la nouvelle panne (sable, conteneur antipol)	2020 (dépotage)	X
				Aspect fonctionnel du système de traitement (facture, carnet d'entretien) et agrément des prestataires en charge de l'entretien	OUI	Inspection mensuelle par agent portuaire (voir drive) Matériels antipol souillés récupérés par SERAHU (bac dans le Point Propre) Maintenance des pompes par Tokheim (carnet métrologique dispo dans le drive) Contrôle périodique par Qualiconsult (drive)		X
				Présence de consommables pour la gestion des pollutions accidentelles à terre et/ou du milieu aquatique (sable, absorbant)	OUI	Bac à sable + conteneur antipol à disposition sur la panne carburant Vérifié chaque mois lors de l'inspection mensuelle	Dispo depuis plusieurs années inspection reprise en 2024	X
				Mettre à disposition du personnel des fiches de données de sécurité (fiches MSDS) concernant les matières dangereuses.	prévu pour début 2025	Préparation des fiches de sécurité fin 2024	2024-2025	X

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE	
					PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE SUIVANTE	
					Perspectives vis-à-vis de l'action -plusieurs perspectives possibles	
§	*Critères*	*Intitulé du critère*	*Point à vérifier et documents à présenter*		* Reconduction simple de l'action * Non-reconduction de l'action * Reconduction de l'action avec piste de progrès * Nouvelle action envisagée	Si non reconduction de l'action, expliquez pourquoi?
5.2.2	Critère 7	*Équipements de la station de distribution de carburant*	Station d'avitaillement aux normes et documents administratifs	Récépissé ICPE (Installations Classées Pour l'Environnement) ou Arrêté d'exploitation	Non-reconduction de l'action	Nouvelle station carburant prévue pour 2026
				Documents relatifs aux audits de contrôle des équipements de la station par un organisme agréé avec conclusions et preuves de mise en conformité si demandées ?	Non-reconduction de l'action	Nouvelle station carburant prévue pour 2026
				Présence d'un système de collecte et de traitement des hydrocarbures déversés à terre (aire de dépotage/aire de distribution) - fonction des préconisations de l'étude diagnostic	Reconduction de l'action avec piste de progrès	X
				Aspect fonctionnel du système de traitement (facture, carnet d'entretien) et agrément des prestataires en charge de l'entretien	Reconduction simple de l'action	X
				Présence de consommables pour la gestion des pollutions accidentelles à terre et/ou du milieu aquatique (sable, absorbant)	Reconduction simple de l'action	X
				Mettre à disposition du personnel des fiches de données de sécurité (fiches MSDS) concernant les matières dangereuses.	Reconduction de l'action avec piste de progrès	X

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE				
					Reconduction simple de l'action	Reconduction de l'action avec piste de progrès			
§	*Critères*	*Intitulé du critère*	*Point à vérifier et documents à présenter*			Détails et objectifs	Estimation financière (si possible)	Échéance prévisionnelle	Personne(s) impliquée(s) dans la réalisation de l'action
5.2.2	Critère 7	*Équipements de la station de distribution de carburant*	Station d'avitaillement aux normes et documents administratifs	Récépissé ICPE (Installations Classées Pour l'Environnement) ou Arrêté d'exploitation	X	X	X	X	X
				Documents relatifs aux audits de contrôle des équipements de la station par un organisme agréé avec conclusions et preuves de mise en conformité si demandées ?	X	X	X	x	x
				Présence d'un système de collecte et de traitement des hydrocarbures déversés à terre (aire de dépotage/aire de distribution) - fonction des préconisations de l'étude diagnostic	X	- avril 2025: Pose de boudins absorbants sous la panne pour récupération des égouttures à l'eau - fin 2025: Construction de la nouvelle panne avitaillement	2096 euros (boudins absorbants) 1,158 million d'euros (nouvelle panne)	Boudins: pose avant haute saison (> avril 2025) Nouvelle panne: début des travaux en oct 2025 pour 6 mois	JF JM
				Aspect fonctionnel du système de traitement (facture, carnet d'entretien) et agrément des prestataires en charge de l'entretien	Suivi des inspections et des entretiens	X	X	X	X
				Présence de consommables pour la gestion des pollutions accidentelles à terre et/ou du milieu aquatique (sable, absorbant)	Reconduction simple de l'action	X	X	X	X
				Mettre à disposition du personnel des fiches de données de sécurité (fiches MSDS) concernant les matières dangereuses.	X	Regroupement des fiches de sécu dans le drive + 3 classeurs à disposition des salariés (bureau amarreurs, bureau avitaillement, bureau carénage) Note de service émargée	X	début 2025	JVL JM XG

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE			
					Nouvelle action envisagée			
§	*Critères*	*Intitulé du critère*	*Point à vérifier et documents à présenter*		Détails et objectifs	Estimation financière (si possible)	Échéance prévisionnelle	Personne(s) impliquée(s) dans la réalisation de l'action
5.2.2	Critère 7	*Équipements de la station de distribution de carburant*	Station d'avitaillement aux normes et documents administratifs	Récépissé ICPE (Installations Classées Pour l'Environnement) ou Arrêté d'exploitation	X	X	X	X
				Documents relatifs aux audits de contrôle des équipements de la station par un organisme agréé avec conclusions et preuves de mise en conformité si demandées ?	X	X	X	X
				Présence d'un système de collecte et de traitement des hydrocarbures déversés à terre (aire de dépotage/aire de distribution) - fonction des préconisations de l'étude diagnostic	X	X	X	X
				Aspect fonctionnel du système de traitement (facture, carnet d'entretien) et agrément des prestataires en charge de l'entretien	X	X	X	X
				Présence de consommables pour la gestion des pollutions accidentelles à terre et/ou du milieu aquatique (sable, absorbant)	X	X	X	X
				Mettre à disposition du personnel des fiches de données de sécurité (fiches MSDS) concernant les matières dangereuses.	X	X	X	X

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE			
§	*Critères*	*Intitulé du critère*	*Point à vérifier et documents à présenter*		Critère satisfait (Oui/Non/Échéances si en cours) Si non concerné Supprimer les lignes ou inscrire NC	Détails	Date de réalisation	Difficultés rencontrées
			Avitaillement par camions (navires et station d'avitaillement pour remplissage des cuves)	Protocole de sécurité réglementant les avitaillements sur le port, entre le port et les sociétés en charge des avitaillements	prévu pour 2025	Rédaction commencée	en cours	
				Document attestant que la société de livraison a un certificat d'agrément du véhicule-citerne (ADR) pour les produits pétroliers	prévu pour 2025	A demander	en cours	La SOGEBA fait appel à plusieurs prestataires
				Copies des cartes de conducteur de matière dangereuse (ADR) des chauffeurs, à jour	prévu pour 2025	A demander	en cours	La SOGEBA fait appel à plusieurs prestataires

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE	
					PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE SUIVANTE	
					Perspectives vis-à-vis de l'action -plusieurs perspectives possibles	
§	Critères	Intitulé du critère	Point à vérifier et documents à présenter		* Reconduction simple de l'action * Non-reconduction de l'action * Reconduction de l'action avec piste de progrès * Nouvelle action envisagée	Si non reconduction de l'action, expliquez pourquoi?
			Avitaillement par camions (navires et station d'avitaillement pour remplissage des cuves)	Protocole de sécurité réglementant les avitaillements sur le port, entre le port et les sociétés en charge des avitaillements	Reconduction de l'action avec piste de progrès	X
				Document attestant que la société de livraison a un certificat d'agrément du véhicule-citerne (ADR) pour les produits pétroliers	Reconduction de l'action avec piste de progrès	X
				Copies des cartes de conducteur de matière dangereuse (ADR) des chauffeurs, à jour	Reconduction de l'action avec piste de progrès	X

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE				
					Reconduction simple de l'action	Reconduction de l'action avec piste de progrès			
§	Critères	Intitulé du critère	Point à vérifier et documents à présenter			Détails et objectifs	Estimation financière (si possible)	Échéance prévisionnelle	Personne(s) impliquée(s) dans la réalisation de l'action
			Avitaillement par camions (navires et station d'avitaillement pour remplissage des cuves)	Protocole de sécurité réglementant les avitaillements sur le port, entre le port et les sociétés en charge des avitaillements	X	Finaliser la rédaction du protocolde de livraison	X	courant 2025	JM
				Document attestant que la société de livraison a un certificat d'agrément du véhicule-citerne (ADR) pour les produits pétroliers	X	Systématiser la demande des documents auprès des prestataires	X	courant 2025	JM
				Copies des cartes de conducteur de matière dangereuse (ADR) des chauffeurs, à jour	X	Systématiser la demande des documents auprès des prestataires	X	courant 2025	JM

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE			
					Nouvelle action envisagée			
§	Critères	Intitulé du critère	Point à vérifier et documents à présenter		Détails et objectifs	Estimation financière (si possible)	Échéance prévisionnelle	Personne(s) impliquée(s) dans la réalisation de l'action
			Avitaillement par camions (navires et station d'avitaillement pour remplissage des cuves)	Protocole de sécurité réglementant les avitaillements sur le port, entre le port et les sociétés en charge des avitaillements	X	X	X	X
				Document attestant que la société de livraison a un certificat d'agrément du véhicule-citerne (ADR) pour les produits pétroliers	X	X	X	X
				Copies des cartes de conducteur de matière dangereuse (ADR) des chauffeurs, à jour	X	X	X	X

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE			
					Critère satisfait (Oui/Non/Échéances si en cours)	Détails	Date de réalisation	Difficultés rencontrées
§	*Critères*	*Intitulé du critère*	*Point à vérifier et documents à présenter*		Si non concerné Supprimer les lignes ou inscrire NC			
5.2.2	Critère 8	*Installations/équipements obsolètes*	Que deviennent les équipements obsolètes du port ?	Preuve d'enlèvement, agrément du prestataire, et traçabilité	Prévu pour les travaux	Inclus dans les travaux	2025-2026	
5.2.3	Critère 9	*Équipements sanitaires*	Présence de sanitaires utilisables pour les usagers - participent à la gestion des eaux usées sur le port Si équipements pour les eaux grises (douche, buanderie, bac vaisselle) les valoriser dans cette section	Sanitaires en nombre suffisant? Nécessité d'ajouter des sanitaires?	OUI/NON	Préconisation du diagnostic d'ajouter 2 blocs sanitaires (non fait) Nouveaux sanitaires plus agréables avec douche/WC PMR dans nouvelle capitainerie Augmentation du nombre de sanitaires prévue au niveau de l'office du tourisme lors des travaux	2026	
				Raccordement au réseau eaux usées de la ville ou autres moyens adaptés (ex. fosse septique - le cas échéant preuve de vidange, traçabilité et agrément du prestataire)	OUI	Sanitaires raccordés au réseau eaux usées de la ville	à la création	X
				Existence d'une signalétique adaptée pour les signaler	OUI	Pose de signalétique Ports Propres à chaque bloc sanitaire	juin 2024	X
				Tableau de bord d'entretien des installations pour qu'elles soient attractives	OUI	Boîtiers connectés Taqt dans sanitaires	2023	Un boîtier HS durant une longue période
				Mettre à disposition du personnel des fiches de données de sécurité (fiches MSDS) concernant les matières dangereuses - si le personnel du port entretient les sanitaires				
				Si entretien délégué - copie du contrat du prestataire	OUI	Entretien assuré par société EIN (factures dans le drive)	2002	X

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE	
					PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE SUIVANTE	
					Perspectives vis-à-vis de l'action -plusieurs perspectives possibles	
§	*Critères*	*Intitulé du critère*	*Point à vérifier et documents à présenter*		* Reconduction simple de l'action * Non-reconduction de l'action * Reconduction de l'action avec piste de progrès * Nouvelle action envisagée	Si non reconduction de l'action, expliquez pourquoi?
5.2.2	Critère 8	*Installations/équipements obsolètes*	Que deviennent les équipements obsolètes du port ?	Preuve d'enlèvement, agrément du prestataire, et traçabilité	Reconduction de l'action avec piste de progrès	X
5.2.3	Critère 9	*Équipements sanitaires*	Présence de sanitaires utilisables pour les usagers - participent à la gestion des eaux usées sur le port Si équipements pour les eaux grises (douche, buanderie, bac vaisselle) les valoriser dans cette section	Sanitaires en nombre suffisant? Nécessité d'ajouter des sanitaires?	Reconduction de l'action avec piste de progrès	X
				Raccordement au réseau eaux usées de la ville ou autres moyens adaptés (ex. fosse septique - le cas échéant preuve de vidange, traçabilité et agrément du prestataire)	Reconduction simple de l'action	X
				Existence d'une signalétique adaptée pour les signaler	Non-reconduction de l'action	Signalétique en place
				Tableau de bord d'entretien des installations pour qu'elles soient attractives	Reconduction de l'action avec piste de progrès	X
				Mettre à disposition du personnel des fiches de données de sécurité (fiches MSDS) concernant les matières dangereuses - si le personnel du port entretient les sanitaires		
				Si entretien délégué - copie du contrat du prestataire	Reconduction simple de l'action	X

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE				
					Reconduction simple de l'action	Reconduction de l'action avec piste de progrés			
§	Critères	Intitulé du critère	Point à vérifier et documents à présenter			Détails et objectifs	Estimation financière (si possible)	Échéance prévisionnelle	Personne(s) impliquée(s) dans la réalisation de l'action
5.2.2	Critère 8	Installations/équipements obsolètes	Que deviennent les équipements obsolètes du port ?	Preuve d'enlèvement, agrément du prestataire, et traçabilité	X	Le démentèlement de certaines infrastructures du port commencera durant la deuxième moitié de l'année 2025	inclus dans le montant des travaux	2025-2026	JF ST
5.2.3	Critère 9	Équipements sanitaires	Présence de sanitaires utilisables pour les usagers - participent à la gestion des eaux usées sur le port Si équipements pour les eaux grises (douche, buanderie, bac vaisselle) les valoriser dans cette section	Sanitaires en nombre suffisant? Nécessité d'ajouter des sanitaires?	X	Augmentation du nombre de sanitaires prévue au niveau de l'office du tourisme lors des travaux Etude de faisabilité de la mise en place de sanitaires sur la partie Est du port	?	2026	JF
				Raccordement au réseau eaux usées de la ville ou autres moyens adaptés (ex. fosse septique - le cas échéant preuve de vidange, traçabilité et agrément du prestataire)	Raccordement au réseau pour toute nouvelle création de sanitaires	x	X	X	X
				Existence d'une signalétique adaptée pour les signaler	X	X	X	X	X
				Tableau de bord d'entretien des installations pour qu'elles soient attractives	X	systématisation des pointages et des relevés Suivi du pointage	X	début 2025	RB
				Mettre à disposition du personnel des fiches de données de sécurité (fiches MSDS) concernant les matières dangereuses - si le personnel du port entretient les sanitaires		Désignation d'un référent pour le suivi			
				Si entretien délégué - copie du contrat du prestataire		X	X	X	X

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE			
					Nouvelle action envisagée			
§	Critères	Intitulé du critère	Point à vérifier et documents à présenter		Détails et objectifs	Estimation financière (si possible)	Échéance prévisionnelle	Personne(s) impliquée(s) dans la réalisation de l'action
5.2.2	Critère 8	Installations/équipements obsolètes	Que deviennent les équipements obsolètes du port ?	Preuve d'enlèvement, agrément du prestataire, et traçabilité	X	X	X	X
5.2.3	Critère 9	Équipements sanitaires	Présence de sanitaires utilisables pour les usagers - participent à la gestion des eaux usées sur le port Si équipements pour les eaux grises (douche, buanderie, bac vaisselle) les valoriser dans cette section	Sanitaires en nombre suffisant? Nécessité d'ajouter des sanitaires?	X	X	X	X
				Raccordement au réseau eaux usées de la ville ou autres moyens adaptés (ex. fosse septique - le cas échéant preuve de vidange, traçabilité et agrément du prestataire)	X	X	X	X
				Existence d'une signalétique adaptée pour les signaler	X	X	X	X
				Tableau de bord d'entretien des installations pour qu'elles soient attractives	X	X	X	X
				Mettre à disposition du personnel des fiches de données de sécurité (fiches MSDS) concernant les matières dangereuses - si le personnel du port entretient les sanitaires				
				Si entretien délégué - copie du contrat du prestataire	X	X	X	X

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE			
					Critère satisfait (Oui/Non/Échéances si en cours)	Détails	Date de réalisation	Difficultés rencontrées
§	*Critères*	*Intitulé du critère*	*Point à vérifier et documents à présenter*		Si non concerné Supprimer les lignes ou inscrire NC			
5.2.4	Critère 10	*Matériel de dépollution*	Organisation du port face aux pollutions accidentelles et autres dangers susceptibles d'en provoquer une	Mise en place d'une procédure de gestion des pollutions d'urgence et connaissance/maîtrise de ces dernières par le personnel (Preuves (photos, comptes rendus…) de l'entrainement ou formation et entrainement aux procédures d'urgence en cas de pollution)	OUI	Exercice de déploiement du barrage antipol organisé chaque année avant saison, avec feuille d'émargement, photos et compte-rendu	chaque année au printemps	X
				Présence de matériel de dépollution (linéaire de barrage adapté au plus grand navire, à la fermeture du port et circonscription de la station d'avitaillement, absorbants …) - localisation claire et accessible et gestion du stock (liste, péremption…)	OUI/NON	Conteneur antipol sur aire de carénage avec barrage flottant de 60 mètres, feuilles, poudres et boudins absorbants, EPI Gestion du stock avec inventaire mis à jour régulièrement et après chaque utilisation	?	X
				Mettre à disposition du personnel des fiches de données de sécurité (fiches MSDS) concernant les matières dangereuses.	prévu pour début 2025	En cours de rédaction fin 2024	Début 2025	X
				Pour les activités déléguées sur le port, expliquer comment l'exploitant a été intégré dans la lutte contre les pollutions accidentelles si une telle pollution est issue de son activité	*à préciser avec Marceau*			

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE	
					PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE SUIVANTE	
					Perspectives vis-à-vis de l'action -plusieurs perspectives possibles	
§	*Critères*	*Intitulé du critère*	*Point à vérifier et documents à présenter*		* Reconduction simple de l'action * Non-reconduction de l'action * Reconduction de l'action avec piste de progrès * Nouvelle action envisagée	Si non reconduction de l'action, expliquez pourquoi?
5.2.4	Critère 10	*Matériel de dépollution*	Organisation du port face aux pollutions accidentelles et autres dangers susceptibles d'en provoquer une	Mise en place d'une procédure de gestion des pollutions d'urgence et connaissance/maîtrise de ces dernières par le personnel (Preuves (photos, comptes rendus…) de l'entrainement ou formation et entrainement aux procédures d'urgence en cas de pollution)	Reconduction simple de l'action	X
				Présence de matériel de dépollution (linéaire de barrage adapté au plus grand navire, à la fermeture du port et circonscription de la station d'avitaillement, absorbants …) - localisation claire et accessible et gestion du stock (liste, péremption…)	Reconduction de l'action avec piste de progrès	X
				Mettre à disposition du personnel des fiches de données de sécurité (fiches MSDS) concernant les matières dangereuses.	Reconduction de l'action avec piste de progrès (terminer l'action)	X
				Pour les activités déléguées sur le port, expliquer comment l'exploitant a été intégré dans la lutte contre les pollutions accidentelles si une telle pollution est issue de son activité		

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE				
					Reconduction simple de l'action	Reconduction de l'action avec piste de progrés			
§	Critères	Intitulé du critère	Point à vérifier et documents à présenter			Détails et objectifs	Estimation financière (si possible)	Échéance prévisionnelle	Personne(s) impliquée(s) dans la réalisation de l'action
5.2.4	Critère 10	Matériel de dépollution	Organisation du port face aux pollutions accidentelles et autres dangers susceptibles d'en provoquer une	Mise en place d'une procédure de gestion des pollutions d'urgence et connaissance/maîtrise de ces dernières par le personnel (Preuves (photos, comptes rendus...) de l'entrainement ou formation et entrainement aux procédures d'urgence en cas de pollution)	Prévoir une date pour avril-juin 2025	X	X	X	X
				Présence de matériel de dépollution (linéaire de barrage adapté au plus grand navire, à la fermeture du port et circonscription de la station d'avitaillement, absorbants ...) - localisation claire et accessible et gestion du stock (liste, péremption...)	X	Achat de linéaire de barrage supplémentaire pour ceinturer la plus grande unité du port	11000 - 20000	2025	JF
				Mettre à disposition du personnel des fiches de données de sécurité (fiches MSDS) concernant les matières dangereuses.	X	Terminer l'action Mise à disposition du personnel des fiches MSDS avec note de service émargée	X	début 2025	XG JVL JM
				Pour les activités déléguées sur le port, expliquer comment l'exploitant a été intégré dans la lutte contre les pollutions accidentelles si une telle pollution est issue de son activité					

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE			
					Nouvelle action envisagée			
§	Critères	Intitulé du critère	Point à vérifier et documents à présenter		Détails et objectifs	Estimation financière (si possible)	Échéance prévisionnelle	Personne(s) impliquée(s) dans la réalisation de l'action
5.2.4	Critère 10	Matériel de dépollution	Organisation du port face aux pollutions accidentelles et autres dangers susceptibles d'en provoquer une	Mise en place d'une procédure de gestion des pollutions d'urgence et connaissance/maîtrise de ces dernières par le personnel (Preuves (photos, comptes rendus...) de l'entrainement ou formation et entrainement aux procédures d'urgence en cas de pollution)	X	X	X	X
				Présence de matériel de dépollution (linéaire de barrage adapté au plus grand navire, à la fermeture du port et circonscription de la station d'avitaillement, absorbants ...) - localisation claire et accessible et gestion du stock (liste, péremption...)	X	X	X	X
				Mettre à disposition du personnel des fiches de données de sécurité (fiches MSDS) concernant les matières dangereuses.	X	X	X	X
				Pour les activités déléguées sur le port, expliquer comment l'exploitant a été intégré dans la lutte contre les pollutions accidentelles si une telle pollution est issue de son activité				

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE			
§	Critères	Intitulé du critère	Point à vérifier et documents à présenter		Critère satisfait (Oui/Non/Échéances si en cours) Si non concerné Supprimer les lignes ou inscrire NC	Détails	Date de réalisation	Difficultés rencontrées
5.2.5	Critère 11	*Maîtrise des consommations d'eau*	Connaissance des consommations et actions visant à les réduire	Relevés des consommations d'eau sur le compteur et/ou les compteurs sectoriels	OUI	- Relevé mensuel manuel de tous les compteurs		Prend beaucoup de temps
				Relevés des anomalies constatées et des actions correctives menées (réparation de fuites, information aux plaisanciers ...)	OUI	Création d'un fichier recensant les interventions des agents techniques	juin 2024	X
				Dispositifs pour réaliser des économies d'eau (ressources alternatives, les équipements hydroéconomes...)	OUI	- pose de réducteurs de pression à l'entrée des pannes et/ou dans chaque borne - Mise en place de mousseurs sur les robinets des sanitaires - Boutons poussoirs sur les douches		Tous les compteurs et bornes ne sont pas encore équipés, manque de temps et de main d'oeuvre
5.2.5	Critère 12	*Maîtrise des consommations énergétiques*	Connaissance des consommations et actions visant à les réduire	Relevés des compteurs et sous-compteurs	OUI	Relevé mensuel	depuis 2018	X
				Relevés des anomalies constatées et des actions correctives menées (recherche des gros consommateurs, etc.)	OUI	Création d'un fichier recensant les interventions des agents techniques	juin 2024	X
				Dispositifs d'économie en énergie	OUI	- Ampoules remplacées par des LED - Optimisation des horaires des horloges astronomiques commandant l'allumage et l'extinction de l'éclairage public (Bornes du port + zone de carénage et lampadaires) - Pose de disjoncteurs adaptés pour éviter les consommations excessives - La capitainerie a subi une réhabilitation complète incluant un système d'isolation moins énergivore et incluant des technologies plus cohérentes avec l'époque.	Depuis 2021	X
				Mise en oeuvre de production d'énergie renouvelable	en cours, pour 2026	Etude pour panneaux solaires sur la capitainerie	septembre 2024	Refus de l'architecte de poser des panneaux solaires sur le toit de la capitainerie

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE	
					PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE SUIVANTE Perspectives vis-à-vis de l'action -plusieurs perspectives possibles	
§	Critères	Intitulé du critère	Point à vérifier et documents à présenter		* Reconduction simple de l'action * Non-reconduction de l'action * Reconduction de l'action avec piste de progrès * Nouvelle action envisagée	Si non reconduction de l'action, expliquez pourquoi?
5.2.5	Critère 11	*Maîtrise des consommations d'eau*	Connaissance des consommations et actions visant à les réduire	Relevés des consommations d'eau sur le compteur et/ou les compteurs sectoriels	Reconduction simple de l'action Nouvelle action envisagée	X
				Relevés des anomalies constatées et des actions correctives menées (réparation de fuites, information aux plaisanciers ...)	Reconduction simple de l'action	X
				Dispositifs pour réaliser des économies d'eau (ressources alternatives, les équipements hydroéconomes...)	Reconduction de l'action avec piste de progrès Nouvelle action envisagée	X
5.2.5	Critère 12	*Maîtrise des consommations énergétiques*	Connaissance des consommations et actions visant à les réduire	Relevés des compteurs et sous-compteurs	Reconduction simple de l'action	X
				Relevés des anomalies constatées et des actions correctives menées (recherche des gros consommateurs, etc.)	Reconduction simple de l'action	X
				Dispositifs d'économie en énergie	Reconduction de l'action avec piste de progrès	X
				Mise en oeuvre de production d'énergie renouvelable	Reconduction de l'action avec piste de progrès	X

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024				
					PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE				
					Reconduction simple de l'action	Reconduction de l'action avec piste de progrés			
§	Critères	Intitulé du critère	Point à vérifier et documents à présenter			Détails et objectifs	Estimation financière (si possible)	Échéance prévisionnelle	Personne(s) impliquée(s) dans la réalisation de l'action
5.2.5	Critère 11	Maîtrise des consommations d'eau	Connaissance des consommations et actions visant à les réduire	Relevés des consommations d'eau sur le compteur et/ou les compteurs sectoriels	Relève mensuelle des compteurs	X	X	X	X
				Relevés des anomalies constatées et des actions correctives menées (réparation de fuites, information aux plaisanciers ...)	Tenue du fichier	X	X	X	X
				Dispositifs pour réaliser des économies d'eau (ressources alternatives, les équipements hydroéconomes...)	X	Equiper tous les compteurs et toutes les bornes de réducteurs de pression	?	2026 - couverture totale du port à la fin des travaux	JF
5.2.5	Critère 12	Maîtrise des consommations énergétiques	Connaissance des consommations et actions visant à les réduire	Relevés des compteurs et sous-compteurs	Relève mensuelle des compteurs	X	X	X	X
				Relevés des anomalies constatées et des actions correctives menées (recherche des gros consommateurs, etc.)	Tenue du fichier	X	X	X	X
				Dispositifs d'économie en énergie	X	Développement des dispositifs d'économie au sein du port, en fonction de l'avancée des travaux notamment	?	2026	JF NL LR
				Mise en oeuvre de production d'énergie renouvelable	X	Etude de faisabilité pour pose de panneaux solaires sur les toits des locaux sur l'aire de carénage	80000	2026	JF NL LR

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024			
					PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE			
					Nouvelle action envisagée			
§	Critères	Intitulé du critère	Point à vérifier et documents à présenter		Détails et objectifs	Estimation financière (si possible)	Échéance prévisionnelle	Personne(s) impliquée(s) dans la réalisation de l'action
5.2.5	Critère 11	Maîtrise des consommations d'eau	Connaissance des consommations et actions visant à les réduire	Relevés des consommations d'eau sur le compteur et/ou les compteurs sectoriels	Pose de nouveaux compteurs en GJ et espace catamarans	?	2025	JF NL LR
				Relevés des anomalies constatées et des actions correctives menées (réparation de fuites, information aux plaisanciers ...)	X	X	X	X
				Dispositifs pour réaliser des économies d'eau (ressources alternatives, les équipements hydroéconomes...)	Mise en place d'un circuit fermé sur la zone de carénage, permettant la réutilisation des eaux pour les KARCHER (test en cours)	?	2026	JF
5.2.5	Critère 12	Maîtrise des consommations énergétiques	Connaissance des consommations et actions visant à les réduire	Relevés des compteurs et sous-compteurs	X	X	X	X
				Relevés des anomalies constatées et des actions correctives menées (recherche des gros consommateurs, etc.)	X	X	X	X
				Dispositifs d'économie en énergie	X	X	X	X
				Mise en oeuvre de production d'énergie renouvelable				

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE			
					Critère satisfait (Oui/Non/Échéances si en cours)	Détails	Date de réalisation	Difficultés rencontrées
§	*Critères*	*Intitulé du critère*	*Point à vérifier et documents à présenter*		Si non concerné Supprimer les lignes ou inscrire NC			
Formation, information, sensibilisation et écoute des usagers, parties intéressées								*Formation, information, sensibilisation et écoute*
5.3.1	Critère 13	*Formation et sensibilisation du personnel portuaire*	Formation et sensibilisation du personnel portuaire permanent, intérimaire et saisonnier	Nombre de personnes ayant suivi la formation Ports Propres Fournir attestations de formation délivrée par un organisme agréé (preuve agrément, programme de formation) pour les personnels permanents	OUI	7 salariés formés	2018 2023 2024	X
					OUI			X
5.3.1	Critère 14	*Sensibilisation des personnels intérimaires et saisonniers*		Processus d'intégration, sensibilisation environnementale	OUI	Présentation de la démarche Ports Propres lors de la réunion de début de saison	2024	X
5.3.2	Critère 15	*Information / sensibilisation des usagers et traitement des remontées d'information*	Information / sensibilisation des usagers et traitement des remontées d'information	Signalétique des différents équipements mis à disposition et consigne d'utilisation et numéro en cas d'urgence	en cours	Pose de signalétique sur l'ensemble du port, mais il manque encore qq panneaux ainsi que numéros d'urgence	courant 2024	
				Mettre à disposition des usagers du port un « code de bonne conduite environnementale »	OUI	Diffusion du code sur réseaux sociaux, site internet du port et version papier disponible en capitainerie	novembre 2024	X
				Actions d'information / sensibilisation pour les usagers (plaquettes d'information, réunions de sensibilisation, clause dans les documents contractuels, règlement du port,etc....)	OUI	- Com réseaux sociaux et écrans accueil - Prospectus informatifs sur l'environnement à l'accueil - Panneaux d'affichage sur le port - réglement portuaire (carénage, eaux noires...) - Démarche environnementale prise en compte dans attribution AOT	tout au long de l'année	X
				Dispositif d'écoute des usagers et de traitement des remontées d'informations	OUI	Conseil portuaire organisé 2 à 3 fois par an	12 février 2024 18 septembre 2024	X
				Présentation du bilan et du plan d'action en Conseil Portuaire	Prochain conseil portuaire 2025	Présentation bilan 2024 lors du premier Conseil Portuaire de 2025	?	X

Norme ISO 18725 Ports Propres				BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE		
				PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE SUIVANTE		
				Perspectives vis-à-vis de l'action -plusieurs perspectives possibles		
§	*Critères*	*Intitulé du critère*	*Point à vérifier et documents à présenter*	* Reconduction simple de l'action * Non-reconduction de l'action * Reconduction de l'action avec piste de progrès * Nouvelle action envisagée	Si non reconduction de l'action, expliquez pourquoi?	
Formation, information, sensibilisation et écoute des usagers, parties intéressées				*des usagers, parties intéressées*		
5.3.1	Critère 13	*Formation et sensibilisation du personnel portuaire*	Formation et sensibilisation du personnel portuaire permanent, intérimaire et saisonnier	Nombre de personnes ayant suivi la formation Ports Propres Fournir attestations de formation délivrée par un organisme agréé (preuve agrément, programme de formation) pour les personnels permanents	Reconduction simple de l'action	X
						X
5.3.1	Critère 14	*Sensibilisation des personnels intérimaires et saisonniers*		Processus d'intégration, sensibilisation environnementale	Reconduction de l'action avec piste de progrès	X
5.3.2	Critère 15	*Information / sensibilisation des usagers et traitement des remontées d'information*	Information / sensibilisation des usagers et traitement des remontées d'information	Signalétique des différents équipements mis à disposition et consigne d'utilisation et numéro en cas d'urgence	Reconduction simple de l'action	X
				Mettre à disposition des usagers du port un « code de bonne conduite environnementale »	Reconduction simple de l'action	X
				Actions d'information / sensibilisation pour les usagers (plaquettes d'information, réunions de sensibilisation, clause dans les documents contractuels, règlement du port,etc....)	Reconduction de l'action avec piste de progrès Nouvelle action envisagée	X
				Dispositif d'écoute des usagers et de traitement des remontées d'informations	Reconduction simple de l'action	X
				Présentation du bilan et du plan d'action en Conseil Portuaire	Reconduction simple de l'action	X

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE				
					Reconduction simple de l'action	Reconduction de l'action avec piste de progrés			
§	Critères	Intitulé du critère	Point à vérifier et documents à présenter			Détails et objectifs	Estimation financière (si possible)	Échéance prévisionnelle	Personne(s) impliquée(s) dans la réalisation de l'action
Formation, information, sensibilisation et écoute des usagers, parties intéressées					*Formation, information, sensibilisation et écoute de*				
5.3.1	Critère 13	*Formation et sensibilisation du personnel portuaire*	Formation et sensibilisation du personnel portuaire permanent, intérimaire et saisonnier	Nombre de personnes ayant suivi la formation Ports Propres Fournir attestations de formation délivrée par un organisme agréé (preuve agrément, programme de formation) pour les personnels permanents	Formation de 4 salariés en 2025	X	X	X	X
							X	X	X
5.3.1	Critère 14	*Sensibilisation des personnels intérimaires et saisonniers*		Processus d'intégration, sensibilisation environnementale	X	Création d'une présentation visuelle type PPT	X	début saison 2025	ST
5.3.2	Critère 15	*Information / sensibilisation des usagers et traitement des remontées d'information*	Information / sensibilisation des usagers et traitement des remontées d'information	Signalétique des différents équipements mis à disposition et consigne d'utilisation et numéro en cas d'urgence	Terminer la pose des derniers panneaux Numéros d'urgence	X	X	X	X
				Mettre à disposition des usagers du port un « code de bonne conduite environnementale »	X	X	X	X	X
				Actions d'information / sensibilisation pour les usagers (plaquettes d'information, réunions de sensibilisation, clause dans les documents contractuels, règlement du port,etc....)	X	Affichage dans les vitrines Nouveaux documents de sensibilisation à proposer à l'accueil Développer les clauses environnementales das les contrats/conventions avec prestataires	?	2025	RB XG
				Dispositif d'écoute des usagers et de traitement des remontées d'informations	Conseils portuaires chaque année	X	X	X	X
				Présentation du bilan et du plan d'action en Conseil Portuaire	Présentation chaque année lors du premier conseil portuaire	X	X	X	X

Norme ISO 18725 Ports Propres					BILAN ACTIONS - Année 2024 PORTS PROPRES / PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVSERSITE			
					Nouvelle action envisagée			
§	Critères	Intitulé du critère	Point à vérifier et documents à présenter		Détails et objectifs	Estimation financière (si possible)	Échéance prévisionnelle	Personne(s) impliquée(s) dans la réalisation de l'action
Formation, information, sensibilisation et écoute des usagers, parties intéressées					*s usagers, parties intéressées*			
5.3.1	Critère 13	*Formation et sensibilisation du personnel portuaire*	Formation et sensibilisation du personnel portuaire permanent, intérimaire et saisonnier	Nombre de personnes ayant suivi la formation Ports Propres Fournir attestations de formation délivrée par un organisme agréé (preuve agrément, programme de formation) pour les personnels permanents	X	X	X	X
					X	X	X	X
5.3.1	Critère 14	*Sensibilisation des personnels intérimaires et saisonniers*		Processus d'intégration, sensibilisation environnementale	X	X	X	X
5.3.2	Critère 15	*Information / sensibilisation des usagers et traitement des remontées d'information*	Information / sensibilisation des usagers et traitement des remontées d'information	Signalétique des différents équipements mis à disposition et consigne d'utilisation et numéro en cas d'urgence	X	X	X	X
				Mettre à disposition des usagers du port un « code de bonne conduite environnementale »	X	X	X	X
				Actions d'information / sensibilisation pour les usagers (plaquettes d'information, réunions de sensibilisation, clause dans les documents contractuels, règlement du port,etc....)	Exposition photo devant la capitainerie sur le thème de la posidonie Campagne Ecogestes durant la saison Sensibiliser à la démarche PP avec des apéros pontons ou autres rencontres à définir	X	X	X
				Dispositif d'écoute des usagers et de traitement des remontées d'informations	X	X	X	X
				Présentation du bilan et du plan d'action en Conseil Portuaire	X	X	X	X

VI.-6. Annexe 6 : Indicateurs d'activité

VI.-6.1 Évolution de l'activité des contrats annuels du port public

EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS ANNUELS DU PORT PUBLIC

Catégorie	2019				2020				2021				2022				2023				2024			
	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT
A (<6 m)	164	99 997	19,7%	8,2%	152	99 492	18,6%	8,2%	155	97 505	19,4%	8,2%	144	104 816	18,5%	7,9%	136	111 417	18,2%	7,7%	134	103 958	18,5%	7,4%
B (6<7 m)	184	155 281	22,1%	12,7%	175	152 285	21,4%	12,5%	170	148 818	21,3%	12,6%	168	169 611	21,6%	12,7%	164	183 696	21,9%	12,7%	163	180 221	22,5%	12,9%
C (7<8 m)	108	122 128	13,0%	10,0%	111	123 195	13,6%	10,1%	102	112 961	12,8%	9,5%	97	124 223	12,5%	9,3%	90	129 148	12,0%	8,9%	88	119 927	12,1%	8,6%
D (8<9 m)	80	112 252	9,6%	9,2%	81	102 142	9,9%	8,4%	76	97 342	9,5%	8,2%	76	111 503	9,8%	8,4%	75	123 740	10,0%	8,5%	74	122 611	10,2%	8,8%
E (9<10 m)	78	122 770	9,4%	10,1%	73	123 202	8,9%	10,1%	73	123 253	9,1%	10,4%	74	141 475	9,5%	10,6%	69	154 510	9,2%	10,7%	71	158 888	9,8%	11,4%
F (10<11 m)	94	202 868	11,3%	16,6%	96	194 679	11,8%	16,0%	91	187 195	11,4%	15,8%	89	214 367	11,5%	16,1%	87	230 195	11,6%	15,9%	79	205 968	10,9%	14,7%
G (11<12 m)	50	127 041	6,0%	10,4%	49	125 271	6,0%	10,3%	55	128 725	6,9%	10,9%	52	144 088	6,7%	10,8%	50	165 957	6,7%	11,4%	49	165 637	6,7%	11,9%
H (12<15 m)	59	188 689	7,1%	15,5%	61	184 900	7,5%	15,2%	58	176 571	7,3%	14,9%	60	203 038	7,7%	15,2%	61	219 029	8,1%	15,1%	52	197 821	7,2%	14,2%
I (15<20 m)	12	58 265	1,4%	4,8%	14	60 829	1,7%	5,0%	14	58 582	1,8%	5,0%	13	65 814	1,7%	4,9%	13	69 683	1,7%	4,8%	12	73 791	1,7%	5,3%
J (>20 m)	4	29 580	0,5%	2,4%	4	49 266	0,5%	4,1%	4	52 033	0,5%	4,4%	4	56 146	0,5%	4,2%	4	62 784	0,5%	4,3%	4	68 633	0,6%	4,9%
TOTAL	**833**	**1 218 870**			**816**	**1 215 261**			**798**	**1 182 984**			**777**	**1 335 081**			**749**	**1 450 159**			**726**	**1 397 457**		

Evolution du chiffre d'affaires par bateau

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CA HT/ Btx (€)	1 462	1 491	1 453	1 463	1 489	1 482	1 718	1 936	1 925

Répartition du nombre de contrat par catégories de bateaux

Catégorie	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
A+B+C (6<8 m)	53,0%	53,4%	53,8%	54,7%	53,7%	53,5%	52,6%	52,1%	53,0%
D+E+F+G (8<12m)	36,4%	36,5%	36,6%	36,3%	36,6%	37,0%	37,5%	37,5%	37,6%
H+I+J (>12 m)	10,5%	10,1%	9,6%	9,0%	9,7%	9,5%	9,9%	10,4%	9,4%

EVOLUTION DES CONTRATS PROFESSIONNELS DU PORT PUBLIC

	2019				2020				2021				2022				2023				2024			
Catégorie	Nbre postes amarrages	CA HT	% Nb Aot	% CA HT	Nbre postes amarrages	CA HT	% Nb Aot	% CA HT	Nbre postes amarrages	CA HT	% Nb Aot	% CA HT	Nbre postes amarrages	CA HT	% Nb Aot	% CA HT	Nbre postes amarrages	CA HT	% Nb Aot	% CA HT	Nbre postes amarrages	CA HT	% Nb Aot	% CA HT
B (6<7 m)	1	687	1,9%	0,6%	8	3 916	14,5%	5,4%	9	9 995	15,5%	4,5%	8	9 900	14,8%	2,7%	10	9 514	18,2%	2,2%	7	8 172	13,2%	1,9%
C (7<8 m)	9	7 696	16,7%	6,7%	6	1 374	10,9%	1,9%	6	6 895	10,3%	3,1%	6	7 917	11,1%	2,1%	5	7 179	9,1%	1,7%	5	7 283	9,4%	1,7%
D (8<9 m)	6	6 832	11,1%	5,9%	4	1 273	7,3%	1,8%	5	6 149	8,6%	2,8%	3	5 520	5,6%	1,5%	4	7 831	7,3%	1,8%	4	7 945	7,5%	1,9%
E (9<10 m)	3	4 514	5,6%	3,9%	7	4 307	12,7%	6,0%	7	12 344	12,1%	5,5%	8	15 533	14,8%	4,2%	6	12 903	10,9%	3,0%	6	13 090	11,3%	3,1%
F (10<11 m)	7	12 498	13,0%	10,8%	10	4 125	18,2%	5,7%	11	22 898	19,0%	10,3%	10	22 664	18,5%	6,1%	10	26 399	18,2%	6,2%	10	24 023	18,9%	5,7%
G (11<12 m)	12	22 531	22,2%	19,5%	2	1 134	3,6%	1,6%	2	5 574	3,4%	2,5%	3	9 583	5,6%	2,6%	2	7 160	3,6%	1,7%	2	7 264	3,8%	1,7%
H (12<15 m)	2	7 634	3,7%	6,6%	10	7 520	18,2%	10,4%	11	33 708	19,0%	15,1%	8	26 815	14,8%	7,2%	9	37 729	16,4%	8,9%	9	34 054	17,0%	8,1%
I (15<20 m)	10	32 309	18,5%	28,0%	4	3 873	7,3%	5,4%	4	19 429	6,9%	8,7%	5	26 811	9,3%	7,2%	4	24 961	7,3%	5,9%	4	25 343	7,5%	6,0%
J (>20 m)	4	20 832	7,4%	18,0%	4	44 636	7,3%	61,9%	3	105 621	5,2%	47,4%	3	246 122	5,6%	66,4%	5	290 159	9,1%	68,5%	6	294 377	11,3%	69,8%
TOTAL	**54**	**115 534**			**55**	**72 158**			**58**	**222 613**			**54**	**370 864**			**55**	**423 836**			**53**	**421 551**		

REVENUS DE LA REDEVANCE APPLIQUEE SUR LE TRANSPORT DE PASSAGERS

	2021		2022		2023		2024	
	Nb Passagers	CA HT	Nb Passagers	CA HT	Nb Passagers	CA HT	Nb Passagers	CA HT
Redevance par passager	55 102	18 367,00 €	38 200	15 916,67 €	37 098	18 549,00 €	40 361	20 340,00 €

VI.-6.3 Évolution de l'activité des contrats mensuels/saisonniers

EVOLUTION DU NOMBRE DE BATEAUX EN CONTRATS MENSUELS/SAISONNIERS

Catégorie	2019				2020				2021				2022				2023				2024			
	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT	Btx	CA HT	% Nb btx	% CA HT
A (<6 m)	30	16 692	17,4%	7,6%	40	22 412	18,5%	7,2%	29	18 513	13,6%	6,7%	83	23 575	17,0%	5,7%	60	23 195	16,2%	6,8%	70	20 685	15,1%	6,7%
B (6<7 m)	37	30 051	21,5%	13,7%	37	31 640	17,1%	10,2%	45	31 781	21,0%	11,5%	118	61 057	24,1%	14,7%	89	43 442	24,1%	12,7%	114	44 454	24,5%	14,3%
C (7<8 m)	20	20 107	11,6%	9,1%	27	29 490	12,5%	9,5%	27	27 065	12,6%	9,8%	79	53 669	16,2%	12,9%	48	34 183	13,0%	10,0%	63	31 123	13,5%	10,0%
D (8<9 m)	19	19 168	11,0%	8,7%	23	25 464	10,6%	8,2%	22	20 688	10,3%	7,5%	45	31 141	9,2%	7,5%	50	37 821	13,5%	11,1%	57	35 578	12,3%	11,5%
E (9<10 m)	17	22 200	9,9%	10,1%	17	25 432	7,9%	8,2%	19	25 502	8,9%	9,3%	39	39 923	8,0%	9,6%	31	37 566	8,4%	11,0%	40	34 484	8,6%	11,1%
F (10<11 m)	16	19 977	9,3%	9,1%	24	39 506	11,1%	12,7%	22	26 777	10,3%	9,7%	49	52 689	10,0%	12,7%	29	40 439	7,8%	11,8%	42	36 361	9,0%	11,7%
G (11<12 m)	13	22 835	7,6%	10,4%	23	41 481	10,6%	13,4%	23	39 822	10,7%	14,5%	32	40 406	6,5%	9,7%	25	41 838	6,8%	12,3%	27	33 960	5,8%	10,9%
H (12<15 m)	9	23 577	5,2%	10,7%	16	40 947	7,4%	13,2%	18	44 375	8,4%	16,1%	31	58 460	6,3%	14,1%	30	56 092	8,1%	16,4%	40	51 507	8,6%	16,6%
I (15<20 m)	7	26 876	4,1%	12,2%	5	27 703	2,3%	8,9%	6	14 725	2,8%	5,3%	11	38 316	2,2%	9,2%	8	26 885	2,2%	7,9%	11	20 228	2,4%	6,5%
J (>20 m)	4	18 614	2,3%	8,5%	4	26 504	1,9%	8,5%	3	26 253	1,4%	9,5%	2	15 717	0,4%	3,8%	-	-	0,0%	0,0%	1	2 139	0,2%	0,7%
TOTAL	**172**	**220 097**			**216**	**310 580**			**214**	**275 501**			**489**	**414 954**			**370**	**341 460**			**465**	**310 519**		

EVOLUTION DU NOMBRE DE CONTRATS ESCALES

	2020						2021						2022						2023						2024					
Catégorie	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	CA HT/Btx	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	CA HT/Btx	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	CA HT/Btx	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	CA HT/Btx	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	CA HT/Btx
A (<6 m)	236	2 704	26 829	11,5	9,9	113,7	213	2 141	17 764	10,1	8,3	83,4	253	2 944	32 201	11,6	10,9	127,3	175	2 876	37 570	16,4	13,1	214,7	169	2 718	35 839	16,1	13,2	212,1
B (6<7 m)	264	3 055	37 157	11,6	12,2	140,7	289	3 353	43 327	11,6	12,9	149,9	322	3 922	57 917	12,2	14,8	179,9	248	3 651	65 151	14,7	17,8	262,7	228	3 626	67 535	15,9	18,6	296,2
C (7<8 m)	192	1 442	22 275	7,5	15,4	116,0	234	2 219	35 022	9,5	15,8	149,7	210	1 987	36 522	9,5	18,4	173,9	171	1 994	42 394	11,7	21,3	247,9	158	2 147	47 517	13,6	22,1	300,7
D (8<9 m)	182	639	12 681	3,5	19,8	69,7	229	1 354	28 527	5,9	21,1	124,6	174	975	23 528	5,6	24,1	135,2	195	1 590	42 552	8,2	26,8	218,2	227	1 607	44 414	7,1	27,6	195,7
E (9<10 m)	228	642	15 782	2,8	24,6	69,2	320	1 246	30 150	3,9	24,2	94,2	322	1 175	33 895	3,6	28,8	105,3	273	1 001	33 738	3,7	33,7	123,6	248	1 136	40 187	4,6	35,4	162,0
F (10<11 m)	441	1 783	50 711	4,0	28,4	115,0	536	2 159	59 518	4,0	27,6	111,0	477	1 355	45 239	2,8	33,4	94,8	482	1 349	49 501	2,8	36,7	102,7	436	1 418	56 201	3,3	39,6	128,9
G (11<12 m)	323	865	30 376	2,7	35,1	94,0	455	1 500	50 669	3,3	33,8	111,4	456	1 312	52 957	2,9	40,4	116,1	372	1 199	57 571	3,2	48,0	154,8	379	1 149	56 815	3,0	49,4	149,9
H (12<15 m)	410	1 147	50 863	2,8	44,3	124,1	520	1 453	63 964	2,8	44,0	123,0	532	1 630	80 090	3,1	49,1	150,5	460	1 345	78 139	2,9	58,1	169,9	500	1 538	91 929	3,1	59,8	183,9
I (15<20 m)	82	218	14 221	2,7	65,2	173,4	154	614	40 590	4,0	66,1	263,6	172	386	29 555	2,2	76,6	171,8	142	385	32 760	2,7	85,1	230,7	118	335	29 004	2,8	86,6	245,8
J (>20 m)	33	72	11 026	2,2	153,1	334,1	38	144	22 688	3,8	157,6	597,0	48	142	24 372	3,0	171,6	507,8	26	35	6 309	1,3	180,3	242,6	31	74	14 539	2,4	196,5	469,0
TOTAL	**2 391**	**12 567**	**271 922**	**5,3**	**21,6**	**113,7**	**2 988**	**16 183**	**392 219**	**5,4**	**24,2**	**131,3**	**2 966**	**15 828**	**416 277**	**5,3**	**26,3**	**140,3**	**2 544**	**15 425**	**445 685**	**6,1**	**28,9**	**175,2**	**2 494**	**15 748**	**483 979**	**6,3**	**30,7**	**194,1**

Répartition des unités accuillies par catégories de taille

Catégorie	2019	2020	2021	2022	2023	2024
A+B+C (6<8 m)	23,8%	28,9%	24,6%	26,5%	23,3%	22,3%
D+E+F+G (8<12m)	51,9%	49,1%	51,5%	48,2%	52,0%	51,7%
H+I+J (>12 m)	24,3%	22,0%	23,8%	25,4%	24,7%	26,0%

Focus sur la période estivale (mai-septembre):

	2020						2021						2022						2023						2024					
Catégorie	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	CA HT/Btx	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	CA HT/Btx	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	CA HT/Btx	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	CA HT/Btx	Btx	Nuitées	CA HT	Nuits/btx	CA HT/nuit	CA HT/Btx
A (<6 m)	116	2 033	19 811	17,5	9,7	170,8	183	1 866	16 057	10,2	8,6	87,7	220	2 645	29 872	12,0	11,3	135,8	215	2 738	36 394	12,7	13,3	169,3	209	2 572	34 562	12,3	13,4	165,4
B (6<7 m)	133	2 773	35 260	20,8	12,7	265,1	248	2 930	39 943	11,8	13,6	161,1	281	3 537	54 018	12,6	15,3	192,2	272	3 304	61 056	12,1	18,5	224,5	256	3 310	63 480	12,9	19,2	248,0
C (7<8 m)	122	1 128	18 894	9,2	16,7	154,9	193	1 787	30 200	9,3	16,9	156,5	170	1 649	31 908	9,7	19,3	187,7	160	1 642	37 246	10,3	22,7	232,8	161	1 921	43 902	11,9	22,9	272,7
D (8<9 m)	125	508	10 931	4,1	21,5	87,4	193	1 102	24 720	5,7	22,4	128,1	151	874	21 834	5,8	25,0	144,6	189	1 401	38 916	7,4	27,8	205,9	220	1 409	40 339	6,4	28,6	183,4
E (9<10 m)	183	602	15 181	3,3	25,2	83,0	272	1 081	27 545	4,0	25,5	101,3	280	1 035	31 251	3,7	30,2	111,6	250	884	31 111	3,5	35,2	124,4	216	985	36 475	4,6	37,0	168,9
F (10<11 m)	306	1 268	37 652	4,1	29,7	123,0	464	1 807	53 499	3,9	29,6	115,3	407	1 202	41 582	3,0	34,6	102,2	410	1 041	41 094	2,5	39,5	100,2	393	1 240	50 928	3,2	41,1	129,6
G (11<12 m)	231	771	28 177	3,3	36,5	122,0	398	1 346	47 130	3,4	35,0	118,4	381	1 125	47 434	3,0	42,2	124,5	329	1 038	52 195	3,2	50,3	158,6	322	916	48 138	2,8	52,6	149,5
H (12<15 m)	288	815	40 966	2,8	50,3	142,2	476	1 284	59 153	2,7	46,1	124,3	460	1 313	70 612	2,9	53,8	153,5	395	1 074	66 748	2,7	62,1	169,0	428	1 206	76 284	2,8	63,3	178,2
I (15<20 m)	60	174	12 587	2,9	72,3	209,8	129	510	36 162	4,0	70,9	280,3	145	339	27 051	2,3	79,8	186,6	132	326	29 099	2,5	89,3	220,4	90	198	18 841	2,2	95,2	209,3
J (>20 m)	29	66	10 961	2,3	166,1	378,0	36	126	21 396	3,5	169,8	594,3	41	121	22 236	3,0	183,8	542,3	23	31	5 673	1,3	183,0	246,6	26	62	12 886	2,4	207,8	495,6
TOTAL	**1 593**	**10 138**	**230 420**	**6,4**	**22,7**	**144,6**	**2 592**	**13 839**	**355 804**	**5,3**	**25,7**	**137,3**	**2 536**	**13 840**	**377 799**	**5,5**	**27,3**	**149,0**	**2 375**	**13 479**	**399 533**	**5,7**	**29,6**	**168,2**	**2 321**	**13 819**	**425 834**	**6,0**	**30,8**	**183,5**
% total annnuel	67%	81%	85%				87%	86%	91%				86%	87%	91%				93%	87%	90%				93%	88%	88%			

Répartition des unités accuillies par catégories de taille

Catégorie	2019	2020	2021	2022	2023	2024
A+B+C (6<8 m)	20,9%	23,3%	24,1%	26,5%	27,2%	27,0%
D+E+F+G (8<12m)	53,9%	53,0%	51,2%	48,1%	49,6%	49,6%
H+I+J (>12 m)	25,2%	23,7%	24,7%	25,5%	23,2%	23,4%

EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE L'AIRE DE CARENAGE

1/ Manutentions

	Nombre de manœuvres				
	Mises à l'eau	Mises sur remorque	Forfaits M-D-C	Total	CA HT Total
2016	445	489	990	1924	197 434
2017	452	513	1034	1999	198 468
2018	445	550	1025	2020	233 629
2019	435	463	1088	1986	233 281
2020	369	436	947	1752	213 948
2021	414	500	1094	2008	252 776
2022	369	472	1034	1875	262 764
2023	387	454	1096	1937	286 390
2023	369	469	1083	1921	304 547

Evolution du nombre de bateaux traités par catégorie de taille

	2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024	
Longueur	**Nbre de btx**	**% du total**	**Nbre de btx**	**% du total**	**Nbre de btx**	**% du total**	**Nbre de btx**	**% du total**	**Nbre de btx**	**% du total**	**Nbre de btx**	**% du total**	**Nbre de btx**	**% du total**
<5 m	72	3,4%	101	4,8%	68	3,9%	94	4,5%	67	3,5%	53	2,7%	73	3,6%
5<6 m	297	14,1%	272	12,9%	238	13,6%	264	12,8%	205	10,6%	224	11,4%	201	9,8%
6<7 m	459	21,7%	414	19,6%	347	19,8%	412	19,9%	414	21,4%	434	22,1%	449	21,9%
7<8 m	347	16,4%	353	16,7%	292	16,7%	330	15,9%	281	14,5%	303	15,4%	328	16,0%
8<9 m	177	8,4%	203	9,6%	165	9,4%	169	8,2%	149	7,7%	157	8,0%	160	7,8%
9<10 m	215	10,2%	250	11,8%	187	10,7%	242	11,7%	256	13,2%	267	13,6%	265	12,9%
10<11 m	173	8,2%	202	9,5%	151	8,6%	184	8,9%	175	9,0%	149	7,6%	188	9,2%
11<12 m	177	8,4%	149	7,0%	124	7,1%	161	7,8%	187	9,6%	175	8,9%	170	8,3%
12<13 m	72	3,4%	77	3,6%	62	3,5%	79	3,8%	80	4,1%	77	3,9%	82	4,0%
13<14 m	50	2,4%	38	1,8%	55	3,1%	57	2,8%	59	3,0%	57	2,9%	69	3,4%
14<15 m	42	2,0%	32	1,5%	32	1,8%	47	2,3%	30	1,5%	26	1,3%	31	1,5%
15<16 m	24	1,1%	13	0,6%	24	1,4%	21	1,0%	25	1,3%	30	1,5%	27	1,3%
16<17 m	6	0,3%	6	0,3%	3	0,2%	6	0,3%	6	0,3%	8	0,4%	2	0,1%
17<18 m	1	0,0%	4	0,2%	2	0,1%	2	0,1%	2	0,1%	2	0,1%	1	0,0%
18<19 m	1	0,0%	1	0,0%	2	0,1%	2	0,1%	2	0,1%	2	0,1%	2	0,1%
19<20 m		0,0%	1	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Total général	**2 113**	**100,0%**	**2 116**	**100,0%**	**1 752**	**100,0%**	**2 070**	**100,0%**	**1 938**	**100,0%**	**1 964**	**100,0%**	**2 048**	**100,0%**

Répartition des bateaux traités par taille de bateaux

Tailles	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
0<8 m	53,9%	55,1%	55,6%	53,9%	53,9%	53,1%	49,9%	51,6%	51,3%
8<12 m	35,6%	34,9%	35,1%	38,0%	35,8%	36,5%	39,6%	38,1%	38,2%
>12 m	10,6%	10,1%	9,3%	8,1%	10,3%	10,3%	10,5%	10,3%	10,4%

2/ Stationnement

	Stationnement TP / Jour	Stationnement gratuit / Jour	Total Stationnement	CA HT Total
2016	2392	642	3034	66 313
2017	2317	578	2895	54 798
2018	3007	1306	4313	71 350
2019	3382	1488	4870	68 068
2020	2603	1539	4142	68 916
2021	3321	1463	4784	107 121
2022	3964	1443	5407	115 149
2023	3229	1381	4610	106 690
2024	3261	1259	4520	98 429

Evolution du nombre de bateaux stationnés par catégorie de taille

	2018		2019		2020		2021		2022		2023		2024	
Longueur	Nbre de btx	% du total	Nbre de btx	% du total	Nbre de btx	% du total	Nbre de btx	% du total	Nbre de btx	% du total	Nbre de btx	% du total	Nbre de btx	% du total
<5 m	26	2,4%	38	2,4%	36	2,6%	23	1,5%	36	2,5%	26	1,9%	28	2,0%
5<6 m	71	6,5%	165	10,2%	124	9,1%	126	8,2%	102	7,0%	103	7,4%	89	6,5%
6<7 m	140	12,7%	223	13,8%	185	13,5%	212	13,8%	198	13,7%	213	15,3%	218	15,8%
7<8 m	146	13,3%	231	14,3%	181	13,2%	187	12,1%	160	11,0%	166	11,9%	184	13,4%
8<9 m	97	8,8%	157	9,7%	121	8,8%	91	5,9%	101	7,0%	96	6,9%	111	8,1%
9<10 m	141	12,8%	226	14,0%	153	11,2%	211	13,7%	239	16,5%	247	17,7%	220	16,0%
10<11 m	142	12,9%	204	12,7%	162	11,8%	194	12,6%	161	11,1%	130	9,3%	149	10,8%
11<12 m	137	12,5%	156	9,7%	152	11,1%	198	12,9%	200	13,8%	161	11,5%	142	10,3%
12<13 m	67	6,1%	81	5,0%	75	5,5%	96	6,2%	86	5,9%	106	7,6%	91	6,6%
13<14 m	62	5,6%	40	2,5%	85	6,2%	80	5,2%	76	5,2%	65	4,7%	67	4,9%
14<15 m	35	3,2%	59	3,7%	41	3,0%	70	4,5%	45	3,1%	30	2,1%	43	3,1%
15<16 m	24	2,2%	15	0,9%	46	3,4%	29	1,9%	25	1,7%	36	2,6%	29	2,1%
16<17 m	9	0,8%	10	0,6%	3	0,2%	17	1,1%	14	1,0%	11	0,8%	2	0,1%
17<18 m	1	0,1%	4	0,2%	2	0,1%	3	0,2%	3	0,2%	3	0,2%	1	0,1%
18<19 m	2	0,2%	1	0,1%	2	0,1%	3	0,2%	2	0,1%	3	0,2%	2	0,1%
19<20 m		0,0%	1	0,1%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%	-	0,0%
Total général	1 100	100,0%	1 611	100,0%	1 368	100,0%	1 540	100,0%	1 448	100,0%	1 396	100,0%	1 376	100,0%

Répartition des bateaux traités par taille de bateaux

Tailles	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
0<8 m	29,1%	30,1%	34,8%	40,8%	38,5%	35,6%	34,3%	36,4%	37,7%
8<12 m	43,1%	44,4%	47,0%	46,1%	43,0%	45,1%	48,4%	45,4%	45,2%
>12 m	27,8%	25,4%	18,2%	13,1%	18,6%	19,4%	17,3%	18,2%	17,1%

VI.-7. Annexe 7 : Avis des usagers

VI.-7.1 Registre des observations des usagers du port (anonymisé)

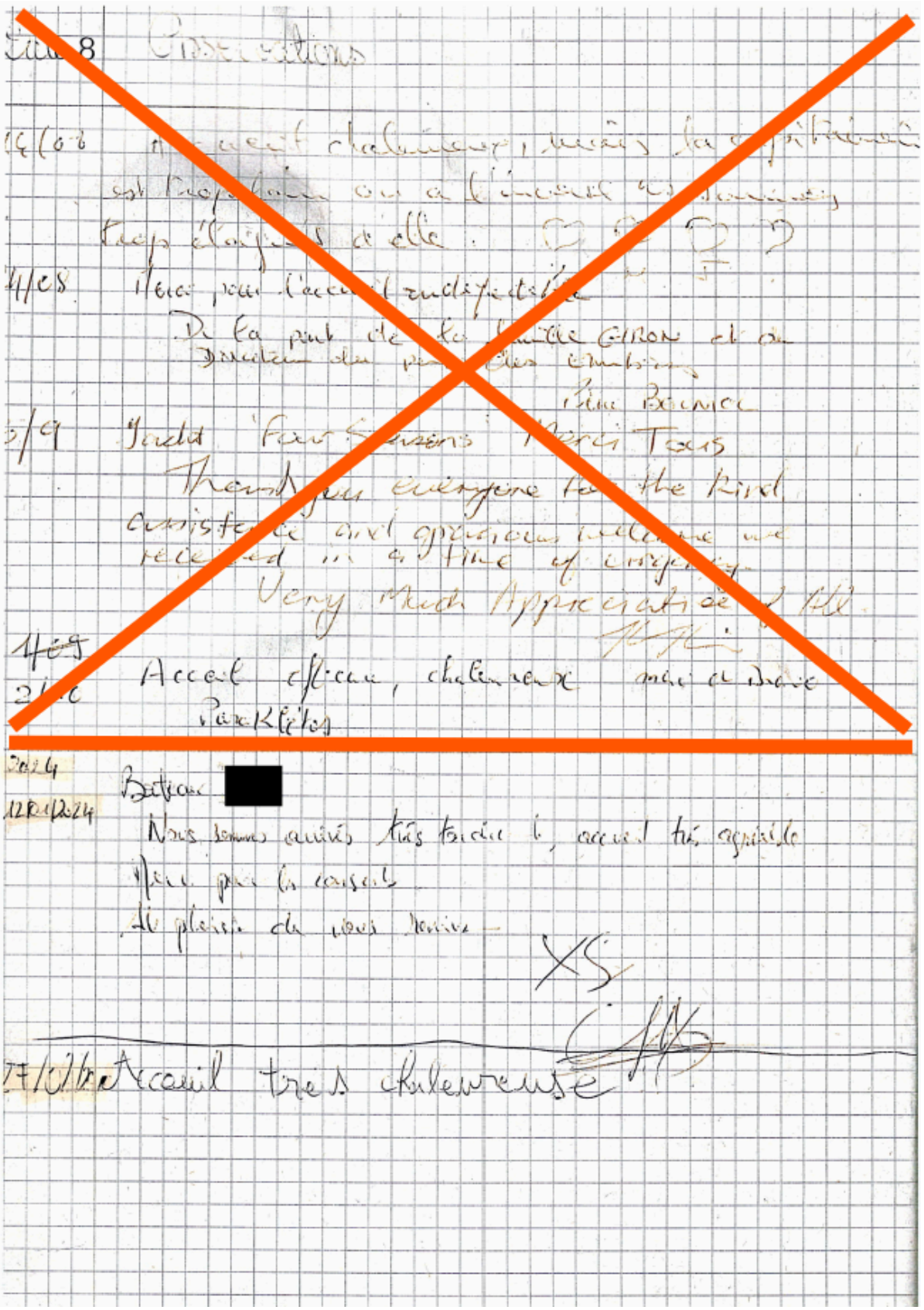

Merci pour les employés de SOGEDA,
qui m'ont bien aidé à fixer
le moteur sur mon bateau ; en particulier,
Pour [redacted]
Merci à tous
[redacted] 11 avril 2024

Merci beacoup pour tous les
supports. Nous avons bien
-2 ! profité A bientôt
[redacted] 13.ma.24

7/07 Une équipe sans faille, certainement un maître de Port
compétent et bienveillant avec tous les employés.
Nous bénéficions donc de tous les avantages : accueil impeccable,
aide à l'amarrage et le tout avec le sourire.
Un grand merci de la part d' [redacted] –

25/07 Très bon accueil. Du personnel de grande qualité.
Très compétant et bienveillant.
Merci beaucoup de la part de [redacted]

27/07 Merci pour l'accueil la disponibilité
et le Sourire [redacted]
[redacted] ([redacted]

10

30/07/24 Toujours bien accueillis au port de Bandol en passagers
une belle équipe pour un bon port merci

02/08/24 La team Petite Lune nous remercie pour notre gentillesse ♡
Vous êtes au top !!

[redacted]

02/08/24 Merci beaucoup à toute l'équipe, celle des petits bateaux rouges et celle de l'accueil. C'est Top, chaque année le plaisir d'être bien accueilli est un réel plaisir

[redacted]

10/08/24 Excellent accueil à la capitainerie pour une courte escale. Sourire et disponibilité au rendez-vous.

[redacted]

11/08/24 Encore un plaisir de faire escale dans ce port au cadre charmant et à l'accueil chaleureux. Merci à l'équipe de la capitainerie. A bientôt.

11/08/2024. Merci à l'équipe du port.
14h30 Accueil au top et marina très agréable et chaleureuse.
Nous reviendrons [redacted]

13

j'adore ce port moi [redacted]

16/08/2024

Un grand merci pour votre accueil et votre assistance ! Un port très agréable et une équipe charmante ! [redacted]

Merci a grand bravo à tte l'équipe de la meilleure Capitainerie visitée !

[redacted]

17/08/24

Les canards landais sont passés par ici !
Merci pour l'accueil ! 26/08/2024

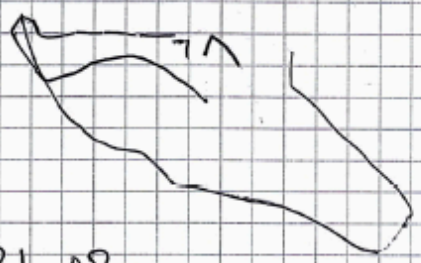

le 31-08.

On s'est senti très bien accompagnés pour obtenir une place
très bien accueillis et conseillés pour aller à notre place

Merci ! Et bon courage pour finir

14

Merci pour l'accueil – Ecole de Voile Cistérienne

[redacted] – le 22 oct 2024

Merci pour cet semaine de stage et de découverte.

13/12/2024

Accueil chaleureux, port très agréable : Merci la Capitainerie.

VI.-7.2 Observations des usagers de l'application Navily (anonymisée)

Plaisancier	Date	Avis	Note globale (/5)	Commerces (/5)	Tourisme (/5)	Services (/5)	Accueil (/5)	Propreté (/5)
XXXXX, Moteur (13.8m x4.3m x1.2m)	25/03/2024	Une belle marina bien protégée avec un personnel sympathique dans une ville enchanteresse. Nous nous sommes sentis très à l'aise ici et nous reviendrons volontiers. (traduction du commentaire original en allemand)	4,6	5,0	5,0	4,0	5,0	4,0
XXXXXx, Voilier (11.9m x3.9m x1.7m)	13/05/2024	Port très agréable et bien entretenu avec un personnel très sympathique. Ville agréable avec de nombreux magasins, glaciers, restaurants et bars. En conséquence, beaucoup de tourisme. Environ 44 € pour 11,90 m. (traduction du commentaire original en allemand)	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
XXXXX, Voilier (11.5m x3.8m x1.9m)	19/05/2024	Bien accueillis avec un personnel très sympathique, une aide bienvenue pour la pendille. En revanche les sanitaires sont très loin du ponton visiteur, un autre sanitaire plus proche mais public.	3,8	4,0	4,0	3,0	5,0	3,0
XXXXX, Voilier (9.4m x3.3m x1.9m)	29/05/2024	Un accueil au top de chez top....!!! Amabilité... Serviabilité... Assistance.. Un seul mot.. Parfait... Merci	4,6	5,0	4,0	5,0	5,0	4,0
XXXXX, Voilier (12.3m x4m x2.2m)	29/06/2024	Très bon accueil de la part de la capitainerie 👍👍👍 Aide à l'amarrage efficace avec dinghy. Place sur ponton K . Avitaillement possible, marché, commerces etc... 74 euros pour un 12 mètres fin juin.	3,6	3,0	3,0	3,0	5,0	4,0
XXXXX - Shuenga, Voilier (13m x4m x2m)	02/07/2024	Le service au téléphone, au bureau et lors de l'accostage était très amical, la ville est agréable avec de jolis cafés et restaurants et un grand marché. Je regrette de ne pas pouvoir donner une très bonne note pour les raisons suivantes : 1. la description du port indique des lignes d'amarrage - cependant, nous n'avions que les chaînes - nous avons donc dû trouver nos propres lignes et manilles pendant la manœuvre d'amarrage. Cela ne nous était jamais arrivé dans une marina et vous devriez au moins en être informé à l'avance - si vous ne parlez pas parfaitement le français et que vous ne recevez les instructions qu'en français, il est très difficile de réagir rapidement à cette situation. 2. vous n'apprenez que le jour de votre arrivée s'il est possible d'amarrer. C'est très difficile pour les marins qui n'ont pas leur port d'attache à proximité - de planifier ou de trouver un abri en cas de vent fort/mistral, etc. 3. il serait bon que la liste des prix dans la description du port soit mise à jour - les prix de 2022 n'existent plus - et certains navigateurs voyagent avec un budget... Quoi qu'il en soit, nous vous remercions pour votre accueil et espérons que vous le prendrez comme une critique constructive. (traduction du commentaire original en allemand)	2,4	3,0	3,0	1,0	2,0	3,0
XXXXX, Voilier (12m x4.2m x2.1m)	04/07/2024	L'équipe est top, de l'ammarage à la vidange des eaux usées, tout est parfait! Petit bémol sur les sanitaires, nettoyés une seul fois pas jour ! On reviendra l'année prochaine !	4,4	5,0	5,0	4,0	5,0	3,0
XXXXX, Voilier (14.8m x5m x2.3m)	09/07/2024	Port super,le personnel au top que ce soit à la capitainerie, à l'amarrage ou pour vous amener de votre bateau à la capitainerie. La ville est agréable avec des commerces bien achalandés Nous faisons étape chaque année	4,2	5,0	3,0	4,0	5,0	4,0

Plaisancier	Date	Avis	Note globale (/5)	Commerces (/5)	Tourisme (/5)	Services (/5)	Accueil (/5)	Propreté (/5)
XXXXX, Voilier (9.1m x3.7m x2.5m)	14/07/2024	Accueil irréprochable ! Aide à l'amarrage, à la station essence par une équipe bien au point. Le ponton visiteur (K) est assez éloigné de la partie restaurants ce qui permet des nuits paisibles. Les commerces sont nombreux et accessibles. Seul petit bémol : les sanitaires sont, par contre, éloignés du ponton K. En été ils sont bien chauffés par les climatiseurs de l'office du tourisme. Du coup, vous prenez 2 douches en une . Ce n'est pas rédhibitoire, c'est améliorable. Les sanitaires sont très propres. Nous reviendrons !	4,4	5,0	4,0	5,0	5,0	3,0
XXXXX, Voilier (9.9m x4.2m x0.9m)	17/07/2024	Bien qu'on nous ait dit au départ qu'ils n'accueillaient pas les catamarans, ils nous ont trouvé une place et nous ont bien aidés à nous installer. La marina est située en plein centre-ville, donc tout est proche. Bien que l'on entende le bruit de la vie nocturne, ce n'était pas mal du tout et la musique s'est arrêtée à minuit. Les toilettes et les douches se trouvaient à côté de l'office du tourisme et étaient adéquates. Il a été très facile de prolonger notre séjour et de trouver un parking gratuit. (traduction du commentaire original en anglais)	4,2	5,0	4,0	4,0	5,0	3,0
XXXXX, Voilier (11m x4m x1.7m)	23/07/2024	Bonne escale réalisée mi juin, accueil sympathique et efficace, plan d'eau bien protégée malgré du sud-est de 20 à 30 kt. Beaucoup de commerces. Un bloc sanitaire ancien et petit mais propre facilement accessible à côté de l'office de tourisme, un autre récent à côté de la capitainerie mais ne semble pas nettoyé très souvent et il faut faire une longue marche depuis le ponton visiteur. Tarif un peu élevé	4,2	5,0	4,0	4,0	4,0	4,0
XXXXX, Moteur (16m x5m x0.8m)	08/08/2024	Excellente réception dans un port sûr. Amarrage le long de la route un peu encombrée par les voitures et les passants. Très pratique pour les magasins et les services. (traduction du commentaire original en italien)	4,8	5,0	5,0	5,0	5,0	4,0
XXXXX, Voilier (9.8m x3.2m x1.8m)	15/08/2024	Port de plaisance au top. Une équipe vous attend en dinghy et vous conduit a votre poste. Aide à l'amarrage efficace et très pro. Sanitaires irréprochables bien que pas toujours très près des pontons. Excellente ambiance. J'y retournerai avec plaisir.	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
XXXXX, Voilier (10.5m x3.4m x1.8m)	30/08/2024	Comme nous ne pouvions joindre personne sur la VHF, nous avons décidé de nous amarrer à la station-service située à côté de la capitainerie. Un emplacement nous a été attribué plus tard. Le port offre un excellent abri et toutes sortes de possibilités d'achats au marché local. Il y a également une plage à l'extérieur de la ville. Les installations sanitaires sont en très bon état. Le rapport qualité-prix est excellent. (traduction du commentaire original en allemand)	4,8	5,0	4,0	5,0	5,0	5,0
XXXXX, Voilier (10.3m x3.5m x1.8m)	01/09/2024	Nous sommes venus en juin et fin août. Que du positif en matière d'acceuil,de place,de propreté. Le personnel est compétent pour l'amarrage. Seul bémol, la distance sanitaires et capitainerie ainsi que le tarif Été. On reviendra...	4,6	5,0	4,0	4,0	5,0	5,0
XXXXX, Voilier (10.3m x3.4m x2m)	03/09/2024	Quel accueil incroyable :-) tout est parfait merci beaucoup à la capitainerie de Bandol. Fraise Pêche / Sun Odyssey 349	4,4	4,0	4,0	4,0	5,0	5,0

Plaisancier	Date	Avis	Note globale (/5)	Commerces (/5)	Tourisme (/5)	Services (/5)	Accueil (/5)	Propreté (/5)
XXXXX, Voilier (13m x3.7m x1.9m)	17/09/2024	L' accueil téléphonique a été parfait tant lors de ma demande de renseignements 2 jours plus tôt, que lors de mon arrivée . En arrivant j ai signalé ma présence à l extérieur à l entrée du port, comme indiqué la veille. Un zodiac est venu m accueillir a l'entrée du port, puis m a precede pour me montrer la place, et depuis le ponton m a aidé efficacement à l amarrage, ce que j avais demandé étant seul à bord ce jour là. Accueil vraiment agréable à la capitainerie, marina bien tenue, sanitaires certes éloignés, mais très récents et très propres. Personnel courtois et efficace, un grand merci, cela donne envie de revenir .	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0
XXXXX, Voilier (10.5m x3.6m x1.9m)	30/09/2024	Joli port, jolie ville mais sanitaires rares et éloignés (sans prise de courant). Le port utilise les poubelles de la ville sur le front de mer mais PAS DE TRI !!!	4,0	5,0	5,0	3,0	3,0	4,0
XXXXX, Voilier (12m x6.4m x1.2m)	02/11/2024	Un port aux airs de vacances toute l'année ! Un accueil fort sympathique et une ville très agréable à visiter et à vivre. Merci 👌😄	4,2	5,0	3,0	5,0	5,0	3,0
XXXXX, Voilier (10.8m x3.8m x1.8m)	30/12/2024	Arrêt technique lors du transfert en bateau. Nous avons téléphoné et obtenu une réponse immédiatement. Dimanche hors saison il n'y a probablement qu'un seul amarreur car il était occupé donc nous nous sommes amarrés en suivant les indications reçues au téléphone. Douches impeccables. Nous n'avons pas utilisé d'autres services mais le port semble très bien organisé. Les coûts sont plus élevés qu'à Marseille mais moins élevés que dans d'autres ports de la région. (traduction du commentaire original en italien)	4,4	5,0	3,0	4,0	5,0	5,0
MOYENNE			4,2	4,6	4,0	4,0	4,6	4,0

VI.-8. Annexe 8 : Revue de presse

1/ Var-Matin - 12 janvier 2024

BANDOL

Le navigateur Pierro a conté son périple en Afrique

Dans la salle Pagnol, une centaine de personnes se sont précipitées pour écouter Pierro. Durant près de trois heures, le marin a partagé son aventure à bord de *Tabasco*, un voilier de 10 mètres, dont le port d'attache est Bandol. Également Youtubeur, c'est sur ce même réseau social que les internautes ont pu suivre son périple, tout au long du voyage.

Pour son récit Pierro a fait le déplacement en solo. Sa fidèle embarcation est restée en repos au Casamance, au Sénégal.

De passage à Bandol, il a organisé cette soirée avec la participation des services du Port de Plaisance. Au menu : condensé de vidéos, anecdotes et commentaires.

Le public ne pouvait que boire ses mots avec partage enthousiasme, rythmé par l'accent du pays, son humour et son amour pour les rencontres et les échanges.

Le périple de Pierro a débuté en mai 2022. Il a traversé la Méditerranée et rejoint rapidement Gibraltar, puis les Canaries en quatre jours. Il y a passé quelques semaines et visité quelques îles.

En juillet, il a pointé ses étraves sur l'archipel du Cap Vert. En décembre, il a mis le cap sur l'Afrique de l'Ouest. Avant de découvrir le Sénégal à Dakar, puis le fleuve Siné Saloum, la Gambie, et de remonter le fleuve entièrement.

De nombreuses anecdotes

Le marin a ensuite passé un mois dans un village isolé où il a pu s'acclimater à la vie des habitants, leurs repas, leurs coutumes et leurs mœurs. Là-bas, il les aidera dans la récolte du riz et se déplacera en pirogue. Ses récits, anecdotes, difficultés, rencontres et joies de voyage sur le continent ouest-africain sont multiples. Pêle-mêle : rencontre des orques qui attaquent les voiliers, se prend les pales de l'hélice dans des filets de pêcheurs, se fait rappeler à l'ordre par des autorités africaines, traverse des périodes où le vent lui fait défaut pour avancer, est victime d'une blessure importante au pied, navigue seul en grande partie, doit gérer son sommeil, sa fatigue... sa survie.

Tabasco et Pierro à Djiffer. (Photos C. S. et DR)

C'est sur YouTube que le navigateur a partagé l'avancée de son périple avec ses fans.

Au cours de son intervention, le navigateur a expliqué les choix et les techniques de son équipement, ses moyens de communication au milieu de l'océan, ses moyens de navigation.

Il s'est également confié sur ses peurs, ses émotions du quotidien et c'est la larme à l'œil qu'il a partagé, encore, sa riche escapade devant ceux qui sont venus l'écouter : « *Je suis seul quand je navigue, mais je rencontre beaucoup de monde et je vis des échanges très forts.* »

Un pot de l'amitié a été offert par la capitainerie pour clôturer ce moment d'échanges et de convivialité qui n'a laissé aucun passionné indifférent. Désormais Pierro va repartir sur ce continent qu'il affectionne. Il prendra certainement le cap du Brésil et est très attendu pour de telles soirées.

CH. S.

2/ Var-Matin - 31 janvier 2024

BANDOL

La saison des régates commence en beauté

Treize bateaux habitables – de longueur entre 8 et 14 mètres – étaient au départ le week-end dernier de la régate La Bandolaise. La plupart avaient pour port d'attache celui de la commune.

Le cap a été donné sur l'île Rousse pour virer de bord, une bonne heure de navigation avant de rejoindre Sanary. Cette régate était la première de la nouvelle année, mais déjà la seconde de la saison. La finale est prévue le 15 juin, et les autres épreuves se dérouleront le 24 février et le 20 avril prochains. Cette épreuve est aussi un excellent entraînement pour d'autres compétitions.

Une fin spectaculaire

L'arrivée a été un sacré spectacle car, après une lutte acharnée, les trois vainqueurs se suivaient dans la même minute. Jérôme Fournier sur *XBIE* a franchi la ligne le premier, suivi de Paul Drury sur *Maverick* et Max Rinaldo sur *La Concorde*. « *C'est dans la pétole qu'on reconnaît les meilleurs barreurs* », confie Denis Carle, directeur de la Société nautique de Bandol, organisatrice de nombreuses épreuves et challenges.

La première régate de l'année a bien lancé la saison dans la baie bandolaise. (Photo Ch. S.)

Les prochaines compétitions

Le 21 février, place aux jeunes avec la régate Multi-support. En mars les trois derniers week-ends seront courus les Foiling days et la Bandol Waszp cup (spectaculaires bateaux volants), puis le championnat international de Méditerranée de Yole Ok. En avril, sont attendus les optimist et un week-end handi-valide sur nouveaux supports.

La saison ne fait que commencer dans la baie bandolaise.

CH. S.

3/ Var-Matin - 5 mars 2024

Sud Sainte Baume

var-matin
Mardi 5 mars 2024

À Bandol, la Fête des vins prépare son grand retour

Six ans après la dernière édition de la Fête du millésime, les vignerons de l'appellation Bandol annoncent un nouvel événement en décembre. Plus « professionnel » et « haut de gamme ».

Les nostalgiques de la Fête du millésime, qui pendant des décennies a animé le port de Bandol le premier dimanche de décembre, peuvent déjà cocher la date sur leur agenda. Ou plutôt les dates, car c'est sur deux jours, les 7 et 8 décembre prochains, que l'événement se prépare à renaître. Mais attention, sous une forme totalement différente.

De droite à gauche : Jean-Paul Joseph, maire, Cédric Gravier, président de l'association des Vins de Bandol, Olivier Colombano, directeur de l'ODG de l'appellation, Philippe Rocheteau, directeur de la Sogeba.
(Photo Camille Dodet)

« Une volonté de changement »

Finis les vins bourrus fraîchement pressés et autres déguisements excentriques. La future Fête des vins version 2024 est annoncée « *bien plus ambitieuse, avec des prestations nettement supérieures à ce qui se faisait auparavant* », a annoncé hier le maire Jean-Paul Joseph, qui présentait les grandes lignes de la manifestation avec les représentants de l'appellation. Il paraissait bien loin le temps où vignerons et municipalité s'affrontaient au sujet de l'avenir la Maison des vins[1]...

« *Les années d'interruption nous ont permis de nous poser, il y avait une volonté de changement* », assume Cédric Gravier, président de l'association des Vins de Bandol, qui regroupe 67 caves individuelles et 3 caves coopératives. En fait, seule la période demeure la même qu'auparavant : « *Nous avons fait le choix en interne de conserver la date de décembre, car beaucoup d'autres fêtes sont déjà organisées au printemps (comme Just'Rosé à Sanary depuis dix ans, Ndlr), et c'est aussi ce qui fait notre originalité.* »

Ventes sur place

Parmi les principales nouveautés annoncées, outre la durée de deux jours : « *Il y aura de la vente*, précise Olivier Colombano, directeur de l'Organisme de défense et de gestion (ODG) de l'appellation Bandol. *Les vignerons seront libres de proposer les millésimes qu'ils souhaitent, dans les trois couleurs.* »

Oubliez donc les barriques d'antan, ce sera des vins en bouteilles que les visiteurs seront invités à déguster (moyennant l'achat d'un verre à l'entrée de la fête). Sur des stands « *uniformisés. On mise sur du qualitatif, du haut de gamme* ».

Si Cédric Gravier assure qu'il y aura « *davantage d'animations* » que par le passé, leur programme demeure flou. « *Il dépendra du budget dont nous disposerons* », reconnaît Olivier Colombano. Si le soutien de la Ville de Bandol et de la Sogeba (Société de gestion du port) est d'ores et déjà acquis, des demandes de subventions ont été formulées, notamment auprès du Département et de la Région.

Animations pour petits et grands

« *Nous nous sommes professionnalisés* », se félicite le président de l'association des Vins de Bandol, qui s'est « *entourée de plusieurs prestataires* » pour préparer l'événement : une agence de communication, une agence de réseaux sociaux, deux agences d'événementiel...

Parmi les premières pistes envisagées : des animations pour les enfants, au moins une conférence sur le mourvèdre, un jeu-concours éducatif sur l'appellation... Ainsi qu'un stand « bandol dans le temps » où l'on pourra déguster d'anciens millésimes, comme à l'époque à la Société nautique, mais désormais au cœur de la fête. « *Et nous conserverons le concours des longues gardes* », assure Olivier Colombano. De quoi satisfaire les nostalgiques ?

ANNE FUERXER

1. En 2019, un conflit portant sur la vente par la Ville de l'immeuble abritant l'œnothèque des vins de Bandol avait conduit les vignerons à annuler la Fête du millésime. Dont la dernière édition remonte donc à 2018.

4/ Revue annuelle Yacht Club - mars 2024

SOGEBA

Les ports à l'épreuve du défi climatique

L'hiver 2024 exceptionnellement doux que nous avons traversé n'est qu'une illustration supplémentaire du changement climatique à l'œuvre. De nombreux domaines d'activités sont impactés, parfois bouleversés, et certaines habitudes changent, parfois à marche forcée.

Les ports de plaisance figurent d'ailleurs dans les premiers à subir ces conséquences, avec notamment les arrêtés sécheresse pris par la préfecture du Var qui les visent particulièrement, interdisant le lavage des bateaux à l'eau claire durant une bonne partie de l'année. Rien n'indique que ces restrictions sont temporaires, et il est même prudent d'anticiper un durcissement dans les années à venir. Nous devons ainsi nous adapter, ports et usagers, à ce nouveau contexte.

La gestion de l'eau est particulièrement préoccupante dans le Var, ce qui explique les restrictions que nous connaissons depuis 2 étés. Les ports cherchent des solutions : traitement des eaux du carénage afin de proposer des stations de rinçage des bateaux, système de production d'eau douce par panneaux solaires, utilisation d'eau pompée dans les parkings souterrains, les idées sont nombreuses mais doivent être étudiées avec attention, d'abord d'un point de vue environnemental afin d'avoir un remède qui ne soit pas pire que le mal, mais également d'un point de vue économique. A Bandol, nous étudions depuis un an les solutions possibles via le traitement des eaux de carénage. Un sujet complexe qui nécessite à la fois une infrastructure permettant de récupérer ces eaux de manière efficace, mais également de les traiter pour être réutilisables.

L'adaptation au changement climatique réside également dans la conception et la réhabilitation des infrastructures portuaires. L'Etat oblige par exemple les ports à prendre en compte la montée prévisible du niveau de la mer lors de travaux. Cela occasionne des réhausses obligatoires de quais, parfois de plusieurs dizaines de centimètres, qui ne sont pas sans effet : difficultés d'accès aux bateaux, différence altimétrique avec l'arrière-quai, problème d'écoulement des eaux pluviales etc. Ces problématiques sont au cœur du projet de réhabilitation du port de Bandol, et le complexifie.

S'adapter, c'est également tout mettre en œuvre pour réduire les consommations de fluide : réducteurs de pression, récupérateurs, construction de bâtiments à énergie positive, pose de panneaux solaires, mutualisation des équipements etc.. La dimension environnementale est systématiquement prise en compte dans tous les projets, que cela soit en phase d'appel d'offres ou en phase réalisation.

S'adapter, enfin, c'est anticiper les usages de demain : développement des flottes de bateaux électriques (malgré les limites actuelles de cette technologie pour la plaisance), de la plaisance partagée, et peut-être un marché voile qui pourrait regagner des parts de marché avec la raréfaction des ressources en carburant.

Tous ces changements, parfois imposés, parfois incités, conduiront, on l'espère à une plaisance moins impactante pour l'environnement. C'est une voie indispensable pour tous les amoureux de la mer que nous sommes.

Philippe ROCHETEAU
Président directeur général de la SOGEBA

5/ Var-Matin - 2 avril 2024

Le Ya degun c'est un collectif de plus de 120 bénévoles dévoués pour faire vibrer les festivaliers dans des lieux exceptionnels de l'ouest-Var, comme ici à Six-Fours sur l'esplanade du Rayon de Soleil. (Photo C. S.)

Ya degun pour animer les soirées

Le festival ancré dans l'ouest-Var sera de retour à partir du 4 mai. Au programme, des soirées variées à Six-Fours, à Bandol et au Castellet.

Avec une réputation désormais solidement ancrée, le Ya degun festival est de retour dans l'ouest-Var pour une saison estivale 2024 vibrante et variée. Au programme : deux festivals de deux jours au Castellet et à Six-Fours, ainsi que cinq soirées « Sur le toit » à Bandol.

Le collectif de plus de cent vingt bénévoles, les soixante-dix partenaires et une communauté de 50 000 festivaliers (depuis la première édition en 2018) se préparent à faire vivre une expérience unique qui met en lumière la richesse culturelle et artistique de la région.

Un nom, trois lieux

La première étape – en format festival – sera le Ya degun au moulin de la Roque, au Castellet, les 12 et 13 juillet. L'occasion de découvrir les saveurs locales dans une ambiance festive avec les artistes de musique électronique Synapson, Amine Edge (house), Luke Delite (disco love & smile), la locale MyleRen (set tech-house/techno) le vendredi. Le samedi, sont programmés les artistes Arkadyan (groupe local, fusion audacieuse des genres), Aaron Sevilla (Mexique, afro-house), Sorrentino.

Puis le Ya degun se déplacera à Six-Fours, sur l'esplanade du Rayon de soleil, les 16 et 17 août, où 8 000 personnes sont attendues. Le premier jour on retrouvera un show hip-hop Ground control suivi de NTO (chants sonores techno/house), TBA, les Locals heroes Mechanic house, Mathias D, Nicolas Susini, Nalo Palia, Tony M. Le lendemain, ce sont les artistes majeurs de la scène Afro house Themba (titre mondial Ekhaya), Pablo Fierro (Espagne, fusion house/jazz/soul), les Locals heroes, Jack Ollins, John Revox, Sorrentino, Jorda Luigia, Mika Gennaro et un impressionnant show BMX Big air auxquels les spectateurs pourront assister.

Enfin, le Ya Degun sera aussi « Sur le toit » de la capitainerie de Bandol les 4 mai, 1er juin, 28 juin, 31 juillet et 30 août. Des soirées exclusives avec les DJ résidents Sorrentino et Myle Ren, qui accueilleront, à chaque rendez-vous, les pieds dans l'eau, un DJ guest de renom.

C. S.

Réservation et informations sur www.yadegunfestival.com

6/ Var-Matin - 6 mai 2024

Les soirées DJ reviennent à la capitainerie

La saison « Ya Degun sur le toit » a redémarré samedi soir, avec une jauge qui affichait complet.

Seulement une cinquantaine de places a pu être vendue à la billetterie sur place car les 800 billets disponibles avaient été réservés en ligne.

Le poste du DJ s'est inséré au milieu de la foule, le public pouvant ainsi y être plus proche tout autour de la scène.

Un nouveau partenaire floral est venu apporter une touche supplémentaire de décoration et l'ambiance est toujours au rendez-vous. Les food truck n'ont pas désempli et, dès les premières heures de la soirée, les danseurs ont apprécié les rythmes endiablés de techno proposés par l'équipe DJ.

On ne présente plus le collectif associatif « Ya Degun sur le toit », dont les soirées festives se déroulent dans le cadre idyllique de la nouvelle capitainerie, située les pieds dans l'eau et qui offre des couchers de soleil à couper le souffle.

Plus de soixante personnels se consacrent à cette organisation au sein de l'association, soutenus par les quinze jeunes en formation de l'Imsat (Institut méditerranéen de l'animation et du tourisme) : autant dire que rien n'est laissé au hasard.

Plusieurs rendez-vous sont prévus tout au long de l'été avec quatre dates déjà programmées : le 1er juin, le 28 juin, le 31 juillet et le 30 août, de 18 h 30 à minuit. Les réservations sont conseillées pour s'assurer de rentrer !

CH. S.

https://www.helloasso.com/associations/ya-degun-association/evenements

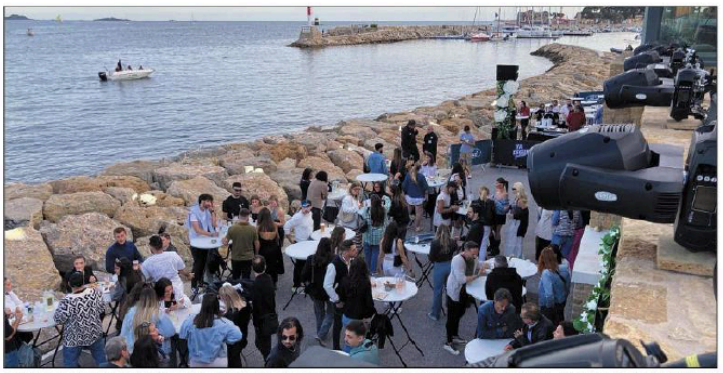

Le cadre de la capitainerie du port offre de sublimes couchers de soleil, tandis que des DJ se chargent de l'ambiance musicale. (Photo Ch. S.)

7/ Var-Matin - 11 mai 2024

BANDOL

La Valse des capians se poursuit dans le port

Quarante-huit petits voiliers de bois multicolores sont rassemblés jusqu'à ce soir. (Photo Ch. S.)

Depuis jeudi, les capians ont entamé leur traditionnelle « valse » annuelle, organisée par l'Association des pointus de Bandol. Des artisans se sont installés sur le quai du port : peintres « marins », bijoux créatifs, confections de poteries et dessins sur palettes participent à l'événement et un air de fête s'envole sous une météo des plus clémentes, avec une affluence de touristes sur la commune pour ce long week-end du mois de mai.

Quarante-huit petits navires en bois ont répondu présent et sont arrivés en provenance de Marseille, La Ciotat, Sanary, Saint-Mandrier, et ont accosté à côté des bateaux bandolais.

Ces embarcations anciennes, appelées tantôt « barquette marseillaise », « pointu » ou « capian », maintiennent les traditions et font l'admiration des passants ou des passionnés de la mer. Ces bateaux aux couleurs multiples et les voiles aux formes géométriques étaient autrefois utilisés pour la pêche et appartiennent aujourd'hui au patrimoine immatériel.

Les propriétaires en sont très fiers et les briquent régulièrement. Leurs coques faites de bois sont régulièrement poncées, peintes et repeintes.

Des balades en mer offertes aujourd'hui

Hier, une régate « vire-vire »s'est déroulée dans la baie bandolaise. Et aujourd'hui samedi, les propriétaires des bateaux auront le plaisir d'embarquer des passagers pour aller voguer et découvrir le plaisir de la navigation à leur bord (accès libre, sans inscription).

Le public est attendu pour embarquer de 9 h à 12 h et de 15 h à 18 h. Pas de crainte de prendre le large, la mer est « belle » et ces pointus sont des vieux loups de mer.

Les capitaines des bateaux sont attendus sous un chapiteau près de l'espace jeunesse pour parler de leur passion, de leurs secrets de navigation et de répondre à toutes les questions.

CH. S.

Contact : Dominique Chabot, 173, rue Paul-Cézanne, à Bandol. Tél. 06 01 71 91 82.
E-mail : pointusdebandol@yahoo.com

BANDOL

Une semaine pour mieux aborder l'environnement

Depuis lundi, les plus jeunes ont retroussé leurs manches pour une opération de collecte des déchets, sur le bord de mer, les parcs, le port. De gros conteneurs sont stockés à la vue de tous et se remplissent entièrement. Ces journées mettent à l'honneur la sensibilisation, l'information et la responsabilisation de chaque citoyen car trop de déchets sont encore laissés dans les espaces naturels.
Plusieurs partenaires ont participé à l'opération et les commerçants bandolais ont également rejoint cette action environnementale en portant les mégots ramassés devant leur établissement.

La machine à recycler les plastiques a suscité un vrai succès. (Photos Ch. S.)

Une machine « magique »

Mercredi matin, le quai du port a accueilli le Village de l'environnement. Si plus de 150 enfants l'ont visité au cours de la journée, de nombreux passants s'y sont aussi rendus pour recueillir des informations sur des points particuliers ou pour venir eux-mêmes rapporter quelques déchets récoltés.
C'est certainement la machine à recycler le plastique qui a attiré le plus de jeunes. Les bouchons de plastiques récupérés au cours des collectes de déchets sont introduits dans cette machine symbolique, fondus et moulés en divers sujets colorés. Cette action ne prend que quelques minutes et les visiteurs peuvent repartir avec un porte-clés, un pendentif ou un petit jouet recyclé sur place.
Ce dispositif ludique n'a laissé personne indifférent

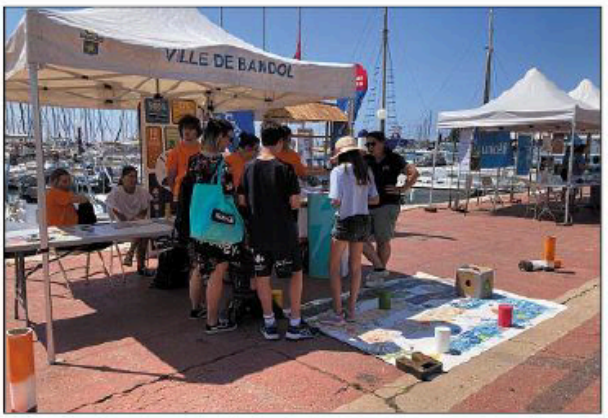

Les plus jeunes ont fait preuve d'un vif intérêt.

au recyclage des matériaux. Sur son stand, l'Unicef a travaillé avec divers jeux, mini-expositions, le problème de l'eau dans les populations mondiales et sur la santé publique. La construction d'infrastructures et l'assainissement sont des causes défendues régulièrement et que la structure a su expliquer aux enfants.

Des enfants très intéressés

Pour la sensibilisation et l'utilité du tri des déchets, et l'intérêt de l'installation accentuée des composteurs ménagers et de leur utilisation, il fallait se rendre sur les ateliers du Sittomat et de Recyclop. Là, plusieurs initiations se sont déroulées pour reconnaître les différents déchets et le traitement que l'on pouvait apporter lors de leur collecte.
Les enfants sont apparus très sensibles à la préservation des ressources naturelles et à la lutte du réchauffement climatique. Pour eux, le recyclage est une démarche évidente.
Du haut de ses 11 ans, Lenny indique avoir retenu de cette matinée qu'*« il faut 27 bouteilles plastiques pour faire un pull-over. Et ce n'est pas rien ! »*

CH. S.

9/ Var-Matin - 12 juin 2024

Soirées d'été : alors on va danser sur le port de Bandol

Cette année, faute d'Aoûtiennes, le festival phare des étés bandolais, la ville de Bandol a concocté une programmation moins fastueuse, mais plus rythmée et toujours festive.

« *La préfecture incite les collectivités à ne pas organiser de gros événements cet été, car les forces de l'ordre et les agents de sécurité seront mobilisés sur les Jeux olympiques* », a dit Philippe Rocheteau en introduction de la présentation officielle du programme estival 2024 à Bandol. Pas d'Aoûtiennes et son lot habituel de stars pour faire vibrer le port cette année, donc. Mais être bon élève ne signifie pas forcément rester là, sagement, à ne rien faire... « *Nous avons adapté la programmation et privilégié plein de petits événements festifs comme les autres années. Seulement, ils seront plus nombreux et plus étalés sur toute la saison* », a rassuré l'adjoint aux animations.

Cet été encore à Bandol, la musique électro devrait régaler les amateurs du genre, avec de nombreuses soirées annoncées. (Photo DR)

Set électro, bal et tubes des années 80

Que votre cœur penche pour du gros son électro ou de bons vieux tubes des années 80... Si vous êtes plutôt du genre à aimer vous déhancher dans un bal populaire ou devant le jeu de lumières stropboscopiques d'un DJ set ; ou que, pour vous, un live de jazz manouche ou de musique cubaine se déguste idéalement attablé en terrasse un verre à la main... Eh bien, vous aurez l'embarras du choix et quelques belles soirées en perspective.

Si l'on ne peut que vous conseiller d'aller jeter un œil sur le programme complet, actualisé au besoin et avec le lien des réservations si nécessaire (sur le site de la ville www.bandol.fr), voici un petit avant-goût des festivités bandolaises 2024 : la Guinguette x Social Club sera de retour avec ses soirées électros chics et familiales, sur la plage centrale, entourée de food-truck locaux pour ne manquer de rien (la prochaine le 6 juillet à partir de 18 h 30).

Dans le même genre, la bande du Ya Degun Festival investira de nouveau le rooftop de la capitainerie, avec des DJ guest de renom, pour ses célèbres soirées « Ya dégun sur le toit ». Le 31 juillet par exemple, on annonce Nitefreak, l'auteur du remix à succès du titre *Premier Gaou*, de Magic System (soirées payantes). Plus populaires, de nombreuses soirées DJ sont également annoncées sur la place de la Liberté : disco funk, latino, tubes des années 80...

Trois scènes par soir

À travers dix soirées, les bien nommées Terrasses en live proposeront, quant à elles, du 19 au 28 juillet à partir de 20 h, trois scènes musicales réparties sur le quai, tenues par de talentueux musiciens locaux. Au menu, pop, rock, salsa, funk, musique celtique...

Vous en voulez encore ? L'intention du festival, prévu du 8 au 10 août, est claire. « Alors on danse », c'est son nom, invitera différents groupes, chaque soir et là encore sur trois scènes différentes. Musique cubaine, guinguette, chanson française, jazz... Il y en aura vraiment pour tout le monde.

J. P.
jpoillot@nicematin.fr

Du padel sur le port !

Entre deux événements musicaux, tout un tas d'animations sont également prévues cet été à Bandol. L'une des plus étonnantes, sans doute, verra l'installation d'un terrain de padel éphémère sur le boulodrome (devant le kiosque), pour les besoins d'un tournoi international organisé par le tennis club de la ville, du 21 au 25 août. Une partie des phases finales de ce sport de raquettes très en vogue se jouera donc exceptionnellement sur le port, où quelques célébrités (de la discipline, mais pas que) vont s'affronter : Philippe Saint-André, Marc Andreu, Sylvain Wiltord, Arnaud Clément et Cyril Hanouna, l'un des meilleurs joueurs français, devraient être de la partie.

Feux d'artifice, pétanque et littérature...

Et aussi, entre autres : la fête nationale du 14 juillet avec cérémonie le matin, bal le soir et feu d'artifice le lendemain tiré depuis la mer, dont le thème musical célébrera le centième anniversaire de Charles Aznavour. Un autre sera tiré le 21 août pour le 80e anniversaire de la libération de la Provence, avec, juste avant, un concert du groupe Adds Vengers qui reprendra des tubes des années 80 à nos jours.

À noter également quelques incontournables, comme le marché nocturne, les soirées et les matinées littéraires du Cercle des auteurs bandolais, des animations foraines (et notamment la grande roue, du 28 juin au 14 juillet)... ou le programme convivial concocté comme chaque année par l'office de tourisme : pétanque, tours de pointus, activités pour les lève-tôt, soirées d'au revoir pour les touristes avec, en nouveauté, la présence de domaines viticoles... **J. P.**

Programme complet sur www.bandol.fr

10/ Var-Matin - 20 août 2024

Le tournoi international de padel débarque demain

Le club de tennis de la ville accueille parmi les meilleurs joueurs de padel jusqu'à dimanche. Sur ses terrains... mais aussi sur une structure éphémère installée sur le port.

Ces prochains jours, la ville de Bandol va vibrer au son des balles qui rebondissent contre les vitres. Le club de tennis de la commune organise en effet un tournoi international de padel P 1500. C'est la première fois qu'un tel événement aura lieu dans la région.

Depuis près d'un an, les organisateurs du « FIP Rise Box to Box Padel Tour Bandol », nom de la manifestation, s'affairent à préparer cette grande compétition d'un sport de raquettes qui ne cesse de croître, tant par le nombre d'adeptes que par celui de licenciés.

Les premiers matches se dérouleront sur les sept terrains du club et dès vendredi, lors des quarts de finale, les sportifs s'affronteront sur une piste éphémère... sur le port !

Un site à couper le souffle

En cours depuis samedi, son installation n'est pas des plus simples. Car, pour effectuer ce montage, les équipes de la société aixoise Work and Padel ont positionné plus de 2 000 cales de bois afin de niveler les deux planchers nécessaires au dépôt de la piste de padel en question et mettre en place deux tribunes de 400 places qui entourent cet équipement hors du commun.

Un travail de précision pour assurer aux sportifs des conditions optimales de jeu. Il n'est pas question d'avoir des faux rebonds et la pente du terrain initial a dû notamment être rectifiée.

Dès demain, ce nouveau site ouvrira les festivités avec des démonstrations des adhérents du club qui trépignent d'inaugurer ce court pas comme les autres.

Les professeurs et joueurs du tableau accorderont également de leur temps pour faire découvrir le padel aux non-initiés.

Jeudi, place à une grande journée réservée aux matches entre personnalités (lire ci-dessous) qui s'affronteront sur les deux sites.

Un budget conséquent

Le spectacle va démarrer fort et durera jusqu'à dimanche, avec des rencontres programmées de 9 h à 22 h.

Des stands de ventes de vêtements et équipements sportifs, foodtrucks et buvettes se tiendront sur chacun des sites.

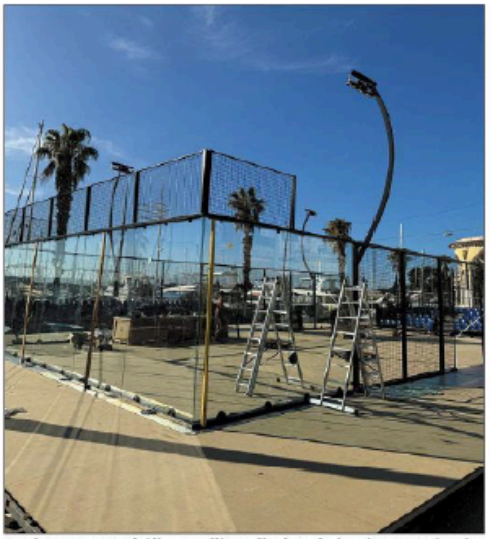

Sur le port, on vérifie que l'installation de la piste conviendra bien aux joueurs. (Photos Ch. S.)

Toutes les épreuves seront retransmises sur la chaîne Padel Magazine, des interviews se tiendront au fil de l'eau pour la compétition qui promet de beaux échanges.

Ce tournoi offre plus de 13 000 euros de prix aux vainqueurs.

Au total, l'organisation de l'événement a nécessité un budget de 140 000 euros, réparti entre la location du matériel, l'utilisation d'un speaker sur le port pour les matches, le service de sécurité, le transport et logement des officiels, les animations, la promotion.

Des places encore disponibles

Ce budget a été réuni grâce à la participation des partenaires, des joueurs et des soirées « tie-break » organisées par le club de tennis (*Var-matin* du 3 juillet), la prochaine étant d'ailleurs prévue ce prochain samedi à partir de 19 h.

Pour assister aux rencontres durant la semaine, la vente des billets pour les matches de la piste du port s'effectue directement sur place ou en ligne (https://my.weezevent.com/fip-rise-box-to-box-padel-tour) au prix de 10 euros.

La réservation est conseillée car plus de la moitié des billets a d'ores et déjà été vendue.

CH. S.

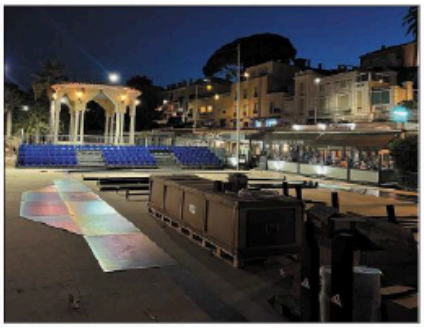

Près de 140 joueurs... dont des personnalités

138 joueurs sont inscrits pour les épreuves de ce FIP de Padel : 42 équipes masculines et 27 équipes féminines s'affronteront jusqu'à dimanche lors de ce tournoi international. Les pays les plus représentés sont l'Espagne, l'Italie, l'Argentine et bien sûr la France.

Parmi les personnalités, le footballeur Sylvain Wiltord, le handballeur Jérôme Fernandez, le rugbyman Philippe Saint-André, le tennisman Arnaud Clément, le présentateur Benjamin Samat, l'influenceur Tik Tok Tony Czech ou la décoratrice en téléréalité Emmanuelle Rivassoux sont engagés.

Les joueurs de l'équipe de France messieurs (Julien Seurin, Maxime Moreau, Maxime Joris et Bastien Blanqué) et les tricolores féminines (Carla Touly Jessica Ginier, Wondy Barsotti, Louise Bahurel, Lucile Pothier et Charlotte Soubrie) sont inscrits au tableau.

Après un arrêt de plus de six mois à la suite d'une blessure à un genou, Marie Amélie Dardaine (TC Bandol), n°5 française, effectue son retour à la compétition.

Quant au vainqueur du dernier tournoi P 1500, Timeo Fonteny, il viendra disputer ce tournoi mais sans son partenaire habituel, récemment blessé.

Le tableau a été publié ce lundi par le juge arbitre de la fédération internationale, Bruno Tissiere.

11/ Var-Matin - 18 septembre 2024

BANDOL

Dès demain, on met le cap sur le salon Nautik

En cette fin de saison estivale, c'est le rendez-vous à ne pas louper lorsqu'on est plaisancier ou simple amateur de bateaux. À Bandol, le salon Nautik revient pour une sixième édition dès demain 14 h et jusqu'à dimanche.

Durant quatre jours, de nombreux professionnels vont jeter l'ancre dans le 9e port de France : « *Il y aura une cinquantaine de bateaux à flot en exposition et une vingtaine d'autres à terre* », présente Jacques Serre, du Kiwanis Bandol Sanary Sud Sainte Baume, organisateur de l'événement.

Pour beaucoup, l'opportunité sera belle de dénicher la perle rare, prête à naviguer. Pour d'autres, ce salon nautique sera l'occasion de profiter des nombreuses animations mises en place par l'association et déambuler parmi différents stands : « *On a des exposants de bateaux, mais il y a aussi des marchands de cordage, de vêtements, de bijoux, un chapelier…* »

Et visiblement, le succès est tel que la date de l'événement est cochée dans le calendrier de nombreux fidèles : « *On a nos clients habituels qui reviennent et qui ne sont pas mécontents.* »

Le navigateur toulonnais donnera une conférence vendredi soir. (Photo DR)

Clément Giraud parrain de l'édition

Après divers skippers tels que Sébastien Destremau ou Isabelle Autissier, le collectif organisateur avait choisi Charles Berling pour parrainer la cinquième édition.

Pour ce cru 2024, retour aux sources puisque c'est un professionnel de la navigation qui chaperonnera l'événement en la personne de Clément Giraud : « *Il a un bon palmarès. C'est également un garçon très sympa. Et en plus, il est très engagé auprès d'associations qui soutiennent les enfants, comme nous.* »

Finisher du Vendée Globe 2020, le navigateur de 43 ans, qui se qualifie de mi-Toulonnais mi-Antillais, sera présent vendredi soir pour une conférence à la salle Jules-Verne sur le thème : *La course au large, un rêve d'enfant.*

Un colloque où le marin abordera son objectif de prendre de nouveau part à la plus grande course à la voile autour du monde en 2028. Un récit qui éveillera peut-être des passions chez certains spectateurs.

L. BIONDI

À partir de ce jeudi 14 h et jusqu'à dimanche, passionnés ou simples curieux pourront déambuler sur le quai De-Gaulle et peut-être trouver la perle rare. (Photo doc V.-m.)

Accès libre. Aujourd'hui de 14 h à 19 h, demain, samedi et dimanche de 10 h à 19 h. Renseignements au 06.47.47.07.38. ou sur www.salon-nautique-bandol.fr

12/ Var-Matin - 22 septembre 2024

Bandol à l'heure Nautik

Jusqu'à ce soir, près de cinquante exposants et soixante bateaux participent à la 6e édition du salon nautique organisé par le club Kiwanis de Bandol Sanary Sud Sainte Baume.

La 6e édition du salon Nautik de Bandol fermera ses portes ce dimanche soir. Depuis jeudi, le quai du port est revêtu d'un tapis bleu et de nombreux bateaux amarrés au quai viennent présenter leurs lignes. De belles pièces sont en exposition ou à la vente. Près de cinquante exposants et soixante bateaux participent à ce salon nautique organisé par le club Kiwanis de Bandol Sanary Sud Sainte Baume.

Puces nautiques aujourd'hui

Une rencontre de passionnés de la mer et de professionnels pour des échanges, des nouveautés et des bonnes affaires, comme avec les puces nautiques qui se tiennent ce dimanche de 9 h à 18 h.

De nombreux secteurs du nautisme sont représentés. Des marques de plaisance proposent bien sûr des locations et ventes de bateaux, mais on trouve aussi des fabricants de moteurs, des selliers, artistes, créateurs, assureurs maritimes…

Cette corderie bretonne initie aux nœuds marins. (Photo Ch. S.)

Les sauveteurs en mer présents

Parmi les stands, on trouve également cordages, modélisme, bateau-école, accessoires, vêtements et associations. Leurs représentants sont disponibles pour renseigner, conseiller, proposer, échanger.

La station de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) de Bandol n'a pas manqué d'être présente et vous pouvez visiter sa vedette *Saint-Elme II* amarrée sur au quai. C'est avec leur cœur et leur dévouement que les sauveteurs en mer expliquent leurs missions et laissent découvrir la technologie dont est doté le bateau orange et bleu pour secourir les naufragés.

Le salon Nautik de Bandol rencontre un succès grandissant, chaque année il occupe quelques mètres supplémentaires tout au long du quai, où se pressent amateurs, spécialistes comme curieux. Un groupe de visiteurs venant découvrir le milieu de la plaisance avec admiration confiait : « *On se verrait bien vivre sur un bateau. Le catamaran là-bas a deux salles de bains et quatre chambres !* »

CH. S.

Salon Nautik de Bandol, ce dimanche de 10 h à 19 h. Accès libre.

Une fréquentation d'habitués pour l'essentiel. (Photo Ch. S.)

Clément Giraud parrain du salon

Le navigateur toulonnais Clément Giraud, *finisher* du Vendée Globe 2020 en moins de 100 jours, parraine le salon Nautik. Après avoir animé une conférence vendredi soir, « La course au large, un rêve d'enfant », il prendra la mer sur le bateau UFO appartenant à la Société nautique de Bandol pour effectuer quelques sorties dans la journée avec les volontaires souhaitant barrer avec ce skipper renommé.

Au-delà de ses performances sportives, Clément est très engagé auprès d'associations en faveur des enfants malades et c'est un sacré point commun avec l'organisateur du salon : le club Kiwanis de Bandol Sanary Sud Sainte Baume, qui consacre une partie des recettes du salon au financement de ses œuvres sociales.

BANDOL

Les locations de bateaux davantage encadrées

Après l'avis favorable unanime du conseil portuaire, un nouveau règlement du port de plaisance a été adopté par le conseil municipal, vendredi soir. Parmi les principales évolutions, on retiendra *« un durcissement des règles sur les locations occasionnelles de bateaux entre particuliers »* et *« une interdiction de la location de bateau pour des activités hôtelières ou assimilées »*.

Des « professionnels déguisés »

En réponse à une question de l'opposant Philippe Leclercq (groupe de Marc Bayle), qui s'étonnait d'un changement d'opinion de la municipalité sur ces sujets par rapport à des propos tenus en 2020, l'adjoint Philippe Rocheteau (également président de la Sogeba, la société de gestion du port) a expliqué : *« La location est un sujet très discuté. A Bandol, on ne peut pas faire le choix de l'interdire totalement. Mais il n'y a pas que des professionnels qui la pratiquent, certains particuliers sont des professionnels déguisés et l'idée est de lutter contre les abus. Nous avons reçu des plaintes de plaisanciers, quand certains bateaux sont loués durant tout l'été. »*

Tarifs en baisse

Toujours au sujet du port, les usagers auront la bonne surprise d'apprendre que les tarifs diminueront en 2025 d'environ 3,1 % par rapport à 2024. Une baisse due à celle de l'indice sur la base duquel sont calculés les tarifs (indice FSD2 - Frais et services divers, publié au Moniteur du bâtiment et des travaux publics).

Un indice jugé *« un peu erratique »* par Philippe Leclercq : *« On se réjouit d'une baisse, mais auparavant il avait subi une hausse de près de 12 %, c'est dommage de prendre un indice avec autant de variations. »*

« L'objectif était de rassurer sur des hausses intempestives, a expliqué le maire Jean-Paul Joseph. *Je crains qu'aucun indice ne soit parfait, car on ne peut pas prévoir ce qu'il va se passer. »*

A. F.

13/ Var-Matin - 25 octobre 2024

En ouverture de Bandol Circus, la parade du dragon a mis le feu

La première édition du festival des arts du cirque de Bandol s'est ouverte sur une déambulation fantastique, emmenée par un superbe dragon, des acrobates et des centaines de spectateurs.

Un impressionnant dragon et sa horde d'acrobates ont marché sur Bandol, devant une foule époustouflée, pour lancer la première édition de Bandol Circus... dont la suite est en grande partie suspendue à la météo.

(Photos Camille Dodet)

Si la suite du festival est à l'image de la cérémonie d'ouverture, Bandol Circus, premier du nom, s'annonce grandiose. Ce jeudi soir à la tombée du jour, un immense dragon est apparu sur le port, entraînant dans son sillage jusqu'aux allées Vivien une parade d'artistes, acrobates, musiciens, danseurs et échassiers, tout droit sortis d'une œuvre d'Heroic Fantasy, sur une musique épique.

Un moment haut en couleur et en frissons dont petits et grands enfants n'ont pas perdu une miette.

« *Waouh ! Mais il est cent fois plus beau que le mien !* », s'est exclamé un fin connaisseur en dragons d'à peine 10 ans, venu avec sa créature miniature… qui ce soir s'est fait voler la vedette.

La suite du festival incertaine

Ce spectacle impressionnant, offert par la Ville et le casino Partouche, est l'œuvre de Planète Vapeur. Sans doute arrivée par les airs, à dos de dragon, de Nice où elle est basée, cette compagnie d'art de rue est spécialisée depuis près de vingt ans dans la construction de structures monumentales autotractées. Elle se produit partout en France et dans le monde, en collaborant avec d'autres artistes pour assurer ce genre de déambulations magiques.

Si la grosse bête et ses sujets sont passés entre les gouttes, pas sûr que le reste de la riche programmation de ce festival dédié aux arts du cirque, prévu jusqu'à dimanche inclus, s'en tire à si bon compte : la météo des prochains jours, pour le moins menaçante, fait en effet peser une grande incertitude sur les représentations prévues en extérieur.

À la merci de la météo

Mais, sur le papier, tout est maintenu (à part les soirées guinguette, d'ores et déjà annulées). Ces derniers temps, certaines prévisions s'étant révélées trompeuses, les organisateurs s'autoriseront à communiquer les éventuelles annulations « au fil de l'eau ». Le mieux, pour rester informé, sera encore de jeter un œil sur la page Facebook de la mairie (« Ville de Bandol »), où le programme sera actualisé en fonction.

Vous saurez ainsi si les trois déambulations prévues ce vendredi sur le port (à 11 h, 14 h et 15 h) auront bien lieu ; si les circassiens pourront exprimer leurs talents sur et par-dessus le kiosque à musique (à partir de 14 h 15) ; si la place Suquet sera en mesure d'accueillir

les drôles de tours de Magic Mouss (15 h) ; la place des Libérateurs-africains le spectacle « Bath-Flop » (15 h) ; le square Bir-Hakeim celui de « Blanche-Neige » (16 h 30) ; et, enfin, si le public pourra s'émerveiller devant la performance sur catamaran de la compagnie MangeNuage, avec son show « Ressac, les messagers du littoral », sur la plage Centrale (17 h).

Seules les deux représentations du spectacle « Circus », qui auront la chance d'avoir le toit du théâtre Jules-Verne sur la tête, sont pour l'heure certaines.

Mais, le cas échéant, des centaines de spectateurs pourront au moins dire qu'ils ont vu un dragon.

J. P.

jpoillot@nicematin.fr

Infos et réservations (si nécessaire) sur le site de la ville : bandol.fr

Le grand retour de la Fête des vins les 7 et 8 décembre

Six ans après la dernière Fête du Millésime, les vignerons reviennent en force pour célébrer l'appellation bandol. Toutes les couleurs seront désormais à l'honneur, avec de la vente directe.

Une grande majorité des vignerons de l'appellation bandol a accepté de renouer avec la tradition d'une grande fête annuelle. Ils étaient une vingtaine présents hier à la capitainerie pour l'ouverture officielle de la billetterie. (Photos Valérie Le Parc)

Pratique le drive

À l'instar d'autres événements similaires, un système de drive permettra aux visiteurs, qui auront craqué sur une ou plusieurs huiles bandolaises au point d'en acheter un ou plusieurs cartons, de continuer de profiter de la fête sans se surcharger. Des points de retrait excentrés permettront de les récupérer après la balade, grâce à des livreurs en vélo-cargo qui assureront leur transport entre les stands et le parking, où il ne restera plus qu'à les charger dans son véhicule.

L'Association des Vins de Bandol et ses nombreux partenaires (au premier rang desquels la mairie) annoncent un événement à la hauteur de l'attente. La dernière fois que la commune qui a donné son nom à l'appellation a célébré ses vignerons et leurs fameuses productions, c'était en 2018[1].

Il s'agit là d'un *« renouveau »*, dans un *« format beaucoup plus ambitieux »*, promet Cédric Gravier, à la tête de l'institution aux 67 domaines et aux 3 caves coopératives. Adieu donc la Fête du Millésime qui, depuis 1981 et chaque premier dimanche de décembre, mettait uniquement à l'honneur les rouges tout juste vinifiés.

Même si ce rendez-vous très ancré dans la tradition déplaçait les foules grâce aux animations et au folklore qui l'entouraient, il fallait être fin connaisseur pour apprécier pleinement les dégustations et pouvoir juger du potentiel de garde de vins tirés de la dernière récolte, presque à même le tonneau.

42 domaines présents

Alors vive, désormais, la Fête des vins de Bandol ! Et son lot de changements, à commencer par la durée des festivités (on va voir double) sur deux jours à présent, et fixés au premier week-end de décembre, soit ces 7 et 8 décembre. Samedi de 10 h à 18 h et dimanche de 10 h à 17 h. Voire triple : *« Les vignerons ont décidé de faire goûter leurs vins en bouteille, sur les trois couleurs,* poursuit le président des Vins de Bandol. *Et, pour la première fois, le public aura la possibilité d'acheter directement auprès des producteurs. »*

Et du choix, il y a en aura : pas moins de 42 domaines seront présents : *« C'est 25 % de plus que les plus grandes participations sur les fêtes précédentes »*, se félicite Cédric Gravier.

Le port sera en partie fermé à la circulation (du carrousel à la fontaine) pour le confort de l'organisation et la circulation piétonne. Et, pour faciliter l'accès à la fête, en plus du stationnement en centre-ville, deux parkings excentrés et bien indiqués (soit 450 places supplémentaires) seront mis à disposition, avec des rotations continues de navettes, le tout gratuitement.

Enfin, des animations pour tous les âges seront proposées (lire ci-dessous) *« pour permettre aux visiteurs de découvrir l'histoire de l'appellation et son lien avec la ville de Bandol, comprendre notre terroir, le savoir-faire des vignerons… »*

« Je sais que l'attente est importante et on fait un très gros travail avec tous nos partenaires pour que cette nouvelle fête devienne un événement incontournable. On a hâte de vous retrouver, avec le beau temps, les 7 et 8 décembre », conclut l'heureux président.

J. P.
jpoillot@nicematin.fr

1. En 2019, un conflit portant sur la vente par la Ville de l'immeuble abritant l'œnothèque des vins de Bandol avait conduit les vignerons à annuler la Fête du Millésime.

Savoir +

La billetterie en ligne est ouverte sur www.fete-des-vinsdebandol.fr.

Elle permet de réserver son verre à l'effigie de l'événement au tarif préférentiel de 13 euros (au lieu de 15 euros sur place), qui fera office de sésame pour profiter des dégustations (valable les deux jours).

Une belle première Fête des vins de Bandol... coupée à l'eau

Six ans après la dernière Fête du millésime qui consacrait uniquement les rouges de l'appellation, les vignerons sont de retour sur le port, avec les trois couleurs.

Organiser un événement en plein air en cette saison induit forcément une part de risque. Ce samedi matin pourtant, au moment de l'ouverture, le dieu Bacchus était avec les organisateurs de la Fête des vins de Bandol (l'association du même nom, présidée par Cédric Gravier), qui signent le grand retour d'une tradition bandolaise attendue depuis 6 ans : *« Cette première édition vient réinsuffler l'esprit d'une Fête du millésime née il y a près de 40 ans, pour une appellation d'origine contrôlée qui en a plus du double »*, retraçait le maire peu avant midi et sous une belle éclaircie, au moment de l'inauguration, en présence de nombreux partenaires et d'élus voisins.

Achat en direct

Un retour qui s'accompagne d'évolutions notables. Cette chère AOC bandol, la troisième à avoir été créée en France, en 1941, est au cœur non plus d'une, mais de deux journées : *« L'occasion unique de découvrir ou redécouvrir les vins locaux, rencontrer nos vignerons, ces artisans de la terre qui chaque année mettent leur passion dans chaque bouteille »*, a encore vanté Jean-Paul Joseph.

Jusqu'à ce dimanche 17 h, une quarantaine de domaines et leurs vignerons sont donc présents sous des tentes le long du port, pour parler de leur travail et en faire goûter le fruit aux visiteurs [1] qui, autre nouveauté, ont la possibilité d'acheter directement auprès d'eux. Et désormais dans les trois couleurs ! Un service de drive permet de récupérer ses bouteilles en repartant, sur un parking.

« C'est soigné »

Comme des centaines d'autres personnes au rendez-vous dès les premières heures, Marie-Ange était séduite. Et pas seulement par la couleur et les arômes de ce rosé produit au Château Pradeaux, à Saint-Cyr, qu'elle était en train de savourer : *« C'est très bien organisé, la présentation est soignée et les viticulteurs sont très accueillants. »* Avec Alain, son mari, elle repartira avec quelques bouteilles de ce stand. Et de quelques autres... *« On est installé à Six-Fours depuis presque deux ans. On avait fait Just'Rosé et on avait adoré, alors on ne voulait pas rater Bandol,* sourit Monsieur. *J'ai déjà acheté deux cartons... Nous, on est plutôt blanc, mais notre fille aînée, elle, c'est plutôt le rosé. Et elle dépense des sous hein ! »* Annelyse est en effet venue de Toulouse avec son amie Virginie pour l'occasion et nous confirme qu'elles ne repartiront pas à vide !

Si cette sympathique famille a pu faire le plein de bonnes huiles bandolaises, la pluie qui s'est invitée vers 13 h et le ciel menaçant qui s'est installé tout le reste de la journée ont franchement dilué la foule du matin. Et malheureusement, ce dimanche, c'est le vent qui pourrait un peu doucher la fête... Mais, par solidarité avec les vignerons que les éléments n'effraient pas, ce serait dommage de s'arrêter à ça. Et puis, une première, ça s'arrose !

J. P.
jpoillot@nicematin.fr

(1) L'achat d'un verre à l'effigie de la fête, à 15 euros, donne accès aux dégustations.

Ce week-end à Bandol offre un moment privilégié d'échange avec les vignerons de l'appellation, qui sont 41 à participer à la fête. (Photos Valérie Le Parc)